



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire du Gard rhodanien

ENTRE

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien

Représentée par son Président, Jean Christian REY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 09 juillet 2021,

Ci-après désignée par « la CA du Gard rhodanien »

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par la Préfète du Gard, Marie-Françoise LECAILLON,

Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Représentée par Camille FABRE,

Ci-après désignée par « l'ADEME » ;

D'autre part,

En présence de :

Le Département du Gard,

Représenté par Françoise LAURENT-PERRIGOT,

Ci-après désigné par « le Département » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

SOMMAIRE

Préambule	1
Article 1 - Objet du contrat	1
Article 2 – Ambition du territoire du Gard rhodanien	13
Article 3 – Les orientations stratégiques	14
Article 4 – Le Plan d’actions	15
4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat	19
4.2. Validation des actions	27
4.3. Projets et actions en maturation.....	28
4.4. Les actions de coopération interterritoriale	29
Article 5 - Modalités d’accompagnement en ingénierie	30
Article 6 - Engagements des partenaires	30
6.1. Dispositions générales concernant les financements	30
6.2. Le territoire signataire	31
6.3 L’État, les établissements et opérateurs publics	31
6.4. Engagements du Département	32
6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques	32
6.6. Maquette financière	33
Article 7 – Gouvernance du CRTE	33
7.1. Le comité de pilotage	33
7.2. Le comité technique.....	34
7.3. L’articulation avec les autres instances locales de suivi des projets	34
Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE	34
Article 9 - Résultats attendus du CRTE	35
Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE	35
Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE	35
Article 12 - Résiliation du CRTE	35
Article 13 – Traitement des litiges	35
Les signataires du CRTE	36
Sommaire des annexes	37

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire du Gard rhodanien autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

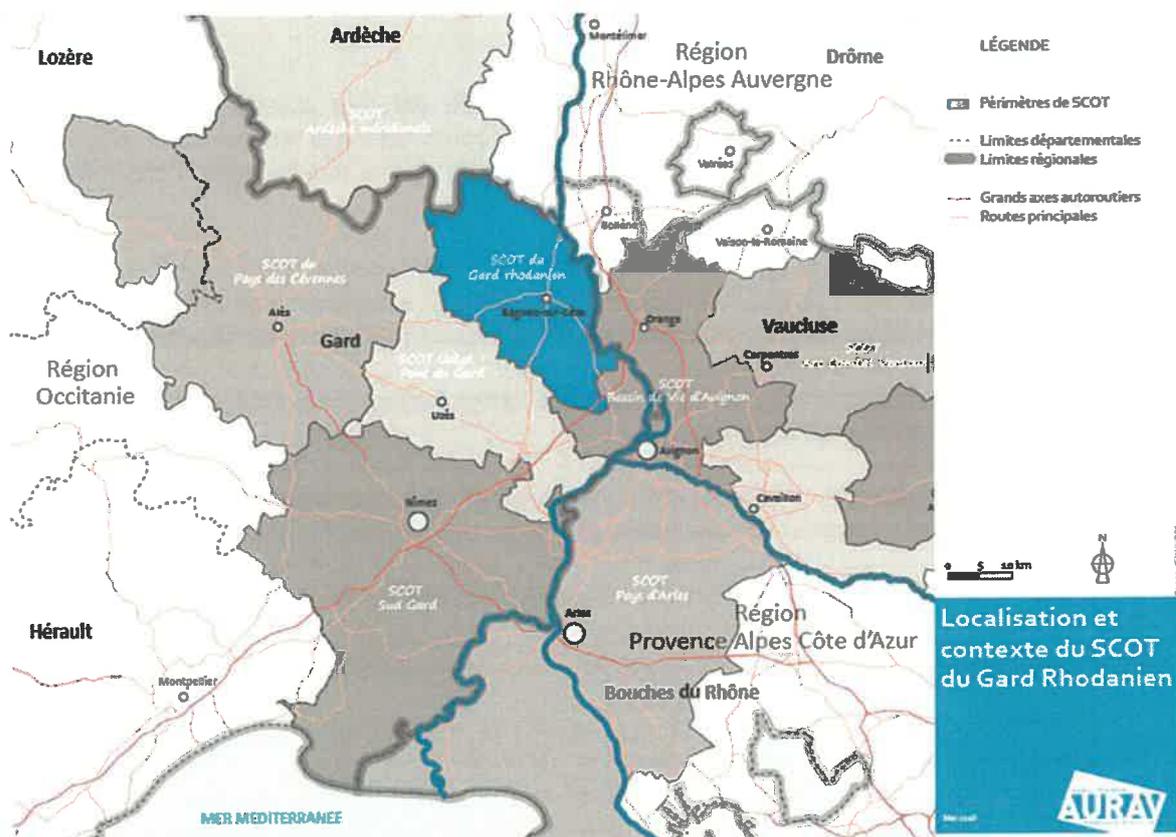
Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

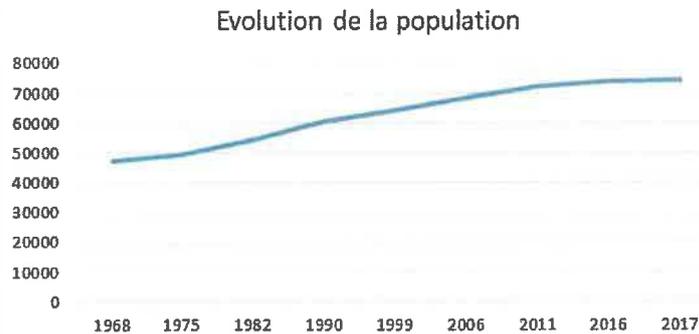
Sur la base du projet de territoire validé en Conseil communautaire du 12 avril 2021, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement sur le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Présentation du territoire du Gard rhodanien :



Une démographie croissante



Depuis les années 1960, la population augmente, notamment du fait du solde migratoire. Si la croissance démographique enregistrée sur le territoire est relativement soutenue, elle est toutefois en ralentissement et désormais inférieure à la moyenne départementale. Notons que la dynamique démographique est relativement déséquilibrée au regard de l'armature territoriale : elle se fait au bénéfice des villages du territoire et des pôles de rayonnement et au détriment des pôles urbains⁷. Cette évolution est à prendre en compte dans le cadre du PCAET, afin d'anticiper les besoins et impacts futurs de la population sur le territoire et les conséquences induites en termes d'artificialisation des sols.

⇒ Un positionnement interrégional

Le Gard Rhodanien bénéficie de plusieurs atouts contribuant à l'attractivité globale de la région Occitanie :

- Une situation stratégique le long de la vallée du Rhône, notamment pour les activités industrielles et de logistique ;
- Un rôle charnière avec les régions voisines : Sud-PACA et Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Un territoire historiquement industriel qui doit assurer sa reconversion ;
- Un pôle énergie / nucléaire avec la présence du site de Marcoule ;
- Un cadre de vie de qualité avec des sites naturels et patrimoniaux riches qui représentent de véritables atouts pour l'attractivité touristique.

Dans son projet, la région Occitanie affiche l'ambition d'accueillir plus d'un million d'habitants supplémentaires d'ici à 2030. Le Gard Rhodanien est concerné par une grande partie des défis soulevés par la Région dans le cadre de son SRADDET :

- Garantir l'accès à des mobilités du quotidien plus fluides et plus lisibles ;
 - Développer une offre d'habitat diversifiée ;
 - Garantir l'excellence environnementale en agissant sur la maîtrise de la consommation d'espace ;
 - Devenir une Région à Énergie Positive ;
 - Prévenir la production de déchets et optimiser la gestion des recyclables ;
 - Faire de l'Occitanie une région exemplaire à l'échelle européenne face au changement climatique ;
 - Engager une mutation de l'économie des territoires ;
- Pérenniser les ressources nécessaires au développement actuel et futur de la Région notamment la ressource en eau.

L'organisation territoriale, entre ruralité et urbanisation

La première ville de l'agglomération est Bagnols-sur-Cèze, avec un quart de la population intercommunale habitant dans son périmètre (18 258 habitants en 2017). Il s'agit de la troisième ville du Gard après Nîmes et Alès.

La commune de Pont-Saint-Esprit est la deuxième du territoire avec 10 336 habitants (2017) et Laudun-l'Ardoise la troisième avec 6 292 habitants. La quatrième commune est Saint-Laurent des Arbres avec 3 072 habitants. Les autres communes de l'agglomération comptent au plus 2 000 habitants.

La Communauté d'agglomération couvre ainsi un territoire à la fois urbain et rural, organisé autour de 5 secteurs géographiques : trois secteurs à l'Est structurés autour des trois principaux pôles urbains du territoire et deux secteurs à caractère rural à l'Ouest et au Nord du territoire.

⇒ Des mobilités marquées par l'usage de la voiture

- Un territoire peu dense marqué par l'usage de la voiture

Le territoire du Gard Rhodanien se caractérise par une forte utilisation de la voiture. 85% des actifs résidant sur le SCoT privilégient ce mode de déplacement. Cette tendance s'explique également par l'absence d'une offre alternative crédible sur le territoire du Gard Rhodanien.

- Une ville centre qui polarise les flux domicile-travail et domicile-études

La ville de Bagnols-sur-Cèze en qualité de ville centre et pôle d'emplois, polarise les flux depuis les autres communes. Les principaux concernent les navettes domicile-travail avec les communes de la première couronne, Tresques et Sabran.

- Entre enclavement du territoire et espace de transit

Le territoire est irrigué par un axe routier principal très structurant, la N580. Sa proximité aux grandes infrastructures de transport type autoroutes et LGV, aux métropoles et agglomérations voisines, en fait un espace de transit, une alternative à l'A7. Cette situation est un atout pour les entreprises du territoire.

Par ailleurs, toute la partie Ouest du territoire demeure enclavée. La mise en oeuvre des transports en commun dans cette partie rurale du territoire demeure difficile, aussi des solutions plus adaptées doivent être envisagées (covoiturage, transport à la demande).

La réouverture de la ligne ferroviaire voyageurs de la rive droite du Rhône demeure un enjeu très important pour désenclaver l'ensemble du territoire et réduire l'utilisation de la voiture individuelle. La partie Est du territoire possède un potentiel important pour la mise en oeuvre de transports en commun performants.

- Une position économique stratégique

La position charnière du Gard Rhodanien entre couloir rhodanien et Méditerranée confère au territoire un potentiel important pour développer l'économie et la logistique. Le Port de Laudun-L'Ardoise possède tous les atouts pour devenir un noeud fluvial majeur dans le couloir rhodanien.

- Bien qu'étant un véritable bassin de vie, le Gard Rhodanien doit travailler de concert avec les AOM compétentes sur le territoire (Région Occitanie) et à ses franges pour améliorer les liens vers les grands pôles d'emplois, de services et d'équipements voisins (notamment le Grand Avignon).

L'économie et l'attractivité du territoire

Le territoire du Gard Rhodanien bénéficie d'une situation centrale et stratégique au sein de la vallée du Rhône. Il dispose d'atouts économiques indéniables : le site de Marcoule et ses projets connexes, la zone industrielle de l'Ardoise, les axes majeurs de communication le long du Rhône, les sites à proximités, etc.

Par ailleurs, la situation du territoire au sein d'un cadre naturel et paysager exceptionnel (vallée de la Cèze, territoire viticole de qualité, villages labellisés, sites emblématiques) et sa proximité de grands sites touristiques (Avignon, Ardèche, Cévennes, etc.) en fait un territoire attractif de grande qualité. Cette attractivité est particulièrement dépendante des évolutions climatiques (sécheresses, fortes chaleurs, pénuries d'eau, incendies, etc.).

⇒ **Un territoire attractif malgré des disparités entre les polarités principales et les autres communes**

- Une croissance démographique qui est globalement positive, mais qui se fait essentiellement au niveau des communes du Sud et de l'Ouest du territoire, en dehors des centralités.

Les deux villes principales, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit ont des dynamiques faibles, voire négatives. Le projet de SCOT devra porter un objectif de redynamisation de ses polarités principales afin de rééquilibrer l'apport de population et d'assurer une répartition spatiale de celui-ci en cohérence avec la localisation des équipements, emplois et services notamment.

Cette meilleure répartition est aussi nécessaire au regard de l'étalement urbain lié au fort développement des communes périphériques.

- Une population plutôt familiale mais une diminution de la taille des ménages plutôt marquée.

En 2015, la taille moyenne des ménages du SCOT du Gard Rhodanien est de 2,27. Le phénomène de desserrement est plus important depuis les années 1960 sur le SCOT que dans le Gard.

Cela signifie qu'à population équivalente, il est nécessaire de créer des logements supplémentaires pour compenser ce phénomène lié à l'évolution des structures familiales et à l'allongement de l'espérance de vie. Ces logements devront être adaptés aux besoins de la population permanente afin de limiter le phénomène de desserrement.

- Un vieillissement de la population.

Ce phénomène structurel est connu par l'ensemble des territoires. Il explique probablement en partie le desserrement des ménages. Les plus de 60 ans représentent près du tiers de la population. Les communes disposant de plus de jeunes sont celles situées au Sud du territoire ; ce sont elles qui connaissent aussi les plus fortes évolutions démographiques. Des efforts en termes d'attractivité vis-à-vis des familles au niveau des polarités principales seront à opérer dans le projet de SCOT.

- Des revenus relativement élevés par rapport au département, mais présentant des inégalités de répartition sur le territoire.

Le revenu médian est de 19 781€ par Unité de Consommation sur le Gard Rhodanien en 2015 soit près de 1000€ de plus que celui du Gard (mais 800€ de moins que celui de la France). Cependant, on note de fortes disparités entre les communes, les deux polarités principales étant caractérisées par des revenus plus faibles que les autres communes. Le SCOT devra veiller en particulier à une meilleure répartition de l'offre sociale de logements sur le territoire.

⇒ **Un bassin de vie de proximité : une offre en équipement et services permettant de répondre aux besoins des habitants**

Le maintien voire le confortement d'un niveau d'équipement sur l'ensemble du bassin de vie et en particulier sur la ville centre de Bagnols-sur-Cèze est un enjeu majeur pour l'attractivité résidentielle, économique et touristique du Gard Rhodanien.

Pour ce faire, le territoire doit faire face à plusieurs problématiques :

- une ville centre qui dispose d'une gamme de services étoffée, structurante et polarisante, mais qui pose la question de son accès pour certaines communes rurales relativement éloignées
- la présence de pôles de services relais dont il faut maintenir le maillage sur l'ensemble du territoire, mais de la même manière qui sont peu présents sur certaines parties du territoire (notamment le Nord-Ouest)
- des communes qui voient leur évolution démographique exploser et qui n'ont pas les moyens de mettre en place les équipements et services nécessaires,
- des communes en ralentissement démographique sur lesquelles pèse un risque de disparition d'équipements et de services publics : fermeture de classes, diminution de l'offre de santé (médecins),
- le besoin d'être mieux relié aux grands équipements d'intérêt métropolitain des agglomérations et métropoles voisines (gare TGV, aéroport, université...),
- une nécessité d'améliorer la couverture numérique et notamment le Très Haut Débit du territoire, favorisant une équité de l'accès aux services dans les zones rurales, l'implantation d'entreprises, le développement du tourisme.

Les conditions de vie

D'après les données Insee, le revenu médian du territoire est de 20 350 euros (2017 – revenu médian disponible par unité de consommation), ce qui est légèrement plus élevé qu'à l'échelle départementale (19 490 euros ; +4%). Dans la même logique, le taux de chômage y est plus faible : il est de 15.3% sur le territoire, contre 17.4% sur le département.

D'autre part, la population de l'Agglo Gard Rhodanien est relativement âgée : 1/5 de la population a plus de 60 ans. C'est la frange de la population qui a le plus augmenté depuis 2012 (+ 2 374 personnes de plus de 60 ans entre 2012 et 2017).

Ainsi, une grande partie des habitants du territoire est susceptible d'être plus vulnérable aux évolutions du climat et de la qualité de l'air.

UN TERRITOIRE ENGAGÉ

Le territoire de la Communauté d'agglomération est déjà engagé dans plusieurs démarches et projets en faveur de la transition énergétique et écologique :

- Le projet de territoire validé le 12 avril 2021 par le Conseil d'Agglomération
- Le Schéma de Cohérence Territoriale
- Le Plan Climat Air Energie Territorial
- Le SAGE Ardèche
- Le contrat de rivière/ PGRE de la Cèze
- Le SOCLE de la Cèze
- Le contrat d'objectifs Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
- Le Programme Local de l'Habitat
- Les bilans carbone 2015 des services et patrimoine et du territoire
- Le Contrat de transition écologique

UN TERRITOIRE ENTRE NATURE ET RIVIÈRES

Le Gard rhodanien offre un cadre naturel de vie remarquable. Il se compose de 55,6% de zones naturelles, 38% de zones agricoles et 6,4% de zones urbaines. Il accueille 4 cours d'eau majeurs : l'Ardèche, la Cèze, la Tave et le Rhône. Nombreux sont les espaces naturels boisés préservés avec des périmètres d'intérêt écologiques et donc un patrimoine paysager riche, où les espaces naturels et agricoles jouent un rôle essentiel dans l'identité du territoire. Ces caractéristiques font d'ailleurs du Gard rhodanien une destination touristique privilégiée qui se vit à travers la marque de destination : Provence Occitane.

⇒ **Un fort potentiel touristique et attractif à développer**

Le Gard Rhodanien bénéficie d'un cadre de vie attractif pour le développement d'une activité touristique : des paysages et des espaces naturels de grande qualité, la présence de lieux de baignade naturels le long de la Cèze, un patrimoine riche et varié, des sites reconnus de renommée (cascades du Sautadet, village de La Roque sur Cèze, Chartreuse de Valbonne...). De plus, le territoire est situé dans un contexte idéal pour le développement du tourisme à proximité de grands sites de renommée nationale voir internationale : Avignon, Pont-du-Gard, Nîmes, vallée de l'Ardèche... Ce cadre de vie constitue le socle de l'attractivité touristique.

Le territoire dispose d'une très grande variété d'activités et de pôles d'attractivité touristiques, répartis sur l'ensemble du territoire, notamment au nord du territoire, et qui s'adressent à tout type de public. Son activité touristique est néanmoins plutôt tournée vers des activités de pleine nature, l'œnotourisme et la découverte du patrimoine.

Cependant, il s'avère que, pour l'instant, la clientèle accueillie reste très locale, venant essentiellement du Gard et des départements limitrophes.

Aussi, le Gard Rhodanien dispose d'un fort potentiel pour le développement touristique qui doit passer par :

- une valorisation et une mise en réseau des sites touristiques du territoire ;
- une organisation des liens avec les territoires voisins : Avignon, l'Ardèche et les Cévennes, l'Uzège, le pont du Gard, l'Aven d'Ornac, Barjac..., notamment dans le cadre du projet de Parc Naturel Régional des Garrigues ou la « Grande Provence » ;
- une gestion des pressions qui s'exercent sur l'environnement, socle du développement touristique : la ressource en eau, les espaces naturels, les paysages, l'agriculture...

Le tourisme est une politique transversale qui se retrouve dans l'ensemble des thématiques à traiter dans le projet de SCOT : préservation des paysages, du patrimoine, des espaces agricoles, de la ressource en eau, amélioration de l'attractivité des centres-villes notamment des villes-centres

⇒ Une agriculture dynamique et très présente mais soumise à des pressions importantes

ATOUTS : facteurs de résistance et de pérennité	FAIBLESSES : facteurs de fragilité et de vulnérabilité
Une agriculture anciennement implantée, dynamique et toujours très présente	Une chute importante du nombre d'exploitants professionnels (- 60 % en 30 ans) et une population agricole vieillissante avec un renouvellement insuffisant
Des conditions géographiques et agronomiques favorables permettant la mise en culture de productions agricoles diversifiées	Une conjoncture économique délicate qui perdure et qui affecte l'ensemble des filières / une rentabilité non assurée pour de nombreuses exploitations
Une régression modérée des surfaces agricoles entre 2001 et 2010	Une quasi monoculture de la vigne de cuve
Une agriculture forte, essentiellement viticole, et génératrice d'emplois (activité économique endogène au territoire)	Une filière viticole peu organisée avec un nombre de coopératives important
Des terroirs (et donc des produits) viticoles très diversifiés avec des AOC/AOP parmi les plus réputées du Gard (Côtes du Rhône, crus Tavel et Lirac)	Un territoire dépourvu ou presque de réseau d'irrigation collectif
Des bassins spécialisés et très productifs (grandes cultures et vergers)	Une pression foncière peu visible mais omniprésente sur les terres agricoles
Des « poches » agricoles préservés et vierges de toute construction	Une urbanisation mal maîtrisée (mitage notamment) générant de réelles contraintes d'exploitation
Un taux d'enrichement faible	Des exploitations agricoles éprouvant de plus en plus de difficultés à construire dans la zone agricole
Un rôle important dans la gestion, l'entretien, l'image et l'attractivité touristique du territoire	
OPPORTUNITES	MENACES
Considérer les terres agricoles comme des espaces ayant leur logique de fonctionnement propre	Une pression « humaine » toujours plus forte qui contraint et fragilise des exploitations agricoles locales
Sécuriser le foncier agricole en protégeant les terres agricoles face à l'artificialisation des sols et/ou de la déprise et/ou du changement de vocation	Des niveaux de prix du résidentiel élevés pouvant mettre en péril l'installation et/ou la reprise d'une activité agricole
Définir des secteurs agricoles à préserver durablement en mettant en place des outils de planification, de préservation et/ou d'intervention foncière	Risques de freiner le développement économique de certaines exploitations (liés aux grosses difficultés pour construire en zone Agricole)
Renforcer le potentiel des espaces agricoles en mettant en place des réseaux d'irrigation moderne et sécurisé	Une artificialisation croissante du territoire aux dépens en premier lieu des terres à fort potentiel agricole
Permettre aux exploitations de diversifier leurs activités et mieux valoriser les marchés locaux et la ressource touristique	Vers une accélération du processus de déprise agricole dans les secteurs enclavés et à moindre potentialités agronomiques (risque de fermeture et de banalisation des paysages, risques incendies amplifiés...)
Formation aux nouvelles pratiques agricoles (agriculture raisonnée, bio, ...)	Un manque de diversification agricole (monoculture de la vigne de cuve) qui pourrait poser problème
	Changement climatique et ressource en eau limitée

⇒ Des paysages emblématiques mais menacés

Le territoire du SCOT du Gard rhodanien abrite des paysages naturels, agricoles et urbains emblématiques de grande qualité qui participent à l'attractivité économique, touristique et résidentielle du territoire et fondent son identité et sa renommée.

Plusieurs types de pressions pèsent sur ses paysages :

- des reliefs structurants et des paysages viticoles très sensibles au développement de l'urbanisation ;
- des noyaux villageois emblématiques et entretenus, mais dont les caractéristiques patrimoniales commencent à se « diluer » parmi les extensions urbaines récentes ;
- des sites paysagers, patrimoniaux et touristiques reconnus (les cascades du Sautadet, la vallée de la Cèze, les villages perchés, la forêt de Valbonne...), mais dont la fréquentation touristique peut compromettre leur préservation sur le long terme ;
- des extensions urbaines récentes peu imprégnées de la structure urbaine originelle et de l'identité paysagère qui pourraient remettre en cause l'image de certains paysages : urbanisation sur les reliefs, mitage de l'espace agricole, plaines aux paysages urbains et entrées de ville banalisées, ... ;

la présence de plusieurs cours d'eau dont les principaux sont le Rhône, l'Ardèche, la Cèze et la Tave, éléments paysagers structurants qui pourraient être mieux valorisés par endroits, mais également vecteurs de risques qui conditionnent l'implantation de l'urbanisation ;
le développement d'une économie forte, source d'emplois importante, mais qui dégrade fortement les paysages : entrées de ville et grands axes routiers marqués par les activités économiques, grands sites industriels et logistiques ...

La préservation et la mise en valeur de l'ensemble de ce patrimoine paysager sont un enjeu dans le cadre du SCOT. Cependant, il ne s'agit pas de sanctuariser le Gard rhodanien qui constitue un bassin de vie qui doit évoluer, se développer et répondre aux besoins quotidiens de ses habitants et de ses entreprises. Il est donc nécessaire d'imaginer un développement intégré garant de cette identité :

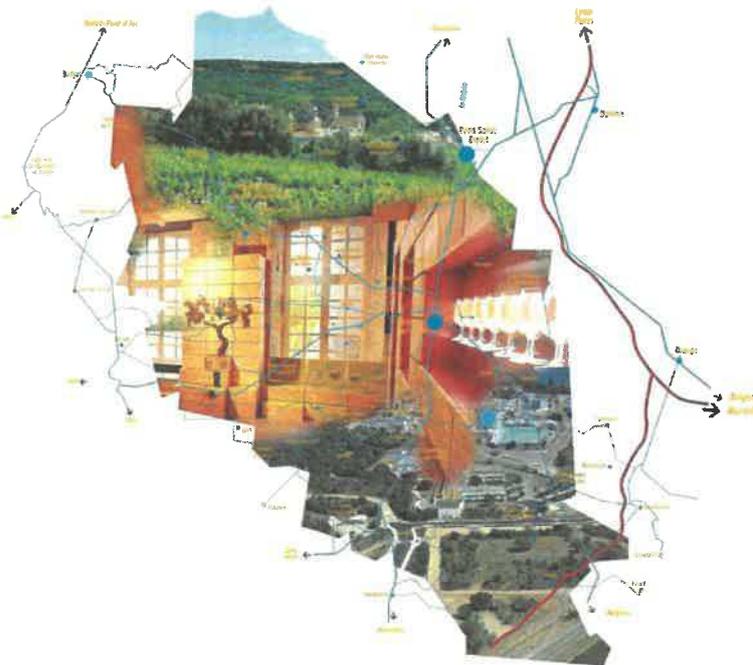
Comment préserver les éléments structurants des paysages et la qualité du patrimoine tout en permettant un développement nécessaire du territoire ?

Quels modes d'urbanisation préconisés ? Quels sites de développement urbains prioritaires ? Quelles formes urbaines permettant de respecter la charpente paysagère et de créer du lien social au sein des villes et villages ?

Comment l'image qualitative du territoire peut être vectrice d'un dynamisme économique respectueux de son environnement ?

UN PÔLE ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE PREMIER PLAN

Le Gard rhodanien est le 2ème bassin industriel de la Région Occitanie. Il accueille notamment le pôle industriel et nucléaire de Marcoule, élément d'attractivité important et générateur d'emplois qualifiés. Un pôle de recherche d'envergure y est installé autour des thématiques de la recherche nucléaire, du démantèlement, de l'assainissement et la biochimie. Labélisé Contrat de Transition Ecologique, le Gard rhodanien est à la pointe de l'innovation dans ce secteur. La création en 2019 du projet de Cleantech Vallée vise à faire du Gard rhodanien la Silicon Valley des éco-industries.



⇒ Une économie résidentielle malgré des activités industrielles porteuses

Le Gard Rhodanien est caractérisé par une économie historiquement productive tournée vers l'industrie et l'agriculture. Toutefois, le diagnostic a montré que l'économie avait tendance à se tertiariser.

L'activité économique est majoritairement située le long de la vallée du Rhône, portée par les trois principales polarités du SCoT : Bagnols-sur-Cèze, Pont Saint-Esprit et Laudun-L'Ardoise. Elles rassemblent 43% des établissements et 65% des emplois.

Le territoire rassemble deux pôles économiques régionaux situés le long de la vallée du Rhône :

- le pôle nucléaire de Marcoule qui englobe notamment la zone d'activité régionale l'OZE Marcel Boiteux sur les communes de Chusclan et de Codolet ;
- le pôle industriel Port L'Ardoise qui s'étend jusqu'à la zone d'activité régionale l'OZE Lavoisier et intègre le projet de réinvestissement de la friche d'Arcelor- Mittal.

Le diagnostic a montré un ralentissement de la création d'emplois notamment dans les polarités. Entre 2009 et 2014, le nombre d'emplois du SCoT du Gard Rhodanien s'est accru de 0,1%/an, soit 187 emplois supplémentaires. Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit enregistrent une baisse de leur nombre d'emplois entre 2009 et 2014 avec respectivement -0,6 %/an et -0,7%/an.

50% de l'emploi est aujourd'hui situé dans les zones d'activités et 50 % de l'emploi existe dans le tissu urbain mixte. Ce ratio témoigne du caractère productif de l'économie. En effet, ce sont des activités qui ont besoin de foncier dédié en zones d'activité pour se développer.

Les centres-villes des polarités principales, Bagnols-sur-Cèze et Pont Saint-Esprit, sont en perte de vitesse, notamment par rapport à l'activité commerciale (cf. partie sur l'équipement commercial). Les collectivités ont mis en place des politiques publiques pour tenter de redynamiser l'activité dans leur centre-ville (ex : opération cœur de ville à Bagnols-sur-Cèze). L'objectif dans le cadre du SCOT sera de poursuivre ces efforts afin de garantir une activité dans les centres-villes et les quartiers, indispensable à l'animation des villes.

Dans ce cadre, les enjeux pour le territoire sont de :

Réussir la reconversion de l'industrie en cohérence avec les enjeux liés à la transition écologique et énergétique : la mise en place du contrat de transition écologique sur le territoire permettra de remplir cet objectif ;

Poursuivre les efforts de redynamisation des centres-villes notamment dans les polarités principales afin qu'elles jouent un véritable rôle économique ;

Conserver la diversité de l'économie et répondre aux besoins de l'ensemble des établissements et secteurs d'activités : industrie, artisans, grands ou petits commerces... ;

Définir une stratégie économique pour le territoire cohérente avec les objectifs de développement durable : qualité urbaine, maîtrise de la consommation de foncier, développement des transports alternatifs à la voiture...

⇒ **Une offre commerciale concertée sur le couloir rhodanien mais un équilibre à trouver entre zones d'activités et centres-villes**

Le territoire du Gard Rhodanien dispose d'un équipement commercial globalement suffisant, en témoigne une évacuation commerciale limitée.

L'armature urbaine qui se dessine à l'issue de ce diagnostic permet de dégager une lecture des enjeux selon trois échelles d'analyse :

Au niveau du Gard Rhodanien, la question de la remise en cause du modèle des zones commerciales périphériques, en perte de vitesse, se pose, alors que des projets d'extension existent encore (même s'ils sont limités). Le risque est, à terme, de voir ces zones gagnées par une vacance irréversible et tomber en déshérence. Quels commerces privilégier ? Quels modèles économiques à venir ? Comment prendre en compte la révolution du numérique et ses impacts en termes de logistique ?

À l'échelle des communes. L'armature est tenue par l'axe Pont-Saint-Esprit / Bagnols-sur-Cèze / Laudun- L'Ardoise / Saint-Laurent-des-Arbres. Les villages dans la mouvance de ces derniers, le long d'un couloir rhodanien, apparaissent bien équipés. Cependant, les communes situées plus à l'est du territoire paraissent parfois en difficulté pour maintenir leurs commerces. Quel rôle pour ces communes en matière de commerce ? Comment les maintenir ?

Les petits commerces existants ont un rôle important, mais sont présents en nombre limité dans une grande partie des communes. Ils participent à l'attractivité et à l'animation quotidienne de villages d'autant plus qu'ils sont éloignés des principales polarités.

Enfin, les centres, en particulier les centres anciens, souffrent particulièrement des mutations du commerce actuel. Les taux de vacance peuvent être très élevés, comme à Bagnols-sur-Cèze ou à Pont-Saint-Esprit par exemple sur lesquels des politiques publiques sont mises en place pour redynamiser le commerce de centre-ville (cœur de ville à Bagnols-sur-Cèze).

Comme les grandes enseignes, les petits commerces de centre-ville doivent s'adapter à la révolution commerciale en cours, faite d'une fusion entre commerce électronique et commerce physique. Peut-être faut-il aussi abandonner l'idée de remettre de l'activité dans certaines cellules. Surtout, les dispositifs actuellement mis en place par les communes témoignent de la nécessité d'une approche globale, associant les actions sur la commercialité à celles relevant du logement, des espaces publics, des déplacements, etc.

Les compétences exercées par l'agglomération sont les suivantes :

Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Eau et assainissement

Compétences supplémentaires :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Voies vertes et déplacements doux
- Emploi
- Activité agricole

- • Instructions des autorisations du droit des sols
- • Solidarités
- • Santé
- • Maison de Justice et du Droit
- • Enseignements artistiques
- • Sécurité et risques majeurs
- • Sentiers de randonnée

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Ambition du territoire du Gard rhodanien

Le projet de territoire s'est construit dans le respect des histoires communales et intercommunales qui viennent servir un destin commun, décliné en 4 points cardinaux :

- UN TERRITOIRE QUI SE DEVELOPPE DANS LES LIMITES DE SES RESSOURCES :

La qualité de l'environnement et de notre cadre de vie représente notre chance autant que notre vulnérabilité. Se développer dans les limites et le respect de nos ressources naturelles s'accompagne d'un engagement continu au service des sols et d'une eau de qualité ainsi que dans la lutte et l'adaptation face aux dérèglements climatiques.



- UN TERRITOIRE MOBILISÉ AU SERVICE D'UNE QUALITÉ DE VIE ATTRACTIVE :



Notre territoire et ses habitants aspirent à une haute qualité de vie à l'échelle de chacune de nos communes. Cette notion de qualité de vie est complexe, protéiforme et évolue au fil des années en fonction de nos nouveaux besoins. Elle renvoie aux enjeux de préservation de l'environnement et de biodiversité, et aussi aux enjeux de santé, d'accès à l'emploi, à la formation, de mobilité, de services à la personne ou encore de commerces de proximité. Nous devons décider de nouvelles politiques publiques services ou d'équipements structurants et investir ainsi pour l'avenir.

- UN TERRITOIRE QUI PREND SOIN DE CHACUN, À TOUS LES ÂGES DE LA VIE :

Prendre soin de soi et des autres, permettre à chacun de se sentir bien, de vivre bien, est une exigence de tous les instants. Nous savons pouvoir compter sur la force et la diversité d'un tissu associatif reconnu à l'échelle du Gard rhodanien et de nos communes. Les sentiments de bien-être, de sécurité ou encore d'épanouissement individuel et collectif doivent être perçus à tous les âges et notamment pour nos aînés, nos jeunes enfants ou encore les personnes vulnérables.

La Communauté d'agglomération veut être la garante de ce territoire qui prend soin de chacune et de chacun, dans l'inclusion environnementale, économique et sociale.



UN TERRITOIRE ACCOMPAGNATEUR D'UN RENOUVEAU ÉCONOMIQUE POUR L'EMPLOI :

Indissociable de la qualité de vie des habitants, l'économie de notre territoire doit permettre la création et la diversification d'emplois locaux au bénéfice du plus grand nombre.

Nous sommes ici fiers de nos filières économiques historiques et mobiliser à conjuguer l'innovation au service des emplois de demain vers l'excellence sociale et environnementale.



Voilà notre ambition. Voilà notre vision, notre cap qui se déploie sur le temps long :

Il s'agit de concilier cadre de vie et qualité de vie avec des réponses concrètes face à la diversité des besoins de services, de mobilité, de proximité, de convivialité...

Il s'agit de fédérer la diversité des formes urbaines et rurales du territoire.

Il s'agit de faire ensemble, de servir ensemble l'attractivité du territoire :

Du nucléaire à la ruralité, de la qualité des paysages aux patrimoines culturels et naturels, de l'agroalimentaire au tourisme, de la vigne à l'agritourisme.

A ce temps long se superpose le temps de l'action immédiate qui reposent sur 5 défis (orientations).

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en date du 12 avril 2021 :

- **Orientation 1 : Environnement et écologie**
- **Orientation 2 : Qualité de vie et de services**
- **Orientation 3 : Mobilités et déplacements**
- **Orientation 4 : Economie et emploi**
- **Orientation 5 : Gouvernance et citoyenneté**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

L'ambition du territoire du Gard rhodanien se décline en 5 orientations stratégiques. Celles-ci sont présentées de manière à rappeler les éléments clés de notre territoire et à pointer les leviers d'actions identifiés pour la CA du Gard rhodanien.

Orientation 1 : Environnement et écologie

Quatre chantiers prioritaires ont été identifiés avec les leviers d'action suivants :

- Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs :
 - o Créer des espaces naturels protégés
 - o Développer les partenariats entre les enseignants et les acteurs de la protection de l'environnement, pour sensibiliser les jeunes aux enjeux de la transition écologique
 - o Faciliter et encadrer (par des aménagements et de la pédagogie) l'accès des habitants aux espaces naturels et sensibles du territoire
 - o Définir et mettre en œuvre un schéma directeur de gestion de l'eau et de l'assainissement, pour protéger la ressource, limiter le gaspillage et encadrer les différents usages (enjeux forts autour de l'irrigation et de la récupération des eaux pluviales)
- Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire :
 - o Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire et le partenariat avec la CleanTech Vallée
 - o Accompagner les habitants dans la rénovation thermique de leur habitation
 - o Mettre en application nos plans d'engagement en faveur de la qualité de vie et la préservation de l'environnement
- Limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire :
 - o Développer les solutions de valorisation des déchets : compostage, méthanisation, recyclage...
 - o Accompagner les communes dans la réduction du gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires
 - o Développer l'économie circulaire et les circuits courts
- Accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques
 - o Protéger le foncier agricole
 - o Identifier et mobiliser le foncier disponible pour développer une production agricole « nourricière » et soutenir l'installation
 - o Soutenir la formation des agriculteurs et encourager l'expérimentation agroécologique
 - o Favoriser les changements de pratiques alimentaires
 - o Mettre en valeur la production locale



Orientation 2 : Qualité de vie et de services

Six chantiers prioritaires ont été identifiés avec les leviers d'action suivants :



- Soutenir la vitalité des communes rurales :
 - o Créer un évènement ou plusieurs lieux de valorisation et de promotion des savoir-faire et des produits locaux
 - o Etudier la possibilité de transformer des bâtiments (type cave viticole, anciennes entreprises...) en lieux au service du territoire et de ses habitants
 - o Accompagner les projets d'urbanisme des communes

- Développer la qualité de vie :
 - o Développer l'offre de logements dans le cadre du PLH
 - o Lancer une étude concernant la sécurité intercommunale (création d'une Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, participation citoyenne, opportunité de création de polices pluricommunales avec les communes volontaires...)

- Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire :
 - o Etudier l'opportunité du développement nautique
 - o Poursuivre le projet de musée Albert-André et de la maison éponyme à Laudun-l'Ardoise
 - o Etudier la faisabilité d'un mémorial Harkis

- Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap :
 - o Accompagner les démarches administratives pour faciliter le maintien à domicile
 - o Soutenir les investissements nécessaires afin d'adapter les logements et développer l'habitat inclusif

- Garantir à tous un accès à des soins médicaux de qualité :
 - o Favoriser le développement de la télémédecine
 - o Soutenir la création d'un réseau de maisons médicales sur le territoire
 - o Recruter un animateur santé pour le territoire

- Accueillir et protéger les plus fragiles :
 - o Soutenir l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences conjugales

Orientation 3 : Mobilité et déplacements

Trois chantiers prioritaires ont été identifiés avec les leviers d'action suivants :

- Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives :
 - o Relier les communes par un transport en commun efficace
 - o Développer des liaisons (douces et sécurisée) pour relier les communes entre elles

- Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements :
 - o Développer une flotte automobile propre pour l'Agglomération
 - o Encourager et faciliter le télétravail en développant la couverture numérique, en créant des espaces de Coworking...
 - o Encourager, faciliter et soutenir l'achat ou la location de véhicules propres : mise à disposition de bornes électriques, de véhicules en autopartage...
 - o Encourager, faciliter et sécuriser le covoiturage

- Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur :
 - o Améliorer la visibilité de l'offre existante et développer l'offre de transports en commun
 - o Aménager et faciliter l'accès aux gares
 - o Soutenir le retour du TER sur le territoire



Orientation 4 : Economie et emploi

Cinq chantiers prioritaires ont été identifiés avec les leviers d'action suivants :

- Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire :
 - o Promouvoir la prise en charge et l'accueil des jeunes, des porteurs de projets, la relation avec les entreprises, avec les écoles et les centres de ressources
 - o Etablir le diagnostic précis des besoins et de l'offre de formation du territoire
 - o Développer une offre de formation universitaire et professionnelle déconcentrée sur le territoire
 - o Créer un guichet unique d'accueil des jeunes en recherche de formation
 - o Attirer les jeunes en formation et les porteurs de projets : communiquer, faciliter et accompagner les démarches administratives

- Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois :
 - o Soutenir et développer les filières existantes
 - o Accueillir et accompagner les acteurs économiques par l'intermédiaire de l'Office des entreprises
 - o Assurer une couverture numérique de qualité sur l'ensemble du territoire
 - o Attirer les entreprises sur le territoire par un marketing territorial et une démarche foncière
 - o Développer une plateforme logistique multimodale innovante en réhabilitant une friche industrielle
 - o Soutenir l'insertion professionnelle par l'emploi



- Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire :
 - o Soutenir la création et le développement des éco-activités économiques
 - o Soutenir les pôles scientifiques
 - o Créer une plateforme de l'innovation citoyenne

- Soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales :
 - o Développer l'agrotourisme et les synergies avec les circuits courts alimentaires
 - o Mettre en place un approvisionnement local et durable de la restauration collective
 - o Développer la vente directe et les circuits courts de production et de transformation
 - o Soutenir la promotion des produits et producteurs locaux
 - o Accompagner les changements de pratiques alimentaires : information, sensibilisation des consommateurs
 - o Soutenir une gestion durable de la forêt

- Développer un tourisme durable :
 - o Constituer et animer le réseau d'acteurs touristiques du territoire
 - o Promouvoir le patrimoine touristique (romanité, plus beaux villages de France, cascades du Sautader, musées, ...)
 - o Développer l'application mobile Provence Occitane



Orientation 5 : Gouvernance et citoyenneté

Deux chantiers prioritaires ont été identifiés avec les leviers d'action suivants :

- Créer une gouvernance politique et citoyenne :
 - o Accompagner la création d'un conseil de développement ou autres formes de participation citoyenne
 - o Développer la concertation et l'information citoyenne par la création d'outils adaptés : plateforme participative, boîtes à idées, référendum numérique...
 - o Soutenir et accompagner les démarches citoyennes dans les Quartiers Politique de la Ville
 - o Faciliter la mise en place d'ateliers participatifs de la jeunesse

- Faciliter les mutualisations entre les collectivités :
 - o Développer un schéma de mutualisation et faciliter la création de services communs
 - o Etudier l'opportunité de la création d'un Hôtel d'Agglomération
 - o Faciliter la coopération entre les communes ainsi que les relations entre l'agglomération et les communes.

4.1 Outils de planification du développement et dispositifs contractuels en cours

1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT donne un cadre cohérent pour harmoniser et coordonner l'aménagement du territoire à l'échelle des 44 communes de l'agglomération du Gard rhodanien, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, de développement économique et commercial, d'environnement. Il a pour objectif de concilier le développement du territoire (résidentiel, économique, touristique...) avec la préservation de ses ressources naturelles (eaux, sous-sol...) et ses espaces agricoles, naturels et forestiers.

Le SCoT du Gard rhodanien est la colonne vertébrale de l'Agglomération du Gard rhodanien pour les 15 ans à venir. C'est le cadre de référence de la planification stratégique du Territoire et l'instrument de mise en cohérence de l'ensemble de ses politiques en cours d'élaboration.

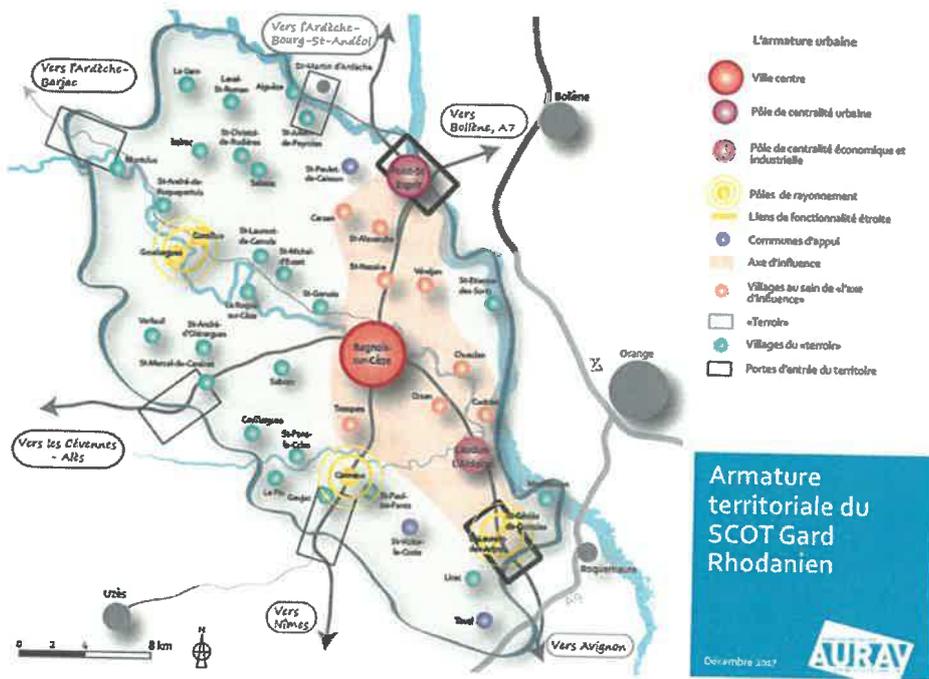
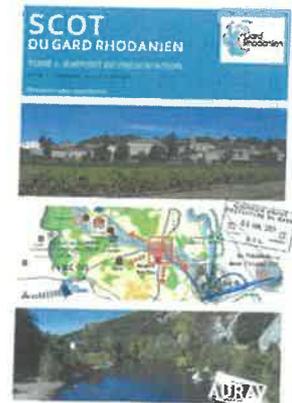
En proposant un plan de développement cohérent, le SCoT du Gard rhodanien se donne les moyens de conforter son attractivité et de la mettre en œuvre à l'horizon 2035.

Approuvé le 14 décembre 2020 par délibération du conseil communautaire, le SCoT s'applique aux 44 communes du territoire couvert par le SCoT.

Ce projet de vie concernait plus de 75 000 habitants au moment de son approbation pour tendre vers 90 000 d'habitant en 2035.

L'ambition générale du SCoT du Gard rhodanien est de construire l'image d'un territoire moderne tout en contribuant au dynamisme régional et ancré dans l'espace rhodanien.

Une des actions du SCoT est de tendre vers plus d'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables



2 – Le Contrat de transition écologique (CTE) et Territoire d'Industrie

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien s'est associée à la Communauté de communes du Pont du Gard pour s'engager dans un contrat de Transition Écologique et Sociale (CTE) qui porte la traduction territoriale des objectifs environnementaux nationaux.

Ces contrats pluriannuels de 4 ans doivent aider les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) dans leur transition écologique. Un bilan chiffré sera fait et devra prendre en compte les trois grands piliers du développement durable : environnemental, économique et social.

Le CTE Aramon-Gard rhodanien identifie des différents axes de stratégie et d'actions à mettre en place autour de 4 principes :

- Des tonnes de CO² évitées,
- Des Kwh verts produits,
- Des M² rénovés dans une démarche écologique,
- Des emplois créés

Près de 27 fiches actions sont inscrites au CTE et 22 ont été validées par le ministère de la Transition écologique

Cette action du Gard rhodanien s'inscrit dans la démarche de la Cleantech Vallée qui vise notamment à favoriser la création et le développement d'entreprises en écologie industrielle.



Le territoire « Gard rhodanien - Pont du Gard », déjà à l'initiative d'une démarche similaire avec la signature du Contrat de transition écologique (CTE) en 2018, a été identifié comme un laboratoire à forts enjeux industriels.

Ainsi, le CTI a été élaboré en concertation et en partenariat avec la région Occitanie, l'État, les élus et les acteurs industriels. Il vise à partager un diagnostic, énoncer des ambitions et priorités et surtout définir les actions concrètes les soutenant.

L'État a confié à la Région le pilotage de cette initiative « Territoire d'Industrie ».

En 2019, un comité local de projet composé d'une représentante de la Région, d'un représentant de chacun des EPCI et d'un représentant du monde industriel a réuni l'ensemble des acteurs concernés afin de contribuer à la réalisation de ces objectifs.

Un comité de pilotage régional, présidé par la Région et composé d'un représentant de l'Etat en Région, l'agence AD'OCC, la Bpi, la Banque des Territoires, la CCIR, l'UIMM, Business France et Pôle Emploi a validé en décembre 2019 le CTI Gard Rhodanien-Pont du Gard et les 16 fiches actions.

3 – Le Programme Local de l'Habitat 2019 -2024 (PLH)

Le PLH a été adopté en Conseil communautaire le 16/12/2019. Ce dispositif s'articule avec le Schéma de cohérence territoriale, avec une obligation de compatibilité notamment en matière de développement démographique, de répartition de la production de logements et de mixité sociale. Il s'appuie sur la coordination et la complémentarité des acteurs et des moyens mis en œuvre :

- Par les communes :
 - o Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) des Escanoux à Bagnols-sur-Cèze,
 - o Opération de revitalisation de Territoire (ORT) : « Action Cœur de ville » de Bagnols-sur-Cèze, Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH RU), centre Bourg de Pont-Saint-Esprit
- Par l'agglomération du Gard rhodanien :
 - o Conférence intercommunale du logement

Il se structure autour de 5 Axes stratégiques :

- 1 - Relancer et structurer la production de logements à l'échelle du territoire, en accompagnement de la dynamique économique et démographique
- 2 - Développer une offre de logements diversifiée et attractive, répondant aux besoins en logement des ménages et contribuant à la fois à renouveler l'image des pôles urbains du territoire et à conforter l'identité des communes rurales (production de 700 logements/an, + 60 logements /an dans le cadre de la reconstitution ANRU)
- 3 - Mieux prendre en compte les fragilités et les besoins des publics spécifiques
- 4 - Requalifier le parc ancien
- 5 - Piloter et animer la politique locale de l'habitat

La Conférence intercommunale du logement (CIL)

La CA du Gard rhodanien en application des textes règlementaires a mis en place dans un objectif de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires une Conférence Intercommunale du Logement, une convention cadre, une convention Intercommunale d'attribution

- Une Conférence intercommunale du logement (CIL), installation de l'assemblée plénière le 4/12/2018 est chargée d'adopter des orientations portant sur :

- o les objectifs en matière d'attributions de logements et de mutations sur le parc social,
- o les modalités de relogement des personnes relevant de l'accord collectif ou déclarées prioritaires, ainsi que les modalités de relogement et d'accompagnement social en PNRU,
- o les modalités de la coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires de droits de réservation.

- Un document d'orientations sur les attributions, convention cadre adoptée en Conseil communautaire le 13/05/2019 et approuvé par arrêté préfectoral du 17/07/2019, qui fixe :

- o Les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale, notamment les objectifs d'attribution en QPV et hors QPV,
- o Les objectifs de relogement des ménages bénéficiant du DALO (Droit au logement opposable) et des demandeurs prioritaires (Art. L 441-1 Code construction et habitation) ainsi que des ménages relogés dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain,
- o Les modalités de coopération entre bailleurs et titulaires de droits de réservation pour mettre en œuvre les objectifs de la convention.

- Une Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) signée avec les bailleurs sociaux et les réservataires de logement. Elle définit pour chaque bailleur social, des engagements annuels quantifiés et territorialisés d'attribution aux ménages les plus démunis, et pour les autres signataires les engagements relatifs à leur contribution à la réalisation des différents objectifs. La CA du Gard rhodanien est en attente de validation de la CIA par le Plan Départemental d'Action Pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Ce document sera annexé au contrat de ville, ainsi qu'à la future Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier des Escanaux de Bagnols-sur-Cèze.

4 – Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Le PCAET de l'Agglomération du Gard rhodanien est élaboré conjointement avec le PCAET de la Communauté de communes du Pont du Gard, les deux collectivités étant engagées ensemble au sein d'un Contrat de Transition Ecologique.

Le PCAET est un projet de développement durable qui vise à engager le territoire de l'Agglomération vers la transition énergétique, en vue d'atténuer le changement climatique, le combattre efficacement et s'y adapter.

Le projet de PCAET a été approuvé lors du Conseil Communautaire du 11 octobre 2021. Il se compose de différentes pièces réglementaires :

- Le diagnostic territorial. Il vise à comprendre et à analyser les enjeux territoriaux, en apportant une connaissance sur : les consommations par type d'énergie, les productions d'énergies renouvelables, les émissions de gaz à effet de serre, et la séquestration carbone, les émissions atmosphériques par secteur et l'impact sur la qualité de l'air, la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.
- La stratégie territoriale. Elle traduit l'ambition du territoire notamment en termes de réduction des gaz à effet de serre, de réduction des consommations d'énergie et de production d'énergies renouvelables aux horizons 2026, 2030 et 2050.
- Le plan d'actions. Il se structure autour de 4 ambitions :
 - o Pour un territoire sobre en énergie
 - o Pour un territoire plus vertueux
 - o Pour un territoire préservé et résilient
 - o Pour des collectivités éco-exemplaires

De 15 objectifs stratégiques et est composé de 50 fiches-actions.

- L'évaluation environnementale stratégique.

Après déroulement de la démarche administrative réglementaire le PCAET pourra être adopté définitivement.

5- Le Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

L'Agglomération a approuvé l'intention de s'engager dans un COT avec l'ADEME lors du Conseil communautaire du 11 octobre 2021.

Ce contrat pluriannuel d'une durée de 4 ans vise à renforcer le projet de territoire de transition, en s'inscrivant dans les politiques et stratégies déjà en place sur notre territoire et dans la dynamique impulsée par le CRTE.

Après avoir renforcé notre diagnostic territorial à l'issue d'un audit, un plan d'action sera élaboré en lien avec nos objectifs et nos actions déjà engagées.



6 – Petites Villes de Demain (PVD)

Le programme Petites Villes de demain a été lancé officiellement par la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales en octobre 2020. Il dispose d'un budget de 3 milliards d'euros (hors plan de relance) et s'adresse aux petites villes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité et qui connaissent un certain nombre de fragilités notamment en matière de vacances commerciales. Les territoires retenus au titre de ce programme représentent 1 600 communes et 7 millions d'habitants et la commune de Pont Saint Esprit est concernée. La Convention d'adhésion au Programme Petites Villes de Demain a été signée par Mme. la Préfète du Gard en date du 20 juillet 2021.

7 -Le programme Action Cœur de ville engagé sur la commune de Bagnols sur Cèze



Initié par le Ministère de la cohésion des territoires, le plan gouvernemental "Action cœur de ville" vise à accompagner pendant cinq ans les villes moyenne qui œuvrent à la redynamisation de leur centre-ville avec à la clef un soutien financier et un accompagnement personnalisé.

Soucieuse de renforcer son attractivité de ville-centre au cœur du Gard rhodanien, Bagnols-sur-Cèze a été choisie pour intégrer ce dispositif innovant qui concerne 222 villes françaises.

Concrètement, "Action cœur de ville" va encadrer et soutenir les actions engagées par la Ville dans les domaines de l'habitat, du commerce, de la couverture numérique, de la mobilité et de la mise en valeur du patrimoine tout en ciblant un périmètre opérationnel défini en concertation avec les acteurs locaux.

Avec la mise en place de ce programme, Bagnols-sur-Cèze poursuit ses efforts en faveur du centre-ville et de ses aménagements. Les travaux de la place Jean-Jaurès et de l'église Saint-Jean-Baptiste en témoignent déjà.

Les partenaires de la Ville, État, Caisse des dépôts, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat, Région et Département sont conjointement mobilisés pour soutenir par leur financement et leur accompagnement un projet urbain ambitieux pour changer la physionomie de Bagnols-sur-Cèze.

8 - Le Conseil de Développement

Le conseil d'agglomération a délibéré le 5 juillet 2021 pour constituer un Conseil de développement, Instance consultative indépendante, fortement ancrée sur le territoire, le CODEV émet des avis, évalue et formule des propositions sur les politiques publiques communautaires ainsi que sur toute question relative au développement du territoire. A ce titre il est :

- un lieu de réflexion prospective et transversale, pour alimenter et enrichir les décisions publiques, évaluer les politiques contractuelles,
- un laboratoire d'idées, force de propositions, avec un rôle d'éclaireur et d'alerte,
- un espace de dialogue, d'expression libre et argumentée entre acteurs divers et habitants,
- un des animateurs du débat public territorial, un maillon de la formation à la citoyenneté,
- un espace d'écoute et/ou de veille pour saisir les évolutions sociétales et les dynamiques citoyennes.

9 - Le Contrat Local de Santé signé avec l'Agence régionale de santé

Les contrats locaux de santé (CLS) participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel. Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, les déterminants de la santé.

Le Contrat Local de Santé du Gard rhodanien a été renouvelé pour 3 ans le 18 décembre 2019. Il a été signé par 2 partenaires : l'Agglomération du Gard rhodanien, l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

10 – Le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

En vertu de la loi de mise en œuvre du Grenelle 2, l'agglomération du Gard rhodanien en sa qualité de responsable de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés s'est engagée le 12 octobre 2020 à définir un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA).

Ces programmes sont des documents de planification établis sur six années. A l'instar des documents d'urbanisme, le PLPDMA est désormais permanent, modifiable ou révisable.

Il doit faire l'objet d'un bilan annuel et être réévalué au moins tous les six ans.

Ce Plan recense l'état des lieux des acteurs concernés et donne des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés, les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, la description des moyens humains, techniques et financiers nécessaires, l'établissement d'un calendrier prévisionnel de mise en œuvre.

Une commission consultative d'élaboration et de suivi devra être créée et sera en charge de donner un avis sur le PLPDMA avant son adoption par l'exécutif de la collectivité.

11- Le contrat de ville et de cohésion urbaine visant les quartiers prioritaires de Bagnols sur Cèze et de Pont Saint Esprit

En juin 2015, l'Agglomération a signé avec ses partenaires le Contrat de Ville du Gard rhodanien 2015-2020. Ce contrat engageant l'État, l'ensemble des collectivités locales, des établissements publics et des bailleurs fait l'objet d'une prolongation jusqu'en 2022.

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants. Cela revalorise ainsi les zones urbaines en difficulté, et permet de réduire les inégalités entre les territoires. Cette volonté se concrétise à travers des contrats d'orientation appelés, Contrats de Ville. Ces contrats encadrent et soutiennent un ensemble d'intervention sur les champs de la cohésion sociale, du développement économique et de l'amélioration du cadre de vie.

Sur le territoire du Gard rhodanien, près de 6000 habitants sont concernés par ce type de démarche. Par ailleurs, deux quartiers y sont reconnus par l'État comme étant prioritaires à savoir, le périmètre des Escanoux-Coronelle-Citadelle-Vigan Braquet à Bagnols-sur-Cèze, le quartier du centre-ville de Pont-Saint-Esprit.

12- Les contrats signés avec le Conseil régional : Contrat territorial du Gard rhodanien, Conventions Bourg Centre (Pont Saint Esprit), et différents dispositifs d'aides aux communes.



La Région Occitanie a engagé une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Les contrats régionaux dénommés « Contrat Territorial » ont pour vocation la mise en cohérence entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales, voire départementales.

Il vise la coordination de l'intervention de la Région sur les territoires, et notamment sur les projets structurants, portés par les intercommunalités ou, le cas échéant, par les communes.

Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires

Il est donc organisé autour de trois axes :

- Agir pour l'attractivité, la cohésion sociale, la croissance durable et l'emploi dans le territoire,
- Encourager les dynamiques innovantes dans les territoires, accompagner les projets prioritaires et consolider les atouts du territoire pour lui permettre de préparer l'avenir et de participer pleinement aux dynamiques de développement régional,
- Accompagner et fortifier l'offre de services supérieurs et l'attractivité de l'agglomération,

Le contrat territorial Occitanie avec la communauté d'agglomération du Gard rhodanien pour la période 2018-2021, porte sur des projets structurants regroupés autour de trois grands enjeux partagés :

- Le rayonnement territorial, l'attractivité et le développement économique,
- L'ouverture, le bien-vivre et la protection de l'environnement et des personnes
- La solidarité, l'accueil et les services à la population

13- Le programme de renouvellement urbain engagé sur la commune de Bagnols sur Cèze.

Le quartier des Escanaux fait l'objet du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU). Le NPNRU consiste en la définition et la mise en œuvre d'un nouveau projet urbain pour le quartier. Ce nouveau projet urbain a été défini de manière partagée avec les habitants, le conseil citoyen, les acteurs du territoire et les autorités publiques dans le cadre d'un protocole de préfiguration signé le 17 mars 2017.

Le 04 décembre 2019, le nouveau projet urbain du quartier des Escanaux a obtenu l'avis favorable du comité d'engagement de l'ANRU. Le nouveau projet urbain du quartier des Escanaux fait désormais l'objet d'une convention pluriannuelle en cours de signature.

Le NPNRU des Escanaux propose une vision à 10 ans du quartier qui repose que les grands principes suivants :

- L'amélioration de l'image du quartier et de l'entrée de ville par la requalification du secteur qui s'étend le long du boulevard de la Mayre, depuis l'ancien site des Cèdres jusqu'aux Cyprès.
- Une meilleure connexion du quartier avec le reste de la ville, notamment sur des axes quartier/centre-ville ou quartier/gare
- Une meilleure circulation des piétons et des cyclistes au sein du quartier par le réaménagement complet d'un réseau de voies douces et d'espaces publics de qualité.
- La restructuration et/ou la création d'équipements publics qui structurent et ouvrent le quartier.

Les opérations prévues :

- La démolition des Cèdres, 110 logements (fait en opération anticipée)
- La démolition partielle de l'immeuble de Carcaixent, 15 logements
- La démolition de la Tour G2, 88 logements
- La démolition de la résidence Mayre Nord, 40 logements
- Le réaménagement complet des espaces publics sur la zone allant du site des Cèdres jusqu'au parc Marcel Pagnol.
- La reconstruction de la salle de spectacle de la Pyramide
- Le réaménagement du parvis de l'école Jules Ferry et de l'Allée des jeux
- L'aménagement de promenade piétonne entre la nouvelle Pyramide et l'école Jules Ferry.

14 - La convention territoriale globale en cours d'élaboration avec la CAF



La convention territoriale globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle se concrétise par la signature d'un accord entre La Caisse d'Allocations Familiales et la Communauté d'agglomération. La CTG optimise l'utilisation des ressources sur le territoire. La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires et facilite les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

15 - La biodiversité



Le site Natura 2000 « Forêt de Valbonne » est situé au Nord-Est du département du Gard, en rive droite du Rhône, entre les vallées de l'Ardèche au Nord et de la Cèze au Sud. Il s'étend sur une partie du territoire de 11 communes : Carsan, Comillon, Issirac, Montclus, Saint-André-de-Roquepertuis, Saint-Christol-de-Rodières, Saint-Julien-de-Peyrolas, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Michel-d'Euzet, Saint-Paulet-de-Caisson, Salazac.

Les parties Est et Ouest, aux reliefs plus ou moins accentués, supportent de grands massifs forestiers dont celui qui entoure la Chartreuse de Valbonne. La partie centrale, beaucoup moins homogène, présente une mosaïque de terres agricoles en fonds de vallons et de bois occupant des versants aux pentes plus ou moins accentuées. Le relief varié et découpé constitue un réseau hydrographique complexe. Le site est donc parcouru par de nombreux ruisseaux et valats, temporaires ou permanents, dont la longueur additionnée totale dépasse les 50 km.

Le site « Forêt de Valbonne », outre ses habitats d'intérêt communautaire, offre un grand intérêt géologique, biogéographique et écologique. La présence d'espèces animales et végétales rares et protégées ainsi que la richesse faunistique globale le démontre pour partie. On y recense plus d'une dizaine d'espèces d'orchidées, de nombreux reptiles et amphibiens, oiseaux etc., ainsi qu'une végétation très diversifiée qui permet à la faune de trouver refuge et nourriture.

Le code de l'Environnement prévoit le renouvellement de la structure animatrice tous les 3 ans. A l'issue du dernier Comité de Pilotage du 29 Mars 2021, l'agglomération du Gard rhodanien est reconduite en sa qualité de structure animatrice.

16- L'Espace France Service Mobile



La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien a équipé un véhicule itinérant pour être au plus près des communes et des administrés de son territoire. Cet assistant démarches administratives numériques est labellisé France Service.

L'Agglo mobile propose une offre de services publics, de qualité et de proximité. Deux agents formés accompagnent les usagers dans leurs démarches numériques.

Le territoire dispose de Maisons de Services au Public de Goudargues et Saint Geniès de Comolas.

17- Le Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.



Au travers des appels à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », le Ministère de l'Environnement en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), accompagne les collectivités territoriales désireuses de s'engager dans une véritable démarche de prévention, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.

L'Agglomération du Gard Rhodanien a fait le choix de se lancer dans une telle démarche, de définir et de mettre en place des programmes d'actions s'inspirant d'un cahier des charges précis.

Ces objectifs s'inscrivent sur une durée de 3 ans et cette démarche est participative. Elle mobilise l'ensemble des parties prenantes, à savoir les associations, les entreprises, les citoyens, les administrations, les commerces...

Un nouveau plan d'actions a été mis en œuvre par l'Agglomération, dès janvier 2018, de façon à pouvoir atteindre les différents objectifs. Ce plan d'action comprend notamment l'étude et la mise en place d'une tarification incitative, le développement du compostage et une sensibilisation importante sur le gaspillage alimentaire.

3 objectifs chiffrés sont fixés pour fin 2020 :

- Diminuer les déchets ménagers assimilés de 10% par rapport à 2010
- Atteindre 55% de taux de valorisation globale
- Engager dix entreprises du territoire dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale.

Également ;

- Les contrats signés avec le Conseil départemental ; **Pacte Territorial** et différents dispositifs d'aides aux communes,
- Les contrats signés dans le cadre de la programmation des fonds européens ATI-FEDER,
- Les contrats avec l'agence de l'eau,
- La convention de partenariat avec EDF : Prime CEE,
- La labélisation « Vignobles et Découverte »,

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien en partenariat avec la Communauté de communes du Pont du Gard se sont conjointement engagées dans certaines démarches leur permettant de mutualiser leurs moyens.

Il s'agit des sujets suivants :

- **CTE – CTI**

La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard sont conscientes des enjeux environnementaux et climatiques du territoire. Ainsi, elles se sont engagées ensemble dans un Contrat de Transition Écologique (CTE). Il est piloté par l'opérateur Cleantech Vallée, et regroupe de nombreux acteurs privés et publics du territoire.

Le CTE est organisé autour de 3 orientations stratégiques, décliné en 26 fiches-actions :

1. Faire du territoire du CTE une référence nationale dans le domaine des cleantech
2. Valoriser et maîtriser les ressources : dans la Cleantech Vallée, rien ne se perd, tout se transforme
3. Conforter la Cleantech Vallée comme démonstrateur d'écologie industrielle territoriale

Dans ce cadre, deux études ont été lancées conjointement sur les deux intercommunalités :

- **L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)** vise à mettre en réseau des entreprises, parfois éloignées sur le territoire, afin de développer des synergies et des mutualisations qui leur permettraient de faire des gains environnementaux et économiques. Il s'agit pour les intercommunalités de prendre part à la transition énergétique mais surtout de définir les conditions d'exploitation et de valorisation des ressources, d'un point de vue réglementaire mais également dans l'intérêt général en précisant que tous les flux sont concernés : matières, eau, énergie, ressources humaines, équipements... La démarche EIT permettra notamment d'instaurer un dialogue constructif et une négociation entre les parties prenantes.

- **Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)** est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activités, et a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux mais également les administrés du territoire. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

⇒ Les actions du Contrat de transition Écologique

1. Faire du territoire du CTE une référence nationale dans le domaine des cleantech
 - o Création de l'association CTV
 - o Les premières actions de CTV, Opérateur de la transition écologique
 - o Notoriété et marketing territorial
 - o Le cleantech booster
 - o La villa
 - o Pépinière d'entreprise
 - o Zone d'aménagement durable
 - o La formation comme levier de changement
 - o EDF-espace école industriel
 - o Flash formation
 - o Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : lancement et mise en oeuvre
 - o Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : relation école-entreprise
2. Valoriser et maîtriser les ressources : dans la Cleantech Vallée, rien ne se perd, tout se transforme
 - o Projet photovoltaïque- EDF Aramon
 - o Projet photovoltaïque- RES
 - o Projet photovoltaïque- SANOFI
 - o Programme territorial de développement du photovoltaïque du territoire
 - o Rénovation énergétique des bâtiments
 - o Développement des véhicules propres dans les flottes de véhicules professionnels publiques et privées
 - o Plate-forme de valorisation des déchets, So'GARD
 - o Réutilisation des solvants usés
3. Conforter la Cleantech Vallée comme démonstrateur d'écologie industrielle territoriale
 - o Performance énergétique et maîtrise des flux inter-acteurs
 - o Réhabilitation du site d'Aramon ; Déconstruction, méthodes exemplaires en termes de réemploi et de recyclage
 - o Projet Polygone - Polyobs
 - o Plate-forme multimodale écofret
 - o Réduction de l'impact énergétique
 - o Accélérateur ZELAB
 - o Engagement d'une démarche territoriale d'Économie Circulaire et d'Écologie Industrielle
 - o Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation
 - o PAQMAN (Qualité de l'air intérieur)
 - o Réouverture rive droite du Rhône au trafic voyageur

- Réaliser une **thermographie aérienne par infrarouge** afin de démontrer la déperdition thermique en toiture des bâtiments afin de sensibiliser la population et les maîtres d'ouvrage publics et privés

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du Gard rhodanien assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME apportera un appui au travers d'un Contrat d'Objectifs Territorial sur 4 ans et sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines actions inscrites au CRTE (voir annexe 2) ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.



Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part. Le CODEV a été instauré le 13 septembre 2021.

Les entreprises, du fait de leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire, à travers les actions de la Cleantech Vallée.

6.6. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Un pacte territorial Occitanie (PTO) regroupera les CRTE et CTOPM. La signature de ce PTO entre le Préfet de Département, la Région et le Département, s'il est partie prenante, permettra de faciliter les échanges et de développer les synergies notamment sur les plans de financements des projets communs. Le PTO pourra devenir un instrument de gouvernance et d'orientation.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, des services de l'État, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et du représentant du Département.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire du Gard rhodanien, du Département et d'autres partenaires autant que de besoin. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. En particulier le tableau de bord (volet transition écologique) sera enrichi des indicateurs des référentiels Économie Circulaire et Climat Air Énergie déployés par l'ADEME au travers du Contrat d'objectif Territorial COT.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

**L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.
La durée de ce contrat est de six ans.**

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes.

LES SIGNATAIRES

Contrat de Relance et de Transition Écologique de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

Signé à Nîmes, le 17 décembre 2021,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,
Jean Christian REY

The image shows a blue ink signature of Jean Christian REY written over a circular official seal. The seal features a central figure holding a staff and a shield, surrounded by the text "COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIN 1979".

La Préfète du Gard,
Marie-Françoise LECAILLON

A blue ink signature of Marie-Françoise LECAILLON.

Le Directeur de l'ADEME Occitanie,
Camille FABRE

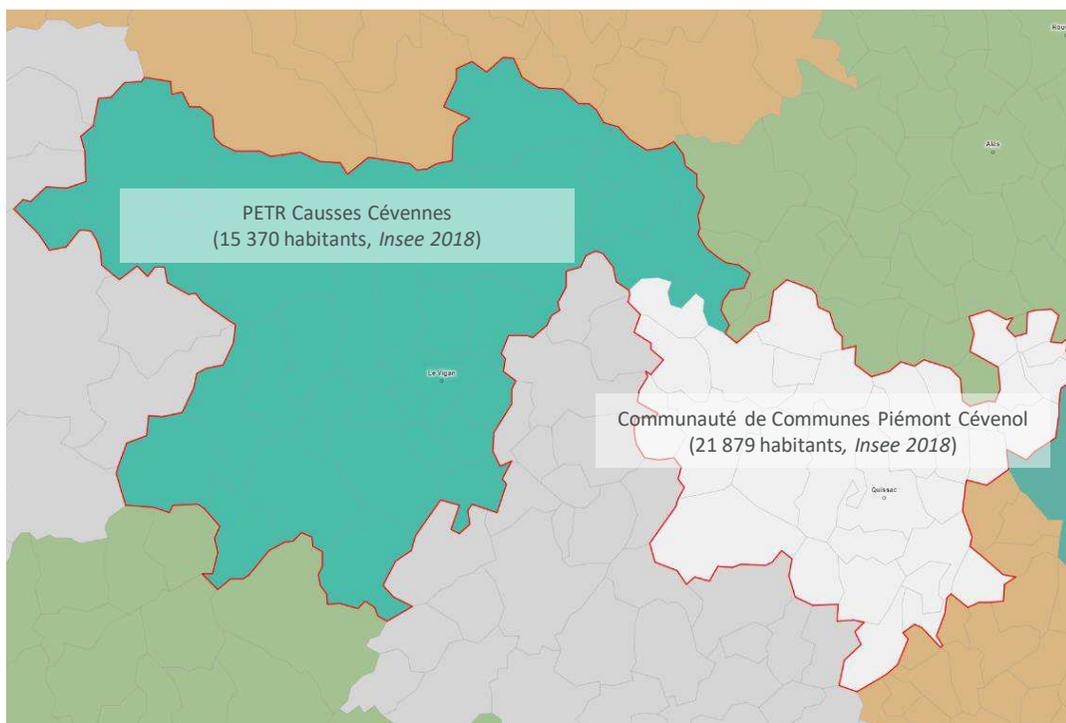
La Présidente du Département du Gard,
Françoise LAURENT-PERRIGOT

The image shows a blue ink signature of Françoise LAURENT-PERRIGOT written over a circular official seal. The seal contains the text "REPUBLIQUE FRANÇAISE" at the top and "Département du Gard" in the center, with a small diamond symbol at the bottom.



Annexe 1 Diagnostic du territoire et enjeux

TERRITOIRE DU CRTE

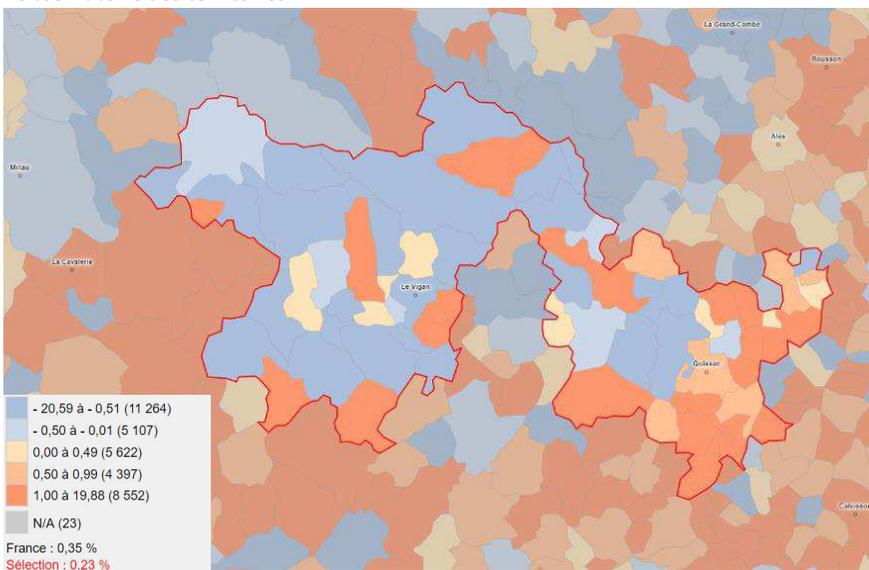


Fond de carte : Observatoire des territoires, périmètre CRTE

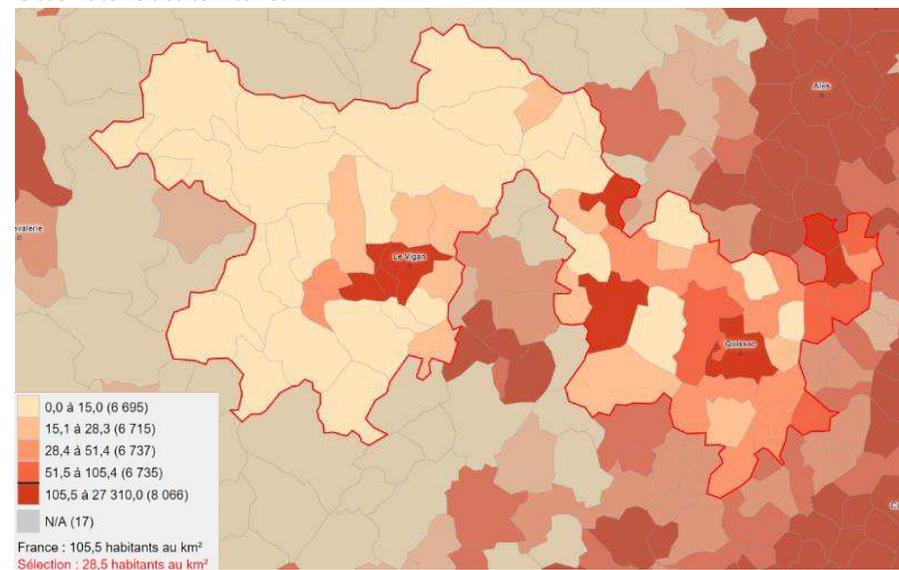
- Le territoire du CRTE regroupe le PETR Causse Cévennes et la Communauté de Communes Piémont Cévenol, sur un territoire de plus de 1 300km².
- Créé en 2017, le PETR Causse Cévennes regroupe les Communautés de Communes du Pays Viganais et Causse Aigoual Cévennes « Terres Solidaires » (soit 34 communes et 858m²).
- La Communauté de Communes Piémont Cévenol regroupe 34 communes.
- Ce territoire de moyenne montagne est essentiellement rural et forestier. Il dispose d'un cadre de vie attractif et d'une localisation avantageuse, à proximité des grandes agglomérations et au carrefour des axes Nîmes – Alès – Montpellier - Millau.
- On observe une légère croissance démographique (+0,23 entre 2013 et 2018, *Observatoire des territoires*), marquée par une forte disparité au niveau communal, et exclusivement portée par l'installation de nouveaux arrivants.

TERRITOIRE DU CRTE

Taux d'évolution annuel de la population (%) – 2013-2018
Observatoire des territoires



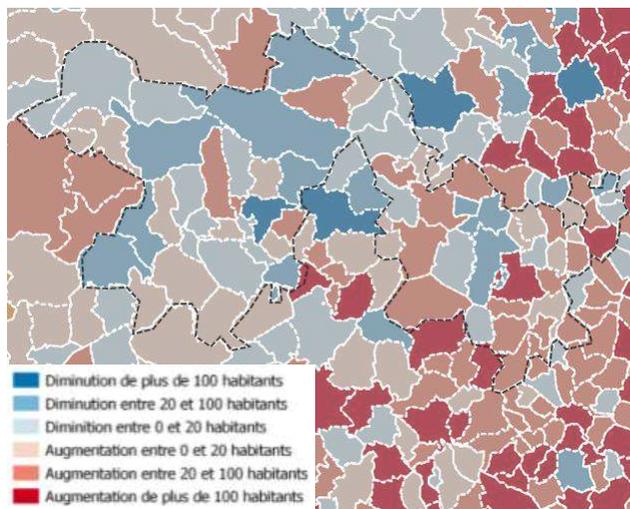
Densité de population (habitants au km²) – 2018
Observatoire des territoires



TERRITOIRE DU CRTE

- Le territoire du PETR compte 40% de ménages imposés, soit 18% de moins que la moyennes nationale et 13% de moins que la moyenne régionale. Les revenus médians sont compris entre 16 300€ et 16 700€ (contre 19 500€ pour la région et 20 400€ à l'échelle nationale). Par ailleurs, en 2017 43% des ménages ne comptaient qu'une seule personne.
- 92% des communes du PETR ont un taux de personnes âgées de plus de 65 ans supérieur à 100%. 10,4% de la population du territoire de la CC PC a plus de 75 ans, et le nombre de personnes âgées de moins de 20 ans se stabilise.

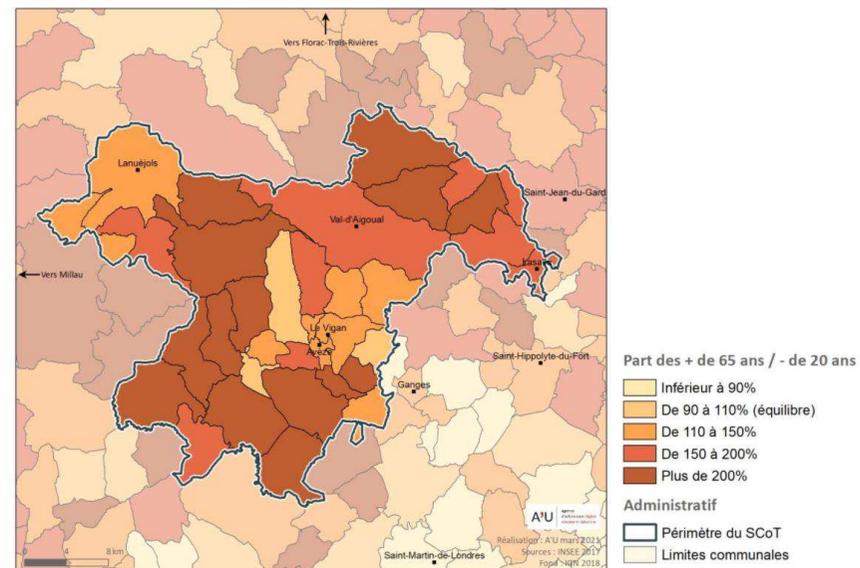
Variation de la population 2012-2017
Observatoire de l'artificialisation



TERRE D'AVANCE

- Le vieillissement de la population est également alimenté par le départ des jeunes, attirés par l'offre de formations et d'emplois des métropoles voisines, pour certains dès le lycée (manquant sur le territoire). Les candidats à l'installation sont par ailleurs majoritairement âgés de plus de 55 ans (*Diagnostic du Scot PETR*).

Indice de vieillesse en 2017



PAGE 16

FAVORISER LA **COHÉSION** **SOCIALE**

FAVORISER LA
COHÉSION SOCIALE



- **A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles**
- **B/Apporter du bien vivre, de la solidarité**
- **C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications**



Image : Porte ouverte du « Jardin pour tous » Saint-Loup-sur-Thouët (79) – source : Nouvelle République

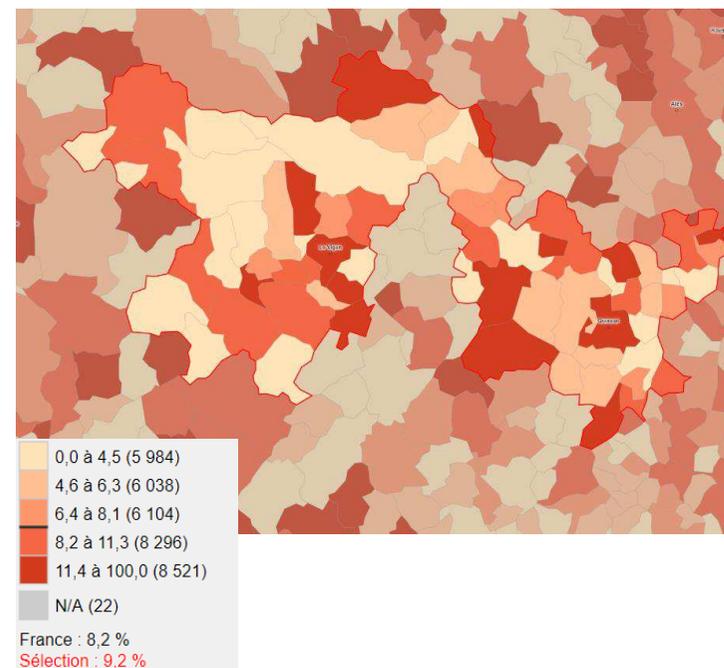
FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Habitat/logement social : un parc de logements dominé par des logements individuels anciens, affichant un fort taux de vacance et de précarité énergétique

- Les maisons individuelles représentent 75% du parc de logements de la CC PC, comprenant également un grand nombre de résidences secondaires (40% pour le territoire du PETR).
- Le territoire du PETR connaît également un fort taux de vacance, principalement marqué sur le territoire du Viganais (16,10% et 19% de résidences potentiellement indignes).
- L'offre de logements apparaît peu adaptée à la demande des publics cibles (jeunes couples, jeunes actifs, jeunes retraités) : déficit de l'offre locative, parc de logements vieillissant.
- Face à ce constat, les collectivités sont engagées dans le renforcement et la diversification de l'offre de logements. Elle souhaite d'une part requalifier l'existant (rénovation énergétique du parc de logements), développer l'offre de logements sociaux (Quissac), diversifier les produits immobiliers (développement de l'offre locative et des différents types d'accession).

Part de logements vacants (%) – 2013-2018
Observatoire des territoires



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Accès aux services publics : une offre concentrée dans les centres-bourgs situés le long de la D999, polarité impliquant une vigilance en matière d'équilibre territorial

Services publics et commerces de proximité

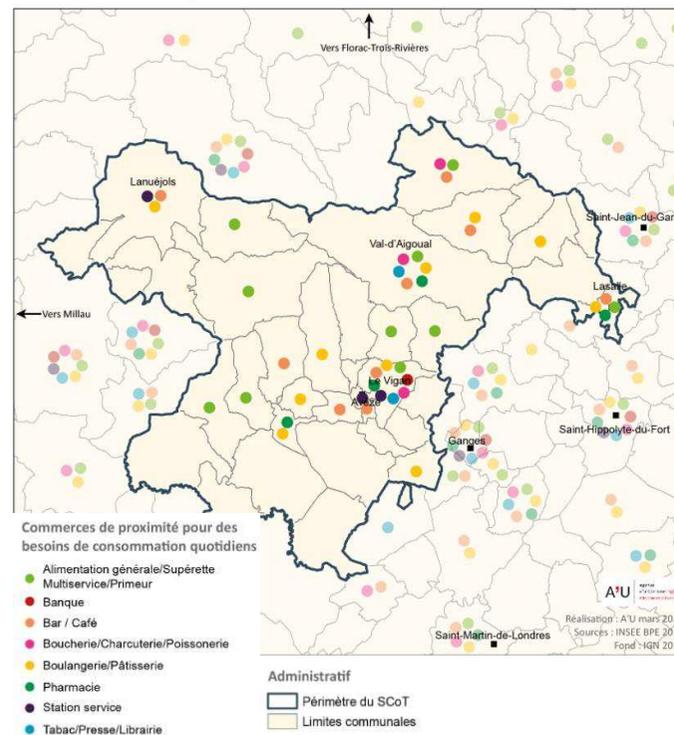
- Sur le territoire de la CC CP, l'offre de services publics est dense, qualitative et en développement au sein des bourgs principalement situés le long de la départementale D999 : Quissac, Saint Hippolyte du Fort, Sauve et Lédignan.
- Le PETR CC compte 13 pôles de proximité et 1 pôle supérieur, Le Vigan. Celui-ci s'impose également comme seule polarité commerciale dans un territoire où 44% des communes n'ont pas de commerce de proximité (donnant lieu à un temps moyen de 20 minutes pour accéder aux commerces de proximité sur le territoire du PETR selon le *diagnostic du Scot*).
- Face à cette polarité, l'enjeu est au maintien des dynamiques sur les communes rurales du territoire afin d'éviter leur isolement et de veiller au rééquilibrage (points multiservices, commerces ambulants) (*Diagnostic projet de territoire CC PC*).

Accueil petite enfance

- L'offre de structures d'accueil de la petite enfance est plutôt développée bien qu'inégale. La CC CP compte 4 crèches et 2 micro-crèches, le PETR dispose de 4 structures d'accueil (*diagnostic du Scot*).

TERRE D'AVANCE

Commerces de proximité - PETR CC



PAGE 19

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Faire de l'espace public un lieu de cohésion : un territoire au tissu associatif dynamique

- Le tissu associatif est dense et les communes (notamment les principaux bourgs) disposent d'un bon niveau d'équipements publics et sportifs. La vie culturelle y est riche et variée (nombreux évènements, musées, patrimoine historique).
- L'offre à destination de la jeunesse apparaît cependant plus limitée, d'où la volonté de créer de nouveaux espaces d'accueil et de loisirs, en particulier à destination des adolescents. Actuellement, la CC PC porte notamment pour projet la création de stages sportifs destinés aux 13-17ans.
- Le PETR souhaite également soutenir les dynamiques associatives, culturelles et sportives, en développant l'offre, en se dotant de pôles culturels structurés et en encourageant le décloisonnement des projets et la mixité des publics. Il soutient en particulier le développement des associations à caractère social et médico-social.

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	Contrat bourg centre – Saint Hippolyte du Fort	Contrat bourg centre - Quissac
Habitat/logement social	<p>Axe 1, 2. Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'engager en faveur de l'habitat durable 		<p>Axe II, Un centre-bourg où le patrimoine est habité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration des conditions d'habitat : lutte contre le mal logement - adaptation de l'offre aux publics cibles : jeunes actifs, jeunes retraités, familles enfants, etc. - diversification des produits logements 	<p>Axe II, Une ville accueillante et durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'engager pour un urbanisme durable : réhabilitation du quartier historique Vièle, création de logements sociaux en centre-ville
Accès aux services publics	<p>Axe I, 3. Encourager une vie locale plurielle et dynamique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir le réseau éducatif de la maternelle au lycée - Soutenir les dynamiques associatives, culturelles et sportives - Renforcer la présence et l'accessibilité des services 	<p>Axe I, Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Enfance/jeunesse : création d'accueils de loisirs autour de Lédignan et St Hippolyte du Fort, renforcement de l'offre d'accueil pour les adolescents ; mutualisation restauration scolaire - Services à la population/équipements : réhabilitation de la piscine de Quissac, accessibilité PMR, mise aux normes déchèteries, etc. 	<p>Axe III, Un centre-bourg apaisé, avec des lieux de vie qui participent de son attractivité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconquête et mise en réseaux de lieux emblématiques <p>Axe IV, Un cœur de village porteur de singularité</p> <ul style="list-style-type: none"> - « La ville à portée de pieds » 	<p>Axe II, Une ville accueillante et durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des équipements publics structurants : groupe scolaire à énergie positive, réhabilitation de la piscine intercommunale, création d'une maison des associations - Soutenir le commerce de proximité

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

A/Consolider les territoires & les quartiers fragiles

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	Contrat bourg centre – Saint Hippolyte du Fort	Contrat bourg centre - Quissac
Faire de l'espace public un lieu de cohésion	Axe III, 1. Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau : <ul style="list-style-type: none">- Mettre en valeur les initiatives locales- Favoriser et ouvrir les réseaux- Mise en place discours positif commun coconstruit avec société civile	Axe I, Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire : <ul style="list-style-type: none">- Enfance/jeunesse : création d'accueils de loisirs autour de Lédignan et St Hippolyte du Fort, renforcement de l'offre d'accueil pour les adolescents ; mutualisation restauration scolaire		

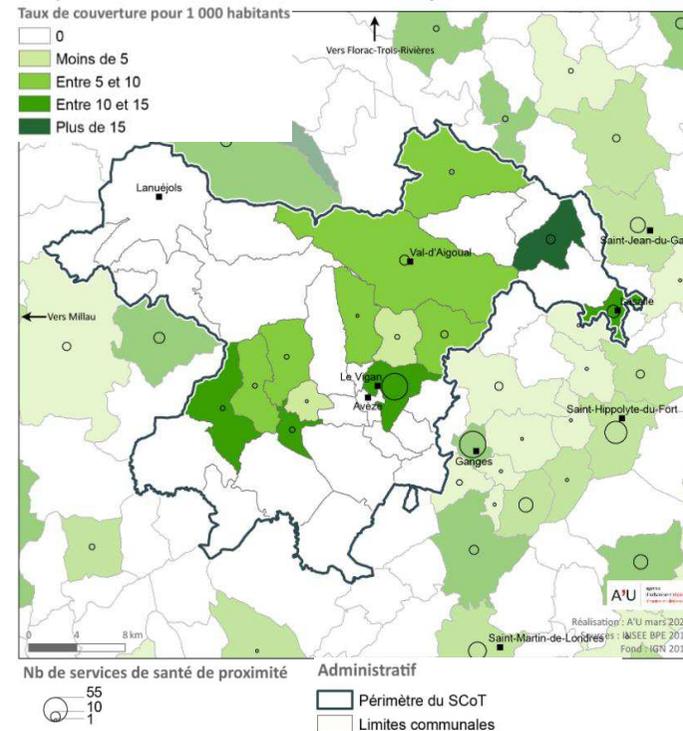
FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

B/ Apporter du bien vivre, de la solidarité

Accès aux soins

- Le secteur sanitaire et social est plutôt développé.
- On observe une dynamique de développement de l'offre de services médicaux et de santé sur les communes de Quissac, Saint Hippolyte du Fort, Sauve et Lédignan (projet de construction d'une maison pluridisciplinaire, d'une maison de retraite/Ephad, d'établissements de santé/pôles médicaux notamment à Saint Hippolyte, et de pharmacies). (*Projet de territoire, contrats bourgs centres*)
- Avec 103 places en EPHAD pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, le PETR présente un meilleur ratio que la moyenne nationale. On compte également 2 maisons en partage.
- L'accès aux services de santé est cependant inégal : 86% des communes du territoire du PETR n'ont pas de médecins généraliste et 64% sont situées à plus de 30 minutes d'un service d'urgence (*Scot, diagnostic*).

Répartition des services de santé de proximité en 2018 - PETR CC



FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

B/Apporter du bien vivre, de la solidarité

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETER CC				
Santé - accès aux soins	Axe 1, 3. Encourager une vie locale plurielle et dynamique : - Renforcer la présence et l'accessibilité des services (soutenir les associations à caractère social et médico-social)				

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

Inclusion numérique

- L'accès internet est inégal et certaines communes font face à de réelles difficultés d'accès (Sardan, Canules Bragassargues, etc.) (*Diagnostic projet territoire CC PC*).
- Le Département porte cependant pour projet l'extension de la couverture numérique sur l'ensemble du territoire à horizon 2022 (Wi Gard).
- Le développement du très haut débit devrait permettre l'essor de nouvelles dynamiques économiques et sociales (développement du télétravail, meilleure prise en compte des besoins des entreprises, installation de nouveaux arrivants).

Accès à l'éducation

- Le territoire dispose de pôles d'enseignement mais l'offre est limitée à partir du lycée, conduisant les jeunes à partir pour poursuivre leurs études. On compte deux lycées, le premier au Vigan, le second hors territoire, à Sommières.
- Les collectivités sont engagées dans le développement de l'offre et des équipements dédiés à la jeunesse (projet de création d'un groupe scolaire à énergie positive à Quissac, développement de l'offre pour la jeunesse et en particulier pour les adolescents, diversification des formations et soutien au réseau éducatif de la maternelle au lycée au sein du PETR).

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

Revitalisation des territoires fragiles (quartiers, centres-villes, villages) :

- Deux contrats bourgs centres sont actuellement en cours sur les communes de Quissac et Saint Hippolyte du Fort.
 - A Quissac, l'objectif est de favoriser le développement de l'économie productive, de services et d'activités lui permettant de s'affirmer en tant que relais marchand (*Objectif stratégique n°1 : une ville active*). Il s'agit également d'en renforcer l'attractivité par la création d'équipements publics structurants et l'engagement en faveur d'un urbanisme durable (*Objectif stratégique n°2 : une ville accueillante et durable*).
 - Pour St Hippolyte du Fort, le contrat bourg centre doit permettre de renforcer la qualité des aménagements urbains et favoriser les mobilités douces (*Axe 1*), de renforcer l'attractivité du cœur de ville par la revitalisation du centre historique, la valorisation du patrimoine bâti et le développement de l'offre de logements (*Axe 2*), et d'améliorer la qualité de l'offre de services aux entreprises, à la population et aux touristes (*Axe 3*).
- Le Vigan va également bénéficier du programme Petites ville de demain, permettant la mise en œuvre d'actions ciblées afin de redynamiser son centre-ville.
- Le territoire s'investit aussi pour l'amélioration du cadre de vie dans le but d'alimenter une nouvelle croissance démographique. Il souhaite se constituer en tant que pôle rural attractif, avantageusement relié aux dynamiques de la région montpelliéraine. L'objectif est ici d'attirer en particulier les jeunes couples, familles avec enfants, porteurs de projets, retraités et personnes en télétravail, désireuse de s'installer durablement.

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PÉTR CC	Projet de territoire – CC PC
Inclusion numérique	Axe I, 1. Favoriser ouverture du territoire et mobilité de ses habitants - Accroître la couverture numérique	Axe I, Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire : développement de la visioconférence au sein des relais emplois
Accès à l'éducation	Axe I, 3. Encourager une vie locale plurielle et dynamique : - soutenir le réseau éducatif de la maternelle au lycée	Axe I, Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire : - Enfance/jeunesse : création d'accueils de loisirs autour de Lédignan et St Hippolyte du Fort, renforcement de l'offre d'accueil pour les adolescents ; mutualisation restauration scolaire

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

C/Permettre l'accès aux compétences et qualifications

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Contrat bourg centre – Saint Hippolyte du Fort	Contrat bourg centre – Quissac
Revitalisation des territoires fragiles	<p>Axe I, 2. Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer une réflexion collective autour de l'urbanisme et de la gestion des espaces - Penser des espaces publics rénovés et attractif 	<p>Axe I, Un cœur de village qui conserve et renouvelle ses fonctions économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'existant - Parcours marchands resserrés et lieux d'animation - Accompagnement des commerçants <p>Axe II, Un centre-bourg où le patrimoine est habité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des condition d'habiter - Adaptation de l'offer aux publics cibles (jeunes actifs, jeunes retraitésn famille avec enfants, familles monoparentales et recomposées - Diversification des produits logements <p>Axe III, Un centre bourg apaisé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration jalonnement/signalétique - Mise en réseau de lieux emblématiques - Articulation voie-verte/centre-bourg <p>Axe IV, Un cœur de village porteur de singularité</p> <ul style="list-style-type: none"> - « La ville à portée de pieds » qui joue sur les atouts de la proximité - Invitation à la déambulation 	<p>Axe I, Une ville active :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer de l'emploi productif : réinvestissement des friches, création d'une ZAE - S'affirmer comme relais marchand, - Développer des services intermédiaires <p>Axe II, Une ville accueillante et durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer des équipements publics structurants - S'engager pour un urbanisme durable - Soutenir le commerce de proximité - Encourager l'implantation d'équipements touristiques

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

Ce que la concertation nous apprend



POINT 01

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 02

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 03

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 04

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 05

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 06

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 07

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 08

Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.



POINT 09

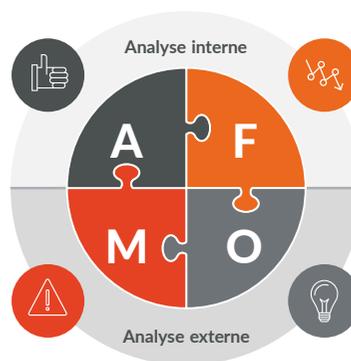
Lorem ipsum dolor sit amet,
consectetuer adipiscing elit.
Maecenas porttitor congue massa.

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

En synthèse

PRINCIPAUX ATOUTS

- Un cadre de vie qualitatif et une offre de services publics dense
- Une attractivité résidentielle certaine, dans un territoire bénéficiant de la proximité de métropoles (Montpellier, Nîmes, Alès, Millau)
- Un foncier attractif
- Un tissu associatif dynamique et une offre culturelle riche
- Un secteur sanitaire et social développé et en cours de renforcement
- Un secteur petite enfance plutôt développé bien qu'inégalement réparti
- Une offre scolaire satisfaisante jusqu'au lycée
- Une importante capacité d'accueil de personnes âgées en EPHAD
- Une action de revitalisation des centres-bourgs en cours (Quissac, Saint Hippolyte du Fort ; Le Vigan, Petites Villes de Demain)



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une population vieillissante (population âgée majoritaire, solde naturel négatif, départ de la population jeune)
- Une forte polarisation des services et des activités dans les centres bourgs
- Une précarité énergétique importante
- Un fort taux de vacance des logements
- Un taux de logements potentiellement indignes parmi les plus élevé sur certains espaces (20% pour Saint Hippolyte du Fort)
- Un manque de logements locatifs
- Une offre de soins inégale voire insuffisante (PETR)
- Le manque de structures d'accueil pour adolescents
- L'absence de lycée

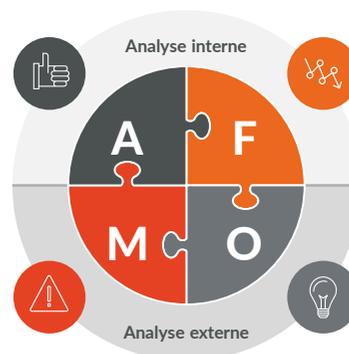


FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE

En synthèse

PRINCIPALES MENACES

- Le risque de déclin démographique
- Le non retour des populations jeunes
- Le risque d'isolement social des populations isolées
- La dévitalisation des centres-bourgs et l'étalement urbain
- La rétention foncière et l'augmentation de la vacance ou l'aggravation de l'état du parc de logements anciens



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- L'adaptation de l'offre de logements aux nouveaux modes de vie et publics cibles
- L'engagement des collectivités en faveur du maintien de la qualité de vie et de services publics
- Le renforcement de l'offre de services et d'activités à destination des publics cibles (jeunes, jeunes familles, jeunes retraités, etc.)
- L'engagement en faveur de la revitalisation des centres-bourgs
- Le projet de couverture très haut débit permettant le développement de nouvelles dynamiques économiques et sociales

Au-delà des politiques en cours :

- La recherche d'une meilleure qualité de vie et d'une proximité à la nature de la part des nouveaux arrivants (en particulier les familles)

LA RELANCE ECONOMIQUE

La Relance Economique

CONTRIBUER À LA
RELANCE
ÉCONOMIQUE



- **Soutenir les entreprises et porteurs de projets**
- **Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire**
- **Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique**



TERRE D'AVANCE



Image : SCOP Loy and Cie - source : AFP

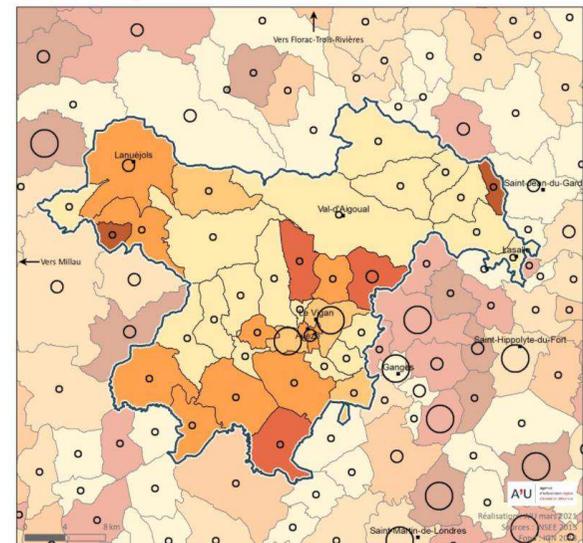
CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

Tissu économique local

- Le taux d'activité local est de 70%, soit équivalent à la moyenne départementale (71% pour le Gard en 2018, *Insee*). L'essentiel des emplois appartient à la sphère présentielle (71% pour la CC PC, *PCAET*). Sur le territoire du PETR, seule 15% de l'économie est productive.
- Le taux de chômage avoisine 15% pour la CC PC et 19% pour le PETR, contre 16,8% pour le département (*Insee*, 2018).
- En 2018, le territoire du PETR comptait 4 875 emplois, contre 5 358 pour la CC PC (*Insee*, 2018). Le PETR connaît une perte d'emplois depuis 2012, contrastant avec la stabilité de la CC PC. Le tissu économique est en grande majorité composé de petites structures (à 96% pour la CC PC, *Diagnostic PLPDMA*), et ses 10 zones d'activités ne concentrent que 9% de l'emploi salarié.
- Au sein du PETR on note une forte disparité, avec des emplois principalement concentrés sur le pays Viganais (2/3). Le territoire présente une faible mobilité professionnelle et une relative autonomie économique (flux importants avec Ganges mais modérés avec Montpellier). Au-delà du pôle d'emplois du Vigan et du bassin gangeois (extérieur au PETR), le reste du territoire est sous l'influence de l'aire métropolitaine.
- Le PETR connaît une progression des emplois agricoles, de l'administration publique, de l'enseignement et de la santé. On note une prépondérance du secteur des services, du commerce, et le maintien de l'industrie (dont le nombre d'emplois baisse cependant depuis 2008). Les emplois publics et parapublics correspondent à 55% des emplois salariés en 2018 (contre 30% à l'échelle nationale). Le territoire est en particulier spécialisé dans l'accueil de jeunes en difficultés (*Projet de territoire PETR CC*).
- Au sein de la CC PC, les activités de service sont majoritaires (41% des établissements en 2010, 47% en 2018, *Insee*), suivi par l'administration publique affichant une certaine stabilité (18%), le commerce (12%), la construction (11%) et l'industrie (7%) en perte de vitesse depuis 2010 (*Données Insee 2018*).

TERRE D'AVANCE

L'économie productive en 2015 - PETR CC

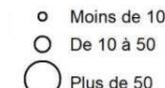


Postes dans l'économie productive

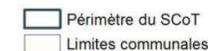
En % du total de postes



En nombre



Administratif



PAGE 34

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

A/Soutenir les entreprises et les porteurs de projets

Renforcement de l'attractivité économique : le souhait de s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand

- Le territoire souhaite renforcer son dynamisme et son attractivité économique, afin d'attirer de nouveaux porteurs de projets / entreprises et de renforcer son économie productive.
- Pour la CC PC, il s'agit d'abord de réinvestir les friches et de développer ses zones d'activités pour créer de l'emploi productif (Quissac, Saint Hippolyte du Fort, Lédignan/Aigremont, Sauve).
- Le PETR souhaite dynamiser le tissu local des entreprises en favorisant leur mise en réseaux (mutualisation de moyens, soutien aux réseaux d'entreprises locaux) et leur intégration au sein de dynamiques dépassant le local (développement de partenariats avec les métropoles régionales).
- La valorisation des commerces et de l'artisanat local s'inscrit également comme un objectif majeur dans le cadre des projets de réhabilitation des centres bourgs. Le territoire souhaite s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand.

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

A/Soutenir les entreprises et les porteurs de projets

Soutien à l'entrepreneuriat : renforcer l'attractivité du territoire et l'offre de services pour mieux accueillir de nouveaux porteurs de projets

- Les collectivités souhaitent renforcer l'accompagnement des entreprises et des porteurs de projets : une maison des entreprises est en projet à Quissac et la CC PC comme le PETR affichent une volonté marquée de favoriser les installations (création de mission d'accueil et d'accompagnement dédiée, soutien financier, *Projet de Territoire PETR*).
- Le PETR cible en particulier les porteurs de projets des secteurs du tourisme, de la filière bois, des filières artistique et environnementale. Il souhaite ainsi favoriser le développement de l'économie circulaire et de la production d'énergies renouvelables.
- Le territoire souhaite également renforcer son attractivité par le développement de services adaptés aux besoins des entreprises et porteurs de projets (développement de la couverture numérique, espaces innovants de formation professionnelle, etc.).



CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

A/Soutenir les entreprises et les porteurs de projets

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	Contrat bourg centre – Saint Hippolyte du Fort	Contrat bourg centre – Quissac
Renforcement de l'attractivité économique	<p>Axe II, 1. Dynamiser le tissu local des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le travail en réseau et les synergies - Renforcer l'accueil des porteurs de projets - Accompagner les entreprises et encourager formation professionnelle <p>Axe III, 1. Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en valeur les initiatives locales - Favoriser et ouvrir les réseaux - Mise en place d'un discours positif commun coconstruit avec la société civile <p>2. Communiquer et promouvoir le territoire vers l'extérieur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir une stratégie de marketing territorial - Promouvoir le territoire envers les nouveaux habitants et les touristes 	<p>Axe II, Assurer le développement économique du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation zones d'activité - Création d'une maison des entreprises - Valorisation du commerce et de l'artisanat 	<p>Axe I, Un cœur de village qui conserve et renouvelle ses fonctions économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien de l'existant - Parcours marchands resserrés et lieux d'animation - Accompagnement des commerçants 	<p>Axe I, Une ville active :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer de l'emploi productif : réinvestissement des friches, création d'une ZAE - S'affirmer comme relais marchand, - Développer des services intermédiaires
Soutien à l'entrepreneuriat	<p>Axe II, 1. Dynamiser le tissu local des entreprises :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accueil de porteurs de projets 			

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

Politiques locales de l'emploi (GPECT, formation, insertion) : un engagement visant principalement l'accompagnement des demandeurs d'emploi et le développement de la formation professionnelle

- La CC PC dispose d'un relai emploi comprenant 3 antennes situées à Sauve, Quissac et Saint Hippolyte du Fort. Ces structures seront bientôt équipées de systèmes de visioconférence, facilitant l'accès aux services déconcentrés de l'Etat.
- Les collectivités souhaitent encourager la formation professionnelle en développant l'offre de qualifications et en proposant des lieux innovants de formation au sein des communes (*Axe 2, projet de territoire PETR*).

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

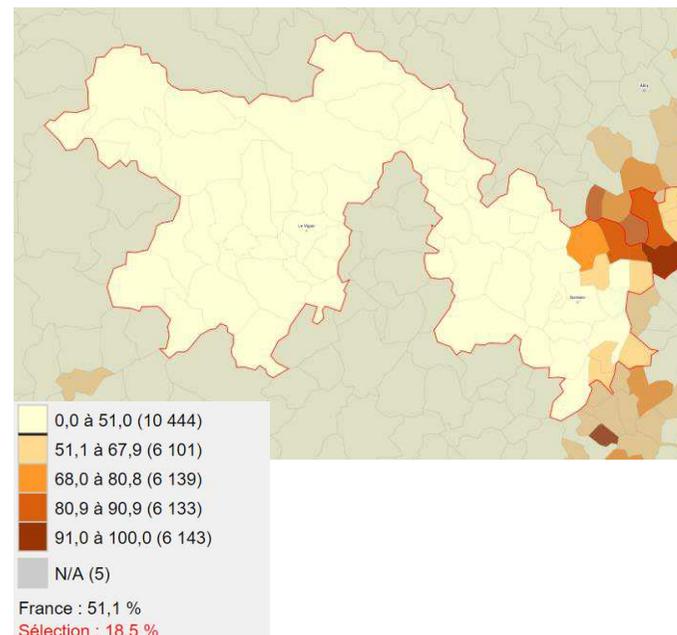
B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

Soutien à l'agriculture durable : un secteur important et qualitatif, que le territoire souhaite soutenir et développer

- Au sein de la CC CP, la surface agricole couvre 1/3 du territoire (32,64%, contre 2,56% de surface urbanisée) et 5% pour le territoire du PETR. La CC CP comptait 360 exploitations en 2013, à 67% viticoles (PAT). En 2010, le PETR comptait 258 exploitations agricoles et a connu entre 2000 et 2010 une diminution de 40% de sa surface agricole utile.
- Les productions sont principalement de types céréalière, viticole, arboricole. Les garrigues, pâturages et prairies sont également des marqueurs territoriaux (CC CP).
- Le nombre d'appellations protégées témoignent de la qualité des productions agricoles locales (labels AOC, AOP, IGP). L'agriculture biologique est également en plein essor : le PETR comptait 78 exploitations biologiques en 2019, soit une augmentation de 150% par rapport à 2010 (*Diagnostic Scot*).
- Le territoire s'investit en faveur de l'agriculture durable à travers le soutien aux circuits courts, notamment en matière d'alimentation (PAT en cours pour la CC CP), dans le cadre des circuits de transformation/distribution, et du tourisme (notamment l'agrotourisme en développement).
- Les collectivités s'engagent également à favoriser l'accès au foncier agricole ainsi que les reprises d'exploitations (réserves foncières, communication). La valorisation de l'agroforesterie, de la filière bois et de l'agropastoralisme vise par ailleurs au maintien de la qualité paysagère locale.

TERRE D'AVANCE

Part de la surface agricole (%) – 2018
Observatoire des territoires



PAGE 39

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

B/Mener des actions collectives structurantes pour l'économie du territoire

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC
Politiques locales de l'emploi (GPECT, formation, insertion)	Axe II, 1. Dynamiser le tissu local des entreprises : - Accompagner les entreprises et encourager formation professionnelle	Axe I : Consolider un socle commun de services à la population sur le territoire - Développement de la visioconférence au sein des relais emplois
Soutien à l'agriculture durable	Axe II, 3. Soutenir une agriculture locale et durable : - Encourager les installations et transmission - Favoriser la distribution en circuits courts	Axe II : Assurer le développement économique du territoire : - Valorisation des démarches d'agrotourisme - Soutien de l'agriculture en circuits courts - Favoriser l'accessibilité foncier - Soutien à l'aménagement du paysage (agroforesterie, filière bois, agropastoralisme) - Irrigation pour l'agriculture

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

Culture et patrimoine : un territoire riche à mieux valoriser

- Le territoire dispose d'un patrimoine historique, naturel, et d'une vie culturelle particulièrement riche (une soixantaine d'évènements sur le territoire de la CC PC, valorisation de pratiques ancestrales comme la transhumance, fabrique de la soie, etc.).
- Afin de mieux valoriser et promouvoir l'identité et le patrimoine local, la CC CP souhaite se doter d'un Plan patrimoine, renforcer son offre touristique (circuit médiéval, itinéraire de la soie, découverte du Vidourle, etc.), et valoriser les filières locales.

CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

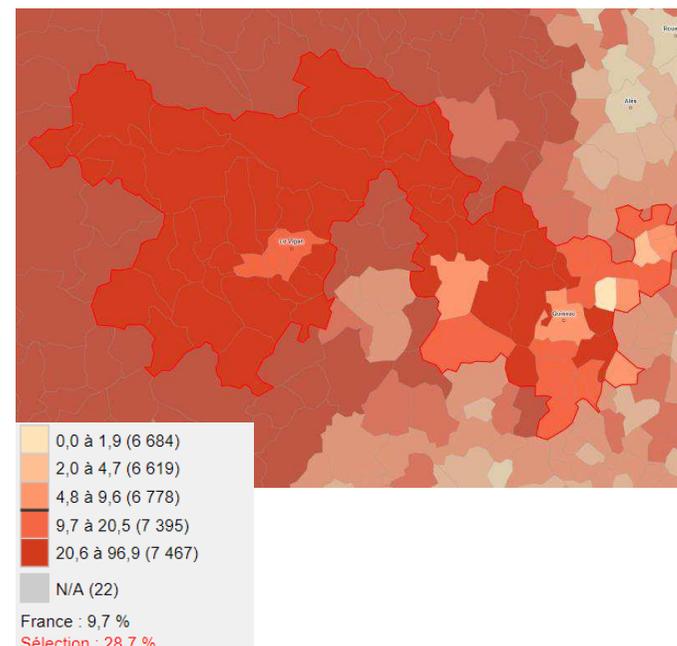
C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

Tourismes, tourisme durable : un territoire affirmant sa vocation Pleine Nature avec un tourisme durable, créateur de richesses, valorisant les filières et l'ensemble du patrimoine local

- Le tourisme est un des principaux secteurs économiques du territoire. La capacité d'accueil en hébergements marchands est d'environ 10 000 lits, auxquels s'ajoutent environ 7 900 résidences secondaires (soit la moitié du parc de logements de la CC Causse Aigoual Cévennes et 28% de la CC Pays Viganais). On constate cependant un déficit d'offre, notamment sur le territoire du PETR dont la capacité d'accueil s'est fortement réduite au cours des 20 dernières années.
- L'hébergement marchand du PETR est majoritairement de plein air et hôtelier. La CC CP propose principalement des gîtes, meublés, chambres d'hôtes mais compte très peu de campings. 72% des structures de la CC PC sont labellisées, signe de la qualité de l'offre.
- Les touristes sont principalement attirés par la nature, le calme, les paysages, l'authenticité du territoire, la qualité du patrimoine historique et naturel. Le tourisme de nature domine, suivi du tourisme culturel, et d'une tendance au développement d'activités de bien-être et liées à la déconnexion (*Diag tourisme CC CP*).
- Le territoire souhaite structurer sa filière touristique en affirmant sa vocation Pleine Nature et en valorisant ses grands sites (Mont Aigoual, Cirque de Navacelles, Gange, Le Vigan). Il s'agit à la fois de renforcer l'offre touristique (tourisme sportif, de terroir, tourisme 4 saisons, etc.), de favoriser l'émergence d'une identité territoriale commune comme base d'une promotion territoriale plus efficace (*CC CP*), et de favoriser ainsi le développement d'un tourisme durable et créateur de richesses (*Projet de territoire PETR*).

TERRE D'AVANCE

Part des résidences secondaires (%) – 2018
Observatoire des territoires



PAGE 42

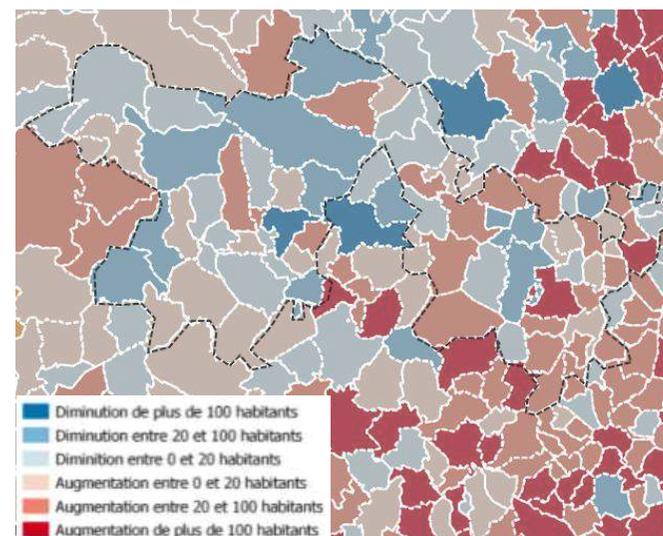
CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

Attractivité territoriale (personnes, acteurs économiques) : un enjeu majeur pour un territoire souhaitant impulser de nouvelles dynamiques sociales et économiques

- Le territoire dispose d'un cadre de vie attractif et d'une localisation avantageuse, à proximité des grandes agglomérations. On observe une légère croissance démographique, marquée par une forte disparité au niveau communal, et exclusivement portée par l'installation de nouveaux arrivants. La CC PC enregistre un taux de croissance démographique de 1,3% entre 2009 et 2014, soit 1 000 nouveaux ménages en 5 ans (contre 1% pour le département et 0.9% à l'échelle régionale, *données issues du PCAET*). Le solde naturel est négatif (*PETR*) ou quasi nul (*CC PC*) sur le territoire.
- Les nouveaux arrivants ont principalement entre 55 et 64 ans, sont majoritairement propriétaires et chômeurs. Les partants sont essentiellement des couples avec enfants, locataires, âgés de moins de 25 ans ou de 40 à 54 ans (*Projet de territoire PETR*). Cette dynamique migratoire alimente ainsi le vieillissement de la population.
- Face à ce constat, le territoire souhaite se constituer en tant que pôle rural attractif en proposant un cadre de vie et d'une offre de services favorable à l'installation de jeunes couples, familles avec enfants, de porteurs de projets (en particulier dans les secteurs environnemental, touristique, filière-bois, artistique), et de jeunes retraités. (*Projet de territoire PETR, Contrat bourg centre St Hippolyte*)
- L'attractivité est investie sous l'angle économique, par le renforcement de l'offre de services proposés aux entreprises et porteurs de projets (facilitation de l'installation, réserve foncière, accompagnement). Elle est également visée dans le cadre des programmes de rénovation des centres bourgs et la diversification de l'offre de logements. Par ailleurs, les collectivités souhaitent renforcer la promotion territoriale en s'appuyant sur une identité locale coconstruite, sur la valorisation des initiatives et réseaux locaux, et la définition d'une stratégie de marketing territorial efficace.

Variation de la population 2012-2017
Observatoire de l'artificialisation



CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	Diagnostic Stratégie Tourisme CC CP	Contrat bourg centre – Quissac
Culture et patrimoine		Axe 2 et 3 : Assurer le développement économique du territoire et promouvoir son identité - Développer un Plan patrimoine - Développer l'offre touristique - Valorisation de filières - Développement évènementiel		
Tourismes, tourisme durable	Axe II, 2. Renforcer un tourisme durable de qualité et créateur de richesse : - Affirmer le rôle structurant des grands sites du territoire - Affirmer la vocation pleine nature de la destination - Structurer un tourisme de terroir	Axe 2 et 3 : Assurer le développement économique du territoire et promouvoir son identité - Développer un Plan patrimoine - Développer l'offre touristique - Valorisation de filières - Développement évènementiel	- Structurer l'offre touristique et faciliter son accès - Développer l'attractivité du territoire - Développer l'économie touristique - Partager la culture touristique Piémont Cévenol	



CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

C/Développer les bases sur lesquelles s'appuie le tissu économique

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETER CC	Projet de territoire – CC PC
Attractivité territoriale (personnes, acteurs économiques)	<p>AXE I, 1. Favoriser l'ouverture du territoire et la mobilité de ses habitants; 2. Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants; 3. Encourager une vie locale plurielle et dynamique</p> <p>Axe III, 1. Sensibiliser les acteurs locaux et encourager la mise en réseau :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en valeur les initiatives locales- Favoriser et ouvrir les réseaux- Mise en place discours positif commun coconstruit avec société civile <p>2. Communiquer et promouvoir le territoire vers l'extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none">- Concevoir stratégie de marketing territorial- Promouvoir territoire envers nouveaux habitants et touristes	<p>Axe 3 : Promouvoir le territoire et son identité</p>

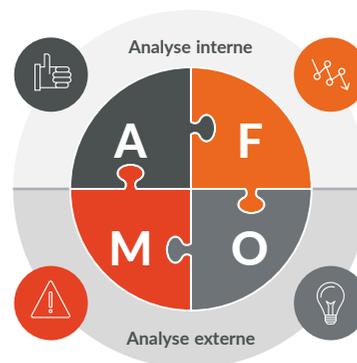
CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

En synthèse



PRINCIPAUX ATOUTS

- Un foncier attractif, dans un territoire bénéficiant de la proximité de métropoles (Montpellier, Nîmes, Alès, Millau)
- Une croissance démographique alimentée par l'arrivée de nouvelles populations
- Un taux d'activité dans la moyenne départementale
- Une économie majoritairement résidentielle
- La prédominance des secteurs du service, commercial, public, sanitaire et social
- Un secteur touristique qualitatif au potentiel de développement important
- Une agriculture durable et de qualité, un territoire agricole attractif



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une forte disparité en matière de répartition des emplois et de croissance démographique
- Un vieillissement renforcé par le départ des populations jeunes et actives et l'installation de populations majoritairement âgées et inactives
- Un tissu économique composé de petites structures (96% pour le territoire de la CC CP)
- Un secteur marchand (industrie et construction) en perte de vitesse
- Un déficit d'hébergements touristiques
- Un territoire agricole attirant surtout de petites structures ne pouvant prétendre aux aides à l'installation et qui échouent en nombre en raison de leur manque de viabilité économique
- La diminution de la surface agricole (PETR surtout)

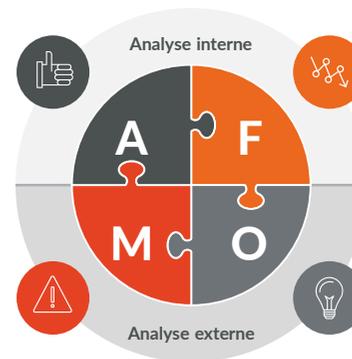
CONTRIBUER A LA RELANCE ECONOMIQUE

En synthèse



PRINCIPALES MENACES

- Le vieillissement des chefs d'entreprises et exploitants agricoles et un risque de déclin économique par manque de reprise
- La diminution du nombre d'exploitations agricoles faute de reprise
- La concurrence des grandes métropoles, attractives de part la qualité de leur offre de formations et d'emplois, renforçant le départ des jeunes et jeunes actifs
- Une réglementation stricte en matière de préservation environnementale et patrimoniale pouvant limiter le développement d'activités (touristiques, économiques)
- La difficulté à construire une identité commune et rassembleuse



PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

- Le développement d'une économie productive locale fondée sur la valorisation des ressources du territoire (développement des ZA, etc)
- Le développement de circuits-courts et la valorisation des filières locales
- Le déploiement de la fibre favorisant l'installation d'activités non délocalisables et permettant de mieux répondre aux besoins des entreprises
- Une politique d'accompagnement des porteurs de projets favorable à l'accueil de nouveaux actifs
- La volonté de renforcer l'offre de formations professionnelles
- La structuration de l'offre touristique et sa diversification pour étendre la haute saison et affirmer la vocation Pleine Nature du territoire
- La revitalisation des centres-bourgs
- La co-construction d'une identité locale forte et le développement d'une stratégie de promotion territoriale efficace

Au-delà des politiques :

- L'intérêt grandissant pour le tourisme vert, la consommation de produits locaux/artisanaux
- L'émergence de nouveaux modes de travail avec un retour au vert des actifs (télétravail, nouvelles formes d'emplois)

TERRE D'AVANCE

PAGE 47

LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

ENCOURAGER ET
SOUTENIR LA
TRANSITION
ENVIRONNEMENTALE

- Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements
- Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations
- Changement climatique et risques naturels
- Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations
- Agir via un urbanisme durable et responsable



TERRE D'AVANCE



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

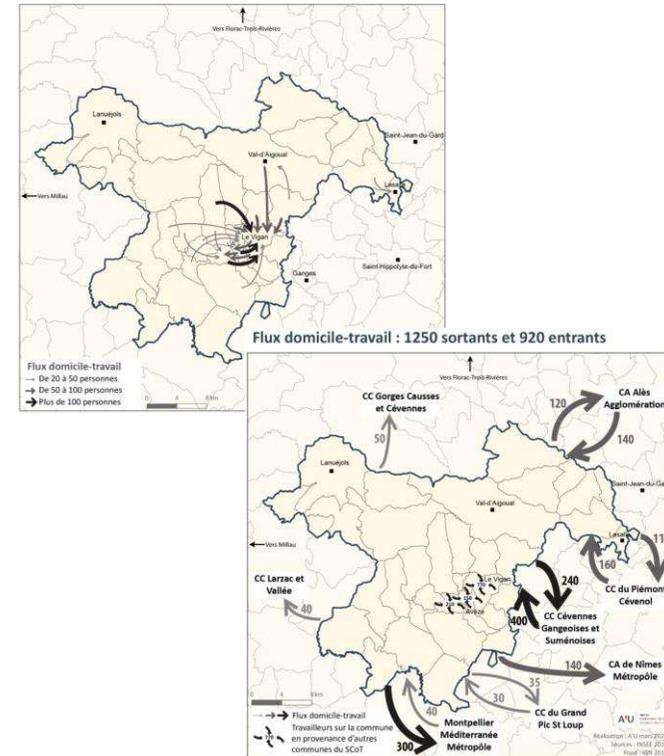
A/Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements

Mobilités : une offre en pleine structuration au profit des mobilités douces, propres et mutualisées

- Le territoire est traversé par 2 axes routiers structurants : la route départementale RD 999 reliant Nîmes au Vigan et la route départementale RD 6110 reliant Montpellier à Alès. La mobilité professionnelles et relativement faible dans le bassin du Vigan, où 82% des actifs résident à 30 minutes maximum de leur lieu de travail (*Projet de territoire PETR*).
- L'offre de transports en commun est très limitée (*Diagnostic Climat CC PC*). On recense des lignes départementales, une ligne à la demande, des lignes scolaires, mais pas de transport régional. Le territoire ne dispose pas non plus d'équipements pour le transport fluvial et ferroviaire.
- Les collectivités sont engagées dans le développement d'alternatives à commencer par la mobilité douce. Les réseaux cyclables de la CC PC sont en cours d'extension dans le cadre du Schéma Départemental des Aménagements Cyclables adopté en 2006. Le PADD, élaboré pour la commune de Quissac, prévoit aussi l'extension de la voie verte, le développement d'un pédibus et d'une offre de vélo-bus.
- Les collectivités soutiennent également le développement de la mobilité partagée, à travers l'aménagement d'aires de covoiturage et le renforcement de l'offre de transports en commun (projet de territoire CC CP).
- Enfin, elles s'engagent en faveur d'une mobilité décarbonée grâce au déploiement de bornes de recharges (149 d'ici 2020 sur le territoire de la CC PC, projet départemental), et par le recours à l'électromobilité dans le parc automobile public avant son passage à l'hydrogène (*PCAET CC PC*).
- Le renforcement d'une mobilité plus propre s'accompagne par ailleurs du déploiement de solutions numériques permettant d'éviter les déplacements peu utiles (points de visioconférence).

TERRE D'AVANCE

76% des actifs occupés travaillent au sein du SCoT en 2017



PAGE 49



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

A/Offrir des solutions de mobilité durables ou des alternatives aux déplacements

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PÉTR CC	CTE	Projet de territoire – CC PC	PCAET – CC PC
Mobilités	Axe I, 1. Favoriser l'ouverture du territoire et mobilité de ses habitants <ul style="list-style-type: none">- Accroître la couverture numérique- Requalifier le réseau routier- Développer les modes de déplacements alternatifs	Axe III, Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies <ul style="list-style-type: none">- Aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan- Réalisation d'un Plan global de déplacement	Axe I, Consolider un socle commune de services à la population sur le territoire : <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le développement du covoiturage- Favoriser le développement de points Visio sur le territoire	La mobilité durable : <ul style="list-style-type: none">- Elaborer et animer un Plan Global de Déplacement- Déployer la mobilité partagée sur territoire- Proposer des alternatives aux déplacements motorisés en s'appuyant sur infrastructures existantes, éviter certains déplacements- Faciliter le passage vers des véhicules moins émetteurs

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Qualité des eaux : une ressource sous tension, dont la préservation et l'économie sont prioritaires

- Le réchauffement climatique fait peser un risque important de conflits d'usages et de dégradation de la ressource en eau. Selon les travaux réalisés par l'Agence de l'eau, le bassin du Vidourle verrait en effet sa disponibilité en eau fortement impactée tandis que dans le même temps, les besoins augmenteraient de près de 44% d'ici 2030 (*Evaluation PCAET, contrat de rivière*).
- Un Plan de Gestion Concertée de la Ressource en Eau (PGRE) est en cours d'élaboration sur les bassins versants des Gardons et du Vidourle. Pour le bassin du Vidourle, classé en Zone de Répartition des Eaux (ZRE) depuis 2004, il s'agit de poursuivre la préservation de la ressource par une politique de retrait du captage du Vidourle et de sa nappe, l'amélioration de la qualité des eaux et la diminution des sources de pollution, la réalisation d'aménagements pour l'amélioration du fonctionnement du cours d'eau et la prise en charge des risques d'inondations (*Evaluation PCAET*).
- La CC PC et les collectivités la composant ont également engagé un Plan Intercommunal d'Amélioration des Pratiques Phytosanitaires et Horticoles (PIAPPH).

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Qualité de l'air :

- La majorité des seuils réglementaires sont respectés sur le territoire de la CC PC.
- Les principaux postes d'émissions (tous types confondus) sont le secteur résidentiel (chauffage), le transport (l'utilisation de la voiture individuelle surtout), la construction (pour le So2 notamment) et l'agriculture (culture et élevage).
- Dans le cadre du SRCAE défini par la Région, la collectivité est engagée à réduire ses émissions de 24% à 44% en fonction de types de polluants.

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Changement climatique et risques naturels : des collectivités investies dans l'adaptation d'un territoire vulnérable

- Le territoire est soumis à plusieurs risques naturels parmi lesquels : le risque d'inondations (les Vidourlades notamment), le risque d'incendies, et le risque de mouvements de terrains liés au changement d'humidité des sols argileux.
- Pour mieux prendre en charge la vulnérabilité du territoire au changement climatique, la CC PC s'engage à travers son PCAET à renforcer l'adaptation des pratiques et espaces. Il s'agit notamment d'améliorer la gestion de la ressource en eau, la prise en compte des risques naturels, de préserver la biodiversité et d'accompagner l'adaptation des activités économiques en ciblant les opportunités de développement (évolution des conditions de cultures, avancement des récoltes, apparition de nouvelles essences, allongement de la saison estivale, etc.)

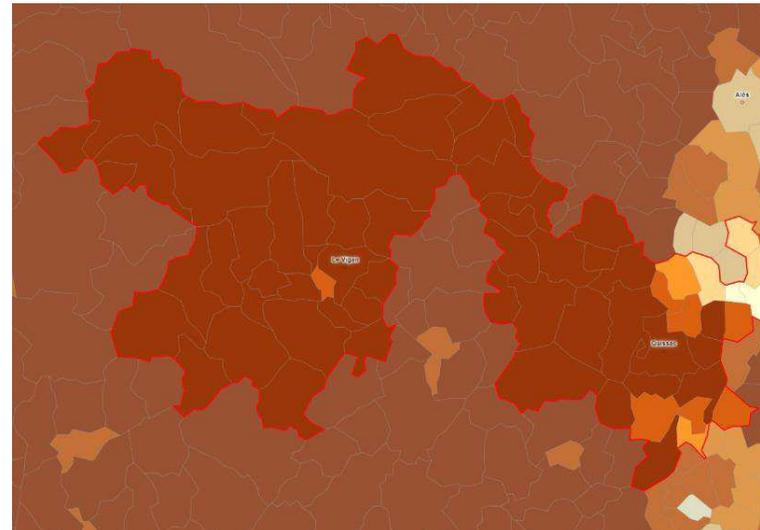
ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Biodiversité et protection des espèces : un territoire marqué par une politique de protection faune/flore importante, engagé en faveur de l'aménagement durable

- Les zones de protection de la biodiversité sont nombreuses : ZNIEFF 1 et 2, Natura 2000, zones de protection des oiseaux, label « Forêt d'exception » de l'ONF pour le Massif de l'Aigoual, Réserve internationale de ciel étoilé, zone protégée au patrimoine mondial de l'UNESCO notamment pour l'agropastoralisme, Parc National des Cévennes (cœur et aire d'adhésion), et la totalité du PETR CC est couverte par les dispositions de la loi Montagne.
- La ressource forestière est importante : 22 900ha côté CC CP (soit 51% de la surface du territoire), près de 17 000 ha côté PETR . Le territoire porte pour projet l'élaboration d'une charte forestière (*Scot PETR, Projet de territoire*).
- Conscientes de la richesse de leur patrimoine naturel, les collectivités entendent poursuivre la préservation de la biodiversité (Plan Climat à l'étude pour la CC PC, PIAPPH, préservation de la ressource en eau, etc.) et favoriser un aménagement durable.

Part de la ressource forestière (%) – 2018
Observatoire des territoires



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

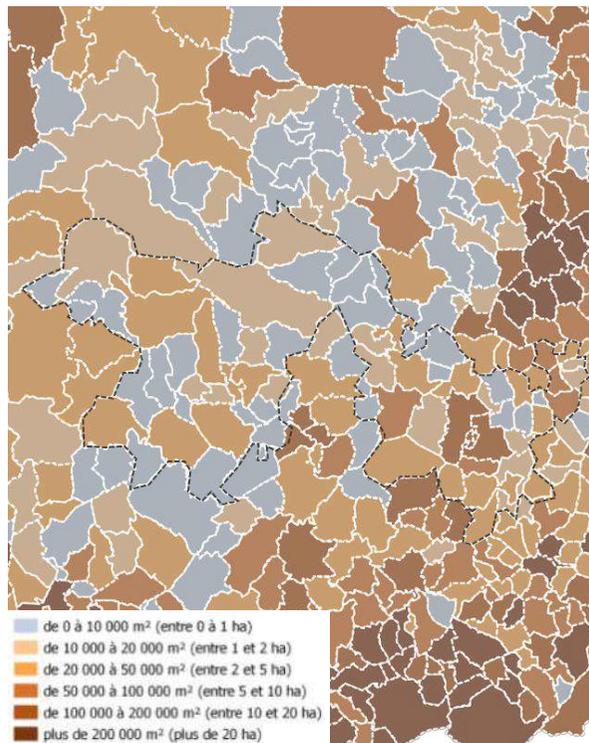
B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Lutte contre l'artificialisation des sols : pour une planification urbaine plus globale

- Dominé par les espaces naturels, le territoire présente un faible taux d'artificialisation (de l'ordre de 5,63% pour la CC PC en 2017, contre 6% pour le département du Gard). Entre 2009 et 2019, l'artificialisation s'est principalement concentrée sur les communes de Quissac, Sauve et Liouc (cf. cartes de l'Observatoire de l'artificialisation, slide suivante).
- Le territoire souhaite développer une réflexion urbaine à une échelle communautaire, permettant une meilleure gestion des espaces. Cette volonté s'articule également avec la politique de requalification de l'existant (centres bourgs, espaces naturels à l'abandon, zones d'activités).

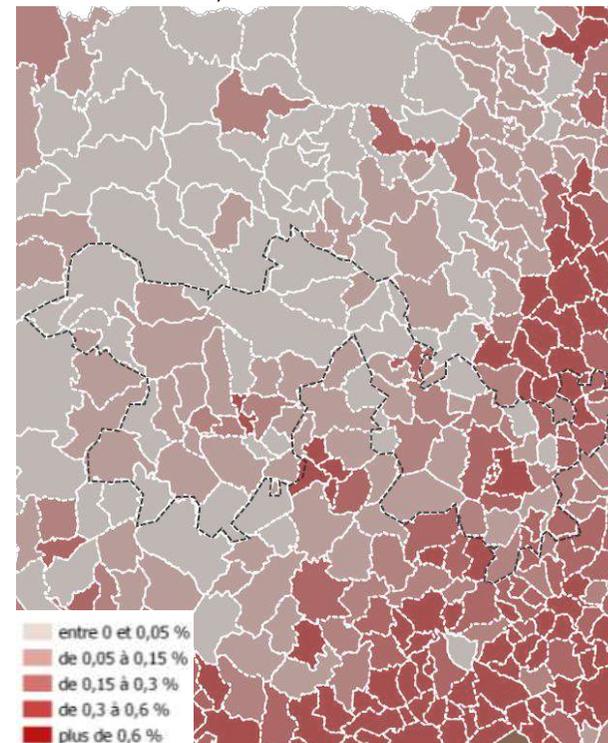
ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Flux d'artificialisation pour la période 2009-2019 (m²),
Observatoire de l'artificialisation



TERRE D'AVANCE

Taux d'artificialisation 2009-2019 par rapport à la surface
communale, Observatoire de l'artificialisation



PAGE 56

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

B/Veiller à la qualité environnementale, lutter contre les dégradations

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire – PETR CC	Projet de territoire – CC PC	PCAET – CC PC
Qualité des eaux			Adaptation changement climatique : - Améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau
Changement climatique et risques naturels			Adaptation changement climatique : - Améliorer la prise en compte des risques inondation et feu de forêt - Valoriser et préserver biodiversité - Accompagner les activités économiques pour anticiper les effets du changement climatique en ciblant les opportunités de développement
Biodiversité et protection des espèces		Axe IV, Préserver le cadre de vie du territoire à travers un aménagement durable - Transition énergétique (Plan Climat) - PIAPPH - Actions de préservation/valorisation	Animation de la dynamique de territoire - Animer un réseau et sensibiliser le grand public - Valoriser des initiatives existantes sur le territoire
Lutte contre l'artificialisation des sols	Axe 1, 2. Requalifier l'urbanisme pour permettre l'accueil de nouveaux habitants : - Animer une réflexion collective autour de l'urbanisme et gestion des espaces - Penser des espaces publics rénovés et attractifs		

TERR

PAGE 57

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Agriculture et alimentation locale & responsable : une filière en pleine structuration

- Le territoire présente un grand nombre d'initiatives (magasins de producteurs, coopératives bio, marchés, vente en ligne, paniers solidaires, guides touristiques des produits locaux, etc.) et des projets en cours (cantine centrale, jardins collectifs, etc.).
- Des Plans Alimentaires Territoriaux sont actuellement en réflexion (Pays Viganais) ou en cours de finalisation (CC PC, pour une mise en œuvre à partir de 2023). Ils visent à structurer la filière alimentaire de proximité, fédérer et mettre en réseaux les acteurs.
- Dans le cadre de l'élaboration de son PAT, la CC PC souhaite soutenir le développement des productions adaptées (stratégie foncière cohérente, animation foncière et agricole, etc.), renforcer l'éducation et la sensibilisation à la consommation responsable, favoriser l'accessibilité au plus grand nombre (ventes de proximité, réseaux, ateliers vecteurs de lien social, épiceries solidaires), et valoriser le patrimoine alimentaire ainsi que les savoir-faire locaux.



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Energie : un territoire engagé pour une plus grande maîtrise énergétique et le renforcement des productions d'énergies renouvelables

- Engagées pour la mise en œuvre d'une croissance verte, les collectivités s'investissent fortement en faveur de la transition énergétique du territoire. Elles accompagnent notamment le renforcement de la maîtrise énergétique (rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, des réseaux d'éclairages, maîtrise des consommations), la réduction des consommations (sensibilisation), et le développement de la production d'énergies renouvelables.
- Actuellement, le taux de production d'énergie consommée est encore faible (8,8% pour la CC CP) mais le territoire dispose d'un fort potentiel pour renforcer son autonomie énergétique :
 - La ressource forestière y est importante (environ 40 000 ha sur l'ensemble du territoire) et la filière bois-énergie est actuellement la principale source d'énergie renouvelable mobilisée sur le territoire (91% de bois résidentiel pour la CC CP selon l'étude de potentiel), 11 chaufferies sont présentes sur le territoire du PETR. Les collectivités souhaitent structurer la filière bois, moderniser les entreprises locales et favoriser la diffusion de micro-filières bois énergies (CTE PETR).
 - Le territoire dispose d'une grande qualité d'ensoleillement et d'une variété de surfaces exploitables, propice au développement du photovoltaïque (actuellement 8% des ENR produites sur le territoire de la CC CP). Le développement de cette production se heurte cependant à l'importance des zones de protection.
 - 12 communes de la CC CP présentent un potentiel pour le développement de parcs éoliens, mais ce type de production divise en raison des nuances induites (paysagères notamment) et est fortement limitée par l'importance des zones de protection.
 - L'agriculture offre également un potentiel intéressant pour le développement de la biomasse, avec la récupération des pailles et poussières de céréales, des bois de taille et d'arrachage récupérés dans les vignes.
 - Enfin, le territoire offre un potentiel certain en matière de géothermie.
- Portant pour ambition d'être reconnu comme haut lieu de la transition énergétique (CC CP lauréate de la démarche territoire à énergie positive pour la croissance verte en 2016, CTE PETR CC Axe 1), le territoire souhaite également renforcer la promotion des actions menées.

ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Déchets et économie circulaire : une filière dynamique en pleine structuration, engagée dans une politique « zéro déchet, zéro gaspillage »

- On compte 3 déchèteries et 2 ressourceries côté CC PC, 5 déchèteries et des ressourceries mobiles sur le territoire du PETR. Les initiatives en matière de tri, compostage, réemploi sont nombreuses et une nouvelle ressourcerie est en projet au Vigan. Le compostage individuel est bien développé et une quinzaine de sites de compostage partagé ont été aménagés sur le territoire de la CC PC.
- La production actuelle moyenne de déchets par habitant et par an est de 778kg (*donnée de 2019, atelier PLPDMA*) sur le territoire de la CC PC, soit bien supérieure à la moyenne régionale (620kg en 2017) et française (580kg en 2017), en particulier concernant les déchets verts, gravats, et encombrants.
- La CC PC est actuellement engagée dans l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilé. Ce programme vise la réduction de 58 kg de déchets par habitant et par an de 2019 à 2027. La collectivité souhaite par ailleurs développer une culture commune de la prévention et développer une stratégie plus globale de la gestion des déchets. Le PLPDMA vise à soutenir :
 - la lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets alimentaires : installation de poubaiers pour les ménages volontaires, ateliers de sensibilisation dans les cantines, ateliers cuisine, etc.
 - l'amélioration de la gestion des biodéchets : développement du compostage collectif, des aires et campagnes de broyage,
 - Le renforcement du réemploi et de la réparation : développement des ressourceries, des aires de réemplois au sein des déchèteries, matériauthèque, annuaire des dispositifs, etc.,
 - L'amélioration du traitement des déchets de déchèteries : développement d'une déchèterie pour professionnels, encadrement de l'accès et mise aux normes des autres, etc.
 - La sensibilisation des usagers
- Le territoire souhaite également renforcer la dimension écologique au sein de ses marchés publics, encourager le développement de l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises (*CTE PETR*).



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire PETR CC	CTE PETR CC	Projet de territoire CC PC	PCAET CC PC	CC PC
Agriculture et alimentation locale & responsable	Axe II, 3. Soutenir une agriculture locale et durable : <ul style="list-style-type: none">- Encourager les installations et transmissions- Favoriser la distribution en circuits courts				PAT en cours d'élaboration
Energie	Axe II, 4. Accompagner la transition énergétique du territoire : <ul style="list-style-type: none">- S'engager pour la maîtrise de l'énergie- Production d'énergies renouvelables	Axe I, Une croissance douce, construite en synergie <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une politique territoriale d'animation de la transition écologique- Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques- Appui aux acteurs du territoire sur la maîtrise de la demande d'énergie	Axe IV, Préserver le cadre de vie du territoire, à travers un aménagement durable : <ul style="list-style-type: none">- Transition énergétique : Plan Climat à l'étude	La sobriété énergétique du bâti : <ul style="list-style-type: none">- Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations- Inciter les propriétaires et bailleurs pour la rénovation énergétique de leur patrimoine- Accompagner les acteurs socioéconomiques sur leur bâti et leur outil de production- Animer une dynamique de réseau pour identifier et prévenir la précarité énergétique du territoire	



ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

C/Valoriser durablement les ressources naturelles, limiter les consommations

Grandes orientations issues des travaux et/conventions existants

	Projet de territoire PETR CC	CTE PETR CC	Projet de territoire CC PC	PCAET CC PC	CC PC
Energie		Axe II, Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales <ul style="list-style-type: none">- Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales- Etude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois- Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois- Installation d'un parc photovoltaïque- Requalification des bâtiments de la station de ski Prat-Peyrot		Production d'énergie renouvelable locale : <ul style="list-style-type: none">- Montrer l'exemplarité de la CC PC- Valoriser/essayer les projets participatifs et citoyens- Accompagner les communes membres dans projets de développement ENR- Favoriser l'émergence de la demande en bois énergie pour permettre une structuration offre locale	
Déchets et économie circulaire		Axe IV : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises	Axe IV : Préserver le cadre de vie du territoire, à travers un aménagement durable : Mise aux normes des déchèteries	Zéro déchet, zéro gaspillage <ul style="list-style-type: none">- Structurer un PLPDMA- Mettre en place une tarification incitative- Investir le champ de l'alimentation et du gaspillage alimentaire Animation de la dynamique de territoire <ul style="list-style-type: none">- Animer un réseau et sensibiliser le grand public- Valoriser des initiatives existantes sur le territoire	

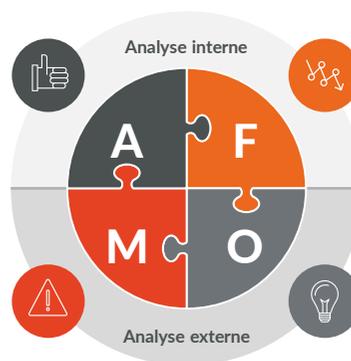
ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En synthèse



PRINCIPAUX ATOUTS

- Une qualité environnementale reconnue, un ensemble d'espaces et d'espèces classés et protégés
- Une sensibilisation efficace et un ensemble d'acteurs proactifs
- Un espace forestier important et une filière bois en pleine structuration
- Un secteur agricole bien développé, durable, reconnu (labels, agriculture biologique) et attractif
- De nombreuses initiatives favorisant l'alimentation locale
- Un potentiel important pour le développement de la production d'énergies renouvelables
- Une filière bois-énergie en pleine structuration
- De nombreuses initiatives en matière de lutte contre le gaspillage, de tri et de réemploi, et une politique de gestion et traitement des déchets en pleine structuration



PRINCIPALES FAIBLESSES

- Une offre de mobilité inégale
- Un manque de transports en commun, l'absence d'équipement ferroviaire
- Une forte dépendance du territoire aux effets du changement climatique
- Un territoire soumis à de forts risques naturels
- La tension de la ressource en eau
- La diminution de la surface agricole sur le territoire du PETR
- Un taux de précarité énergétique important
- Une forte pression réglementaire liée aux zones de protections limitant le développement des productions d'énergies renouvelables (notamment le photovoltaïque et l'éolien)
- Un taux de déchets par habitants et par an très important

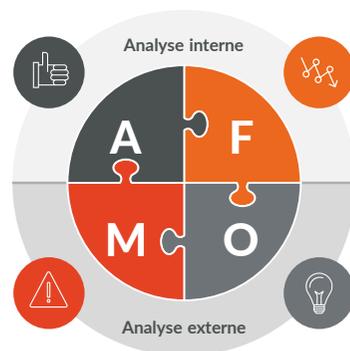
ENGAGER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

En synthèse



PRINCIPALES MENACES

- Un risque de déficit hydrique important
- L'intensification des périodes d'inondations, des incendies et des mouvements de terrain, en lien avec le changement climatique
- Le vieillissement des exploitants agricoles et le manque de repreneurs
- Une réglementation contraignant le développement de la production d'énergies renouvelables
- L'opposition des habitants au développement de parcs éoliens ou photovoltaïques

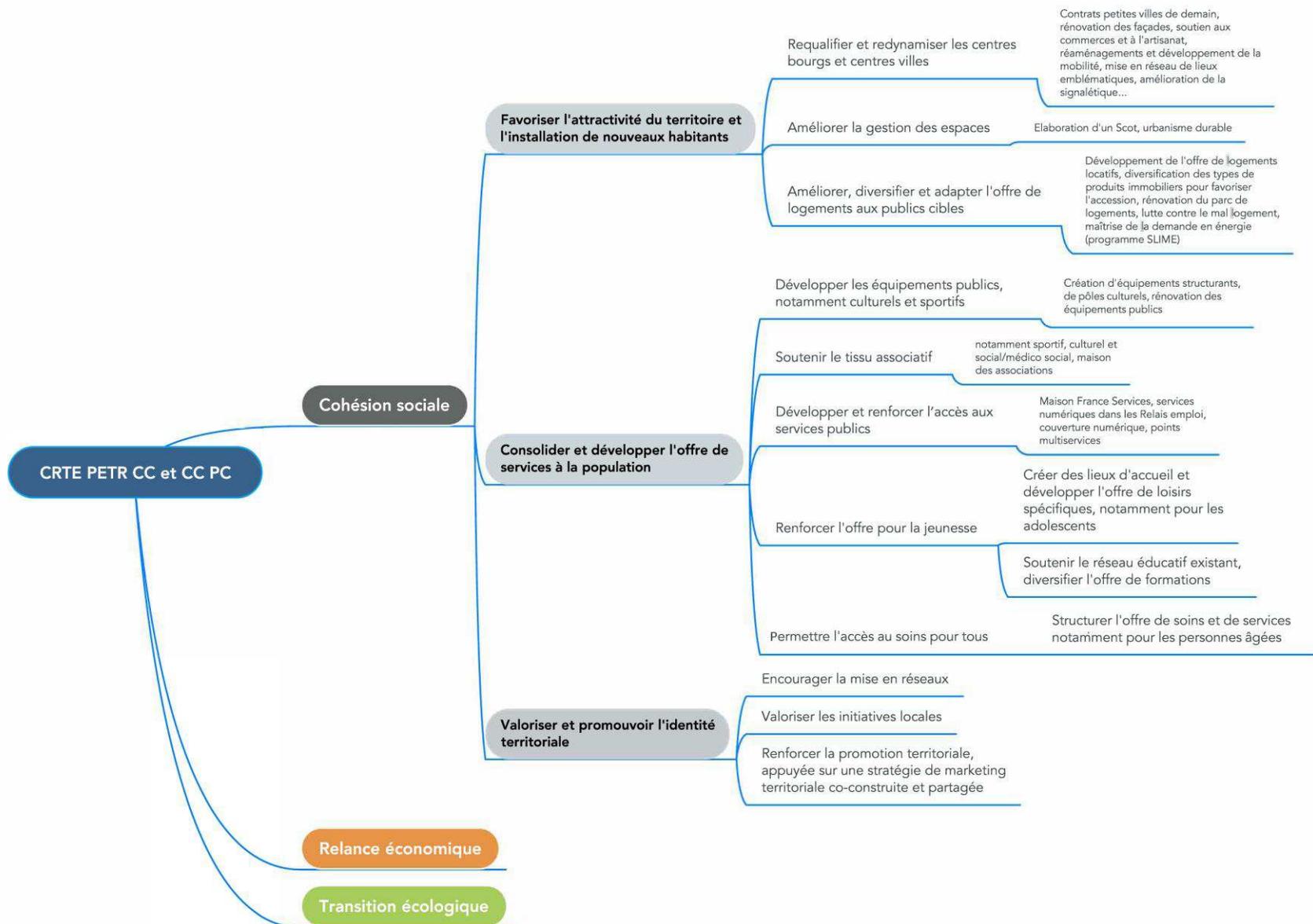


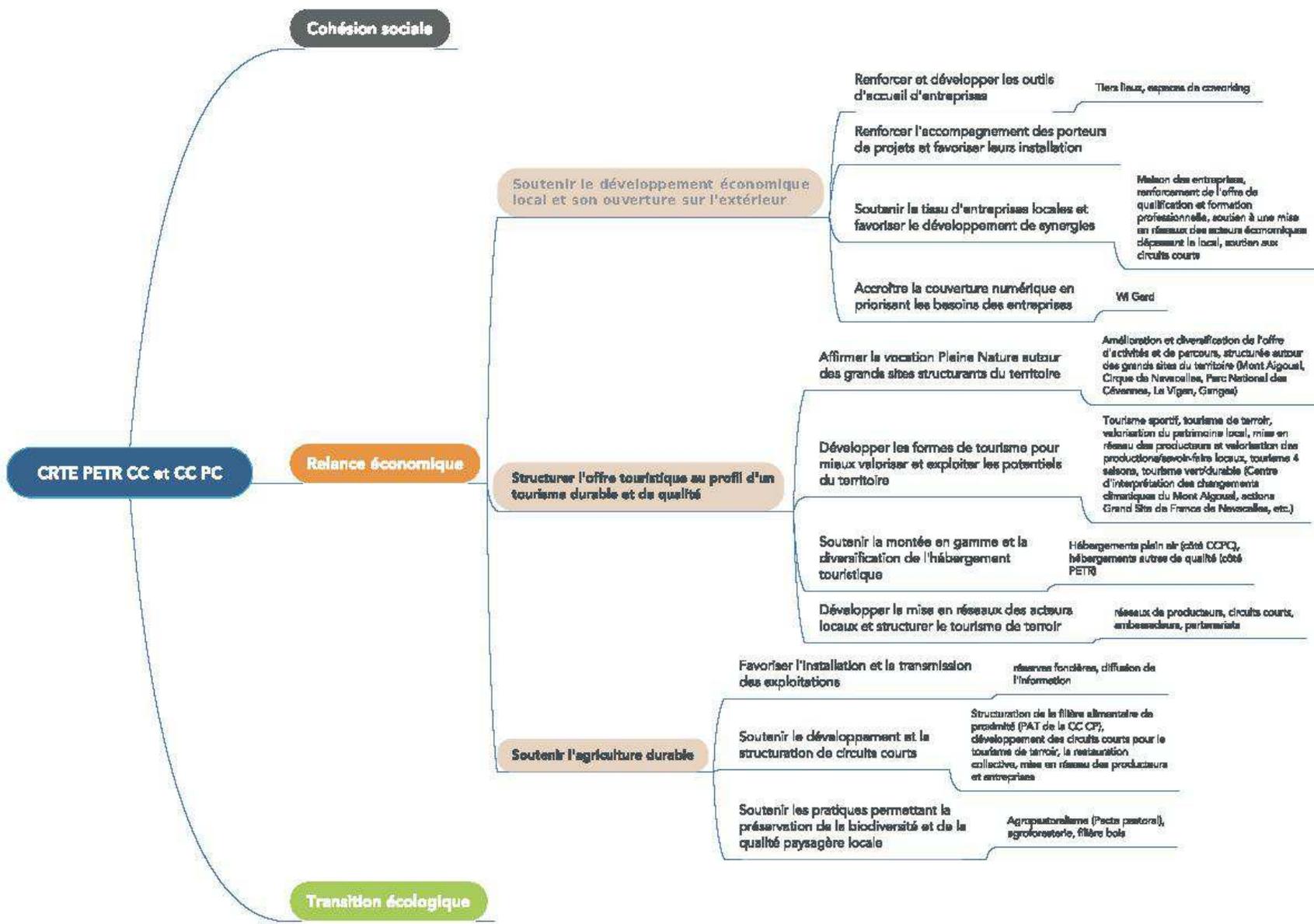
PRINCIPALES OPPORTUNITÉS

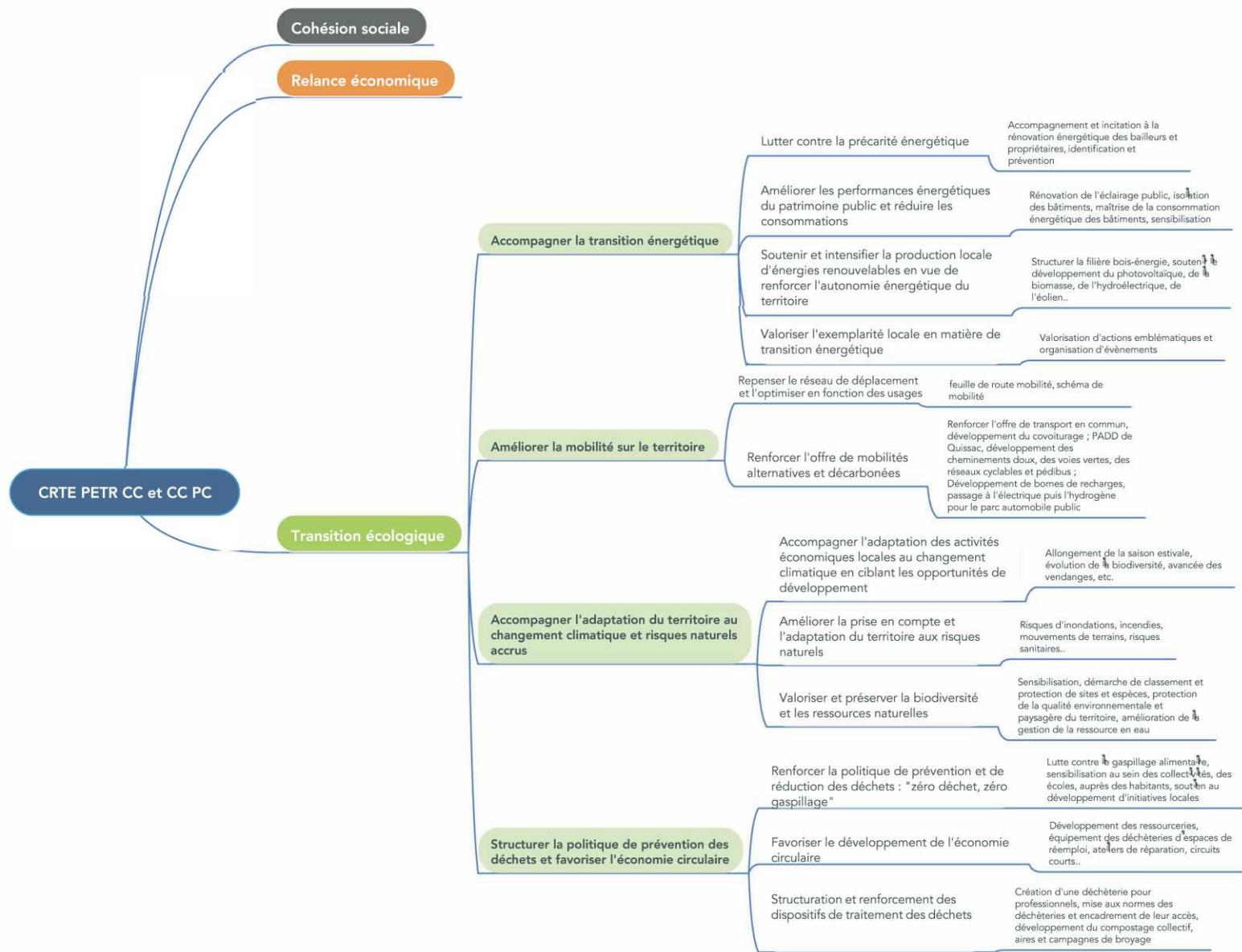
- L'élaboration d'un Plan de mobilité simplifié (CC PC), d'une feuille de route mobilité (PETR), et le renforcement de l'offre de mobilité (douce, partagée, décarbonée)
- Le développement du haut débit (Wi Gard)
- La maîtrise de la ressource en eau et la mise en œuvre d'une politique d'économie et de préservation
- L'adaptation du territoire et de ses activités au changement climatique
- Une gestion responsable de la ressource forestière (élaboration d'une charte forestière)
- La structuration de la filière bois-énergie
- Le soutien à l'agriculture durable, avec l'accompagnement des installations, la valorisation et promotion des filières locales et le développement des circuits-courts (notamment en matière de distribution et tourisme)
- L'élaboration de Programmes Alimentaires Territoriaux permettant de structurer la filière de l'alimentation de proximité
- Le développement de l'économie circulaire autour de la valorisation des déchets (pôle recyclerie)
- L'engagement des collectivités et des entreprises en faveur de la rénovation énergétique
- La lutte contre la précarité énergétique et la conduite d'une politique de sobriété énergétique
- L'élaboration d'un Plan Climat
- La lutte contre les pollutions et l'élaboration d'un PIAPPH

Au-delà des politiques

- L'intérêt grandissant des consommateurs pour l'agriculture biologique et la possibilité pour le territoire de renforcer son positionnement sur ce secteur
- Le développement de liens entre activités agricoles et touristiques grâce à l'émergence de nouvelles formes de tourisme (vacances à la ferme, chambres d'hôtes, tourisme vert)







Annexe 2 Tableau global des actions recensées par les territoires

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maire d'origine / Porteur	Proposition	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE																
							1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants			1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population			1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale		2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur			2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité			2.3 Soutenir l'agriculture durable			3.1 Accompagner la transition énergétique			3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire			3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus			3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire		
							Requalifier et réajuster les équipements existants (logements, équipements publics...)	Améliorer la gestion des espaces "maîtrisés"	Améliorer la gestion des espaces "non maîtrisés"	Développer les équipements publics, notamment collectifs et sportifs	Accompagner le lieu associatif	Développer et renforcer les services publics	Renforcer l'offre de services	Offre de soins et établissements de santé	Valoriser les équipements existants	Promouvoir la promotion territoriale	Renforcer et développer les outils d'attractivité	Appuyer les porteurs de projets locaux	Soutenir le tissu agricole et les circuits courts locaux et faire émerger de nouvelles formes de coopération	Accroître la visibilité économique territoriale	Appuyer la vocation touristique du territoire	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	Appuyer les pratiques agricoles durables	
1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.2.3	1.2.4	1.2.5	1.3.1	1.3.2	2.1.1	2.1.2	2.1.3	2.1.4	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.2.4	2.3.1	2.3.2	2.3.3	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.2.1	3.2.2	3.3.1	3.3.2	3.3.3	3.4.1	3.4.2	3.4.3			
CCPC		Eco Parc des Garrigues : ZAE / PV / hydrogène (études en cours)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Extension ZA SHF par tranches	Développement économique	st Hippolyte du fort	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Immobilier d'entreprises	Développement économique	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Maison France Services et Conseiller Numérique	Numérique	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Rôle Intercommunal de Services	Santé / Cohésion sociale / Logement	st Hippolyte du fort	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		création de la déchetterie de Lédignan en substitution à celle de St Bénézet (sélection AMO)	déchets	Lédignan	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Boucles cyclos et extensio, sentiers de randonnée (nouveau cartoguide)	Tourisme	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		actions mobilités	Mobilités	CCPC	CCPC	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		création trottoirs et parkings	Mobilités	Carnas	Commune de Carnas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		réhabilitation mairie	Patrimoine bâti	Carnas	Commune de Carnas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		rénovation bâtiments communaux et création parkings	Patrimoine bâti	Cassagnoles	Commune de Cassagnoles	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Réhabilitation centre-ville et réhabilitation remise en salle polyvalente + carline...	Aménagements urbains et paysagers	Corconne	Commune de Corconne	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Requalification traversée du village	Aménagements urbains et paysagers	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maire d'origine / Porteur	Prévision	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE																
							1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants			1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population			1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale			2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur		2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité		2.3 Soutenir l'agriculture durable		3.1 Accompagner la transition énergétique				3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire		3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus		3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire					
							1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.2.3	1.2.4	1.2.5	1.3.1	1.3.2	2.1.1	2.1.2	2.1.3	2.1.4	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.2.4	2.3.1	2.3.2	2.3.3	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.2.1	3.2.2	3.3.1	3.3.2
CCPC		Remise en état et valorisation chemin des Huguenots	Tourisme	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Acquisition et réhabilitation moulin à huile + aire camping-cars	Tourisme	Corconne	Commune de Corconne	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Projet café citoyen, collaboratif	Développement économique	Logrian-Florian	Commune de Logrian-Florian	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Projet café citoyen, collaboratif	Développement économique	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Café multiservices avec opérateur 1000 cafés	Développement économique	Canaules-et-Argentères	Commune de Canaules-et-Argentères	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Café multiservices avec opérateur 1000 cafés	Développement économique	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Café	Développement économique	Oros	Commune de Oros	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Créer une résidence en partage pour personnes âgées	Santé / Cohésion sociale / Logement	Lédignan	Commune de Lédignan	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Créer un cimetière	Aménagements urbains et paysagers	Liouc	Commune de Liouc	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Extension salle culturelle	Culture	Monoblet	Commune de Monoblet	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Espace de coworking	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Quissac	Commune de Quissac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Espace de coworking	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Sauve	Commune de Sauve	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Maison de retraite – caserne des pompiers	Santé / Cohésion sociale / Logement	Quissac	Commune de Quissac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Parcours sportif, aire de jeux	Jeunesse et Sports	Liouc	Commune de Liouc	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													
CCPC		Résidence d'artistes	Culture	Sauve	Commune de Sauve	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																													

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maître d'ouvrage / porteur	Préposition	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE																	
							1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants			1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population			1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale			2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur			2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité			2.3 Soutenir l'agriculture durable			3.1 Accompagner la transition énergétique			3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire			3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus			3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire		
							Appuyer les initiatives locales	Améliorer la gestion des espaces ruraux	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer le tissu associatif	Développer et renforcer les services publics	Renforcer l'offre de services	Offre de soins et établissements de santé	Valoriser les savoir-faire locaux	Promouvoir l'identité territoriale	Renforcer et promouvoir l'identité territoriale	Favoriser les circuits courts	Soutenir le tissu économique local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local	Appuyer les initiatives de développement local		
1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.2.3	1.2.4	1.2.5	1.3.1	1.3.2	2.1.1	2.1.2	2.1.3	2.1.4	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.2.4	2.3.1	2.3.2	2.3.3	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.2.1	3.2.2	3.3.1	3.3.2	3.3.3	3.4.1	3.4.2	3.4.3				
CCPC		Aire de jeux	Jeunesse et Sports	Galhan	Commune de Galhan	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		City stade	Jeunesse et Sports	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		City stade	Jeunesse et Sports	Cassagnoles	Commune de Cassagnoles	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		City stade	Jeunesse et Sports	Cognac	Commune de Cognac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		City stade	Jeunesse et Sports	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		City stade	Jeunesse et Sports	Fressac	Commune de Fressac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		City stade	Jeunesse et Sports	Lognan-Florian	Commune de Lognan-Florian	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		City stade	Jeunesse et Sports	Pompignan	Commune de Pompignan	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		City stade	Jeunesse et Sports	St Jean de Creulon	Commune de St Jean de Creulon	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Monoblet	Commune de Monoblet	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Corconne	Commune de Corconne	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Sauve	Commune de Sauve	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
CCPC		Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Quissac	Commune de Quissac	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														

Territoire	Contrat / programme en cours	Nom du projet	Thématique	Lieu	Maître d'ouvrage / Porteur	Prévision	1. COHESION SOCIALE						2. RELANCE ECONOMIQUE						3. TRANSITION ECOLOGIQUE																	
							1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants			1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population			1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale			2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur			2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité			2.3 Soutenir l'agriculture durable			3.1 Accompagner la transition énergétique			3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire			3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus			3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire		
							Requalifier et réhabiliter les logements existants	Améliorer la situation des espaces publics	Maîtriser l'étalement urbain et favoriser l'habitat collectif	Développer les services publics, notamment collectifs et locaux	Accompagner le tissu associatif	Développer et améliorer les services publics	Renforcer l'offre pour la jeunesse	Offre de soins et établissements de santé	Valoriser les savoir-faire locaux	Valoriser les savoir-faire locaux	Promouvoir les savoir-faire locaux	Renforcer et développer les savoir-faire locaux	Soutenir le tissu économique local et les produits locaux	Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs	Accompagner les agriculteurs			
							1.1.1	1.1.2	1.1.3	1.2.1	1.2.2	1.2.3	1.2.4	1.2.5	1.3.1	1.3.2	2.1.1	2.1.2	2.1.3	2.1.4	2.2.1	2.2.2	2.2.3	2.2.4	2.3.1	2.3.2	2.3.3	3.1.1	3.1.2	3.1.3	3.1.4	3.2.1	3.2.2	3.3.1	3.3.2	3.3.3
PETR C&C		Restructuration des écoles	Aménagements urbains et paysagers	Saint André de Majencoules	Saint André de Majencoules	Projet prêt à démarrer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																														
PETR C&C		Requalification des espaces publics dans le centre du village – Tranche 2	Aménagements urbains et paysagers	Arphy	Arphy	Projet prêt à démarrer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																														
PETR C&C		renovation de bâtiments publics, 3 tranches	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Aumessas	Aumessas	Projet prêt à démarrer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																														
PETR C&C		économie d'énergie sur le réseau Eclairage public	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Aumessas	SMEG	Projet prêt à démarrer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																														
PETR C&C		mise en sécurité du réseau Eclairage public	Aménagements urbains et paysagers	Aumessas	SMEG	Projet prêt à démarrer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																														
PETR C&C		schéma directeur assainissement	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Aumessas	Aumessas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
PETR C&C		schéma directeur eau	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Aumessas	Aumessas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
PETR C&C		création d'une nouvelle STEP	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Aumessas	Aumessas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
PETR C&C		profil de baignade	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Aumessas	Aumessas	Projet prêt à démarrer ou en cours / Réalisable d'ici fin 2022 / dépôt pour 2022																														
PETR C&C		création d'un skate-park	Jeunesse et Sports	Aumessas	Aumessas	Projet en réflexion / 2023 ou fin de programmation																														
PETR C&C		Rénovation thermique du logement communal	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Mandagout	Mandagout	Non défini																														
PETR C&C		Rénovation partielle et isolation du bâtiment de l'école	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie	Saint Sauveur Camprieu	Saint Sauveur Camprieu	Réalisé																														
PETR C&C		Acquisition de VTT électriques dans le cadre du pôle nature 4 saisons	Tourisme	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Réalisé																														

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	1.1
Intitulé de la fiche mesures	1.1 Favoriser l'attractivité du territoire et l'installation de nouveaux habitants
Orientation stratégique visée	1. COHESION SOCIALE
Maîtrise d'ouvrage	Commune d'Aulas Commune du Vigan Commune du Vigan Commune du Vigan Commune du Vigan Commune du Vigan PETR C&C SIA L'Espérou Commune de Quissac Commune de Quissac Commune de Vic-le-Fesq Commune de Cognac Commune de Cognac Commune de Quissac Commune de Bragassargues Commune de Saint-Nazaire-des-Gardies Quissac Quissac Commune de Quissac Commune de Cros Commune de Cros Commune de Cros Commune de Conqueyrac Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac Commune de Cros Commune de Pompignan Commune de Maruéjols-lès-Gardon Commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac Commune de Carnas Commune de Carnas Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Gailhan Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Gailhan Commune de Pompignan Commune de Savignargues Commune de St-Jean-de-Crieulon Commune de Canaules-et-Argentières Commune de Fressac Commune de Logrian-Florian Commune de Maruéjols-lès-Gardon Commune de Monoblet Commune de Bragassargues Commune de Liouc Commune de Gailhan Saint André de Majencoules Arphy

Liste des actions envisagées	Rénovation énergétique Maison Valat
	Réduction surcoût financier en chauffage électrique, diminution des déperditions par isolation extérieure, remplacement des menuiseries, remplacement des chauffages électriques plus performants
	Logement en centre ville, chemin de la Montade, Aulas
	Requalification et aménagement des bords de l'Arre
	Requalification boulevard des Cévennes pour l'accessibilité de la nouvelle gendarmerie et parking visiteur
	Requalification du Boulevard des Châtaigniers, de l'Avenue Jean Jaurès et réaménagement du Parc des Châtaigniers
	Création d'un parc de jeux dans le quartier des Chataigniers
	Réhabilitation d'immeubles vacants et insalubres en centre ancien
	Réalisation d'un schéma de mobilité sur le territoire du PETR C&C
	Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à l'Espérou
	Réhabilitation et création de 3 logements à la maison du garde barrière
	Réhabilitation et création de 2 logements à l'ancienne cure
	Rénovation de 2 appartements
	rénovation et création de deux logements au premier étage de la mairie
	création de 5 logements dans l'ancienne colonie de vacance NISADO, le dernier pavillon à réhabiliter
	Aménagements des abords de la piscine dont jardins d'enfants
	sécurisation de l'accès à la mairie et à un appartement par la création d'un mur de soutènement pour organiser le stationnement - aménagement de la place de la mairie
	projet d'aménagement de la place communale
	Requalification du quartier historique de Vièle Phase 2
	Requalification du quartier historique de Vièle Phase 3
	Création d'une piste Cyclable Avenue du maréchal Juin (Collège)
	mise en sécurité de la traversée du village
	Création d'un chemin communal carrossable pour desservir le hameau de Crouzet
	réfection et "recalibrage" chemin communal du Merle à La Rouvière
	Desserte du quartier de SINGLA (Voiries 200 000 € - Réseaux 250 000 € - Acquisitions foncières 140 000 € - Etudes et Moe 60 000 €)(Déplacement réseau Département)
	Rénovation éclairage public
	Rénovation de l'éclairage public (passage aux LED) dans certaines rues de la commune (à préciser)
	remplacement éclairage public
	remplacement de l'ensemble des points lumineux de l'éclairage public de la commune. Projet porté avec le SMEG (montant sur 3 ans)
	Rénovation de l'éclairage public, avec passage aux LED. Projet qui vient d'être retenu par le SMEG. Estimation : 70 points lumineux
	Mise en discrétion des réseaux électriques basse tension, éclairage public et Telecom le long de la RD 982 en même temps que la réhabilitation des réseaux AEP et eaux usées suite au SDAEP (Durfort)
	Enfouissement des réseaux avec passages aux LED
	création trottoirs et parkings
	Réhabilitation centre-ville et réhabilitation remise en salle polyvalente + cantine...
	Requalification traversée du village
	Requalification traversée du village
	Revitalisation centre-ville et rénovation bâtiments dont foyer
	Aménagement place autour mairie et extension foyer
Création parking	
Création parking	
Finalisation requalification traversée village	
Eco parc des Garrigues DOUBLON	
Construction 1 ou 2 logements communaux	
1 logement social dans un bâtiment à rénover	
1 logement dans le temple	
1 logement pour boulanger	
Remise en état et valorisation chemin des Huguenots	
Parcours sportif, aire de jeux	
Aire de jeux	
Maison en partage au-dessus du bâtiment de la mairie	
Requalification des espaces publics dans le centre du village – Tranche 2	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de logements
	Nombre de projets de réhabilitation / requalification
	Nombre de parcours, aires de jeux
	Nombre de parkings
	Nombre d'EP passés en LED

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol	
Version	1.0
N°	1.2
Intitulé de la fiche mesures	1.2 Consolider et développer l'offre de services à la population
Orientation stratégique visée	1. COHESION SOCIALE
Maîtrise d'ouvrage	CC CAC-TS CC du Pays Viganais CC du Pays Viganais Commune d'Arre Commune de Lasalle Commune de Lasalle Commune de Trèves Commune de Val d'Aigoual Commune de Val d'Aigoual Commune de Val d'Aigoual Commune des Plantiers SIA L'Espérou Commune de Quissac Commune de Quissac Commune de Quissac Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort Commune de Bragassargues Commune de Aigremont Commune de Cardet Commune de Monoblet Commune de Cros Commune de Cros Commune de Cros Commune de Conqueyrac Commune de Conqueyrac Commune de Conqueyrac CCPC CCPC CCPC Commune de Carnas Commune de Cassagnoles Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Fressac Commune de Liouc Commune de Maruéjols-lès-Gardon Commune de Savignargues Commune de Cognac Commune de Logrian-Florian Commune de Brouzet-lès-Quissac Commune de Canaules-et-Argentières Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Lédignan Commune de Liouc Commune de Monoblet Commune de Quissac Commune de Sauve Commune de Brouzet-lès-Quissac Commune de Cassagnoles Commune de Cognac Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Fressac Commune de Logrian-Florian Commune de Pompignan Commune de St Jean de Criulon Saint André de Majencoules

Contexte	Le territoire dispose d'une offre de services, de soins, et d'activités dont la forte polarisation implique la création d'équipements et de dispositifs favorisant leur accessibilité. En lien avec la politique démographique, les collectivités souhaitent en particulier renforcer l'offre dédiée aux publics jeunes en proposant de nouveaux équipements de loisirs, culturels et sportifs structurants.
Objectifs	Développer les équipements publics, notamment culturels et sportifs Accompagner le tissu associatif Développer et renforcer l'accès aux services publics Renforcer l'offre pour la jeunesse Offre de soins, établissements dédiés et services
Liste des actions envisagées	Création d'une maison France Services Création d'un pôle d'enseignement supérieur au Vigan Réhabilitation et rénovation énergétique groupe scolaire Jean Carrière et restauration collective Rénovation des équipements sportifs communautaires City Stade Transformation du bâtiment communal des Glycines Création d'espaces culturels au Temple Création d'une maison en partage en lien avec la maison de retraite Réhabilitation de l'école Réfection du réseau d'assainissement de la Pieyre Traitement des eaux parasites Création de toilettes publiques à ND de la Rouvière Création d'un cabinet de télémédecine à l'EHPA Requalification de la halle de l'Espérou en salle polyvalente, salle de conférence... Réhabilitation et extension médiathèque Réhabilitation des toitures de 3 bâtiments communaux Requalification de l'espace Gendre Réhabilitation Salle des Fêtes - Création salle culturelle Amélioration énergétique de l'ensemble du bâtiment Amélioration thermique du bâtiment de l'école maternelle Rachel Cabane Rénovation bâtiment mairie Travaux école élémentaire Fernand Léonard création d'une nouvelle salle du conseil + sécurisation des archives Nouvelles mairie + bibliothèque : construction d'un bâtiment durable aux normes environnementales actuelles et aux normes PMR « Réhabilitation de l'ancienne école des mas » (Cardet) création d'un aménagement sportif Schéma directeur AEP (y compris travaux préalables indispensables à l'établissement du SDAEP) Installation de dispositifs de traitement par UV de l'eau distribuée extension du réseau d'AEP sur la Haute Vallée du Vidourle renouvellement d'une part importante du réseau AEP et la mise en place d'une télésurveillance du réseau AEP : nouvelle tranche de travaux entre La Gardiolle et le réservoir communal Réseau d'irrigation : des investissements vont être nécessaires pour permettre une adaptation au nouveau contexte climatique et à une demande d'eau brute de la part de l'agriculture qui augmente. Réhabilitation de la piscine intercommunale de Quissac Maison France Services et Conseiller Numérique Pôle Intercommunal de Services réhabilitation mairie rénovation bâtiments communaux et création parkings Revitalisation centre-ville et rénovation bâtiments dont foyer Parking + atelier et garage à côté mairie Création foyer/maison communale Création locaux services techniques et aménagements piétons Aménagement place foyer et aménagement local technique Services techniques à la Mouleyrette Projet café citoyen, collaboratif Projet café citoyen, collaboratif Café multiservices avec opérateur 1000 cafés Café multiservices avec opérateur 1000 cafés Créer un cimetière Extension salle culturelle Maison de retraite – caserne des pompiers Résidence d'artistes City stade City stade Restructuration des écoles
Indicateurs d'évaluation	Nombre de City stades Nombre de projets café / café citoyen Km d'AEP m² de locaux de services publics construits / ayant fait l'objet d'extension

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol	
Version	1.0
N°	1.3
Intitulé de la fiche mesures	1.3 Valoriser et promouvoir l'identité territoriale
Orientation stratégique visée	1. COHESION SOCIALE
Maîtrise d'ouvrage	CC CAC-TS
Contexte	La promotion d'une identité territoriale partagée, fondée sur des spécificités culturelles et des initiatives valorisantes, est considérée comme un élément essentiel pour le renforcement de l'attractivité du territoire.
Objectifs	Encourager la mise en réseaux Valoriser les initiatives locales Valoriser les initiatives locales Renforcer la promotion territoriale, appuyée sur une stratégie de marketing territoriale co-construite et partagée
Liste des actions envisagées	Etude de définition d'une stratégie touristique à l'échelle de la CC CAC-TS

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol	
Version	1.0
N°	2.1
Intitulé de la fiche mesures	2.1 Soutenir le développement économique local et son ouverture sur l'extérieur
Orientation stratégique visée	2. RELANCE ECONOMIQUE
Maîtrise d'ouvrage	CC CAC-TS Commune de Peyrolles Commune des Plantiers Ressourcerie du Pont / Rd'Evolution Commune de Saint-Félix-de-Pallières Commune de Monoblet CCPC CCPC Commune de Lédignan Commune de Logrian-Florian Commune de Brouzet-lès-Quissac Commune de Canaules-et-Argentières Commune de Durfort et St Martin de Sossenac Commune de Cros Commune de Quissac Commune de Sauve CCPC Commune d'Aulas
Contexte	Avantageusement situé à proximité de grandes métropoles, le territoire souhaite s'affirmer en tant que pôle rural attractif et relais marchand, en favorisant l'accueil et le développement durable des entreprises.
Objectifs	Renforcer et développer les outils d'accueil d'entreprises Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets et favoriser leur installation Soutenir le tissu d'entreprises locales et favoriser le développement de synergies Accroître la couverture numérique en priorisant les besoins des entreprises
Liste des actions envisagées	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane Installation d'un pylone de téléphonie mobile et aménagement du chemin d'accès en DFCI Création d'un espace de coworking Tiers lieu de la ressourcerie Rénovation ancienne Poste (bistrot/chambres d'hôtes/épicerie/lieu d'activité culturelle et associative) Aménagement et équipement d'une boulangerie Extension ZA SHF par tranches immobilier d'entreprises ZA ZAC + projets en centre-ville Projet café citoyen, collaboratif Projet café citoyen, collaboratif Café multiservices avec opérateur 1000 cafés Café multiservices avec opérateur 1000 cafés Café Espace de coworking Espace de coworking Déploiement de bornes numériques à St Hippolyte du Fort, Sauve et Lédignan Ouverture d'une boulangerie avec un four à pain à bois en AB
Indicateurs d'évaluation	m ² d'espaces économiques créés Nombre d'entreprises accueillies

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol	
Version	1.0
N°	2.2
Intitulé de la fiche mesures	2.2 Structurer l'offre touristique au profit d'un tourisme durable et de qualité
Orientation stratégique visée	2. RELANCE ECONOMIQUE
Maîtrise d'ouvrage	CC CAC-TS CC CAC-TS CC CAC-TS CC du Pays Viganais CC du Pays Viganais Commune de Lasalle Commune de Val d'Aigoual PETR C&C Commune de Quissac Commune de Corconne
Contexte	Figurant parmi les premiers secteurs économiques du territoire, le tourisme est appelé à se structurer autour d'une vocation Pleine Nature portée par les grands sites naturels et protégés du territoire, et à se diversifier à la faveur d'une meilleure valorisation des richesses et potentiels locaux.
Objectifs	Affirmer la vocation Pleine Nature autour des grands sites structurants du territoire Développer les formes de tourisme pour mieux valoriser et exploiter les potentiels du territoire Conforter la montée en gamme et la diversification de l'hébergement et de l'accueil touristique Développer la mise en réseaux des acteurs locaux et structurer le tourisme de terroir
Liste des actions envisagées	Etude de définition d'une stratégie touristique à l'échelle de la CC CAC-TS Construction d'une écurie à Prat Peyrot Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons Développement des activités de pleine nature sur la CC Pays Viganais Requalification des belvédères de Blandas Création d'une zone de baignade sécurisée sur le village Requalification des hébergements du Mouretou – phase 2 : aménagement d'un lieu d'accueil et d'hébergement touristique durable (bois local, station pêche...) Réalisation de parcours VTT avec bouclage, lien avec les hébergeurs, mise à disposition de services Agrandissement maison du terroir Acquisition et réhabilitation moulin à huile + aire camping-cars
Indicateurs d'évaluation	Nombre de projets concernés

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol	
Version	1.0
N°	2.3
Intitulé de la fiche mesures	2.3 Soutenir l'agriculture durable
Orientation stratégique visée	2. RELANCE ECONOMIQUE
Maîtrise d'ouvrage	CC CAC-TS Commune de Trèves PETR C&C Commune de Saint-Félix-de-Pallières
Contexte	Malgré une surface agricole plutôt concentrée au sein de la Communauté de Communes Piémont Cévenol, le territoire affiche une même ambition en matière de qualité ; en témoigne le nombre d'appellations protégées et l'essor de l'agriculture biologique. Les collectivités accompagnent le développement de l'agriculture durable en soutenant l'installation et les reprises d'exploitations, la structuration de circuits courts, et les pratiques identitaires, marqueurs du paysage et nécessaires à la préservation de la biodiversité.
Objectifs	Favoriser l'installation et la transmission des exploitations Soutenir le développement et la structuration de circuits courts Soutenir les pratiques permettant la préservation de la biodiversité et de la qualité paysagère locale
Liste des actions envisagées	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane Chèvrerie de Trèves Recrutement d'un chargé de mission pour l'animation de la filière bois et la réalisation d'une charte forestière Projet alimentaire au Domaine du Montaud

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	3.1
Intitulé de la fiche mesures	3.1 Accompagner la transition énergétique
Orientation stratégique visée	3. TRANSITION ECOLOGIQUE
Maitrise d'ouvrage	<p>CC du Pays Vignais</p> <p>CC du Pays Vignais</p> <p>CCI du Gard</p> <p>Commune d'Aulas</p> <p>Commune d'Aulas</p> <p>Commune d'Aulas</p> <p>Commune de Bréau-Mars</p> <p>Commune de Lasalle</p> <p>Commune de Lasalle</p> <p>Commune de Saumane</p> <p>Commune de Soudorgues</p> <p>Commune de Soudorgues</p> <p>Commune de Trèves</p> <p>Commune de Val d'Aigoual</p> <p>Commune du Vigan</p> <p>Commune Saint André de Valborgne</p> <p>EDF</p> <p>Enedis</p> <p>Super U Le Vigan</p> <p>Weldom Le Vigan</p> <p>Commune de Quissac</p> <p>Commune de Quissac</p> <p>Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort</p> <p>Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort</p> <p>Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort</p> <p>Commune de Puechredon</p> <p>Commune de Pompignan</p> <p>Commune de Fressac</p> <p>Commune de Maruéjols-lès-Gardon</p> <p>Commune de Aigremont</p> <p>Commune de Cardet</p> <p>Commune de Monoblet</p> <p>Commune de Cros</p> <p>Commune de Saint-Hippolyte-du-Fort</p> <p>Commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac</p> <p>Commune de Cros</p> <p>Commune de Pompignan</p> <p>Commune de Maruéjols-lès-Gardon</p> <p>Commune de Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac</p> <p>CCPC</p> <p>Commune de Liouc</p> <p>Commune de Bragassargues</p> <p>Commune de Conqueyrac</p> <p>Commune de Monoblet</p> <p>Commune de Corconne</p> <p>Commune de Sauve</p> <p>Commune de Quissac</p> <p>Commune de Brouzet-lès-Quissac</p> <p>Commune de Canaules-et-Argentières</p> <p>Commune de Liouc</p> <p>Commune de Carnas</p> <p>Commune de Cassagnoles</p> <p>CCPC</p> <p>CCPC</p> <p>CCPC</p> <p>Carnas</p>

Contexte	Le territoire porte pour ambition d'être reconnu en tant que haut lieu de la transition écologique et énergétique. Pour ce faire, notre territoire s'engage dans une politique de réduction des consommations énergétiques et de renforcement des productions d'énergies renouvelables.
Objectifs	Lutter contre la précarité énergétique Améliorer les performances énergétiques du patrimoine public et réduire les consommations Soutenir et intensifier la production locale d'énergies renouvelables en vue de renforcer l'autonomie énergétique du territoire Valoriser l'exemplarité locale en matière de transition énergétique
Liste des actions envisagées	Réhabilitation et rénovation énergétique groupe scolaire Jean Carrière et restauration collective Rénovation des équipements sportifs communautaires Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales Rénovation énergétique ancienne Filature : Moyen de chauffage économique au vu de la superficie du bâtiment sur 3 étages qui seront prochainement occupés. Chemin du Vigan, Aulas Rénovation énergétique salle Polyvalente Réduction des coûts de chauffage électrique Lascours, Aulas Rénovation énergétique Maison Valat Réduction surcoût financier en chauffage électrique, diminution des déperditions par isolation extérieure, remplacement des menuiseries, remplacement des chauffages électriques plus performants Rénovation de la toiture de la salle polyvalente avec installation de panneaux photovoltaïque Diagnostic thermique des bâtiments communaux Isolation de 24 villas municipales Rénovation énergétique des bâtiments communaux Rénovation énergétique des bâtiments communaux Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne Chaufferie plaquettes Rénovation du toit de la mairie et isolation Création d'une production et d'un réseau de chaleur pouvant alimenter le château d'Assas, le Bourilhou, la piscine et le groupe scolaire Jean Carrière (même unité de lieu) Rénovation énergétique des bâtiments communaux : réfection de la toiture de la mairie et installation de photovoltaïque Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'Energie Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques Réalisation d'ombrières sur le parking du Super U du Vigan Rénovation thermique et énergétique du magasin Rénovation de la toiture de la salle communale avec installation de panneaux photovoltaïques Réhabilitation et extension médiathèque Réhabilitation des toitures de 3 bâtiments communaux Réhabilitation Salle des Fêtes - Création salle culturelle Amélioration énergétique de l'ensemble du bâtiment Amélioration thermique du bâtiment de l'école maternelle Rachel Cabane Rénovation bâtiment mairie Isolation thermique du bâtiment communal remplacement des fenêtres du bâtiment Mairie PAC pour remplacement chaudière fioul isolation par l'extérieur du bâtiment de l'école Nouvelles mairie + bibliothèque : construction d'un bâtiment durable aux normes environnementales actuelles et aux normes PMR « Réhabilitation de l'ancienne école des mas » (Cardet) Amélioration énergétique des bâtiments communaux achat outillage moins polluant pour entretien espace communal Rénovation éclairage public Rénovation de l'éclairage public (passage aux LED) dans certaines rues de la commune (à préciser) remplacement éclairage public remplacement de l'ensemble des points lumineux de l'éclairage public de la commune. Projet porté avec le SMEG (montant sur 3 ans) Rénovation de l'éclairage public, avec passage aux LEDs. Projet qui vient d'être retenu par le SMEG. Estimation : 70 points lumineux Mise en discrétion des réseaux électriques basse tension, éclairage public et Telecom le long de la RD 982 en même temps que la réhabilitation des réseaux AEP et eaux usées suite au SDAEP (Durfort) Eco Parc des Garrigues : ZAE / PV / hydrogène (études en cours) Eco parc des Garrigues DOUBLON Projet parc PV Projet parc PV Projet parc PV Projet parc PV Projet parc PV Projet parc PV Projet parc PV + élevage Projet parc PV sol et toitures Projet parc PV sol et toitures Projet parc PV toiture Hydroélectricité Performance énergétique avec la réalisation de diagnostics énergétiques sur tous les bâtiments de la CCPC Eclairage aux LEDs du stande Passage aux LEDs pour l'éclairage du stade PV en toiture sur le foyer communal
Indicateurs d'évaluation	Nombre de m ² rénovés m ² de Pv créés

CRTE Causse et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	3.2
Intitulé de la fiche mesures	3.2 Améliorer la mobilité sur le territoire
Orientation stratégique visée	3. TRANSITION ECOLOGIQUE
Maîtrise d'ouvrage	CC du Pays Viganais CC du Pays Viganais Arre Commune de Cros CCPC Commune de Quissac
Contexte	L'offre de mobilité étant inégale et incomplète, les collectivités mènent une réflexion visant à optimiser les réseaux et renforcer l'offre d'alternatives adaptées aux usages et à l'engagement écologique du territoire.
Objectifs	Repenser le réseau de déplacements et l'optimiser en fonction des usages Renforcer l'offre de mobilités alternatives et décarbonées
Liste des actions envisagées	Prolongement de l'itinéraire cyclable V85 sur le territoire communautaire Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan Requalification de la route Basse Remise en état des ponts submersibles de Baumel et Moulin de Cardy actions mobilités Aménagements RD 999 dans traversée village
Indicateurs d'évaluation	Km de voirie requalifiés Km de pistes cyclables créés

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	3.3
Intitulé de la fiche mesures	3.3 Accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique et risques naturels accrus
Orientation stratégique visée	3. TRANSITION ECOLOGIQUE
Maîtrise d'ouvrage	Commune de Val d'Aigoual Commune de Val d'Aigoual Commune de Aigremont Commune de Cros Commune de Cros CCPC
Contexte	Dans ce territoire à la biodiversité exceptionnelle et fortement menacée par les effets du changement climatique, les collectivités travaillent activement au renforcement des dispositifs de préservation des ressources naturelles, espèces et espaces, et à l'adaptation des activités économiques.
Objectifs	Accompagner l'adaptation des activités économiques locales au changement climatique en ciblant les opportunités de Améliorer la prise en compte et l'adaptation du territoire aux risques naturels Valoriser et préserver la biodiversité et les ressources naturelles
Liste des actions envisagées	Etude du ruissellement pluvial au Mas du Ronc Déplacement / reconstruction de la pharmacie hors zone inondable en lien avec la requalification du centre ville création d'un théâtre de verdure et d'un parcours de santé Remise en état des ponts submersibles de Baumel et Moulin de Cardy remise en état des seuils sur le Vidourle

CRTE Causses et Cévennes - Piémont Cévenol

Version	1.0
N°	3.4
Intitulé de la fiche mesures	3.4 Structurer la politique de prévention des déchets et favoriser l'économie circulaire
Orientation stratégique visée	3. TRANSITION ECOLOGIQUE
Maîtrise d'ouvrage	SIA L'Espérou Commune de Saint-Félix-de-Pallières CCPC CCPC CCPC Commune de Cardet Commune de Carnas Commune de Fressac
Contexte	Particulièrement investi en matière de gestion des déchets et de lutte contre le gaspillage, le territoire entend structurer les initiatives au sein d'une stratégie plus globale.
Objectifs	Renforcer la politique de prévention et de réduction des déchets : "zéro déchet, zéro gaspillage" Favoriser le développement de l'économie circulaire Structuration et renforcement des dispositifs de traitement des déchets
Liste des actions envisagées	Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à l'Espérou Projet alimentaire au Domaine du Montaud PLPDMA Tarification incitative création de la déchetterie de Lédignan en substitution à celle de St Bénézet (sélection AMO) Extension réseau EU Extension capacité StEp Nouvelle StEp

Annexe 4 Contributions du Conseil départemental du Gard

Soucieux de l'aménagement harmonieux du territoire, le Département du Gard consacre une très large gamme d'actions en intervention propre ou en subvention qui participent à l'aménagement du territoire départemental et à l'amélioration de la vie quotidienne de ses habitants.

➤ Interventions pour l'aménagement du territoire :

- Sur les réseaux et stations de traitement d'eau potable,
- Pour la prévention et la lutte contre les inondations et les incendies de forêt (pistes de DFCI),
- Aides à l'usage d'énergies renouvelables dans les bâtiments publics ou logements collectifs,
- En faveur de la préservation et de la gestion des espaces naturels et agricoles,
- Par l'aménagement et l'entretien d'un réseau de 4500 kilomètres de routes départementales y compris les traversées et les déviations d'agglomération,
- Par la réalisation de nouveaux réseaux de télécommunications : le réseau départemental à très haut débit, la diffusion de la téléphonie mobile et le soutien aux réseaux en fibre optique des agglomérations,

➤ Interventions en faveur d'équipements favorisant la qualité de vie des habitants :

- La construction de collèges dont la répartition géographique et les équipements périscolaires facilitent la scolarité des élèves,
- Le soutien à des équipements et des projets sportifs et culturels,
- Le soutien à des équipements et actions touristiques (hébergement, aires de camping-car, sites et itinéraires en milieu naturel, ports de plaisance exemplaires, restauration et valorisation du petit patrimoine...),
- Actions en faveur d'une production agricole locale de qualité accessible aux Gardois,
- L'aide à la création de logements adaptés aux ressources et à la situation des Gardois,
- L'implication dans la réalisation de structures d'accueil pour les personnes âgées ou handicapées,
- La contribution à l'amélioration des quartiers en difficulté au travers de la politique de la ville et de soutiens aux opérations de rénovation urbaine,
- Pour le développement de centres d'enseignement supérieur,
- Pour l'ensemble des équipements publics non pris en compte par les fonds thématiques du Département dans le cadre d'un crédit départemental d'équipement

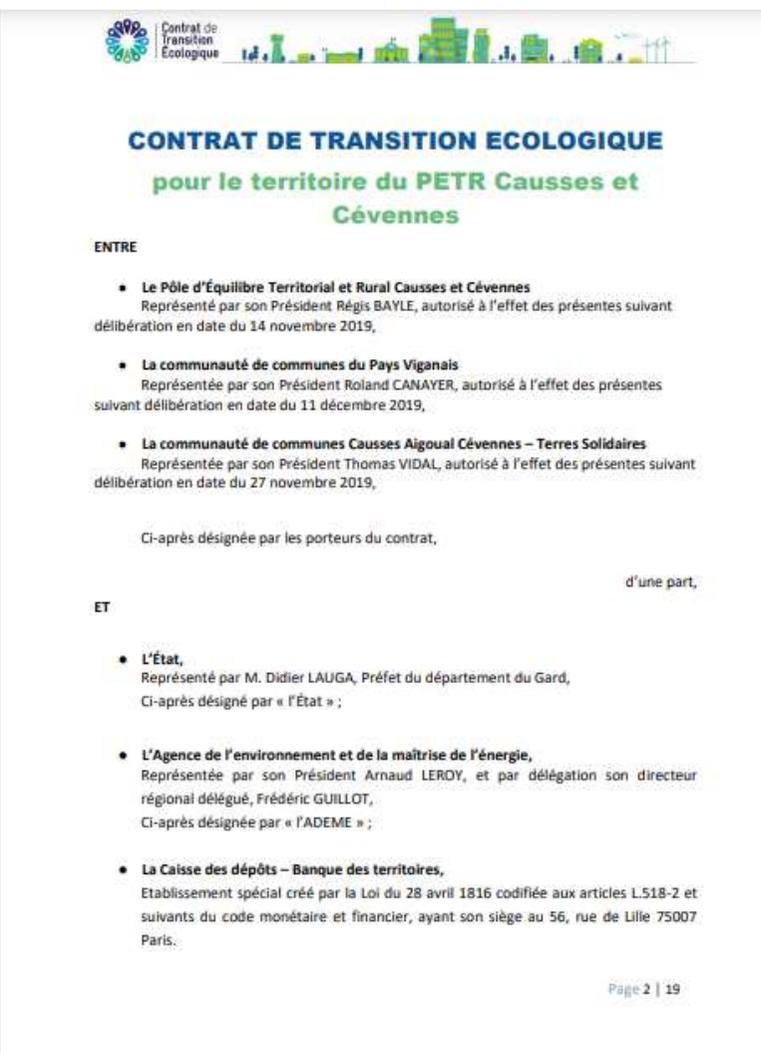
Afin de faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en contrats territoriaux.

Le « **contrat territorial** » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- *traversée d'agglomération,*
- *monuments historiques,*

- *équipement rural : eau potable, assainissement,*
- *crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.*

Cette politique d'aide aux territoires doit permettre au Département d'engager une procédure permanente de dialogue, et de coopération avec les communautés d'agglomération, de communes et les communes, traduite par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires proposées par les bénéficiaires, de favoriser la cohérence des projets sur un territoire donné et de sécuriser les soutiens financiers du Département aux projets structurants.





Représentée par Thierry RAVOT, directeur régional Occitanie, autorisé à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté de délégation en date du 10 janvier 2020, Ci-après désignée par « la CDC » ;

- **Le Parc National des Cévennes,**
Représenté par son Président Henri COUDERC,
Ci-après désigné par « le PNC » ;
- **Le Département du Gard,**
Représenté par M. Denis BOUAD, Président du Conseil Départemental du Gard,
Ci-après désigné par « le Département » ;

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Nouvelle démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologique que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la réalisation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent le rôle de démonstrateurs.

Annoncés par le ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, dans le cadre de la présentation du Plan Climat en juillet 2017, les principes directeurs des contrats de transition écologique (CTE) ont été présentés devant la Conférence nationale des territoires par le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat.

L'expérimentation lancée en janvier 2018 vise à constituer un échantillon représentatif de la diversité de nos territoires français : ville et campagne, montagne et littoral, métropole et outre-mer.

Ces territoires bénéficient d'un accompagnement personnalisé, tant au niveau local que national. Le contenu est co-construit avec les acteurs volontaires du territoire. L'Etat y impulse une démarche de coordination des acteurs institutionnels : il mobilise lui-même de



façon coordonnée ses services et établissements publics et invite les Départements et Régions à s'y associer.

Sur un même territoire, les CTE rassemblent des projets de transition écologique, dans une démarche d'ensemble intégrant les trois volets du développement durable : environnemental, économique et social. Ils associent l'ensemble des acteurs, et en particulier les acteurs économiques et associatifs, dans l'objectif de créer une dynamique de long terme. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires retenus.

L'objectif des CTE est de faciliter la transition écologique à l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans, qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultat chiffrés.

Cette initiative correspondant à une nouvelle forme d'action d'un Etat accompagnateur qui mobilise une ingénierie renforcée, notamment de proximité, il a été choisi de l'expérimenter sur des territoires démonstrateurs.

Le PETR Causses et Cévennes et ses deux EPCI membres ont souhaité s'engager dans cette démarche.

Le PETR Causses et Cévennes, au travers son projet de territoire voté le 12 avril 2019, a affirmé sa volonté de se développer en misant sur le renforcement de son attractivité auprès des populations extérieures et en s'appuyant sur ses ressources locales. La première ressource du territoire est constituée par des paysages et une biodiversité exceptionnels. Ces caractéristiques ont été reconnues en 1970 avec la création du Parc national des Cévennes, en 2011 par l'UNESCO au titre de « paysages culturels de l'agro-pastoralisme méditerranéen » et en 2018 par le label de Réserve Internationale de Ciel Etoilé, pour la qualité de son ciel et la préservation de la biodiversité nocturne. Le label « Forêt d'exception » obtenu par la forêt du Massif de l'Aigoual en 2019 vient compléter ce palmarès.

De nombreuses actions, portées par les deux communautés de communes membres du PETR illustrent la recherche de l'excellence environnementale, notamment dans les projets touristiques. On peut citer les aménagements et la gestion du Grand Site de France du Cirque de Navacelles, qui a réussi à conjuguer fréquentation touristique et protection d'un site fragile ou encore la transformation de l'Observatoire météorologique du Mont Aigoual en centre d'interprétation des changements climatiques. Ce centre, qui ouvrira ses portes en 2021 et dont la portée sera nationale, a d'ailleurs bénéficié de l'accompagnement financier et du label Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV) du Ministère de la transition écologique et solidaire.

Le territoire s'est également illustré en matière d'agriculture durable et de mobilisation des ressources forestières locales. L'agriculture des Causses et Cévennes a réussi à reconquérir des terres en friche grâce à une spécialisation sur des produits à haute valeur ajoutée, tel que l'oignon doux des Cévennes (AOP), le pèlardon (AOP) et l'agneau des Cévennes. La vente directe ou en circuit court, a également permis aux agriculteurs et aux éleveurs de vivre



dignement de leurs revenus. Les collectivités restent cependant mobilisées pour permettre notamment le maintien de l'agro-pastoralisme en travaillant sur l'ouverture des milieux, sur l'accès aux zones de pâturage et sur le maintien de l'abattoir local du Vigan.

Depuis une dizaine d'années les collectivités se sont engagées dans la structuration d'une micro-filière bois-énergie avec un système complet allant de l'achat de bois local, du stockage des plaquettes de bois et de l'alimentation de nombreux bâtiments publics avec des chaudières à plaquettes de bois. Par ailleurs, les collectivités ont soutenu le développement et la modernisation des entreprises de la filière afin de maintenir l'emploi local.

A travers le CTE, le PETR et ses deux EPCI membres souhaitent faire le lien entre les actions environnementales emblématiques déjà engagées, s'appuyant sur les ressources naturelles, et les nouvelles actions répondant à des enjeux plus contemporains, tels que la mobilité, la lutte contre la précarité énergétique, l'accès à l'autonomie énergétique et le développement de l'économie circulaire.

L'élaboration du présent CTE a fait l'objet de nombreux échanges entre l'Etat, la/les collectivités concernées et a associé de nombreuses parties prenantes. La candidature a été à l'origine de la société civile, représentée par la commission transition énergétique du Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes. Durant tout le premier semestre 2019, cette commission a rencontré les services de l'Etat, les élus du territoire et pris contact avec d'autres territoires porteurs d'un CTE.

Une fois que le territoire a été lauréat, une réunion de lancement, co-présidée par le Préfet du Gard et le Président du PETR Causses et Cévennes, a été organisée le 25 septembre 2019. Cette réunion a rassemblé plus de soixante personnes dont les institutions partenaires, les chambres consulaires, les élus locaux, les entreprises et associations locales. Les échanges avec les participants ont permis d'identifier les projets susceptibles d'être intégrés au contrat.

Les porteurs de projets ont tous été rencontrés par le groupe de travail du conseil de développement du PETR. Deux réunions de travail, tenues le 10 octobre et le 5 novembre 2019, rassemblant les services de l'Etat et les représentants du PETR Causses et Cévennes, l'ADEME, la DREAL ont permis d'analyser les projets, de vérifier leur faisabilité technique, réglementaire et financière et d'aboutir à la programmation présentée dans le contrat.

D'autres acteurs pourront encore se mobiliser et s'y associer par la suite, le CTE n'étant pas figé mais évolutif dans le temps.



Article 1er - Objet du contrat de transition écologique du PETR Causses et Cévennes

L'objet du présent document est de définir un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique du territoire du PETR Causses et Cévennes autour de projets concrets.

Article 2 – Ambition du CTE

Le territoire du PETR Causses et Cévennes est peuplé de femmes et d'hommes très attachés à l'environnement et à sa protection. Dans ce territoire à la biodiversité exceptionnelle, les enjeux liés aux changements climatiques constituent des préoccupations réelles et quotidiennes, en témoigne le projet de Centre d'interprétation des changements climatiques qui verra le jour en 2021 au sommet du Mont Aigoual.

Le fil rouge du contrat se traduit par le slogan « *Des ressources naturelles au profit d'une croissance douce* ». Ce fil rouge signifie que les actions engagées au sein du CTE s'appuieront sur la mobilisation des ressources naturelles du territoire et des volontés locales pour faire aboutir des projets à taille humaine.

En devenant porteurs de la démarche du CTE, le PETR Causses et Cévennes et ses deux EPCI membres s'engagent à appliquer, dans leurs actions d'animation et dans leurs projets d'investissement, les principes du développement durable.

Article 3 – Orientations stratégiques du CTE

Les quatre orientations stratégiques retenues pour le CTE sont les suivantes :

Orientations 1 : Une croissance douce, construite en synergie

Orientations 2 : Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales

Orientations 3 : Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies

Orientations 4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives intitulées « fiches d'orientation » (jointes en annexe 1). Ces fiches d'orientation comprennent des objectifs (chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs) qui peuvent être selon le cas des objectifs écologiques, économiques ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions déjà prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser sur ce champ d'intervention.

En cas d'évolution du contenu ou du nombre des orientations en cours de contrat, elle sera validée au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Concrétisation opérationnelle en actions

Les actions du contrat de transition écologique sont la traduction opérationnelle des orientations stratégiques. Elles sont décrites dans des fiches annexées en annexe 2.

Les fiches-actions précisent notamment le maître d'ouvrage / pilote de l'action, la description de l'action, les objectifs poursuivis et les résultats spécifiques attendus au terme du CTE, le calendrier prévisionnel de réalisation, les objectifs de résultat et indicateurs correspondants, les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains, les financements d'ores et déjà mobilisés ou à mobiliser.

Les montants sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits, du déroulement des procédures internes propres à chaque partenaire et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

En conformité avec la réglementation en vigueur, si le fait de retenir une action au titre du présent CTE doit pouvoir en faciliter l'instruction, il ne saurait dispenser des procédures administratives et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Le maître d'ouvrage / pilote de l'action est responsable de sa mise en œuvre et de son suivi.

Les informations propres à chacune des actions soutenues par le CTE sont la propriété du maître d'ouvrage/pilote de l'action, à l'exception des éléments généraux (notamment intitulé, objet et montant de l'action) nécessaires au suivi, à l'évaluation, à la promotion et à la communication du CTE.

Parmi les opérations prévues, plusieurs d'entre elles méritent d'être soulignées, car révélatrices de l'esprit et de la dynamique collective du présent contrat :

- Structuration de la filière bois avec la modernisation des entreprises locales et la diffusion sur tout le territoire de micro-filières bois énergies allant de l'approvisionnement jusqu'aux réseaux de chaleur ;

- Développement d'une politique en faveur de la mobilité avec l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan et une expérimentation de mobilités alternatives pour les communes rurales isolées du territoire ;
- Engagement sociétal important de plusieurs entreprises avec des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments ou la mise en place de solutions d'autonomie énergétique
- Coopératives citoyennes de gestion de parc photovoltaïque pour atteindre l'autonomie énergétique

Le CTE a un caractère évolutif. A la date de signature du présent CTE, il comprend une première série de 13 fiches-actions.

D'autres actions, pour lesquelles leur nature et leur plan de financement ne sont pas établis et si elles ne sont suffisamment mûres pour pouvoir démarrer à court terme dans l'année suivant la signature du contrat, peuvent être qualifiées de fiche en projet. Ces dernières ne sont pas annexées au contrat, contrairement aux fiches actions. Elles pourront, en revanche faire l'objet de discussion à l'occasion du comité de pilotage annuel de revoyure du CTE et s'intégrer ultérieurement, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement. Toutes ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8.

Plusieurs fiches en projet émergent déjà sur le territoire. On retrouve par exemple des actions d'installation de panneaux photovoltaïques pour atteindre l'autonomie énergétique ou des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics. Ces projets ont fait l'objet d'une première lecture par un groupe de travail constitué des services de l'Etat et des partenaires signataires du CTE. Ils s'inscrivent parfaitement dans les orientations du CTE et pourront faire l'objet d'une analyse dès les premiers comités techniques et de pilotage. Ces fiches projets sont visibles sur la plateforme informatique CTE du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.



Contrat de
Transition
Ecologique



Article 5 - Résultats attendus du CTE

Les résultats du CTE seront suivis et évalués.

Les objectifs détaillés ainsi que leurs indicateurs de suivi sont précisés dans chaque fiche orientation jointe en annexe I et dans chaque fiche action en annexe II.

En ce qui concerne les orientations, les indicateurs sont les suivants :

Orientation 1 : Une croissance douce, construite en synergie

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche	Nombre de partenaires (publics et privés) à la signature du CTE	2 nouveaux partenaires par an
Nombre de ménages accompagnés pour la maîtrise des consommations et à l'adoption d'éco-gestes		300 ménages accompagnés
Nombre de manifestations (animations ou réunions d'information)		1 action tous les 2 mois
Prise en compte de la transition écologique dans les projets de territoire portés par les collectivités		1 projet public (bâtiment, aménagement...) par an

Orientation 2 : Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales

Indicateur	Référence	Objectif
Évolution des dépenses (ou consommations) énergétiques	Consommation d'électricité / résidentiel PETR 2017 : 62 584MWh (source Pictostat SDES, donnée art 179 LTECV)	Objectif réduire de 25% la consommation d'énergie liée aux bâtiments en 2050
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation		+ 30 logements collectifs en 2022
Nombre d'installation de production d'énergie	Puissance installée en ENR solaire : 2.1MW	3 installations publiques

Page 9 | 19



Contrat de
Transition
Ecologique



renouvelable sur le territoire publiques / privées	ENR Hydraulique : 1.8MW (source ODRE, SDES-2017)	3 installations privées sur toitures
--	--	--------------------------------------

Orientation 3 : Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'utilisateurs des services de mobilité (dont transports collectifs)	Nombre d'utilisateurs des lignes desservant le territoire	Augmentation de 10% des utilisateurs des services de mobilité
Nb d'aménagements prenant en compte la mobilité alternative à la voiture individuelle thermique (ex aire covoiturage, borne de recharge voiture électrique...)		15 aménagements supplémentaires

Orientation 4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises

Indicateur	Référence	Objectif
Maintien et création de l'emploi	Effectif des entreprises en 2019	Maintien des effectifs en 2022
Accroissement de la compétitivité des entreprises locales engagées dans le CTE	Résultat (bénéfice ou perte) 2019	Accroissement du bénéfice des entreprises en 2022

Si la première liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par des actions supplémentaires, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CTE.

Page 10 | 19

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CTE s'engagent à tout mettre en œuvre pour assurer la mise en œuvre des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforceront d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur seront soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils seront à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont basés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le PETR Causses et Cévennes, la communauté de communes du Pays Viganais et la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires

En signant ce contrat de transition écologique, le PETR et ses deux EPCI membres assument le rôle d'entraîneur et d'animateur de la transition écologique de leur territoire. Ils portent la démarche et l'intègrent dans leurs politiques publiques.

Le PETR Causses et Cévennes et ses deux EPCI membres s'engagent à mutualiser un directeur responsable du pilotage du CTE et à affecter un chef de projet qui aura la responsabilité d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation.

Ils s'engagent à animer le travail en associant les différents acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur de la transition écologique. Le partage des actions du CTE auprès des acteurs du territoire sera

organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CTE, d'enrichir et de challenger les actions, de favoriser la mobilisation autour du CTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Ils s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CTE, ainsi qu'à son évaluation.

Ils s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

6.3. L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Au niveau local, l'Etat mobilise sous l'égide de la préfecture, et plus particulièrement de la sous-préfecture du Vigan dont Mme Joëlle GRAS, la sous-préfète a été désignée référente CTE, une équipe composée des services départementaux et régionaux de l'Etat et des délégations régionales des établissements et opérateurs publics impliqués.

Au niveau national, l'Etat s'engage à mobiliser la mission de coordination nationale des contrats de transition écologique, basée au ministère de la transition écologique et solidaire, qui coordonne, suit et appuie les travaux d'élaboration et de mise en œuvre des CTE.

La mission de coordination nationale des CTE du ministère de la transition écologique et solidaire sera mobilisée en soutien en tant que de besoin pour faire le lien avec les différentes directions d'administration centrale et faciliter la mise en place de certains projets complexes. Elle pourra notamment mettre en relation les porteurs de projets avec les experts des administrations centrales, avec les représentants régionaux et nationaux des établissements publics et opérateurs de l'Etat, afin d'accompagner au mieux les projets.

Le ministère mobilise également le Conseil général de l'écologie et du développement durable (CGEDD) pour accompagner le processus local dans la phase construction du contrat.

Le ministère anime le réseau des correspondants dans chaque direction générale du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, ainsi que dans les ministères associés (emploi, économie, agriculture) et les établissements publics et opérateurs (ADEME, Caisse des dépôts, CEREMA, Agence française pour la biodiversité, Agences de l'eau, ...). Interlocuteurs de la mission de coordination nationale CTE, les correspondants nationaux des établissements publics et opérateurs mobilisent leurs délégations régionales lesquelles sont elles-mêmes en lien avec les porteurs de projets.

L'Etat s'engage à travers ses services et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CTE, dans une posture de facilitation des projets. L'appui de l'Etat portera

en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CTE.

Il s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le CTE qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire passe par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME sera mobilisée en tant que de besoin sur les actions susceptibles de relever de sa compétence et pourra intervenir spécifiquement en soutien de certaines opérations du CTE.
- la Caisse des dépôts peut mobiliser sa Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des indicateurs et d'évaluation

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements du Département du Gard et du Parc national des Cévennes

Le Département du Gard a placé l'aide aux communes au cœur de ses politiques publiques. Par les dispositifs ainsi mis en place, le Département contribue pleinement à un aménagement du territoire harmonieux et durable.

Partant du principe que la transition écologique doit s'appuyer sur les collectivités locales, le Département du Gard a instauré les contrats territoriaux pour accompagner les projets des communes et de leurs groupements. Cette politique volontariste de soutien à l'investissement permet :

- d'engager un dialogue et une coopération permanents avec les communautés d'agglomération, de communes et les communes, qui se traduisent par des engagements

concrets au travers du financement d'actions prioritaires, proposées par les partenaires territoriaux,

- de favoriser la cohérence des projets sur un territoire donné,
- de sécuriser les soutiens financiers du Département,
- de réunir, pour plus de lisibilité, au sein d'un même document, les aides thématiques accordées, le soutien aux projets structurants ainsi que les équipements dont le Département est maître d'ouvrage.

C'est par la mobilisation de ce dispositif que le Département s'inscrit dans le Contrat de Transition Écologique du territoire du PETA « Causses et Cévennes »

L'Établissement Public du Parc National des Cévennes accompagne depuis longtemps les collectivités du PETA Causses Cévennes, en apportant une ingénierie tant financière que technique.

Il met à disposition :

- ses données et sa connaissance des patrimoines naturels et culturels,
- du temps agent sur de l'ingénierie de projet et de l'expertise technique,
- des soutiens financiers aux projets innovants en matière de développement durable,
- une aide à la valorisation du territoire et aux actions vertueuses menées

L'EP PNC se retrouve dans l'ensemble des axes stratégiques définis dans le présent contrat. Il suivra avec une attention particulière les actions innovantes engagées sur l'orientation n°3, la mobilité douce étant une problématique essentielle pour la transition écologique de l'ensemble du territoire du Parc national.

Article 7 - Charte partenariale d'engagement

Dans le cadre du présent contrat, une charte partenariale d'engagement pour la transition écologique du territoire du PETER Causses et Cévennes (en annexe 5) est signée par les parties signataires du contrat et proposée à la signature des acteurs partenaires du territoire (collectivités territoriales, syndicats intercommunaux, opérateurs et établissements publics, entreprises, chambres consulaires, associations, artisans, organisations professionnelles, organisations syndicales et patronales,...) qui portent ou participent à une ou plusieurs actions afin de concrétiser, d'amplifier et de prolonger la démarche portée par le CTE.

Après signature du contrat, la charte pourra être signée pendant la vie du contrat par de nouveaux partenaires souhaitant concourir à la réalisation du CTE.

Article 8 - Gouvernance du CTE

Les représentants de l'État et du PETER Causses et Cévennes et de ses deux EPCI membres mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CTE.

8.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département du Gard ou son représentant (la sous-préfète du Vigan désignée référente CTE) et par les Présidents du PETER Causses et Cévennes, de la Communauté de communes du Pays Viganais, de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des porteurs du CTE, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins 1 fois par an pour :

- valider l'évaluation annuelle du CTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CTE en collaboration avec le CEREMA ;
- examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- étudier et arrêter les demandes d'évolution du CTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat ainsi que du PETER et des deux EPCI porteurs du CTE. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé des chargés de missions du PETER et des EPCI référents du CTE ainsi que des référents techniques des partenaires institutionnels signataires du CTE. Les membres des commissions transition énergétique et mobilité du Conseil de développement du PETER Causses et Cévennes seront également conviés.

Il se réunira au moins 2 fois par an pour :

- veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage afin de proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CTE ;
- mettre en place les outils d'évaluation et étudier les résultats des évaluations ;
- étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

Article 9 - Suivi et évaluation du CTE

Un tableau de bord de suivi du CTE est établi et régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des différentes orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants de l'intercommunalité concernée et de l'Etat, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés peuvent être établis de façon complémentaire.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CTE.

Le CEREMA pourra notamment apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CTE

L'entrée en vigueur du CTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de 3 ans.

A mi-parcours, est prévu un bilan d'étape sur la base de l'évaluation du CTE, pouvant donner lieu si nécessaire à évolution, voire réorientation, le cas échéant sous forme d'avenant.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CTE

Le CTE n'est pas figé, il est évolutif.

Le corps du CTE, hors annexes, peut être modifié par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre géographique visant à intégrer de nouvelles collectivités territoriales.

Les annexes I, II et IV sont régulièrement mises à jour au fil de l'eau, après examen et avis du comité technique puis rendu compte et validation annuels devant le comité de pilotage.

L'annexe III spécifique à chaque établissement public ou opérateur est modifiée à son initiative et proposée pour avis au comité technique puis rendu compte et validation annuels au comité de pilotage.

Les nouvelles demandes d'adhésion à la charte sont analysées et validées au fur et à mesure de leur arrivée par le comité technique et présentées annuellement au comité de pilotage.

Article 12 - Résiliation du CTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nîmes.

Signé à, Le Vigan le 4 février 2020

Le préfet du Gard



Didier LAUGA

Le président du PETR Causse et Cévennes



Régis BAYLE

Le président de la communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires



Thomas VIDAL

Le président de la communauté de communes du Pays Vignais



Roland CAYAYER

Pour le président du Parc National des Cévennes, le vice-président



Roland CAYAYER

Pour le président du Conseil Département du Gard, le vice-président



Martin DELORD

Pour le président de L'ADEME et par délégation, le directeur régional délégué



Frédéric GUILLOT

Le Directeur régional Occitanie de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires



Thierry RAVOT

Annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 - Contributions des établissements publics et opérateurs

Annexe 4 – Tableau de synthèse du CTE

Annexe 5 – Charte partenariale d'engagement

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

AXE STRATEGIQUE N°1

Une croissance douce, construite en synergie

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Le projet de transition écologique du territoire du PETR s'est construit en synergie avec les acteurs de la société civile et grâce à la mobilisation des réseaux publics, privés et associatifs. Cette orientation vise à instaurer une culture de la transition énergétique sur le territoire ainsi qu'un dialogue constructif entre les différents types d'acteurs.

Cette première orientation vise à structurer des partenariats afin d'accompagner les habitants, les entreprises et les collectivités locales dans des actions de transition écologique. Elle caractérise l'état d'esprit du CTE du PETR Causses et Cévennes qui souhaite agir par petites touches et avec l'aide d'institutions et de partenaires associatifs reflétant la diversité des acteurs locaux engagés pour la transition écologique.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

A terme, le territoire a l'ambition d'être reconnu, au niveau régional et national, comme un haut lieu de la transition énergétique grâce à l'organisation d'événements sur ce thème et à la valorisation des actions emblématiques qui y sont menées.

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'acteurs impliqués dans la démarche	Nombre de partenaires (publics et privés) à la signature du CTE	2 nouveaux partenaires par an
Nombre de ménages accompagnés pour la maîtrise des consommations et à l'adoption d'éco-gestes		300 ménages accompagnés



Nombre de manifestations (animations ou réunions d'information)		1 action tous les 2 mois
Prise en compte de la transition écologique dans les projets de territoire portés par les collectivités		1 projet public (bâtiment, aménagement...) par an

Principaux acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

Cette orientation mobilise pratiquement tous les partenaires du CTE du PETR Causses et Cévennes, avec les représentants des établissements publics (ADEME, EDF, ENEDIS) mais aussi les partenaires locaux tels que le Parc National des Cévennes et des associations locales telles que R d'Evolution agissant dans le domaine de l'économie circulaire.

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cet axe stratégique s'inscrit comme étant un maillon local des démarches régionales initiées notamment par l'ADEME et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.



Liste des actions

N°action	Intitulé	Porteur	Etat d'av.	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acteurs associés	Engagement des acteurs	Moyens prév.	Echéance prév.	Résultats attendus
Orientation n°1 : Une croissance douce, construite en synergie									
1.1.	Mise en place d'une politique territoriale d'animation de la transition écologique	PETR CC	P	Tenue de réunions, rencontre de porteurs de projets, participation aux réseaux régionaux	ADEME Région	Financement		2022	Augmentation du nombre de projets de transition écologique sur le territoire
1.2.	Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	ENEDIS	P	Tenue de réunions Nombre de personnes sensibilisées	Communes	Aide à l'organisation des réunions		2022	nombre de ménages suivis - nombre de logements rénovés
1.3.	Appui aux acteurs du territoire sur la maîtrise de la demande d'énergie	EDF	P	Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre de projets engagés	Communes Entreprises			2022	Nombre d'acteurs sensibilisés Nombre de projets engagés

Etat d'avancement : E : en cours
P : en projet
R : réalisé

AXE STRATEGIQUE N°2

Repenser notre empreinte énergétique en réduisant nos consommations et en produisant des énergies renouvelables locales

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Cette orientation reflète la motivation principale de l'engagement du territoire dans un CTE : permettre aux habitants, aux entreprises et aux organisations de réduire le coût de leur facture énergétique. Les porteurs du CTE souhaitent inscrire le territoire dans des programmes de rénovation énergétique, notamment à destination des populations les plus fragiles et les plus mal logées.

La deuxième axe de cette orientation réside dans le changement des sources d'énergie, notamment vers le solaire et le bois-énergie. La mise en place de réseaux de chaleur utilisant des chaufferies bois dans les bâtiments publics en constitue l'un des piliers, le deuxième résidant dans la mise en place, de panneaux photovoltaïques sur toiture ou au sol à des fins d'autoconsommation.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

A terme, le territoire souhaite avoir pu réduire la facture énergétique des habitants les plus démunis, avoir valorisé la ressource en bois local via des réseaux de chaleur au bois et des chaufferies au bois et avoir augmenté la part d'autonomie énergétique du territoire.

Indicateur	Référence	Objectif
Évolution des dépenses (ou consommations) énergétiques	Consommation d'électricité / résidentiel PETR 2017 : 62 584MWh <i>(source Pictostat SDES, donnée art 179 LTECV)</i>	Objectif réduire de 26% la consommation d'énergie liée aux bâtiments en 2050
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux de rénovation		+ 30 logements (appartements) collectifs en 2022
Nombre d'installation de production d'énergie renouvelable sur le territoire publiques / privées	Puissance installée en ENR solaire : 2.1MW ENR Hydraulique : 1.8MW <i>(source ODRE, SDES-2017)</i>	3 installations publiques 3 installations privées sur toitures.

Principaux acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

Cette orientation mobilise en premier lieu la mission des énergies thermiques renouvelables de la CCI du Gard, ainsi que les communes et EPCI du territoire.

Un partenariat avec les bailleurs sociaux présents sur le territoire sera également indispensable.

EDF et l'ADEME joueront un rôle de conseil pour l'ensemble des projets de rénovation thermique afin que les porteurs de projets puissent valoriser financièrement des Certificats d'Economie d'Énergie.

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cet axe stratégique s'inscrit comme étant un maillon local des démarches régionales initiées notamment par l'ADEME et la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.

Liste des actions

N°action	Intitulé	Porteur	Etat d'av.nt	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acteurs associés	Engagement des acteurs	Moyens prév.	Echéance prév.	Résultats attendus
Orientation n°2 : Repenser notre empreinte énergétique									
2.1.	Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales	CCI du Gard	E	Nombre d'inventaires réalisés	ADEME Communes	Accompagnement Attitude volontariste		2020	5 projets de changement de mode de production de chaleur
2.2.	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois	Commune de Lasalle	P	Etude réalisée et chiffrée	CCI du Gard EDF ADEME	Appui méthodologique		2020	Engagement de la phase opérationnelle suite à l'étude
2.3.	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane	CC Causses Aigoual Cévennes	P	Livraison du hangar	Région CCI Gard	Financement Accompagnement technique		2020	Consolidation de la filière bois-énergie locale
2.4.	Installation d'un parc photovoltaïque	Commune de Soudorgues	P	Contraintes réglementaires levées Permis de construire accordé	ADEME Région	Accompagnement et financement		2020	1 projet coopératif de production énergétique en place
2.5.	Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot	CC Causses Aigoual Cévennes	E	Période d'ouverture de la station	Europe Etat Région	Financement		2020	Station ouverte été et hiver 30 % d'énergie économisée

Etat d'avancement :
 E : en cours
 P : en projet
 R : réalisé

6/12

AXE STRATEGIQUE N°3

Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Le territoire du PETR a toujours été considéré comme un territoire rural isolé. Sa situation entre une heure et deux heures des agglomérations du Gard et de l'Hérault, n'a pas empêché une accélération des échanges et des besoins en déplacements des habitants et des entreprises.

Les élus du PETR considèrent qu'habiter en milieu rural éloigné et faiblement peuplé ne doit pas être synonyme d'isolement. Ils souhaitent pour cela encourager de nouveaux modes de déplacements domicile-travail et en limiter les coûts. Les solutions efficaces combineront certainement plusieurs modes de transport avec l'augmentation des liaisons d'autocar, la mise à disposition de nouvelles sources d'énergies pour les véhicules (GNV et électrique), l'encouragement au covoiturage, la mise à disposition de voitures en partage et le développement des modes doux.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

A terme, le territoire souhaite avoir pu réduire l'usage de l'automobile et offrir des solutions de mobilités alternatives

Indicateur	Référence	Objectif
Nombre d'usagers des services de mobilité (dont transports collectifs)	Nb Usagers des lignes desservant le territoire 	Augmentation de 10% des usagers des services de mobilités
Nb d'aménagements prenant en compte la mobilité alternative à la voiture individuelle thermique (ex aire covoiturage, borne de recharge voiture électrique.)		15 aménagements supplémentaires

7/12

Principaux acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

Cette orientation mobilise :

- La Région, via l'amélioration de son offre de transport en autocar, le soutien aux investissements locaux en matière de multimodalité et son accompagnement financier pour la recherche de solutions de mobilités innovantes en milieu rural peu dense.
- Le CEREMA via un accompagnement méthodologique sur l'ensemble de la démarche
- Les 2 communautés de communes du PETR pour le portage de projets structurants

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cet axe stratégique s'inscrit comme étant un maillon local des démarches régionales initiées notamment par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et le groupe SEVEN pour un meilleur maillage du territoire national en stations d'avitaillement en GNV.

Liste des actions

N°action	Intitulé	Porteur	Etat d'avancement	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acteurs associés	Engagement des acteurs	Moyens prév.	Echéance prév.	Résultats attendus
<i>Orientation n°3. Faciliter les mobilités douces et partagées, véhicules d'économies</i>									
3.1.	Aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan	CC du Pays Viganais	E	Définition du projet en mode partenarial	Région Département PETR CEREMA	Financement Accompagnement méthodologique		2020	Augmentation des utilisateurs de transports d'autocar et de covoiturage. Report modal vélo-autocar
3.2.	Réalisation d'un Plan global de déplacement	PETR CC	P	Concertation avec les habitants	CEREMA ADEME	Appui méthodologique		2020	Solutions innovantes de mobilités pour les habitants de communes rurales isolées Nombre de personnes mobilisées

Etat d'avancement : E : en cours
P : en projet
R : réalisé

AXE STRATEGIQUE N°4

Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises

Principaux enjeux et objectifs de l'orientation

Le CTE du PETR Causses et Cévennes s'est construit avec la volonté d'impliquer les entreprises et les associations du territoire, car il est apparu évident qu'elles pouvaient jouer un rôle majeur dans la transition écologique locale.

L'économie circulaire est une thématique importante en Cévennes avec notamment la présence d'une ressourcerie locale très active auprès des usagers et souhaitant co-construire des projets avec les communautés de communes et les syndicats mixtes en charge de la gestion des déchets. L'éloignement des centres de tri oblige les acteurs du territoire à trouver des solutions en circuit court et à nouer des partenariats locaux plus forts.

En outre, la connaissance du tissu économique et associatif local a permis de travailler sur des projets déjà identifiés et pour lesquels l'inscription dans le CTE pouvait leur permettre de bénéficier d'un accompagnement.

Cette orientation a pour objectif de valoriser les actions vertueuses des entreprises, de les accompagner et de les faire connaître afin de susciter d'autres projets du même type.

Résultats globaux attendus au terme du CTE

A terme, le territoire souhaite que les entreprises locales, chacune à leur façon, puissent participer à la transition écologique locale. Cet engagement pourrait renforcer la motivation des consommateurs à s'approvisionner localement dans des entreprises exemplaires. Cette action vise également à renforcer la productivité des entreprises.

Indicateur	Référence	Objectif
Maintien et création de l'emploi	Effectif des entreprises en 2019	Maintien des effectifs en 2022
Accroissement de la compétitivité des entreprises locales engagées dans le CTE	Résultat (bénéfice ou perte) 2019	Accroissement du bénéfice des entreprises en 2022

10/12

Principaux acteurs mobilisés en appui, rôles et apports

Cette orientation mobilise :

- La Région et l'Etat, via leur soutien aux entreprises de la filière bois
- Le SYMTOMA, syndicat mixte de gestion des ordures ménagères et assimilés, pour la meilleure valorisation des déchets sur le territoire.

Synergie et articulation avec d'autres démarches territoriales

Cet axe stratégique s'inscrit comme étant un maillon local des démarches régionales initiées notamment par la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée et ses partenaires pour l'engagement de tous en faveur du changement climatique.

11/12

Liste des actions

N°action	Intitulé	Porteur	Etat d'ava.nt	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Acteurs associés	Engagement des acteurs	Moyens prév.	Echéance prév.	Résultats attendus
Orientation n°4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises									
4.1.	Modernisation du site de production et diversification des activités	Union Forestière Viganaise	E		Région Etat PETR et CCPV	Financement Inscription du projet dans une démarche territoriale		2022	Amélioration de la compétitivité de l'entreprise Développement de l'emploi local Valorisation de la ressource en bois locale
4.2.	Rénovation thermique et énergétique du magasin	Weidom Le Vigan	E	Suivi préconisations ADEME	ADEME EDF	Appui méthodologique Achat CEE		2020	Réduction consommation énergétique et réduction des charges fixes
4.3.	Remplacement du système de stockage et de séchage des oignons	Coopérative Origine Cévennes	E		EDF Chambre d'Agriculture	Partenariat financier Suivi technique		2020	Réduction consommation énergétique et des pertes d'oignons pendant le stockage

Etat d'avancement : E : en cours
P : en projet
R : réalisé

12/12

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 2 – Fiches Actions

N°	Intitulé	Porteur	Budget prévisionnel
Orientation n°1 : Une croissance douce, construite en synergie			
1.1.	Mise en place d'une politique territoriale d'animation de la transition écologique	PETR CC	100 000 €
1.2.	Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	ENEDIS	2 000 €
1.3.	Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'Energie	EDF	19 000 €
Orientation n°2 : Repenser notre empreinte énergétique			
2.1.	Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales	CCI du Gard	42 073 €
2.2.	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois	Commune de Lasalle	15 000 €
2.3.	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane	CC Causses Aigoual Cévennes	200 000 €
2.4.	Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne	Commune de Soudorgues	311 650 €
2.5.	Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons	CC Causses Aigoual Cévennes	800 000 €
Orientation n°3 : Faciliter les mobilités douces et partagées			
3.1.	Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan	CC du Pays Viganais	25 000 €
3.2.	Plan global de déplacement	PETR CC	5 000 €
Orientation n°4 : Encourager l'économie circulaire et l'engagement sociétal des entreprises			
4.1.	Modernisation du site de production et diversification des activités	Union Forestière Viganaise	5 000 000 €
4.2.	Rénovation thermique et énergétique du magasin	Weidom Le Vigan	205 000 €
4.3.	Remplacement du système de stockage et de séchage des oignons	Coopérative Origine Cévennes	146 000 €
TOTAL ACTIONS			6 870 723 €

1/1

CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE
 pour le territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs



3.1. ADEME

Dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE) du territoire de Thau et de la charte partenariale signée le 7 octobre 2019, l'établissement public ADEME, signataire de la présente annexe 3 du CTE s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CTE, il contribue directement à un ensemble d'actions référencé ci-après en rapport avec les objectifs, obligations et engagements propres à chaque action, dans le respect des procédures internes de validation par les instances décisionnelles de l'organisme.

I – Le signataire

Nom et Prénom : Arnaud LEROY, Président de l'ADEME
 Et par délégation : Frédéric GUILLOT, Directeur Régional Délégué de l'ADEME

II – Présentation de l'établissement

<p>Présentation générale</p>	<p>L'ADEME est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle conjointe des ministères en charge de la Transition écologique et solidaire et de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.</p> <p>L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.</p> <p>L'Agence aide en outre au financement de projets - de la recherche à la mise en œuvre - et ce, dans tous ses domaines d'intervention.</p> <p>En France métropolitaine comme en outre-mer, les collaborateurs de l'ADEME mettent ainsi leurs expertises au service des citoyens, des territoires et des acteurs économiques pour créer les conditions d'un changement des comportements, aujourd'hui indispensable. Cette expertise repose sur une collaboration et une interaction permanente des équipes techniques du siège et des directions régionales.</p>
<p>Axes stratégiques et objectifs structurants de l'opérateur</p>	<p>Les orientations stratégiques de l'ADEME pour la période 2016-2019 sont définies au travers d'un Contrat d'Objectifs et de Performance signé avec l'Etat et s'organisent autour de 3 grands enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accélérer le déploiement de la transition énergétique et écologique ; - Innover et préparer l'avenir de la transition énergétique et écologique ; - Contribuer à l'expertise collective pour la transition énergétique et écologique. <p>Par ailleurs, l'ADEME a adopté en 2018 sa stratégie Collectivités. Fruit d'une large concertation, l'ambition de l'ADEME est de contribuer à élargir la mobilisation des collectivités pour accélérer la Transition Ecologique et Energétique et imaginer les voies de demain en adoptant une vision plus transversale et interdisciplinaire. Face à ce défi, l'ADEME cible prioritairement son intervention vers les Régions et les intercommunalités en s'appuyant sur un principe de confiance réciproque fondé sur un accompagnement incitatif et partenarial. Parallèlement, l'ADEME souhaite renforcer ses collaborations avec les nombreux partenaires de la TEE qui, chacun à leur niveau, détiennent une partie des réponses et des solutions attendues par les collectivités (réglementaires, techniques, financières), mais aussi des outils de pilotage, de prospective... Enfin, l'ADEME entend clarifier et adapter son offre d'accompagnement, davantage basée sur la co-construction et qui tienne compte de la diversité des territoires.</p> <p>Cette approche trouve notamment une concrétisation dans les contrats de transition écologique initiés par le secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire.</p>



Contrat de Transition Ecologique



III – Description générale des moyens apportés par l’opérateur au titre du CTE

L’ADEME collabore depuis longtemps avec les collectivités, ses directions régionales sont associées à la réflexion et l’élaboration des CTE en mobilisant la capacité d’expertise de ses collaborateurs et ses systèmes d’aides qui s’articulent autour de 4grands axes :

- Les aides à la connaissance
- Les aides à la réalisation
- Les aides au changement de comportement
- Les contrats d’objectifs.

Il est à noter que, sauf mention explicite, les contributions financières inscrites dans les fiches-actions ne valent pas engagement contractuel de la part de l’ADEME. En effet, elles restent conditionnées à la disponibilité budgétaire et au respect des conditions et modalités d’attribution y afférentes, notamment en termes d’instruction et de comitologie.

IV – Contribution financière prévisionnelle aux actions du CTE

Montants validés prévisionnel sous réserve de la sollicitation officielle de l’établissement par le maître d’ouvrage/pilote de l’action et de la validation en retour de l’instance décisionnelle interne dédiée

Montant prévisionnel (K€)		2020	2021	2022	2023	Contrainte financière	Prévisionnelle de collecte	Pourcentage du montant total de l’action
Numéro de l’action	Intitulé de l’action							
AN 1.1	Mise en place d’un pôle territorial d’animation à la transition énergétique (Passe Montée, Ser)	13 000€	14 000€	14 000€		60 000 €	prévisionnelle	60%
AN 2.2	Etude de faisabilité pour la mise en place d’un réseau de chaleur au bois (Séviac)	5200€				5 200€	prévisionnelle	20%
AN 2.4	Installation d’un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne (Sautergues)	11 100€				22 100 €	prévisionnelle	7%
AN 2.3	Plan global de déplacement (Préissac)							
TOTAL			340 K€			87 400 €		



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs



BANQUE des TERRITOIRES
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS

3.2. CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES

Dans le cadre du contrat de transition écologique du territoire du PETR Causses et Cévennes, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires s’engage à faciliter la réussite de la démarche collective de transition écologique initiée à l’échelle de ce territoire, en contribuant aux actions référencées, sous réserve de l’atteinte de leurs objectifs, du respect des obligations et engagements en lien avec elles et de la conformité avec ses procédures internes et de la validation par ses instances décisionnelles.

I – PRÉSENTATION DE LA CAISSE DES DÉPÔTS – BANQUE DES TERRITOIRES

Présentation de la Banque des Territoires	<p>Le groupe Caisse des Dépôts est organisé autour de cinq métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le financement des entreprises - La gestion d'actifs - Les retraites et la formation professionnelle - Les filiales et participations - La Banque des Territoires <p>La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays : la Caisse des dépôts assure ses missions d'intérêt général en appui des politiques publiques nationales et locales, notamment au travers de sa direction Banque des Territoires. La Banque des Territoires est un de ces cinq métiers, à destination de ses clients territoriaux.</p> <p>Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour le client, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle accompagne les acteurs locaux en poursuivant l'objectif de rendre les territoires plus attractifs, plus inclusifs, plus durables et plus connectés.</p> <p>Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales.</p> <p>La Banque des Territoires est également une marque déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.</p> <p>La Banque des Territoires a pour mission de conseiller les collectivités pour accompagner leurs stratégies de développement et de financer leurs projets d'investissement, soit par des prêts de long-terme, soit par des prises de participation aux côtés de partenaires publics et privés.</p> <p>Dans le cadre de ses missions, elle intervient pour compte propre ou pour compte de tiers via la gestion de mandats, dont ceux du Programme d'investissement d'avenir. Elle intervient en ingénierie, en financement, notamment via les prêts sur fonds d'épargne et en investissements en fonds propres. Ces outils ont vocation à permettre l'émergence de projets locaux à forte valeur sociale, économique et écologique.</p> <p>Les filiales de la Caisse des Dépôts interviennent dans divers secteurs d'activités concurrentielles ; notamment : le transport, la construction et l'immobilier, le logement, le conseil et l'ingénierie, le financement des entreprises, les loisirs et le tourisme, la protection de la biodiversité.</p>
--	---

Modalités d'intervention de la Banque des Territoires	<p>La Banque des Territoires intervient sur trois métiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseiller : la Banque des Territoires mobilise son ingénierie interne et/ou ses crédits d'ingénierie afin d'accompagner les acteurs locaux dans la formalisation et le montage de leurs projets. • Financer : la Caisse des Dépôts - Banque des Territoires propose des financements adaptés aux projets locaux, qu'il s'agisse de prêts, d'investissements en fonds propres, et de services bancaires. • Opérer : La Banque des Territoires agit en son nom et pour le compte de l'État dans le cadre du déploiement de certains dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir.
Missions spécifiques en matière de transition écologique	<p>La transition écologique et énergétique (TEE) est l'un des grands axes d'intervention de la Banque des Territoires.</p> <p>Son action s'inscrit notamment dans le cadre du « Grand Plan d'Investissement » (GPI) pour lequel elle mobilise des dispositifs innovants sur ses fonds propres (intracting, marché de partenariat de performance énergétique) et un prêt spécifique (AMBRE).</p> <p>La TEE est également au cœur des projets développés en propre par la Banque des Territoires, notamment sous forme d'investissement en fonds propres, d'ingénierie et de consignations.</p> <p>Au travers de cette démarche de transition écologique et énergétique, la Banque des Territoires s'intéresse notamment à la production d'énergies renouvelables, à la création de réseaux de production et de stockage de l'énergie, à l'efficacité énergétique des bâtiments publics, ainsi que la mobilité durable.</p>

II – DESCRIPTION DES MOYENS APPORTES PAR LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES DANS LE CADRE DU CTE

La Banque des Territoires contribuera à la réussite du CTE du territoire du PETR Causses et Cévennes en proposant aux acteurs de ce dernier :

- Un accompagnement en ingénierie
- Des financements sous forme de prêts
- Des investissements en fonds propres
- Une mobilisation de l'expertise des filiales du Groupe Caisse des Dépôts par les acteurs du CTE.

2.1 / Les crédits d'ingénierie

a) L'ingénierie amont :

La Caisse des Dépôts (CDC) mobilise de l'ingénierie en faveur d'un développement durable des territoires.

Cette ingénierie amont se traduit par :

- la mobilisation d'une ingénierie interne d'accompagnement aux projets. Cette ingénierie interne pourra être mobilisée à la demande des porteurs de projets afin d'aider à la qualification des projets du CTE. Cette ingénierie interne comprendrait, par ailleurs, l'intervention de Territoires Conseils.
- Par la mobilisation de son dispositif d'ingénierie lequel permet à la Caisse des Dépôts de mandater un prestataire d'étude afin de réaliser une étude amont sur le montage du projet.
- Par la mobilisation de crédits d'ingénierie : la Caisse des Dépôts peut étudier dans ce cas le financement d'une étude à hauteur de 50 % maximum du coût TTC de l'étude. Par ailleurs, dans le cadre de la mobilisation de crédits d'ingénierie, la quote-part de financement de la Caisse des Dépôts n'excède pas la quote-part de financement du maître d'ouvrage de l'étude.

b) L'ingénierie de projet

Afin d'étudier sa prise de participation éventuelle dans un projet d'investissement, la CDC peut mobiliser son expertise technique ou des crédits d'ingénierie afin de définir les modalités de réalisation du projet d'investissement.

2.2 / Les prêts aux collectivités locales

La CDC est en mesure d'accompagner les collectivités territoriales signataires du CTE, ou porteuse d'actions dans ce cadre, dans le développement de leurs territoires en leur proposant des solutions de financement pour leurs projets d'investissement structurants : infrastructures, construction et rénovation d'équipements, bâtiments publics, rénovation urbaine, habitat spécifique, maîtrise foncière.

Ses prêts s'adressent à l'ensemble des collectivités ainsi qu'à leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes) et établissements rattachés. Ils sont également ouverts aux opérateurs intervenant pour le compte des collectivités, entreprises publiques locales et établissements publics fonciers.

Ses prêts ont de nombreux atouts :

4/6

- Un modèle unique qui transforme en toute sécurité une partie de l'épargne populaire (Livret A, Livret de Développement Durable et Livret d'Épargne Populaire) en prêts.
- Des durées adaptées aux projets, de long et très long terme (jusqu'à 40 ans)
- Des conditions de taux avantageuses modulées en fonction du caractère environnemental ou social des projets
- Des prêts adaptés à la diversité des investissements du secteur public local

2.3 / Les investissements en fonds propres

La CDC accompagne la relance de l'investissement local en soutenant les projets d'intérêt général, indispensables à l'attractivité et à la compétitivité des territoires.

Ainsi, lorsque les collectivités signataires souhaitent l'émergence sur leurs territoires de projets structurants portés par des investisseurs privés, elles peuvent solliciter la Caisse des Dépôts pour étudier une prise de participation dans le véhicule d'investissement envisagé.

La Caisse des Dépôts investit annuellement près de 1 milliard d'euros, toutes thématiques confondues.

Elle intervient en fonds propres en direct ou de manière intermédiaire dans des sociétés ad hoc.

Elle se positionne comme actionnaire minoritaire, en partenariat avec d'autres co-investisseurs privés. Elle mobilise également d'autres ressources (subventions, crédits bancaires...) pour générer un effet de levier significatif.

Dans ce domaine de la transition énergétique et écologique, elle investit dans plusieurs types de projets :

a) La production et le transport d'énergie

Elle accompagne le développement d'un système énergétique décarboné et plus décentralisé, piloté par les collectivités territoriales, sur l'ensemble de la chaîne de l'énergie (production, transport, distribution, stockage).

b) Les mobilités durables

Elle intervient auprès des **opérateurs de services et systèmes de mobilité** qui participent à la généralisation de modes de transport durables (intermodalité, transports en commun, à la demande, covoiturage...) ou à des solutions innovantes (stationnements intelligents, recharges pour véhicules électriques...)

c) L'efficacité énergétique des bâtiments publics :

Le Grand Plan d'Investissement prévoit un financement de la rénovation thermique des bâtiments publics à hauteur de 4,8 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros pour la **rénovation thermique des bâtiments des collectivités territoriales**.

Dans ce cadre national, la Caisse des Dépôts mobilisera **500 millions d'euros en fonds propres** pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments publics.

2.4 / L'intervention des filiales d'ingénierie de la Caisse des Dépôts

Plus largement et au-delà de l'établissement public, les collectivités territoriales signataires du CTE pourront solliciter, dans le respect des réglementations de mise en concurrence en vigueur,

5/6

l'intervention des filiales du Groupe Caisse des Dépôts, structures juridiques indépendantes, intervenant dans le domaine de la transition écologique, comme :

- Transdev et Egis dans l'apport de solutions opérationnelles.
- CDC Biodiversité,
- IACE - Institute for Climate Economics (institut dédié à la recherche sur l'économie du climat, fondé en juillet 2015 par la [Caisse des dépôts](#) et l'[Agence française de développement](#)),
- La Société Forestière.

III - CONTRIBUTION THEMATIQUE DE LA CAISSE DES DEPOTS – BANQUE DES TERRITOIRES AUX DIFFERENTES ACTIONS DU CTE :

Compte tenu des fiches actions et projets annexées, la Caisse des Dépôts mettra en exergue un accompagnement spécifique des partenaires du CTE sur les thématiques suivantes :

Orientation n°2 : Repenser notre empreinte énergétique

Orientation n°3 : Faciliter les mobilités douces et partagées, vectrices d'économies

L'offre de la Banque des Territoires a pour vocation de susciter l'accélération et le développement des ENR ainsi que du déploiement de la mobilité décarbonée. C'est pourquoi une mobilisation de son ingénierie pourra être étudiée pour des solutions de mobilité propre ou de production énergie décarbonée. Par ailleurs, l'effet levier de la Banque des Territoires en investissement sur fonds propres pourra être recherché par les opérateurs impliqués dans ces projets, en fonction du degré de maturité et du champ d'intervention des projets.

De plus, la Banque des Territoires pourra analyser une offre de prêts pour financer les projets d'investissement structurant en matière de rénovation énergétique et d'infrastructures de mobilité.

IV – OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

- Compte tenu de la maturité des actions proposées, la CDC entend, au travers de la signature de ce CTE, mobiliser l'ingénierie interne nécessaire afin de contribuer à la qualification des projets, préalable nécessaire à l'engagement de financements d'accompagnement.
- Si certaines fiches actions ou projets annexés au présent CTE indiquent des estimations de financements demandées à la Caisse des Dépôts, elles n'engagent pas la Caisse des Dépôts. Il est rappelé que la mobilisation effective de ces demandes en financement se concrétisera sous réserve d'une sollicitation formelle du maître d'ouvrage de l'action et d'un accord du comité d'engagement compétent de la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires.
- En complément des fiches actions ou projets annexés au CTE, la Caisse des Dépôts – Banque des Territoires examinera la possibilité de contribuer aux nouvelles actions proposées au fil de l'eau.

6/6



CONTRAT DE TRANSITION ECOLOGIQUE

pour le territoire du PETR Causses et Cévennes

Annexe 3 – Contributions des établissements publics et opérateurs



3.3. ETABLISSEMENT PUBLIC DU PARC NATIONAL DES CEVENNES

Dans le cadre du contrat de transition écologique (CTE) du territoire du PETR Causses et Cévennes, l'établissement public du Parc national des Cévennes, s'engage pour la réussite collective de la transition écologique à l'échelle de ce territoire. A cette fin, conformément aux axes thématiques et orientations du CTE, il contribue directement à un ensemble d'actions référencé ci-après.

I – Les signataires

Nom et Prénom : Henri COUDERC / Anne LEGILE
Fonction dans l'organisme : Président / Directrice
Contact email : henri.couderc@cevennes-parcnational.fr / anne.legile@cevennes-parcnational.fr
Contact téléphonique : 04 66 49 53 21

1/3

II – Présentation de l'établissement

<p>Présentation générale de l'EP PNC</p>	<p>Le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant les 950 km². Plus vaste parc national métropolitain, il s'étend sur 118 communes, dont 74 dans le Gard qui couvrent 1/5^e du département. La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant l'héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, devenant ainsi la plus grande d'Europe.</p> <p>L'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) a élaboré avec ses partenaires locaux et nationaux, au premier rang desquels les communes, une charte, approuvée le 8 novembre 2013, qui inscrit le territoire dans un projet de développement durable à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement.</p> <p>L'EP PNC est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère en charge de la Transition écologique et solidaire. Il conduit trois grandes missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître et protéger les patrimoines ; • accompagner le territoire vers un développement durable ; • accueillir et sensibiliser les publics. <p>afin de faire du Parc national des Cévennes un territoire d'excellence des politiques publiques de développement durable.</p>
<p>Axes stratégiques et objectifs structurants de l'EP PNC</p>	<p>Les orientations stratégiques de l'EP PNC sont définies par la charte, décret en conseil d'Etat, et par un contrat d'objectifs et de performance 2019-2023 signé avec l'Etat. Parmi elles un enjeu majeur : Faire de la préservation de la biodiversité un moteur du développement durable des territoires.</p>

2/3

III – Description générale des moyens apportés par l'opérateur au titre du CTE

L'EP PNC accompagne depuis longtemps les collectivités du PETA Causses Cévennes, en apportant une ingénierie tant financière que technique.

Il met à disposition :

- ses données et sa connaissance des patrimoines naturels et culturels,
- du temps agent sur de l'ingénierie de projet et de l'expertise technique,
- des soutiens financiers aux projets innovants en matière de développement durable,
- une aide à la valorisation du territoire et aux actions vertueuses menées

L'EP PNC se retrouve dans l'ensemble des axes stratégiques définis dans le présent contrat. Il suivra avec une attention particulière les actions innovantes engagées sur l'axe n°3, la mobilité douce étant une problématique essentielle pour la transition écologique de l'ensemble du territoire du Parc national.

3/3

Annexe 4 - Tableau de synthèse du CTE

Action N°	(A) / (P) / (PT)	Intitulé de la fiche	Baïre d'ouvrage / Porteur	Etat d'avancement (en cours / complété)	Observations / Commentaires / Possibilités des financements potentiels	Suivre à donner	Montant global	Communes / COMCOM / Syndicats Publics	Département	Région	Secteur privé	Etat, établissements publics (DCE, DSE, FNADT, ADEME, Agence de l'Eau, CDC)	Europe (FEDER, FRADER, FSE...)
ORIENTATION 1 - UNE CROISSANCE DOUCE CONSTRUITE EN SYNERGIE													
1.1	P	Mises place d'un pôle territorial d'activités de territoire écologique	PETR CAUSSES ET CEVENNES	EC			100 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €		60 000,00 €	
1.2	A	Information et conseil aux bailleurs pour développer les constructions d'énergie	ENERGIS	EC			2 000,00				2000,00		
1.3	A	Appel aux acteurs du territoire sur le thème de la transition d'énergie	EDP	EC			10 000,00 €				10 000,00 €		
ORIENTATION 2 - REPENSER NOTRE EMPREINTE ENERGETIQUE													
2.1	A	Inventory technique et des installations de production de chaleur des collectivités locales.	CC2 DU GARO	EC			23 073,00 €				23 073,00 €		
2.2	A	Etude de faisabilité pour la mise en place d'un réseau de chaleur au bois	Commune de LAGUILLE	EC			10 000,00 €	4 000,00 €		4 000,00 €		6 000,00 €	
2.3	A	Construction d'un hangar de stockage de déchets de bois à Saurat	Communauté de communes Causse Agrippa (Communauté Terres Solidaires)	EC			200 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00 €		60 000,00 €	
2.4	A	Installation d'un parc photovoltaïque avec une compensation carbone	Commune de SUDDESSEZ	EC			111 800,00 €	66 460,00 €		100 000,00 €	100 000,00 €	22 100,00 €	
2.5	A	Finalisation des éléments de la notice de M du Plan Régional dans le cadre du PMA SUDDESZ et Saurat	Communauté de communes Causse Agrippa (Communauté Terres Solidaires)	EC			600 000,00 €	240 000,00 €		240 000,00 €		360 000,00 €	
ORIENTATION 3 - FACILITER LES MOBILITES DOUCES ET PARTAGEES													
3.1	A	Etude pré-contractuelle pour l'aménagement d'un site d'échange multimodal au Vign	Communauté de communes de Pays Vigornais	EC			23 000,00 €	3 000,00 €		20 000,00 €			
3.2	A	Plan global de déplacement	PETR CAUSSES ET CEVENNES	EC			0 000,00 €	2 000,00 €		2 000,00 €			
ORIENTATION 4 - ENCOURAGER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DES ENTREPRISES													
4.1	A	Modernisation du site de production et d'installation des solaires	Stade Fontaine Vigornais	EC			0 000 000,00 €			600 000,00 €	4 200 000,00 €	240 000,00 €	
4.2	A	Installation électrique et énergétique du hangar	Wendell La Vigne	EC			200 000,00 €				200 000,00 €		
4.3	A	Aménagement du système de stockage et de stockage des déchets	Communauté Vigore Charentais	EC			140 000,00 €				140 000,00 €		
TOTAL							6 870 723,00 €	420 995,00 €	0,00 €	948 250,00 €	4 784 073,00 €	417 405,00 €	320 000,00 €

CONTRAT DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
du territoire du PETR Causse et Cévennes

Annexe 5 – Charte d'engagement

La présente charte est signée entre l'ensemble des partenaires, l'État, les collectivités, les entreprises et les associations, qui s'engagent dans la transition écologique du territoire, par le portage, la mise en œuvre et/ou le financement d'actions du contrat de transition écologique.

« Le Contrat de transition écologique illustre la méthode souhaitée par le Gouvernement pour accompagner les collectivités : une co-construction avec les territoires qui font le pari d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales. »

Emmanuelle WARGON, secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

La France s'engage résolument dans une dynamique de transition écologique. Cet engagement s'est exprimé dans son action internationale conduite, notamment, dans le cadre des accords de Paris consécutifs à la COP 21 et du « One Planet Summit » organisé en décembre 2017 et septembre 2018 par le Président de la République. Le « Plan climat », porté par le Ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, vise à traduire cet engagement à tous les échelons du territoire. Les contrats de transition écologique en constituent l'un des piliers.

Les contrats de transition écologique, signés pour une durée de trois à quatre ans, donnent le signal d'une dynamique de long terme, associant toutes les parties prenantes déterminées à apporter leur contribution : État, collectivités territoriales, acteurs économiques et de la société civile.

Les acteurs du territoire définissent collectivement les orientations stratégiques pour impulser et accompagner une transition écologique du territoire, dans le cadre d'une démarche globale, associant des objectifs environnementaux, économiques et sociaux, déclinés en actions opérationnelles, concrètes.

Énergies renouvelables, économies d'énergie, nouvelles mobilités, développement et création de filières de formation professionnelle, reconversions industrielles, transformation des processus de production industriels et agricoles, alimentation bio ou en circuits courts et de proximité, restauration de milieux naturels, préservation des ressources en eau, économie circulaire, économie sociale et solidaire, biodiversité : tous les champs d'intervention susceptibles de faire émerger une transformation pérenne au service de la croissance verte peuvent intégrer la dynamique des contrats de transition écologique.

Le contrat de transition écologique fait l'objet d'une co-construction entre État et collectivités, en lien avec l'ensemble des acteurs en particulier les entreprises. Il comprend un programme d'actions avec des engagements précis établis entre partenaires, avec des objectifs de résultat qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Il revient aux collectivités concernées d'engager une réflexion, associant tous les acteurs du territoire, pour construire l'identité écologique et économique qui guidera leurs actions pour les années à venir. Les collectivités contractantes mobilisent l'expertise et l'ingénierie de leurs services pour l'élaboration et la mise en œuvre du CTE.

L'État, à travers une équipe nationale dédiée, ses directions d'administration centrale, ses services déconcentrés, ses établissements et opérateurs publics, accompagne cette démarche en mobilisant ses capacités d'expertise et d'ingénierie, en optimisant les processus d'instruction administrative et en facilitant l'accès aux financements.

Une attention est particulièrement portée aux partenariats avec les entreprises, invitées à porter ou participer aux projets du CTE, afin de contribuer à développer les compétences, les activités économiques et les emplois en lien avec la transition écologique.

La présente Charte, annexée au contrat de transition écologique, est signée entre l'État et le PETR Causses et Cévennes, et les communautés de communes du Pays Viganais et Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, auxquels se joignent

l'ensemble des organismes publics et privés partenaires des actions du CTE.

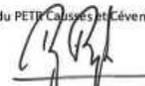
Les signataires de la charte :

Le préfet du Gard



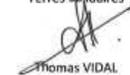
Didier LAUGA

Le président du PETR Causses et Cévennes



Régis BAYLE

Le président de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires



Thomas VIDAL

Le président de la communauté de communes du Pays Viganais



Roland CANAYER

Pour le président du Parc National des Cévennes, le vice-président



Roland CANAYER

Pour le président du Conseil Département du Gard, le vice-président



Martin DELORD

Pour le président de L'ADEME et par délégation, le directeur régional délégué



Frédéric GUILLOT

Le Directeur régional Occitanie de la Caisse des Dépôts – Banque des territoires



Thierry RAVOT

CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN DE LE VIGAN

ENTRE

- La Commune du Vigan représentée par sa maire Madame Sylvie ARNAL;
- L'EPCI du Pays Viganais représenté par son président Monsieur Régis BAYLE

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ;
d'une part,

ET

- L'Etat représenté par la préfète du département du Gard
ci-après, « l'Etat » ;
d'autre part,

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble

des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 17 novembre 2020, par l'appel à projet lancé par Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées au titre du programme Petites villes de demain par la préfecture du Gard le 18 décembre 2020.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'Etat dans le programme Petites villes de demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'Etat, les Collectivités bénéficiaires la commune du Vigan et la communauté de communes du Pays Viganais et les Partenaires.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.

- Les Collectivités bénéficiaires s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ; (iii) à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.
- Le conseil régional De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement au titre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région a engagé dès 2017 une politique visant à soutenir les bourgs et petites villes rurales, de montagne, littorales et péri-urbaines afin de :
 - renforcer leur **attractivité** en valorisant leur cadre de vie, le logement, leur patrimoine,... (reconquête des centres anciens / cœur de ville)
 - renforcer leurs fonctions de centralités par le développement d'une **offre de services** de qualité, capable de répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...
 - qualifier les **réponses** adaptées aux **besoins des entreprises** : qualité des infrastructures d'accueil, Très Haut Débit, actions en faveur de la redynamisation du commerce en centre bourg,....)

Cette politique s'appuie sur les 3 principes suivants :

- **Premier principe** : la Région accompagne les Communes et les EPCI concernés pour l'aide à la définition du **Projet** de développement et de valorisation ; **Projet** qui a pour buts d'agir en faveur de la revitalisation des cœurs de villes **mais aussi** pour développer et fortifier leurs fonctions de centralité vis-à-vis de leurs bassins de vie,
- **Deuxième principe** : cette Politique se traduit par un Contrat Cadre (*avec la Commune et l'EPCI*) qui définit la **feuille de route** commune et les moyens techniques et financiers devant être mobilisés pour atteindre ces objectifs. Chaque contrat se caractérise par une feuille de route « sur mesure » qui tient compte des spécificités de chacune des Communes concernées. Chaque contrat-cadre donne lieu à un Programme Opérationnel annuel.
- **Troisième principe** : une Politique partenariale qui associe les Départements, les services de l'Etat mais également l'ensemble des acteurs qui agissent en faveur du développement de ces communes, en particulier : l'EPFE Occitanie, la Caisse des Dépôts et Consignations, les Chambres Consulaires, les CAU ...

Au-delà de la mobilisation des dispositifs d'interventions existants, **la Région s'attache à apporter des réponses appropriées** en fonction des **spécificités** de chaque Bourg Centre.

La Région a ainsi approuvé le Contrat Bourg-Centre de la Commune du Vigan et de la Communauté de communes du Pays Viganais en date du 13 mars 2020 en partenariat avec le Territoire de Projet du PETR Causses et Cévennes, le Conseil Départemental du Gard.

Enfin, en ce qui concerne plus particulièrement les opérations matures qui seraient inscrites dans la présente convention (Article 6) et qui solliciteraient le soutien financier de la Région, il est convenu que celles-ci seront examinées sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur à la

date du dépôt des dossiers correspondants et ce, dans le cadre des dispositions fixées au titre des Contrats Territoriaux Occitanie et des Contrats Bourgs Centres Occitanie.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CEREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Au-delà de l'accompagnement en ingénierie, la Banque des Territoires examinera toute demande de prêts permettant la réalisation des investissements émanant de cette convention. Elle portera une attention particulière aux opérations positionnées dans le périmètre ORT qui pourront être financées par un prêt dédié et examinera toute autre demande de prêt notamment en faveur de la performance énergétique. Par ailleurs, elle examinera chacune des opportunités en tant que co-investisseur minoritaire sur tout objet, en dehors du logement, présentant un équilibre économique.

Article 3. Complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs Centres Occitanie »

Dans le prolongement du Protocole de Préfiguration du CPER Occitanie pour la période 2021-2027 signé le 9 janvier 2021, la Convention Etat-Région-EPFOccitanie-Caisse des Dépôts-Banque des Territoires, relative à l'articulation et à la complémentarité entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs Centres Occitanie » approuvée par la Région le 25 mars 2021, précise les principes suivants :

Pour les Communes concernées par « Petites Villes de Demain » et « Bourgs Centres Occitanie » et compte tenu des **spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs**, l'Etat et la Région décident d'engager un processus de complémentarité et de simplification qui portera notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre des Contrats Bourgs Centres Occitanie,
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain

Article 4. Organisation des Collectivités bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

- La mise en place de relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services en y associant le territoire de Projet porteur du CRTE - PETR Causses-Cévennes.
- L'installation d'un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente Convention : Un comité de projet coprésidé par le président de la

communauté de communes du Pays Viganais et par la maire du Vigan sera créé, il sera composé de l'ensemble des partenaires institutionnels (Préfecture, DDTM, ANAH, DRAC, région, département, établissement public foncier de la région Occitanie, éducation nationale, hôpital), économiques (Banques des territoires, CCI, CMA, chambre d'agriculture, représentants des commerces locaux). Sa composition pourra être amenée à évoluer.

- Le suivi du projet par un chef de projet Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement du poste engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Petites villes de demain ») Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet.
- L'appui d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs. A noter que les programmations financières sont examinées en comité prévu à cet effet et dont les modalités pratiques seront précisées dans le contrat de Plan Etat-Région 2021-2027
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : Les exécutifs de la ville et de l'EPCI assurent le pilotage stratégique du projet, la signature de la convention « Petites villes de demain » et la définition du projet seront approuvées par délibération des assemblées délibérantes de la ville et de l'intercommunalité. .
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet :
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet : par les commissions municipales et extra-municipales, conseil de développement, etc...
- La communication des actions à chaque étape du projet : site internet de la ville du Vigan et de la CCPV, bulletins d'information, réseaux sociaux, etc. Les maîtres d'ouvrage du plan, et en particulier la ville du Vigan et la CCPV, s'engagent à préciser pour chaque action les objectifs et les modalités de concertation du public et/ou des usagers. Les participants aux différents groupes de travail et comités techniques seront définis selon les ordres du jour et objectifs propres à chaque réunion sur proposition du directeur ou de la directrice de projet. Afin de permettre à la totalité des partenaires d'avoir une vision d'ensemble de la démarche et dans un souci de transversalité, le calendrier des réunions et les comptes-rendus seront adressés à l'ensemble des acteurs.

Article 5. Comité de projet

Le Comité de projet, validant le projet de territoire, est présidé par une coprésidence entre Madame le Maire du Vigan et Monsieur le Président de la communauté de communes du Pays Viganais

L'Etat représenté par la préfète de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le préfet y participent nécessairement.

Les Partenaires (Partenaires financiers et les Partenaires techniques, locaux, y sont invités et représentés : DDTM, ANAH, DRAC, région, département, établissement public foncier de la région Occitanie, éducation nationale, hôpital, banques des territoires, CCI, CMA, chambre d'agriculture, représentants des commerces locaux.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du Projet.

Pour les Contrats Bourgs Centres Occitanie approuvés : Le Comité de Projet s'appuie sur le Comité Stratégique de Pilotage mis en place dans le cadre du Contrat Bourg Centre de la ville du Vigan éventuellement compléter par tous partenaires susceptibles d'accompagner les collectivités concernées dans leur démarche.

Article 6. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente Convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au [XX]. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des Collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les Collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des Partenaires financiers et des Partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les Collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en Comité de projet et après validation du Comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La signature de la convention ORT met fin automatiquement à la présente Convention. En cas de l'existence d'une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention, les Collectivités peuvent s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention-chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme Petites villes de demain.

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les Collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 7. Etat des lieux

Au XVII^{ème} siècle déjà, Le Vigan était la capitale administrative des Cévennes occidentales, lieu de la résidence de Jacques Daudé, subdélégué de l'intendant du Languedoc. Le Vigan était donc une petite ville d'hier.

Aujourd'hui, la ville de 4000 habitants, soit 40% de l'intercommunalité, est dotée de services publics et au public centraux : siège de l'une des deux sous-préfectures du département, cinéma, Trésor public, cité scolaire et campus connecté, infrastructures sportives, piscine, musée de France, CAF, hôpital, transports en commun, etc. C'est aussi le lieu principal de la vie économique (elle compte 2002 emplois et 514 entreprises, plus des 2/3 de la fiscalité professionnelle du

territoire y est perçue) et du quotidien (les marchés s'y tiennent et on y compte l'essentiel des 718 associations du territoire, soit 7,2 pour 100 habitants contre 2,4 au niveau national).

Elle est toutefois exposée à des fragilités : le solde démographique naturel est doublement défavorable, avec une population vieillissante et en diminution, tout en étant éloignée d'une (en voiture) à deux heures (en transports en commun) des pôles urbains de Nîmes et Montpellier. 11% des logements y sont vacants, contre une moyenne régionale de 8% et pour un niveau de vie inférieur de 22% à celui du département. Les efforts conduits jusqu'ici en matière d'attractivité, auxquels participent largement le réseau dense de services aux personnes, parviennent presque à compenser ce solde naturel par un solde entrées/sorties positif et à tendance haussière.

De tout cela, il découle que Le Vigan regroupe l'ensemble des fonctions de centralité d'une petite ville d'aujourd'hui.

Le Vigan de demain, porte d'entrée du Parc National des Cévennes et bâtie dans la vallée de l'Arre, sera résolument verte et bleue. Poursuivant son effort d'attractivité et de modernisation (telle que la transition vers le numérique des commerces locaux ou la création de tiers-lieux), elle accueillera en plus des populations classiquement intéressées (pyramide des âges du territoire intercommunal centrée sur la tranche 54-59 ans) des publics plus jeunes, entreprenants, qui créent par leur activité du lien entre les personnes, avec la nature exceptionnelle environnante. Les enjeux principaux sont ceux de la requalification urbaine, de l'attractivité par l'éducation et la formation et ainsi que de la valorisation du potentiel « nature » du Pays viganais.

7.1 Evolution et situation du territoire

Les principales actions déjà menées par la ville du Vigan depuis 2008 en matière de consolidation de son caractère central représentent près de 12M€. Par exemple, elle a lancé un vaste programme de revitalisation qui a débuté par la requalification des espaces publics (place du quai, rues et places du centre ancien) et des services publics structurants (hôpital et EHPAD), la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle et la réalisation d'un plan FISAC. De plus, pour anticiper le risque de dévitalisation du centre ancien et répondre à la problématique de l'habitat insalubre, elle a engagé une étude de requalification et de faisabilité urbaine (réalisée en 2014-2015 par le bureau d'étude Ubak, devenu La Strada). Cette étude a permis de lancer la deuxième phase de travaux avec la rénovation du parvis de l'hôtel de ville et des boulevards nord-ouest (reliant l'hôtel de ville à la cité scolaire) et de dégager une stratégie de reconquête de l'habitat indigne du centre ville, notamment par de l'acquisition foncière.

7.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation

Pour actualiser la définition de ses besoins prioritaires, en 2019, la ville et la communauté de communes accompagnées en ingénierie par le PETR Causses et Cévennes, ont signé un contrat bourg-centre avec la région Occitanie qui définit cinq enjeux :

- anticiper les risques de dévitalisation et éviter la désertification du centre ancien ;
- renforcer les fonctions de centralité de la ville ;
- améliorer l'accessibilité et atténuer l'éloignement du bourg-centre ;
- améliorer l'image du bourg-centre et accroître l'attractivité de la ville au travers de son cadre de vie et de son offre de services ;
- valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti de la ville et exploiter son potentiel touristique au regard des nouveaux courants sociétaux.

Les besoins prioritaires de la ville, décrits dans les cinq enjeux ci-dessus, trouveront selon nous des réponses dans un plan d'action triple pour devenir une petite ville de demain :

- la transition écologique et la rénovation urbaine : conduire une politique en faveur des circuits courts et de l'installation d'exploitations agricoles par la réalisation d'un plan alimentaire territorial (PAT), rénover énergétiquement les bâtiments publics et privés (des subventions État, région et département ont déjà été reçues et d'autres demandées ou à venir pour la réalisation de plusieurs projets de rénovation, une candidature a également été déposée au programme des guichets uniques de l'ADEME), aménager les espaces publics (autour du parc des châtaigniers et de la future caserne de gendarmerie), aménager des cheminements doux, des pistes cyclables (voie verte du département à l'horizon 2024) ainsi qu'un des premiers pôles d'échanges multimodaux routiers de la région en entrée de ville (étude en cours financée par la région Occitanie) ;

- la formation : porter le campus connecté à 50 étudiants, élargir les formations initiale et continue du lycée André Chamson, créer une licence professionnelle EDEN (environnement) avec la faculté de sciences de Montpellier, diversifier l'offre de la Maison de la formation et des entreprises.

Une attention particulière sera portée à l'hôpital du Vigan pour développer l'offre de formation dans le domaine médico-social (renforcement de la formation d'aides soignantes, création d'un institut de formation en soins infirmiers), dans la suite de la réflexion entamée pour la création d'une communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) dont la multiplication est prévue par le programme « Ma Santé 2022 ».

- la valorisation du potentiel « nature » du pays viganais : aménager les bords de l'Arre (le lancement en 2021 d'une procédure d'accord cadre sur 8 ans en AMO assuré par la SPL 30 a été signée), mettre en valeur des activités de pleine nature, cristalliser les partenariats avec les communautés voisines (Causses Aigoual Cévennes et Cévennes Gangeoises et Suménoises) pour devenir une destination touristique « nature » d'exception.

Pour mettre en œuvre cette vision, la concorde politique née lors des dernières élections municipales et communautaires est un atout majeur qui ouvre désormais la porte à la relance du pays viganais. Vu la situation financière dégradée de l'EPCI, c'est même à notre sens un prérequis pour pouvoir la dépasser et financer tout de même des opérations de revitalisation. La part du salaire du directeur ou de la directrice de projet nous incombant sera prise en charge par la ville, ainsi que la majorité des opérations d'investissement. La CCPV sera davantage en appui sur la coordination du dispositif pour s'assurer de la cohérence du programme à l'échelle du territoire. Nous comptons impliquer l'ensemble des acteurs industriels et commerciaux, associatifs, citoyens et militants du territoire autour de nos objectifs politiques communs, pour devenir une petite ville dynamique et de caractère de demain.

7.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine

Pour la commune du Vigan : PLU approuvé le 29 juin 2012 et modifié le 20 juin 2013
Pour la communauté de communes du Pays Viganais : PLUI prescrit en 2021, SCOT prescrit depuis 2020.

7.2.2 Programmes et contrats territoriaux

Un contrat Bourg-centre Occitanie initié par la région a été signé le 13 mars 2020 entre la Région Occitanie, la mairie du Vigan, le conseil départemental du Gard, la communauté de communes du Pays Viganais et le PETR Causses et Cévennes.

7.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

Pour la commune du Vigan : en 2014, la municipalité a lancé une étude urbaine de requalification du centre ville 2020-2030 par le cabinet Ubak. Après la rénovation de son centre ancien 2012-2016 et grâce à l'étude du cabinet Ubak (devenu La Strada), la ville a lancé la deuxième phase de travaux avec la rénovation du parvis de l'hôtel de ville et du boulevard du plan d'Auvergne (2018-2019), le boulevard des châtaigniers (2020-2021) et le boulevard Jean Jaurès et du parvis de la cité scolaire (2022) et de dégager une stratégie de reconquête de l'habitat indigne du centre ville, notamment par l'acquisition foncière.

Parallèlement, le projet de la création de la future gendarmerie est en cours sur le secteur Ouest de la ville. Ce projet permet d'une part de conserver la brigade de gendarmerie sur la ville et d'autre part d'ouvrir et de relier ce secteur sur la ville.

Lancement d'une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

La vétusté constatée de certains logements, l'augmentation de la vacance immobilière dans le centre-Bourg ou l'inadéquation entre l'offre et la demande ont amené la commune du Vigan à s'interroger sur les actions susceptibles de participer à l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Une étude pré opérationnelle sera lancée en 2021 sur les axes déjà identifiés.

- Lutte contre l'habitat indigne et les logements très dégradés chez les propriétaires occupants et bailleurs,

- Lutte contre la précarité énergétique en incitant à la réalisation des travaux d'économie d'énergie privilégiant notamment les matériaux respectueux du bâti ancien dans les logements des propriétaires occupants, à revenus modestes ou très modestes, et les logements des propriétaires bailleurs.

- Redynamisation du centre-bourg en favorisant la réhabilitation des logements vacants.

Pour mémoire, la commune a lancé depuis 2012 une opération façade afin de valoriser le patrimoine bâti en accompagnant financièrement des travaux de mise en valeur. Le périmètre d'intervention a été élargi pour la période 2020-2023 en y incluant le périmètre des travaux urbains en cours sur la ville.

La communauté des communes du Pays Viganais s'engage dans la lutte contre l'habitat indigne et insalubre sur son territoire par le dispositif « Permis de louer ». La ville du Vigan va expérimenter ce dispositif en 2022.

7.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation [2020 – 2026]

Un projet d'aménagement des bords de l'Arre a été lancé avec la SPL30 en 2021.

Ce projet répond à plusieurs objectifs stratégiques de la Collectivité:

- Reconnecter la ville avec un environnement immédiat riche, valorisant et attractif
- Maîtriser le risque inondation
- Permettre le développement de fonctionnalités économiques (touristiques, ludiques,...) et l'intégration de mobilités douces traversant la ville de part et d'autre.

9

convention Etat - mairie du Vigan - CDC du Pays Viganais

Candidature de la CCPV au Projet Alimentaire Territorial (PAT)

L'émergence du PAT de la communauté des communes s'appuiera sur un diagnostic partagé de l'alimentation avec les différents acteurs locaux en gouvernance partagé autour de 5 axes prédéfinis :

- Structurer la filière agroalimentaire autour des objectifs fixés par la loi Egalim
- Valoriser les produits locaux qui sont nombreux à bénéficier de SOQ (AOP Pélarion, AOP Oignon doux, AOC châtaignes des Cévennes, truites biologiques, IGP miel des Cévennes)
- Valoriser les produits « bruts » locaux y compris des produits non-calibrés (transformation, stockage) en augmentant leur valeur ajoutée.
- Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire
- Accueillir et favoriser l'installation d'agriculteurs localement notamment au moyen d'une stratégie de maîtrise du foncier agricole (ScoT, PLUi) et permettre une rémunération la plus juste possible par une meilleure adaptation entre l'offre et la demande.

Lancement d'un aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) routier au Vigan qui permettra :

- De développer les intermodalités entre les transports collectifs, la voiture individuelle, la marche et le vélo
- Augmenter la fréquentation du réseau d'autobus
- Renforcer la sécurité des usagers des autobus

Le lancement de l'étude opérationnelle a été lancée le 9 septembre 2020

La formation universitaire :

Porter le campus connecté à 50 étudiants, élargir les formations initiale et continue du lycée André Chamson, créer une licence professionnelle « Étude et Développement des Espaces Naturels » avec la faculté de sciences de Montpellier, création d'une école d'infirmières (IFSI) à la rentrée 2021-2022, diversifier l'offre de la Maison de la formation et des entreprises.

Signatures

10

convention Etat - mairie du Vigan - CDC du Pays Viganais

ANNEXE 1 : ROLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle du chef de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions.

Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit la programmation et coordonne les actions et opérations de revitalisation dans la/les Petites villes de demain dont il est le chef de projet. Il appuie et conseille les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Il bénéficie d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que le chef de projet soit rattaché à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions du chef de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégies territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU*...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.

11 convention Etat - mairie du Vigan - CDC du Pays Viganais

- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

Cofinancement du poste de chef de projet Petites villes de demain :

Pour rappel, le cofinancement d'un poste de chef de projet par la Banque des Territoires, dans le cadre du programme Petites villes de demain, est conditionné au respect des missions présentées ci-dessus et sous réserve d'être dédié à la démarche de revitalisation (ETP à 80% a minima).

Le cofinancement par l'ANAH est principalement conditionné à la préparation et/ou mise en œuvre d'une OPAH-RU. Les missions suivies d'un (*) font expressément référence à la mise en œuvre de cette opération programmée complexe.

ANNEXE 2 : CONTRAT BOURG-CENTRE APPROUVE

ANNEXE 3: ANNUAIRE

Voir tableau joint en annexe

12 convention Etat - mairie du Vigan - CDC du Pays Viganais

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL 2021- 2026

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

GARD RHODANIEN

DIAGNOSTIC



Septembre 2020

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

TABLE DES MATIÈRES

1	LA PROBLÉMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	5
1.1	Des dérèglements climatiques aux conséquences inquiétantes.....	5
1.2	L'effet de serre : un phénomène naturel que l'homme accentue	6
1.3	Un responsable majeur : la consommation d'énergie fossile	7
2	LE CADRE STRATÉGIQUE : DU CONTEXTE À L'ACTION.....	8
2.1	Les engagements nationaux et internationaux.....	8
2.2	Le cadre d'engagement national	10
2.3	Le positionnement régional	14
3	LE CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET	19
3.1	Le cadre méthodologique réglementaire	19
3.2	L'articulation avec les politiques existantes.....	20
4	POINT SUR LA MÉTHODOLOGIE	25
5	LE TERRITOIRE DU GARD RHODANIEN : SES SPÉCIFICITÉS ET SON ENGAGEMENT	28
5.1	La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien	28
5.2	Les caractéristiques du territoire	30
5.3	Un territoire engagé	33
6	LE PROFIL ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE	38
6.1	Le bilan énergétique territorial	38
6.2	Les dépenses énergétiques.....	41
7	LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES.....	44
7.1	Qu'est-ce que la production d'énergies renouvelables ?.....	44
7.2	Une production d'énergies renouvelables marginale	46
7.1	De nombreux potentiels à développer	48
8	LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE CHALEUR	54
8.1	Les réseaux de transport et de distribution d'électricité	55
8.2	Les réseaux de transport et de distribution du gaz.....	57
8.3	Les réseaux de chaleur : un potentiel de développement.....	59
9	LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	60
9.1	Que sont les émissions de gaz à effet de serre ?	60
9.2	Des émissions de gaz à effet de serre locales essentiellement d'origine énergétique générées par la combustion d'énergies fossiles	61

10	LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES.....	63
10.1	Les enjeux de la qualité de l'air.....	63
10.2	La pollution atmosphérique sur le territoire.....	65
10.3	Le bilan des émissions de polluants atmosphériques.....	71
11	LA SÉQUESTRATION CARBONE.....	73
11.1	Le cycle du carbone : définition et méthodologie.....	73
11.2	L'estimation de la séquestration carbone du territoire.....	75
11.3	Les potentiels d'amélioration de la séquestration carbone.....	79
12	L'ANALYSE SECTORIELLE.....	81
12.1	Le résidentiel.....	81
12.2	La mobilité.....	88
12.3	Les secteurs économiques.....	94
12.4	Le secteur industriel.....	96
12.5	Le secteur agricole.....	99
12.6	Le secteur tertiaire.....	103
12.7	Les déchets.....	106
13	LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	109
13.1	L'évolution du climat sur le territoire.....	109
13.2	Les vulnérabilités climatiques locales.....	116
13.3	Les impacts du changement climatique sur les milieux naturels.....	117
13.4	Les impacts du changement climatique sur l'aménagement et le cadre de vie.....	127
13.5	Les impacts du changement climatique sur les activités économiques.....	129
13.6	Synthèse des impacts locaux du changement climatique.....	132
14	TABLE DES FIGURES.....	133

1 LA PROBLÉMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.1 DES DÉRÈGLEMENTS CLIMATIQUES AUX CONSÉQUENCES INQUIÉTANTES

Tempêtes, inondations, sécheresses et autres événements climatiques extrêmes représentent, depuis 1980, deux événements catastrophiques sur trois en Europe. Le nombre annuel moyen de ces catastrophes a triplé entre 1980 et 2010 (Figure 1). Les pertes économiques qu'elles génèrent ont, elles aussi, doublé au cours des vingt dernières années pour atteindre **11 milliards d'euros par an**¹.

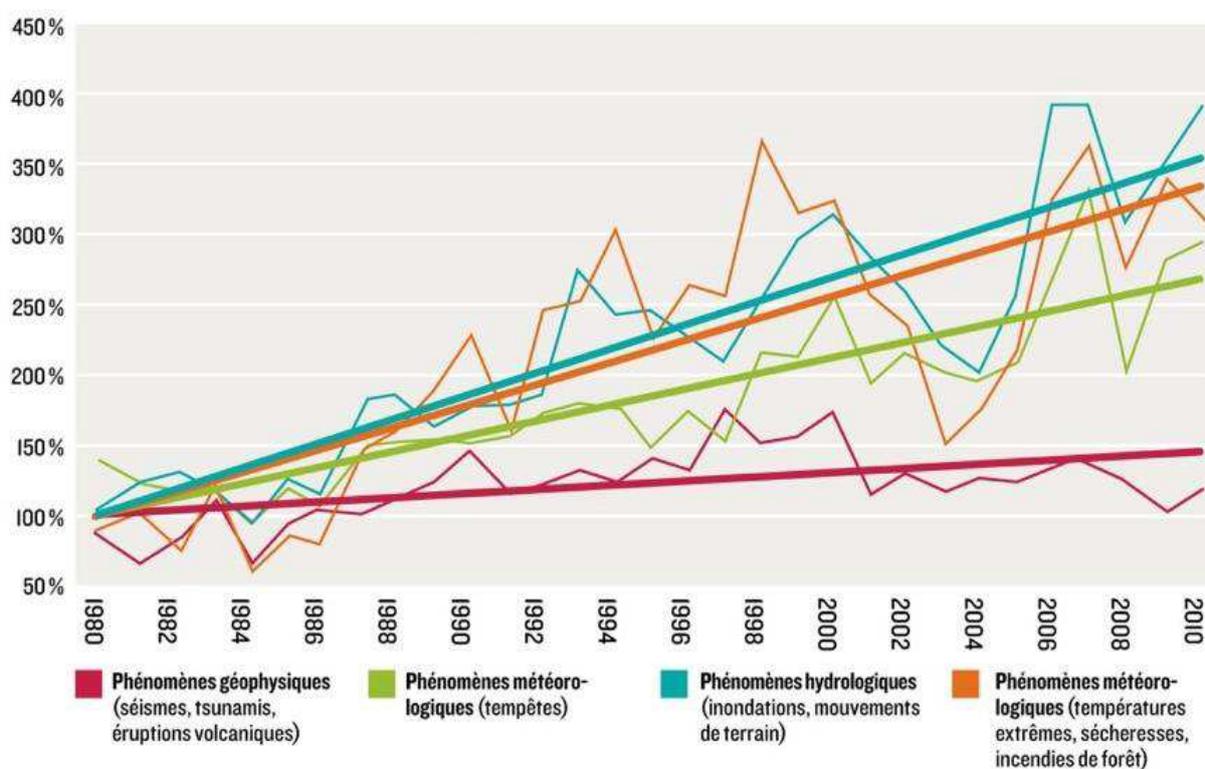


Figure 1 - Nombre de sinistres naturels de 1980 à 2010, Source : Munich Re 2011

En désorganisant les fonctions vitales des territoires (réseaux de transports, de télécommunications ou de distribution d'énergies, habitations et commerces, récoltes et agriculture...), les changements climatiques créent ou **accentuent des situations de vulnérabilité économique** (mono-activité, enclavement, manque d'attractivité, dépeuplement...). De plus les changements climatiques exposent la population à des **risques naturels** (inondations, tempêtes, ...) et **sanitaires** (période prolongée de forte chaleur, dégradation de la qualité de l'air...) qui viennent ajouter des **coûts humains, environnementaux et sociaux** aux coûts financiers traditionnellement pris en compte.

¹ Source : Agence Européenne de l'Environnement : « impacts des changements climatiques en Europe » août 2004.

1.2 L'EFFET DE SERRE : UN PHÉNOMÈNE NATUREL QUE L'HOMME ACCENTUE

En piégeant une partie des rayons du soleil, l'**effet de serre naturel** maintient la température moyenne à la surface de la terre autour de **15°C au lieu de -18°C**.

La nature est ainsi faite que la Terre renvoie autant d'énergie qu'elle en reçoit de l'univers ; l'effet de serre permet simplement de créer une inertie nécessaire au maintien de la température et donc à la création d'un environnement favorable à l'émergence de la vie biologique.

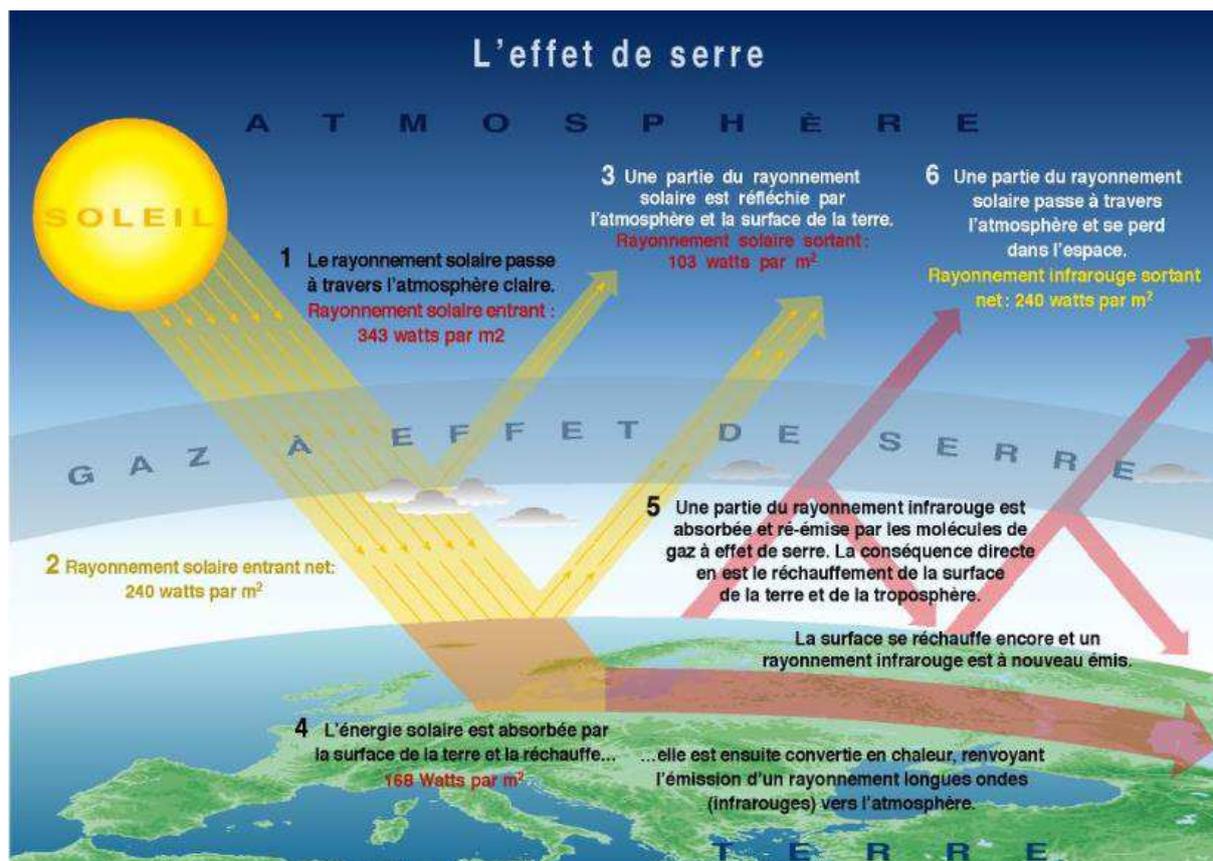


Figure 2 - Schéma de l'effet de serre, Source : Groupe de travail au deuxième rapport d'évaluation du GIEC 1996

L'augmentation de la concentration de GES dans l'atmosphère (+ 35% depuis 1860) liée à la consommation d'énergies fossiles, à la déforestation, à l'utilisation d'engrais azotés, au traitement des déchets et à certains procédés industriels, créent un **effet de serre additionnel** qui **dérègle le climat**.

1.3 UN RESPONSABLE MAJEUR : LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE FOSSILE

Les consommations d'énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole) sont responsables de **70% des émissions anthropiques de GES**. En effet, se déplacer en voiture, chauffer ou climatiser sa maison, produire une tonne d'acier... sont autant d'actions qui génèrent des émissions. La diminution des consommations d'énergies fossiles ou leurs remplacements par des énergies ou des technologies n'émettant pas de GES est un axe primordial de la transition. La Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (UNFCCC) impose, d'ici la fin du 21^{ème} siècle, une stabilisation des concentrations de GES à un niveau suffisamment bas pour rendre acceptable économiquement, socialement et du point de vue environnemental l'ampleur et les conséquences des changements climatiques. Pour un pays comme la France, ceci implique une division par 4 de ses émissions de GES d'ici 2050 (objectif dit du *Facteur 4*). Si l'on prend également en compte les émissions des importations de biens sur le territoire, c'est même un facteur 6 qu'il faut viser.

2 LE CADRE STRATÉGIQUE : DU CONTEXTE À L'ACTION

Les changements climatiques ne datent pas d'hier. Les variations du climat sont aussi anciennes que notre planète, fluctuant entre périodes froides (dites glaciaires) et périodes tempérées (actuelles). L'écart de température moyenne à la surface de la planète entre la période actuelle et la dernière ère glaciaire (finie il y a environ 12000 ans), est d'environ 5°C.

Or, les relevés de température (effectifs depuis le début du XX^{ème} siècle) permettent d'estimer à environ 0,75°C l'élévation de la température moyenne planétaire en moins d'un siècle. De plus, selon les projections les plus récentes², le climat pourrait se réchauffer de 1,1 à 6,4°C d'ici à la fin du XXI^{ème} siècle.

Cet enjeu est fortement corrélé à la combustion des énergies fossiles qui participe à plus de 70% aux rejets de gaz à effet de serre mondiaux. De plus, l'usage frénétique de ces ressources fossiles risque d'engendrer leur raréfaction et donc la vulnérabilité économique des activités humaines ainsi que des territoires dépendant de ces ressources.

La prise en main de ces problématiques planétaires via notamment la mise en œuvre de politiques de lutte contre les changements climatiques se développe peu à peu à différentes échelles de compétences.

2.1 LES ENGAGEMENTS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Aux niveaux national et européen, la lutte contre le changement climatique prend une place croissante au sein de nos sociétés. Dès 1998, l'Union européenne signe le protocole de Kyoto s'engageant ainsi à réduire de 8% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2012.

En 2008, l'adoption au niveau européen du paquet climat énergie ou « 3x20 » se traduit, à l'horizon 2020, par :

- La réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, (- 14% par rapport à 2005) ;
- L'amélioration de 20% de l'efficacité énergétique ;
- L'intégration de 20% d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique européen (que la France a porté à 23%).

Aujourd'hui, le cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 prévoit des cibles et des objectifs stratégiques à l'échelle de l'UE pour la période 2021-2030 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % (par rapport aux niveaux de 1990)
- Porter la part des énergies renouvelables à au moins 32 %

² Source : Cinquième rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)

- Améliorer l'efficacité énergétique d'au moins 32.5 %

Élaboré en 2004, le Plan climat national encourage, au niveau local, la réalisation de Plans climat-énergie territoriaux (PCET), proches du terrain, et ce, à tous les échelons des territoires de compétence ou de projet (régions, départements, communes, communautés de communes, syndicats intercommunaux, agglomérations, pays, parcs naturels régionaux). En 2005, la France renforce son engagement en s'inscrivant dans la loi de programmation fixant les orientations de la politique énergétique de la France (dite loi POPE) l'objectif ambitieux de réduire de **75%** ses émissions d'ici à 2050 par rapport à 1990.



En 2007, la France s'engage dans le Grenelle de l'environnement qui aboutira à la loi dite « Grenelle I » du 3 août 2009, une loi programmatique, suivie d'une loi « boîte à outils » dite « Grenelle II » du 12 juillet 2010.

Ce nouveau cadre juridique bouleverse la place des questions environnementales dans notre société, en particulier pour les politiques publiques, et inscrit la France dans cette volonté de mise en œuvre d'un développement durable. Les collectivités sont ainsi appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable au niveau local. La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 incite les administrations à engager de telles dynamiques et la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant son engagement national pour l'environnement (ENE) les y contraint dans certains domaines. Le Grenelle de l'environnement a notamment instauré :

- La création d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE). Celui-ci assure la cohérence territoriale des actions menées par les collectivités territoriales dans ce domaine du climat et de l'énergie, et articule les objectifs nationaux aux objectifs territoriaux (*Décret n° 2011-678 du 16 juin 2011*)
- La rédaction d'un rapport annuel, bilan de la situation des collectivités de plus de 50 000 habitants en matière de développement durable (*décret n°2011-687 du 17 juin 2011*)
- L'obligation pour les grandes collectivités territoriales et EPCI de plus de 50 000 habitants d'établir un bilan d'émissions de GES au plus tard le 31 décembre 2012 et l'élaboration d'un Plan climat-énergie territorial portant sur des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. (*Décret n°2011-829 du 11 juillet 2011*)

2.2 LE CADRE D'ENGAGEMENT NATIONAL

Dans le cadre de l'accueil de la Conférence des parties COP21 à Paris en 2015, la France a envoyé un signal fort de son engagement en faveur de la transition énergétique en adoptant le 17 août 2015, avant même la signature de l'Accord de Paris, la **loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**.



La LTECV constitue la pierre angulaire de la stratégie française de lutte contre le changement climatique, en réaffirmant 6 grands objectifs :

- Réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ;
- Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ;
- Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050 ;
- Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025.

La LTECV renforce le rôle des EPCI en tant qu'animateurs territoriaux de la politique énergie air climat ; ils sont ainsi identifiés comme les lieux où les élus, les citoyens, les entreprises et les associations sont réunis pour agir. Ainsi, aujourd'hui seuls les EPCI³ sont soumis à la **réalisation d'un plan climat air énergie territorial (PCAET)**.

La **loi relative à l'énergie et au climat**, publiée au Journal Officiel du 9 Novembre 2019, modifie les objectifs de la politique énergétique de la France. Elle fixe comme but d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de diminuer de 40 % la consommation d'énergie fossile d'ici 2030. Elle intègre les résultats des travaux réalisés dans le cadre de la préparation de la Stratégie nationale bas carbone et de la Programmation pluriannuelle de l'énergie en proposant une révision des objectifs associée à des trajectoires crédibles. Ces éléments sont présentés ci-après.

2.2.1 La Stratégie nationale Bas Carbone (SNBC)



Instaurée par la LTECV, la **Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC)** est la feuille de route de la France pour conduire la **politique d'atténuation du changement climatique**. Révisée en 2019, la SNBC met en œuvre l'ambition du Gouvernement présentée en juillet 2017 dans le Plan Climat d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris en fixant pour cap l'atteinte de la **neutralité carbone dès 2050** pour le territoire français, avec un objectif intermédiaire de réduction de 40% ses émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990.

³ Depuis 31 décembre 2016 pour les collectivités de + de 50 000 habitants et depuis le 31 décembre 2018 pour celles de plus de 20 000 habitants

Pour parvenir à cette ambition, la SNBC définit les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle de la France à court et moyen terme : les **budgets carbone**. Les budgets carbone sont des plafonds d'émissions de gaz à effet de serre à ne pas dépasser au niveau national sur des périodes de cinq ans, exprimés en millions de tonnes de CO₂ équivalent. Le premier budget carbone 2015-2018 a été soldé et indique un dépassement des objectifs fixés pour la période. Les deuxième (2019-2023) et troisième (2024-2028) budgets carbone ont été adoptés par décret en 2015, et ajustés techniquement en 2018, suite à l'évolution de la compatibilité des émissions de gaz à effet de serre. Le quatrième budget carbone, 2029-2033, est adopté par décret en concomitance avec l'adoption de la présente révision de la stratégie ; il est défini suivant l'objectif d'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

La stratégie proposée par la SNBC pour atteindre la neutralité carbone est la suivante :

- Décarboner totalement la production d'énergie à l'horizon 2050 ;
- Réduire fortement les consommations d'énergie dans tous les secteurs, en renforçant substantiellement l'efficacité énergétique et en développant la sobriété ;
- Diminuer au maximum les émissions non liées à la consommation d'énergie (par exemple de l'agriculture ou des procédés industriels) ;
- Augmenter le puits de carbone pour absorber les émissions résiduelles incompressibles à l'horizon 2050 tout en développant la production de biomasse.

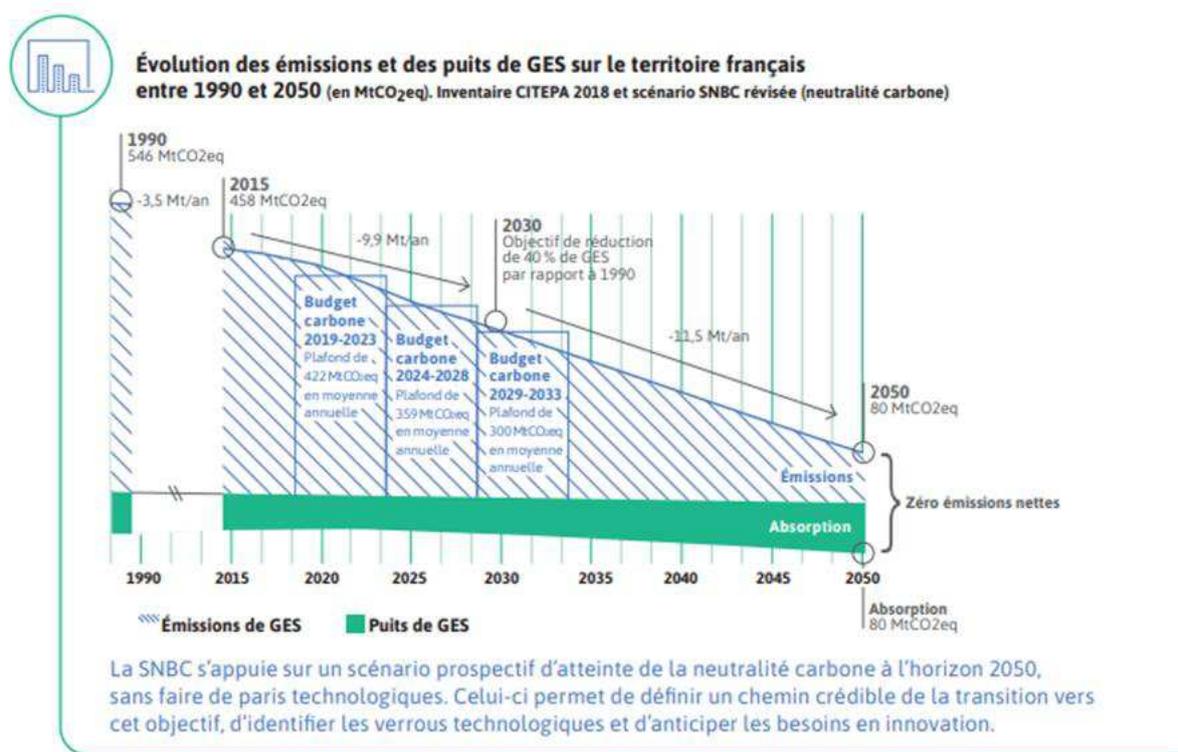


Figure 3 - Trajectoire des émissions de GES en France 1990-2050, Source : SNBC révisée, Ministère de la transition écologique et solidaire 2019

2.2.2 Le scénario AMS

Le scénario « Avec Mesures Supplémentaires » (AMS) constitue un scénario de référence permettant d'expliquer quelles mesures de politiques publiques, en supplément de celles existant aujourd'hui, peuvent être mises en place afin que la France respecte ses objectifs climatiques et énergétiques. Ce scénario de référence sert de base de réflexion pour l'élaboration de la Stratégie Nationale Bas Carbone et de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie et sert aussi à déterminer les budgets-carbone.

Bâtiments :

- Émissions nulles en 2050 (contribution du secteur des bâtiments à la neutralité carbone) ;
- Disposer d'un parc rénové dans sa totalité au niveau BBC en 2050 (objectif LTECV) ;
- Faire disparaître les passoires énergétiques d'ici à 2025 (objectif plan climat)

Transports : Des émissions nulles pour les transports terrestres en 2050

Agriculture : Une prise en compte des caractéristiques du secteur (émissions non énergétiques, un plancher d'émissions corrélé à la production, la capacité de séquestrer du carbone, outre la nourriture, production d'énergie, matériaux et chimie biosourcés, fourniture de services, ...)

- Émissions réduites d'environ 45 % d'ici à 2050 (valeur estimée dans le cadre d'un scénario technique modélisant l'ensemble de la ferme France) ;
- Mobilisation importante du potentiel de production de ressources non alimentaires (énergétiques et non-énergétiques) ;
- Passage d'une situation de déstockage net du carbone des sols à du stockage net annuel ;
- Préservation de la valeur ajoutée globale du secteur ;
- Une attention portée aux exportations.

Industrie : Émissions nulles en 2050 sur l'ensemble de la consommation énergétique

Déchets :

- Émissions réduites de 80 % d'ici à 2050 ;
- Réduction importante de la quantité de déchets produits grâce au développement de l'économie circulaire et du recyclage ;
- Respect de la hiérarchie des usages à savoir priorité à la valorisation matière (réutilisation, recyclage, compost) puis à la valorisation énergétique ;
- Amélioration de l'efficacité du traitement et de la collecte des différents déchets organiques, en particulier pour supprimer leur mise en décharge.

2.2.3 La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) est élaborée à la demande d'une loi : la LTECV. Il s'agit d'un décret du Premier ministre, qui définit les priorités du Gouvernement pour le système énergétique et identifie les moyens pour atteindre les objectifs.

La PPE fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de politique énergétique définis par la loi. L'ensemble des piliers de la politique énergétique et l'ensemble des énergies sont traités dans une même stratégie : maîtrise de la demande en énergie, maîtrise des coûts des énergies, promotion des énergies renouvelables, garantie de sécurité d'approvisionnement et indépendance énergétique, etc. Cela permet de construire une vision cohérente et complète de la place des énergies et de leur évolution souhaitable dans la société française. La PPE est un outil opérationnel engageant pour les pouvoirs publics. Elle décrit les mesures qui permettront à la France de décarboner l'énergie afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Les 10 prochaines années permettront de prendre le virage qui rendra faisable cette ambition nécessaire. Le scénario énergétique de la PPE est le même que celui de la SNBC (stratégie nationale bas carbone) pour la période qu'elle couvre.

La première PPE a été adoptée fin 2016 et fixait des objectifs pour les périodes 2016 – 2018 et 2019 – 2023. Une nouvelle PPE a été adoptée fin 2018 et couvre les périodes 2019 – 2023 et 2024 – 2028. La PPE sera ensuite revue tous les 5 ans.

La PPE comprend les volets suivants :

- Maintenir un haut niveau de sécurité d'approvisionnement ;

Définition des critères de sûreté du système énergétique, notamment le critère de défaillance du système électrique.

- Améliorer l'efficacité énergétique et baisser la consommation d'énergies fossiles ;

La LTECV fixe un objectif en 2030 de réduction de la consommation d'énergie finale de 20% et de réduction de la consommation d'énergie fossile de 30%. La PPE précise la déclinaison de ces objectifs par source d'énergie et reprend les mesures qui doivent conduire à des choix d'investissements et des comportements qui permettent d'atteindre ces objectifs.

- Accélérer le développement des énergies renouvelables et de récupération ;
- Développer de manière équilibrée les réseaux, le stockage, la transformation des énergies et le pilotage de la demande de l'énergie ;
- Développer la mobilité propre ;
- Préserver le pouvoir d'achat des consommateurs et la compétitivité des prix de l'énergie ;
- Évaluer les besoins de compétences professionnelles dans le domaine de l'énergie et adapter

2.3 LE POSITIONNEMENT RÉGIONAL

La transition énergétique est d'ores et déjà engagée sur le territoire régional, avec une consommation d'énergie stabilisée depuis 2005 alors que la croissance démographique est deux fois supérieure à la moyenne nationale⁴, ce qui correspond à une baisse de la consommation énergétique par habitant de 7% entre 2005 et 2013.

Par ailleurs, la production d'énergie renouvelable est en hausse de 25% dans la région, entre 2008 et 2014. Elle représente 22% de la consommation d'énergie finale.

2.3.1 Le SRCAE du Languedoc Roussillon

Le **Schéma régional climat air énergie** (SRCAE) est un document stratégique prospectif qui sert de cadre stratégique à l'État, aux collectivités territoriales, au monde économique et à la société civile afin de faciliter et de renforcer la cohérence des actions régionales de lutte contre le changement climatique et la pollution atmosphérique.

Adopté le 19 avril 2013, le SRCAE de la Région Languedoc Roussillon (actuellement incluse dans la Région Occitanie) est articulé autour de **12 orientations** qui forment la stratégie d'action territoriale. Les domaines d'actions sont :

1. Préserver les ressources et milieux naturels dans un contexte d'évolution climatique ;
2. Promouvoir un urbanisme durable intégrant les enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air ;
3. Renforcer les alternatives à la voiture individuelle pour le transport des personnes ;
4. Favoriser le report modal vers la mer, le rail et le fluvial pour le transport de marchandises ;
5. Adapter les bâtiments aux enjeux énergétiques et climatiques de demain ;
6. Développer les énergies renouvelables en tenant compte de l'environnement et des territoires ;
7. La transition climatique et énergétique : une opportunité pour la compétitivité des entreprises et des territoires ;
8. Préserver la santé de la population et lutter contre la précarité énergétique ;
9. Favoriser la mobilisation citoyenne face aux enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air ;
10. Vers une exemplarité de l'État et des collectivités territoriales ;
11. Développer la recherche et l'innovation dans les domaines du climat, de l'air et de l'énergie ;
12. Animer, communiquer et informer pour une prise de conscience collective et partagée.

⁴ Rapport de développement durable 2016, Région Occitanie

Ces orientations correspondent aux leviers qu'entend actionner la Région pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée aux horizons 2020 et 2050 :

	Horizon 2020	Horizon 2050
Consommation d'énergie	-9%	-44%
Production d'énergies renouvelables	+34%	+65%
Émissions de GES	-34%	-64%
Émissions de NOx	-44%	-
Émissions de PM _{2,5}	-24%	-
Émissions de Benzène	-75%	-
Émissions de COV	-31%	-

Figure 4 - Synthèse du scénario d'objectifs régionaux présenté dans le projet de SRCAE, Source : SRCAE Languedoc Roussillon

2.3.2 REPOS Occitanie

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi Notre), a renforcé les compétences des régions et leur rôle de chef de file, notamment pour l'énergie, l'air et le climat.



À ce titre, dès fin 2016, la Région Occitanie s'est fixée comme ambition de devenir la **première région à énergie positive européenne à l'horizon 2050**.

La stratégie baptisée **REPOS** (pour « Région à Energie Positive ») vise la division par deux de la consommation d'énergie par habitant et une production d'énergies renouvelables multipliée par 3.

La démarche vise à **couvrir 100% des besoins en énergie** du territoire par des énergies renouvelables locales à l'horizon 2050.

Les travaux de construction de la stratégie REPOS ont permis de décliner cette ambition selon une approche sectorielle :

	Évolution 2015 – 2050
Bâtiments	-26%
Industrie et agriculture	-27%
Transport	-61%
TOTAL	-40%

Figure 5 - Objectifs de réduction des consommations d'énergie, Source : Scénario REPOS Région Occitanie 2017

2.3.3 Le SRADDET de la Région Occitanie : Occitanie 2040



Conformément à la loi NOTRe, la région Occitanie élabore actuellement un **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**; document de planification à moyen et long terme (2030-2050), prescriptif et intégrateur des principales politiques publiques sectorielles.

Le SRADDET résulte de la **fusion de plusieurs documents sectoriels** :

- La planification régionale d'infrastructures et de transports (PRIT)
- La planification régionale sur l'intermodalité (PRI)
- Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE)
- Le schéma régional climat air énergie (SRCAE)
- Le plan régional des déchets (PRPGD)

Il assure ainsi la cohérence de ces politiques publiques entre elles.

Le calendrier

Dès 2017, des réflexions ont été menées parallèlement dans les deux anciennes Régions :

- En ex-Midi-Pyrénées, une analyse juridique de l'outil SRADDET a été réalisée par des stagiaires de l'Institut National des Études Territoriales. De plus, une réflexion sur des premiers éléments de diagnostic de la nouvelle Région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées a été menée.
- En ex-Languedoc-Roussillon, la Région s'est fait accompagner par un bureau d'études pour réaliser une étude de préfiguration du SRADDET afin d'en déterminer tous les contours et d'apporter une aide à la décision quant à l'ambition possible du futur SRADDET.

Ces réflexions de préfiguration du SRADDET se sont poursuivies en 2018 et 2019, notamment à travers l'organisation de séminaires internes, afin de prendre toute la mesure de la transversalité de ce nouvel outil, d'envisager les premiers enjeux et d'alimenter les réflexions stratégiques et méthodologiques.

Le SRADDET a été arrêté en Assemblée plénière régionale, le 19 décembre 2019. Son adoption définitive est prévue sur la fin de l'année 2020.

Le projet : Occitanie 2040

Occitanie 2040 porte 2 priorités régionales :

- **Un rééquilibrage de développement régional**, en termes d'accueil de populations, d'accès aux services et à l'emploi pour une plus grande égalité des territoires. Il s'agit notamment de veiller à ne pas concentrer les activités et les services uniquement dans les deux métropoles de Toulouse et de Montpellier, et à permettre à l'ensemble des territoires de la région (petites et moyennes villes, espaces littoraux, ruraux et de montagne) de valoriser leurs potentiels (économie, tourisme, cadre de vie...).

- **Un changement de modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique.** Il importe notamment de mieux préserver les ressources (eau, foncier, biodiversité...), de s'adapter et d'anticiper les risques (inondation, submersion marine...), d'innover pour faire évoluer les activités économiques (agriculture, tourisme, industrie...).

Véritable projet politique, Occitanie 2040 propose une vision articulée autour de « 3 + 1 » défis issus des grandes spécificités du territoire régional (l'accueil de population, les interdépendances territoriales, l'ouverture du territoire) :

- **Le défi de l'attractivité** (accueillir bien et durablement), pour faire de la région un territoire d'opportunités pour tous les habitants, et pour concilier l'accueil de populations et l'excellence environnementale de notre territoire ;
- **Le défi des coopérations territoriales** pour que les relations entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel, garantissant équilibre et égalité des territoires ;
- **Le défi du rayonnement régional** pour accroître la cohésion et la visibilité de la région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local ;
- **Le défi transversal de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.**

Le rapport d'objectifs, volet stratégique du SRADDET, est articulé par ces 3 + 1 défi.



Le fascicule de règles, volet réglementaire, se décline à partir des deux priorités régionales :

- La Région équilibrée
- La Région de la résilience



Le volet Energie du SRADDET s'appuie sur les travaux REPOS. Ainsi, il fixe les objectifs suivants à l'horizon 2040 :

- Baisser de 20% la consommation énergétique finale des bâtiments d'ici 2040 ;
- Baisser d'ici 2040 de 40% la consommation d'énergie finale liée au transport de personnes et de marchandises ;
- Multiplier par 2.6 la production d'énergies renouvelables d'ici 2040.

De ce point de vue, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien devra démontrer que les orientations du PCAET contribuent à cet objectif au travers des deux leviers que sont la réduction de la consommation totale d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

3 LE CADRE D'ÉLABORATION DU PCAET

3.1 LE CADRE MÉTHODOLOGIQUE RÉGLEMENTAIRE

Le PCAET est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle, de l'action « énergie-air climat » d'une collectivité sur son territoire.

Conformément aux attentes du législateur, la démarche d'élaboration du PCAET répond aux exigences législatives et réglementaires du code de l'environnement, à savoir :

- Un **diagnostic** réalisé sur le territoire et portant sur :
 - Les émissions territoriales de gaz à effet ;
 - Une analyse des consommations énergétiques du territoire ;
 - La présentation des réseaux de transport et de distribution d'énergie ;
 - Un inventaire des émissions de polluants atmosphériques ;
 - Une évaluation de la séquestration nette de dioxyde de carbone ;
 - Un état de la production des énergies renouvelables ;
 - Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique (agriculture, tourisme, habitat, santé, économie, urbanisme...).
- La stratégie d'actions de la collectivité basée sur des **objectifs sectoriels chiffrés** portant sur l'atténuation du changement climatique et l'adaptation aux effets du changement climatique.
- Un **programme d'actions** qui « définit des actions à mettre en œuvre par les collectivités territoriales concernées et l'ensemble des acteurs socio-économiques, y compris les actions de communication, de sensibilisation et d'animation en direction des différents publics et acteurs concernés.
- Un dispositif de suivi et d'évaluation.

La loi du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte associe la prise en compte de la thématique de l'Air au travers des Plans Climat Air Énergie Territoriaux. Le territoire de la Communauté d'agglomération n'est, à ce jour, pas couvert par un Plan de Protection de l'Atmosphère. Le volet Air sera donc progressivement étoffé au cours de la mise en œuvre du programme.

Le Plan Climat sera actualisé dans son intégralité **tous les 6 ans**. La révision tous les 3 ans du bilan de gaz à effet de serre tel que prévu par la loi constituera une étape intermédiaire d'actualisation du Plan Climat.

3.2 L'ARTICULATION AVEC LES POLITIQUES EXISTANTES

Sur le plan juridique, il existe deux types de rapports normatifs, explicitant le lien entre une norme supérieure et une norme inférieure :

- La **compatibilité** : un document doit retranscrire la norme supérieure mais peut en adapter les modalités à condition que cela ne remette pas en cause les options fondamentales de la norme supérieure (*il n'existe pas de définition codifiée de la notion de compatibilité, dont les contours sont précisés par la jurisprudence*) ;
- La **prise en compte** : les mesures prise par un document de norme inférieure peuvent s'écarter des orientations fondamentales de la norme supérieure pour des motifs déterminées par la nature de l'opération et justifiés dans le document.

La compatibilité induit une opposabilité plus marquée que la prise en compte.

Le PCAET doit être compatible avec :

- Le SRADDET, ou à défaut le SCRAE si le SRADDET n'est pas adopté (dès lors que le SRADDET est adopté, il n'y a plus de SRCAE)
- Le PPA, dès lors que celui-ci couvre tout ou partie du périmètre de l'EPCI

Le PCAET doit prendre en compte :

- Le SCOT (inversement par rapport à ce qui était appliqué au titre de la loi Grenelle 2, avant la LTECV))
- Le SRADDET
- La SNBC tant que le schéma régional, SCRAE ou SRADDET, ne l'a pas prise en compte (le SRADDET doit prendre en compte la SNBC)

Le PLU / PLUi doit prendre en compte le PCAET.

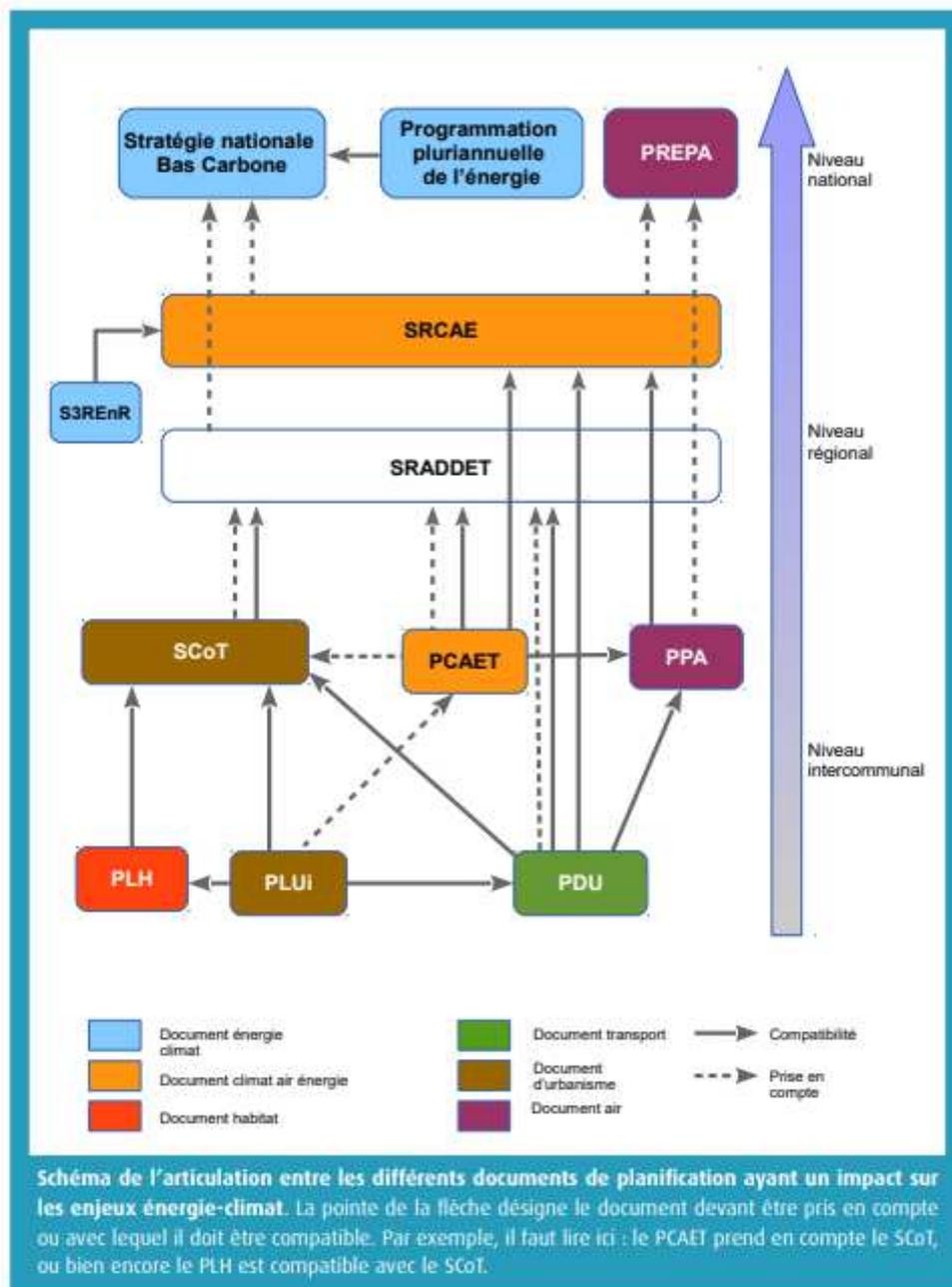


Figure 6 - Articulation des outils de planification, Source : CEREMA 2017

Il en découle ainsi que la planification de l'aménagement du territoire se heurte ainsi parfois à un enchevêtrement de normes, source de difficultés l'élaboration et la rédaction des documents s'y référant. Le législateur (I de l'article 46 de la loi ELAN) a donc habilité le gouvernement à simplifier cette hiérarchie des normes. L'ordonnance n° 2020-745 du 17 juin 2020 relative à la **rationalisation de la hiérarchie des normes applicable aux documents d'urbanisme** (SCOT, PLUi, PLU et cartes communales) a vocation à y répondre.

À compter du 1er avril 2021, le nombre des documents opposables aux documents d'urbanisme qui entameront leur élaboration ou leur révision sera réduit de manière effective et, dans les territoires couverts par un SCoT, les documents supra qui lui sont opposables ne le seront plus directement aux PLU, aux documents en tenant lieu et aux cartes communales. Le **SCOT** se voit conforté dans son rôle de **document « intégrateur »**, devant intégrer les enjeux de toutes les politiques sectorielles ayant une incidence en urbanisme. Si un territoire est couvert par un SCOT, c'est ce SCOT qui doit être compatible avec les différents documents sectoriels et non le PLU.

Le lien dit de « prise en compte » d'un document sectoriel est remplacé par le **lien de compatibilité** avec ce document. Cela permet de ne conserver qu'un seul type de lien juridique et donc de clarifier la portée de ce qui doit être intégré dans un document d'urbanisme. Les programmes d'équipement et les objectifs des schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ne voient néanmoins pas leur lien de prise en compte modifié.

Les **délais pour mettre en compatibilité** les documents d'urbanisme avec les documents de planification sectoriels se trouvent unifiés. Les collectivités devront examiner tous les trois ans la nécessité de mettre en compatibilité leurs documents d'urbanisme avec l'ensemble des documents supra qui ont évolué pendant ce laps de temps.

Enfin, la **note d'enjeu** est introduite. Elle consacre une pratique existante qui permet aux collectivités élaborant des documents d'urbanisme de solliciter du représentant de l'État dans le département un exposé stratégique faisant état des enjeux qu'il identifie sur leur territoire et que le document d'urbanisme est appelé à traduire.

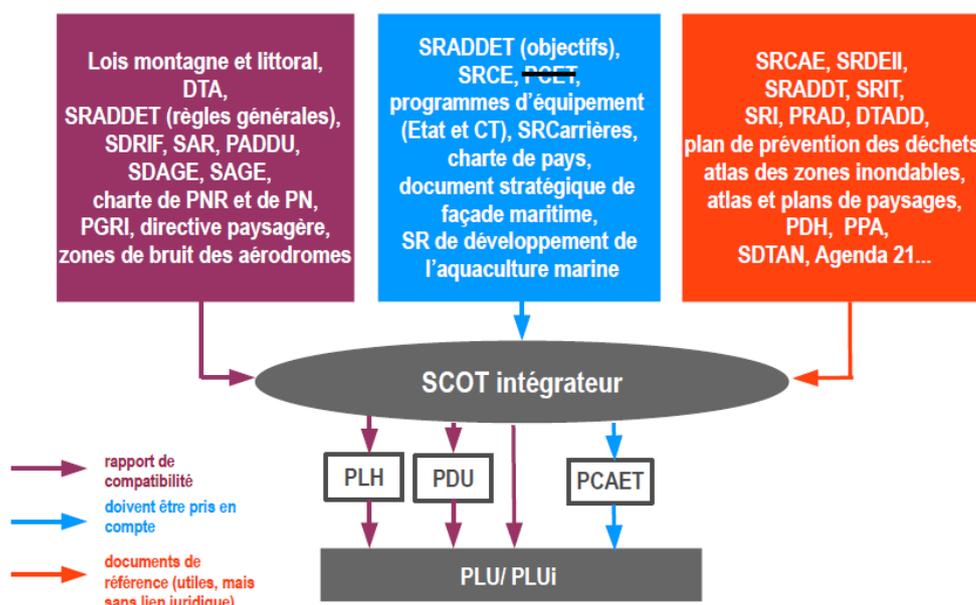


Figure 7 - Articulation des outils de planification à compter du 01/04/2021

Les documents d'aménagement et d'urbanisme constituent un levier essentiel de mise en œuvre du PCAET. Ils permettront d'ancrer et de pérenniser ses ambitions (ex. secteurs à performances énergétiques et environnementales renforcées dans le règlement d'urbanisme et dans les OAP).

3.2.1 Le SCoT du Gard Rhodanien

Le **Schéma de cohérence territoriale** (SCoT), créé par la loi « Solidarité et Renouvellement Urbains » (SRU) du 13 décembre 2000 en remplacement des schémas directeurs, est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine.

Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement, etc. Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux : PCAET, plans locaux d'urbanisme, programmes locaux de l'habitat (PLH), plans de déplacements urbains (PDU), etc.

Le SCoT doit respecter les principes du développement durable : principe d'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural et la préservation des espaces naturels et des paysages ; principe de diversité des fonctions urbaines et de mixité sociale ; principe de respect de l'environnement.

Une fois approuvé, le SCoT devient le document de référence à l'échelle intercommunale. Il s'impose à l'ensemble des politiques sectorielles des structures intercommunales de son périmètre.

Les défis du SCoT Gard Rhodanien :

Défi 1 – Réussir la transformation du territoire : devenir un territoire innovant / Organiser un développement au service de ses habitants et de ses entreprises

1. Réussir la reconversion, la diversification et la montée en gamme des activités économiques pour un développement plus vertueux
2. Habitat : créer environ 14 000 logements à l'échelle du bassin de vie
3. Promouvoir les modes de transports plus vertueux en s'appuyant sur les projets phares

Défi 2 – Impulser un mode de développement maîtrisé et respectueux de son cadre de vie

1. Promouvoir un urbanisme vertueux pour l'habitat et l'économie
2. Qualifier le paysage urbain pour mieux s'inscrire dans le territoire
3. Valoriser la qualité paysagère du territoire

Défi 3 – Composer avec les ressources et les risques du territoire, et s'adapter aux enjeux du changement climatique

1. Définir, préserver et reconstituer la trame verte et bleue
2. Développer le territoire en adéquation avec la ressource en eau, dans un contexte de raréfaction
3. Offrir un cadre de vie protégé et privilégié pour la population
4. Tendre vers plus d'efficacité énergétique et développer les énergies renouvelables

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

3.2.2 Le PLH de l'Agglo Gard Rhodanien

Depuis 2013, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien s'est engagée dans la réalisation d'un **Programme Local de l'Habitat** (PLH). Le diagnostic a été actualisé en 2018 pour la période 2019 – 2024.

Les orientations stratégiques du PLH :

1. Relancer et structurer la production de logements à l'échelle du territoire du Gard Rhodanien
2. Développer une offre de logements diversifiée et attractive en réponse aux besoins et attentes des ménages
3. Répondre aux besoins des publics spécifiques
4. Poursuivre la réhabilitation du parc ancien et lutter contre l'habitat indigne
5. Piloter et animer la politique locale de l'habitat

Le territoire ne dispose pas encore de PLUi.

4 POINT SUR LA MÉTHODOLOGIE

Bilan énergétique

Le bilan énergétique est extrait du Bilan territorial de l'Observatoire Régional de l'Énergie de l'Occitanie de 2017. Il s'agit d'un état des lieux des consommations énergétiques au niveau territorial.

La méthodologie employée par l'OREO pour dresser ce bilan repose sur deux principes :

- Lorsque la donnée existe (données communales ERDF et GRDF), elle est intégrée à la base (en priorité) ;
- Lorsque cette donnée n'existe pas (information ICS, NC ou inexistante : cas du bois et des produits pétroliers), elle est estimée à partir de différentes sources (INSEE, SDeS, ...).

La facture énergétique du territoire

Les dépenses énergétiques du territoire sont calculées à partir des données du bilan énergétique et de la base de données « Pégase⁵ » (pétrole, électricité, gaz et autres statistiques de l'énergie) qui fournit des informations sur le prix de l'énergie selon les années. L'analyse des données visent à susciter une réflexion sur la sensibilité énergétique du territoire.

Les prévisions de l'évolution des prix de l'énergie s'appuient sur les données de l'Agence Régionale Énergie Climat d'Île de France (AREC IDF anciennement ARENE ROSE).

Bilan des émissions GES et qualité de l'air

L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques est réalisé par l'Association de Surveillance de la Qualité de l'Air ATMO Occitanie pour la période 2010-2017 (Inventaire des émissions - ATMO Occitanie - ATMO_IRSV3.1_Occ).

Le calcul des émissions consiste à croiser des données d'activité (comptage routier, cheptels, nombre d'employés, consommation énergétique, ...) avec des facteurs d'émissions relatifs au secteur d'activité (résidentiel, tertiaire, industrie, ...) et à chaque activité dans ce secteur. L'inventaire des émissions référence une trentaine de substances avec les principaux polluants réglementés (NOx, particules en suspension, NH3, SO2, CO, benzène, métaux lourds, HAP, COV, ...) et les gaz à effet de serre (CO2, N2O, CH4, ...).

⁵ <http://developpement-durable.bsocom.fr/statistiques/>

Production d'énergie renouvelable

Les données de production d'énergies renouvelables sont répertoriées au sein du Bilan territorial de l'Observatoire Régionale de l'énergie de l'Occitanie de 2017. Elles sont issues des sources suivantes : ERDF, SDeS, AEAG, Midi-Pyrénées Bois, Observatoire bois énergie Occitanie.

Hypothèses retenues :

- *Solaire photovoltaïque* : énergie produite (en kWh) = (1 100h) *(Puissance de l'installation en kWc⁶) lorsque la donnée est manquante
- *Chaufferies bois* : consommation de bois énergie en MWh
- *Consommation de bois énergie par les ménages* : seul le chauffage principal est estimé. L'appoint et l'agrément ne sont pas considérés par manque de données. Par convention : consommation = production de bois.

Réseaux d'énergie

La présentation de réseaux d'énergie se base sur les données RTE, ENEDIS et GrDF.

Séquestration carbone

Afin d'estimer les stocks et les flux de carbone des sols, des forêts et des produits bois à l'échelle du territoire, l'outil ALDO développé par l'ADEME en octobre 2018 a été utilisé.

Les données utilisées pour déterminer le potentiel de séquestration du carbone sur le territoire sont celles de la base de données Corine Land Cover (base de données européenne d'occupation des sols) produites pour les années de référence 2006 et 2012.

☞ *Notons que des contraintes méthodologiques sont à prendre en compte lors de l'utilisation de l'outil ALDO. D'une part, l'estimation des flux de carbone entre les sols, la forêt et l'atmosphère est sujette à des incertitudes importantes car elle dépend de nombreux facteurs, notamment pédologiques et climatiques. D'autre part, l'outil n'intègre pas des estimations des productions additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires ni les potentiels de développement de la séquestration de CO2 dans les forêts. Enfin, les calculs utilisent des moyennes régionales (ex : stocks de carbone par ha par région pédoclimatique ; stocks de carbone par ha de forêt par grande région écologique) appliquées à l'échelle de l'EPCI ainsi que des sources de données nationales pour l'occupation des sols (Corine Land Cover, 2012). Les résultats obtenus avec cet outil sont donc essentiellement d'ordre indicatif.*

⁶ kiloWatt-crête = Puissance maximale pouvant être produite par les cellules dans des conditions standards

Présentation sectorielle

La présentation sectorielle repose sur :

- Les données INSEE – 2015 pour les aspects généraux concernant les secteurs présentés (emploi, logements, transports, etc.) ;
- Des recherches bibliographiques et cartographiques

Vulnérabilité au changement climatique

Les projections climatiques présentées dans le diagnostic ont été obtenues à partir de l'outil Climat HD, une application de Météo-France sur le changement climatique. Les données sont présentées à l'échelle de l'ancienne Région Languedoc Roussillon.

Les sources d'incertitudes des projections climatiques proviennent de diverses origines :

- **Modélisation des scénarios climatiques du futur** : si la modélisation des températures est désormais robuste, celle d'autres paramètres, tels que les précipitations par exemple, comporte une variabilité importante ;
- **Échelle géographique des modélisations climatiques** : la connaissance des évolutions climatiques locales impose des « descentes d'échelle » qui rajoutent une part d'incertitude dans les résultats.
- **Études sur l'évolution des impacts** : les connaissances des impacts du changement climatique par secteur restent encore incomplètes.

L'analyse des vulnérabilités climatiques locales s'appuie sur la compilation et le recoupage de plusieurs documents existants : les SAGE, le dossier départemental sur les risques majeurs, l'inventaire national du patrimoine naturel, le schéma départemental eau et climat

5 LE TERRITOIRE DU GARD RHODANIEN : SES SPÉCIFICITÉS ET SON ENGAGEMENT

5.1 LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN

Créée en 2013, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien se compose de 44 communes.

Elle est issue de la fusion de cinq Communautés de communes (Rhône-Cèze-Languedoc, Cèze Sud, Valcèzard, Val de Tave et Garrigues Actives), mais également de l'extension à trois communes, Lirac, Tavel et Issirac. Depuis le 1^{er} Janvier 2017, la commune de Saint-Laurent des Arbres, puis au 1^{er} janvier 2018, la commune de Montfaucon, ont également intégré l'Agglomération.



Figure 8 - La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, Source : CAGR

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

Il s'agit de la troisième Communauté d'agglomération du département du Gard derrière celles de Nîmes et d'Alès.

La Communauté d'agglomération exerce les **compétences** suivantes :

Compétences obligatoires :

- Développement économique
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Eau et assainissement

Compétences optionnelles :

- Voirie d'intérêt communautaire
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Création, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- Action sociale d'intérêt communautaire

Compétences supplémentaires :

- Voies vertes et déplacements doux
- Emploi
- Activité agricole
- Instructions des autorisations du droit des sols
- Solidarités
- Santé
- Maison de Justice et du Droit
- Enseignements artistiques
- Sécurité et risques majeurs
- Gestion des cours d'eau
- Sentiers de randonnées

5.2 LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Situé au Nord-Est du Département du Gard, le territoire de la Communauté d'agglomération recouvre une superficie de 634 km². Il bénéficie d'un positionnement géographique idéal situé à proximité des départements du Vaucluse, de l'Ardèche, de la Drôme et des Bouches-du-Rhône.

La Communauté d'agglomération compte 74 338 habitants en 2017 (Données Insee RP2017), soit environ 10% de la population départementale. La densité de population est de 117 habitants/km² ce qui est légèrement en dessous de la moyenne départementale (127 hab. /km²).

5.2.1 Une démographie croissante

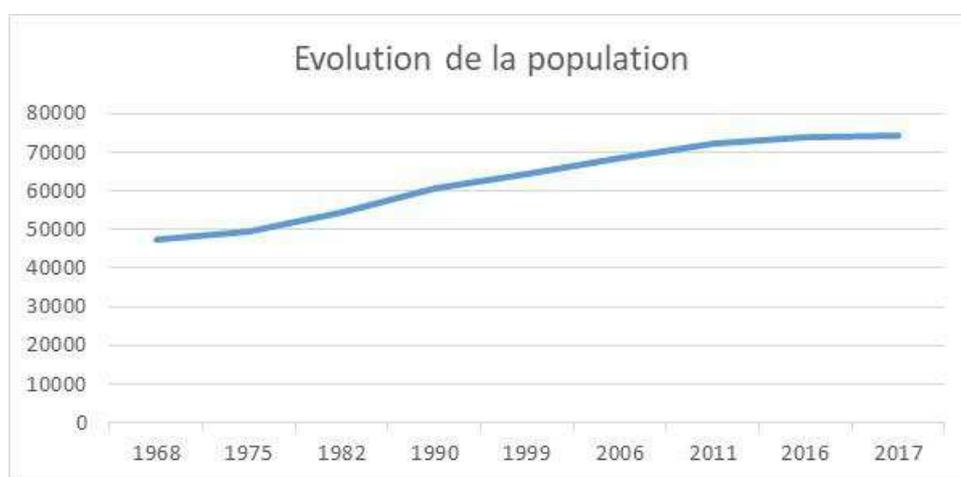


Figure 9 - Évolution de la population de l'Agglo Gard Rhodanien entre 1968 et 2017, Source : Insee 2017

Depuis les années 1960, **la population augmente**, notamment du fait du solde migratoire. Si la croissance démographique enregistrée sur le territoire est relativement soutenue, elle est toutefois en ralentissement et désormais inférieure à la moyenne départementale. Notons que la dynamique démographique est relativement déséquilibrée au regard de l'armature territoriale : elle se fait au bénéfice des villages du territoire et des pôles de rayonnement et au détriment des pôles urbains⁷.

Cette évolution est à prendre en compte dans le cadre du PCAET, afin d'anticiper les besoins et impacts futurs de la population sur le territoire et les conséquences induites en termes d'artificialisation des sols.

⁷ PLH Communauté d'agglomération Gard rhodanien

5.2.2 L'organisation territoriale, entre ruralité et urbanisation

La première ville de l'agglomération est Bagnols-Sur-Cèze, avec un quart de la population intercommunale habitant dans son périmètre (18 258 habitants en 2017). Il s'agit de la troisième ville du Gard après Nîmes et Alès.

La commune de Pont-Saint-Esprit est la deuxième du territoire avec 10 336 habitants (2017) et Laudun-l'Ardoise la troisième avec 6 292 habitants. La quatrième commune est Saint-Laurent des Arbres avec 3 072 habitants. Les autres communes de l'agglomération comptent au plus 2 000 habitants.

La Communauté d'agglomération couvre ainsi un territoire à la fois **urbain et rural**, organisé autour de 5 secteurs géographiques : trois secteurs à l'Est structurés autour des trois principaux pôles urbains du territoire et deux secteurs à caractère rural à l'Ouest et au Nord du territoire.

Cette organisation territoriale est à prendre en compte dans le cadre du PCAET, car elle conditionne l'ensemble des enjeux sectoriels étudiés (besoins en transport, occupation de l'espace, typologie de l'habitat, etc.).

5.2.3 L'économie et l'attractivité du territoire⁸

Le territoire du Gard Rhodanien bénéficie d'une situation centrale et stratégique au sein de la vallée du Rhône. Il dispose d'atouts économiques indéniables : le site de Marcoule et ses projets connexes, la zone industrielle de l'Ardoise, les axes majeurs de communication le long du Rhône, les sites à proximités, etc.

Par ailleurs, la situation du territoire au sein d'un cadre naturel et paysager exceptionnel (vallée de la Cèze, territoire viticole de qualité, villages labellisés, sites emblématiques) et sa proximité de grands sites touristiques (Avignon, Ardèche, Cévennes, etc.) en fait un territoire attractif de grande qualité.

Cette attractivité est particulièrement dépendante des évolutions climatiques (sécheresses, fortes chaleur, pénuries d'eau, incendies, etc.). Il est nécessaire de prendre cela en compte dans le cadre du PCAET du territoire.

5.2.4 Les conditions de vie

D'après les données Insee, le revenu médian du territoire est de 20 350 euros (2017 – revenu médian disponible par unité de consommation), ce qui est légèrement plus élevé qu'à l'échelle départementale (19 490 euros ; +4%). Dans la même logique, le taux de chômage y est plus faible : il est de 15.3% sur le territoire, contre 17.4% sur le département. Le **niveau de vie** est important à prendre en compte dans le cadre du PCAET, car elle représente un enjeu dans l'exposition du territoire à la précarité énergétique.

⁸ SCoT Gard Rhodanien

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE

Regu le 21/10/2021

D'autre part, la **population** de l'Agglo Gard Rhodanien est **relativement âgée** : 1/5 de la population a plus de 60 ans. C'est la frange de la population qui a le plus augmenté depuis 2012 (+ 2 374 personnes de plus de 60 ans entre 2012 et 2017).

Ainsi, une grande partie des habitants du territoire est susceptible d'être plus vulnérable aux évolutions du climat et de la qualité de l'air. Ceci représente un enjeu majeur dans le cadre du PCAET.

5.3 UN TERRITOIRE ENGAGÉ

Le territoire de la Communauté d'agglomération est déjà engagé dans plusieurs démarches et projets en faveur de la transition énergétique et écologique :

- Le projet de territoire validé le 17 octobre 2016 par le Conseil d'Agglomération (et un nouveau en cours de construction)
- Le SAGE Ardèche
- Le contrat de rivière/ PGRE de la Cèze
- Le SOCLE de la Cèze
- Le contrat d'objectifs Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage
- Le Programme Local de l'Habitat
- Les bilans carbone 2015 des services et patrimoine et du territoire
- Le Contrat de transition écologique

5.3.1 Le projet de territoire

Les élus de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien ont souhaité formaliser et coordonner la stratégie de la collectivité dans un **projet de territoire**, conçu comme **un plan d'actions en phase avec les enjeux du territoire** et compatible avec ses capacités financières en tirant bénéfice de la situation géographique tout en **préservant le cadre de vie**. Il a été adopté en 2016.

1. Orientation 1 : Attractivité et développement économique

Une Agglomération qui organise son attractivité et son développement, pour favoriser la diversification de son activité économique, en jouant la complémentarité avec les territoires voisins.

- Une Agglomération qui fait le choix assumé de la **diversification du tissu industriel** avec la mise en place de projets d'aménagement structurants exploitant les nouveaux potentiels du territoire.
- Une Agglomération qui dispose d'espaces intégrant une offre d'accueil de grande qualité pour de nouvelles entreprises, y compris de l'offre d'immobilier. Cela implique une démarche de marketing territorial pour valoriser, unifier notre image et prospecter les porteurs de projets.
- Une Agglomération qui fait **du numérique** un facteur central d'attractivité du territoire et de la transformation économique avec la mise en place d'outils de pointe au service des entreprises.
- Une Agglomération qui s'implique dans la mutation des savoir-faire liées à l'activité nucléaire pour anticiper les emplois de demain.
- Une Agglomération qui fait le choix clair de développer l'activité touristique par une stratégie offensive et professionnalisée.
- Une Agglomération soucieuse de la **préservation de l'activité agricole à travers la gestion adaptée des ressources et la protection des espaces cultivables**.

2. Orientation 2 : Aménagement et bien-vivre

Une Agglomération qui organise son attractivité résidentielle en améliorant son accessibilité et ses infrastructures et en valorisant et protégeant son cadre de vie.

- Une Agglomération avec un rôle central dans la gestion des déplacements en accompagnant un **meilleur maillage en liaisons routières**, une **réhabilitation du transport ferroviaire** et un **développement des transports en commun**.
- Une Agglomération qui promeut l'**aménagement numérique** du territoire pour une couverture adaptée aux usages des entreprises et des particuliers.
- Une Agglomération qui parie sur la **mise en valeur du cadre de vie** et la **protection des ressources** pour un aménagement plus harmonieux.
- Une Agglomération qui assume un rôle central dans la **protection des populations contre les risques**.
- Une Agglomération qui prépare et accompagne les évolutions d'organisation du territoire dans une cohérence d'ensemble tout en garantissant aux communes le respect de leurs attributions.
- Une Agglomération qui s'implique dans une **démarche environnementale forte** notamment par l'intégration de nouveaux objectifs dans la **gestion des déchets**.

3. Orientation 3 : Solidarité et services à la population

Une Agglomération qui participe à la solidarité du territoire, en assurant l'accès aux services et équipements et le maintien d'un bon niveau de services de première nécessité.

- Une Agglomération qui joue la **complémentarité entre urbain et rural**, qui doit aller dans les deux sens et participer à l'affirmation d'une identité de territoire.
- Une Agglomération qui présente une offre de services à la population cohérente et efficace en clarifiant ce qui relève des actions communales et actions communautaires.
- Une Agglomération qui **maintient et améliore ses services et de proximité**, notamment pour l'enfance, la jeunesse et à la cohésion sociale.
- Une Agglomération impliquée pour l'accès aux services de première nécessité prenant en compte les problématiques particulières liée à la géographie de son territoire.
- Une Agglomération qui accompagne des services sociaux pour les personnes en difficulté via des actions pensées à l'échelle communautaire.

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien travaille à l'élaboration de son 2^{ème} projet de territoire, dont l'adoption est prévue au 1^{er} trimestre 2021.

5.3.2 Le Contrat de Transition Écologique



La Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de communes du Pont du Gard sont conscientes des enjeux environnementaux et climatiques du territoire. Ainsi, elles se sont engagées ensemble dans un **Contrat de Transition Écologique** (CTE). Il est piloté par l'opérateur Cleantech Vallée, et regroupe de nombreux acteurs privés et publics du territoire.

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE

Regu le 21/10/2021

Le CTE est organisé autour de **3 orientations stratégiques**, décliné en 26 fiches-actions :

1. Faire du territoire du CTE une référence nationale dans le domaine des cleantech
2. Valoriser et maîtriser les ressources : dans la Cleantech Vallée, rien ne se perd, tout se transforme
3. Conforter la Cleantech Vallée comme démonstrateur d'écologie industrielle territoriale

Dans ce cadre, deux études ont été lancées conjointement sur les deux intercommunalités :

- L'**Écologie Industrielle et Territoriale** (EIT) vise à mettre en réseau des entreprises, parfois éloignées sur le territoire, afin de développer des synergies et des mutualisations qui leur permettraient de faire des gains environnementaux et économiques. Il s'agit pour les intercommunalités de prendre part à la transition énergétique mais surtout de définir les conditions d'exploitation et de valorisation des ressources, d'un point de vue réglementaire mais également dans l'intérêt général en précisant que tous les flux sont concernés : matières, eau, énergie, ressources humaines, équipements... La démarche EIT permettra notamment d'instaurer un dialogue constructif et une négociation entre les parties prenantes.
- Le **Plan Climat-Air-Energie Territorial** (PCAET) est une démarche de planification, à la fois stratégique et opérationnelle qui concerne tous les secteurs d'activités, et a donc vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux mais également les administrés du territoire. Ce document-cadre de la politique énergétique et climatique de la collectivité est un projet territorial de développement durable dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire.

Le présent diagnostic est exécuté dans le cadre de ce PCAET.

Les actions du Contrat de transition Écologique

1. Faire du territoire du CTE une référence nationale dans le domaine des cleantech

- Création de l'association CTV
- Les premières actions de CTV, Opérateur de la transition écologique
- Notoriété et marketing territorial
- Le cleantech booster
- La villa
- Pépinière d'entreprise
- Zone d'aménagement durable
- La formation comme levier de changement
- EDF-espace école industriel
- Flash formation
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : lancement et mise en œuvre
- Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : relation école-entreprise

2. Valoriser et maîtriser les ressources : dans la Cleantech Vallée, rien ne se perd, tout se transforme

- Projet photovoltaïque- EDF Aramon
- Projet photovoltaïque- RES
- Projet photovoltaïque- SANOFI
- Programme territorial de développement du photovoltaïque du territoire
- Rénovation énergétique des bâtiments
- Développement des véhicules propres dans les flottes de véhicules professionnels publiques et privées
- Plate-forme de valorisation des déchets, So'GARD
- Réutilisation des solvants usés

3. Conforter la Cleantech Vallée comme démonstrateur d'écologie industrielle territoriale

- Performance énergétique et maîtrise des flux inter-acteurs
- Réhabilitation du site d'Aramon ; Déconstruction, méthodes exemplaires en termes de réemploi et de recyclage
- Projet Polygone - Polyobs
- Plate-forme multimodale écofret
- Réduction de l'impact énergétique
- Accélérateur ZELAB
- Engagement d'une démarche territoriale d'Économie Circulaire et d'Écologie Industrielle
- Réduction de la vulnérabilité au risque d'inondation
- PAQMAN (Qualité de l'air intérieur)
- Réouverture rive droite du Rhône au trafic voyageur

5.3.3 Le Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

**TERRITOIRE
ZÉRO GASPILLAGE**



Au travers des appels à projets « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage », le Ministère de l'Environnement en partenariat avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), accompagne les collectivités territoriales désireuses de s'engager dans une véritable démarche de prévention, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.

L'Agglomération du Gard Rhodanien a fait le choix de se lancer dans une telle démarche, de définir et de mettre en place des programmes d'actions s'inspirant d'un cahier des charges précis.

Ces objectifs s'inscrivent sur une durée de 3 ans et cette démarche est participative. Elle mobilise l'ensemble des parties prenantes, à savoir les associations, les entreprises, les citoyens, les administrations, les commerces...

Un nouveau plan d'actions a été mis en œuvre par l'Agglomération, dès janvier 2018, de façon à pouvoir atteindre les différents objectifs. Ce plan d'action comprend notamment l'étude et la mise en place d'une tarification incitative, le développement du compostage et une sensibilisation importante sur le gaspillage alimentaire.

3 objectifs chiffrés sont fixés pour fin 2020 :

- Diminuer les déchets ménagers assimilés de 10% par rapport à 2010
- Atteindre 55% de taux de valorisation globale
- Engager dix entreprises du territoire dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale.

6 LE PROFIL ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

Les données présentées sont issues du Diagnostic énergétique produit par l'Observatoire Régional de l'Énergie d'Occitanie pour l'année de référence 2017.

6.1 LE BILAN ÉNERGÉTIQUE TERRITORIAL

En 2017, la consommation d'énergie finale de l'Agglo Gard Rhodanien représente environ **2 384 GWh**, soit environ 2% de la consommation régionale. À titre indicatif, la population de l'Agglomération représente 1.3% de la population régionale (RGP Insee 2017).

Ainsi, à l'échelle locale, la consommation d'énergie finale par habitant est de 32 MWh, soit bien supérieure au ratio régional (21 MWh/habitant). **La diminution des consommations énergétiques représente donc un enjeu territorial majeur.**

6.1.1 Les données chiffrées du bilan énergétique

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des données énergétiques du territoire, par type d'énergie et par secteur d'activités :

GWh PCI	Résidentiel	Tertiaire	Industrie	Transport	Agriculture	TOTAL
Électricité	223	107	873	-	2	1 205
Gaz naturel	102	29	224	-	-	356
Produits pétroliers	101	32	53	549	24	759
Biomasse	64	-	-	-	-	64
TOTAL	489	168	1 151	549	26	2 384

Figure 10 - Tableau de synthèse du bilan énergétique du territoire, Source : OREO 2017

L'analyse de ces données est proposée ci-après.

6.1.2 Un bilan énergétique marqué par le poids du secteur industriel

Le diagramme suivant présente la répartition de la consommation d'énergie finale par secteur d'activités en 2017.

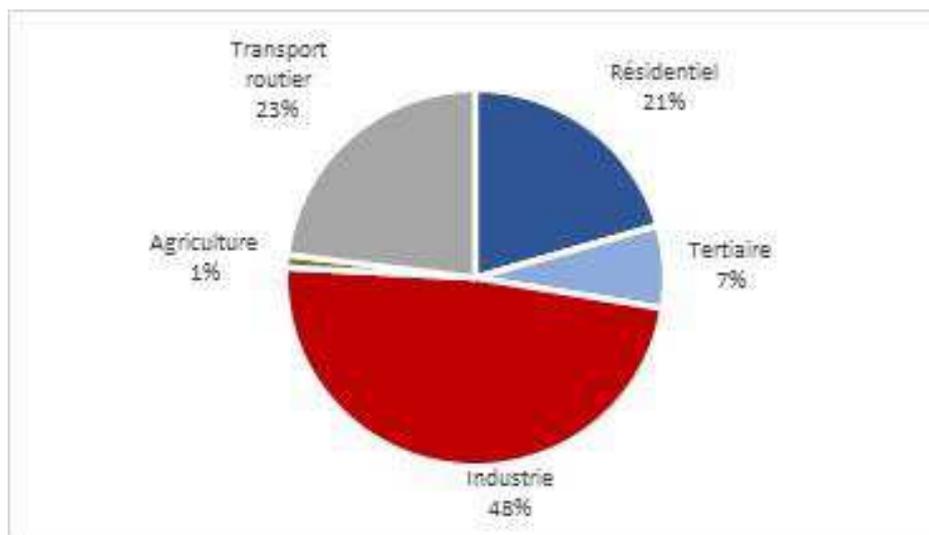


Figure 11 - Répartition sectorielle des consommations énergétiques du territoire, Source : OREO 2017

L'**industrie** est le premier poste de consommations énergétiques du territoire, avec **1 150 GWh** consommés en 2017, soit 48% des consommations du territoire. Ce ratio est bien plus important qu'à l'échelle régionale, où le secteur industriel représente moins d'un quart du bilan énergétique (13%), mais s'explique par le fait que le territoire est le **2nd pôle industriel de l'Occitanie**

Le secteur du **bâtiment** (résidentiel et tertiaire) représente 28% du bilan énergétique du territoire (5658 GWh). Ce ratio est moindre qu'à l'échelle régionale (46% du bilan).

De même pour le secteur du transport routier, avec 549 GWh (23% du bilan énergétique), ce qui est également moindre qu'à l'échelle régionale (38%).

Cette moindre représentativité s'explique par la prépondérance de l'activité industrielle dans le bilan énergétique du territoire. Cela ne minimise cependant pas le **poids des transports routiers et des bâtiments** dans les consommations d'énergies du territoire. Ces deux secteurs constituent également **des enjeux importants en termes de réduction des besoins énergétiques du territoire**.

6.1.3 L'électricité : la première source d'énergie du territoire

Le territoire est particulièrement **dépendant de l'énergie électrique** (plus de 1 200 GWh consommés en 2017). Cette énergie électrique est consommée en premier lieu par les activités industrielles du territoire (procédés), à 72%. Les bâtiments (résidentiel et tertiaire) sont quant à eux à l'origine de plus du quart de cette consommation d'énergie électrique.

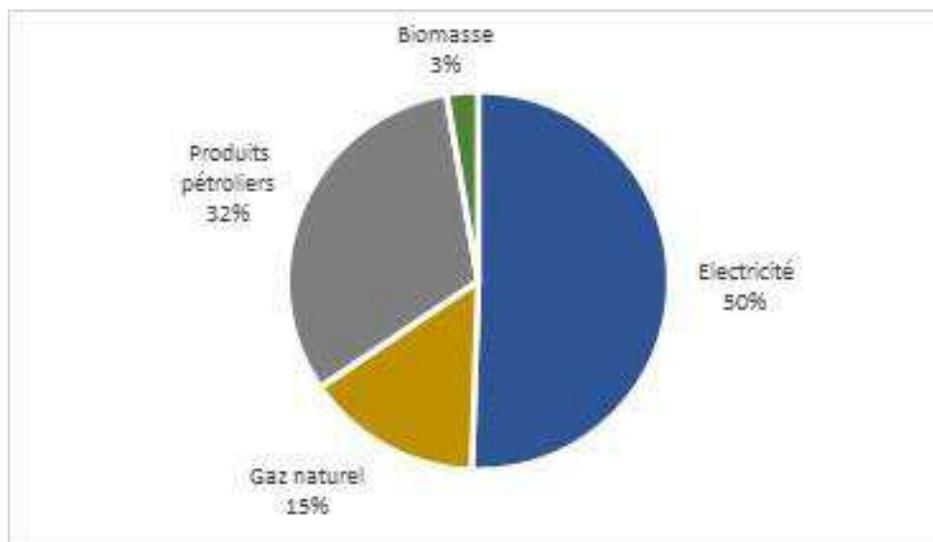


Figure 12 - Répartition par type d'énergie des consommations d'énergie du territoire, Source : OREO 2017

Notons que **les énergies fossiles** (758 GWh de produits pétroliers et 356 GWh de gaz naturel consommés en 2017) constituent une source majeure d'énergie pour le territoire, avec 47% de l'énergie consommée, notamment pour les transports routiers (72% de la consommation d'énergie fossiles).

La part de la biomasse dans le bilan énergétique du territoire (3%) – employée notamment pour le chauffage des bâtiments (secteur résidentiel) – est à mettre en avant comme un élément à développer dans le cadre du Plan Climat (énergie renouvelable).

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une activité industrielle particulièrement consommatrice d'énergie (premier poste de consommation)
- Des transports routiers et des bâtiments (résidentiel et tertiaire) énergivores
- Une forte dépendance à l'électricité (en lien avec l'industrie) et aux énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel)
- Une consommation de bois – énergie à valoriser

6.2 LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

6.2.1 Une facture énergétique élevée

L'énergie représente une dépense significative pour le territoire. En **2017**, la facture énergétique est ainsi estimée à **312 millions d'euros**, soit environ 4 200 €/habitant.

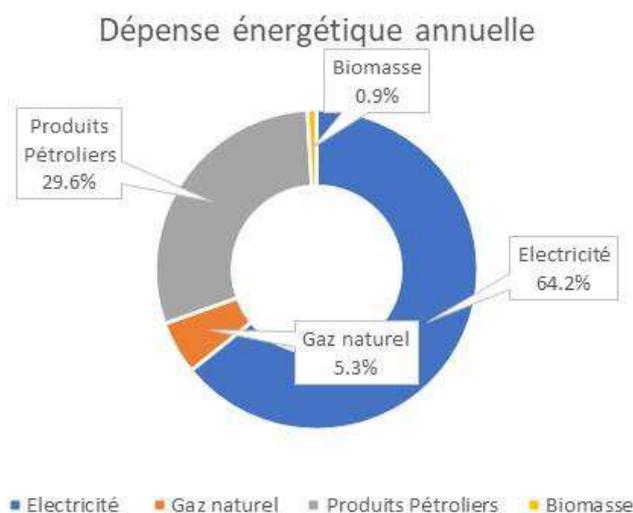


Figure 13 - Répartition des dépenses énergétique par type d'énergie, Source : OREO 2017, Pégase

L'**électricité** est la première source de dépenses énergétiques du territoire (200 millions d'euros en 2017). La consommation énergétique liée aux **activités industrielles** explique cette facture élevée (premier secteur en termes de dépenses énergétiques du territoire avec une facture s'élevant à 145 millions d'euros).

Notons que le prix de l'électricité est actuellement en hausse, du fait des besoins de financements pour renforcer les réseaux et gérer les centrales nucléaires de plus en plus coûteuses, ainsi que l'augmentation des diverses taxes associées à l'électricité.

Les **produits pétroliers** constituent la deuxième source de dépenses du territoire (92 millions d'euros). La consommation de produits pétroliers (carburant) est étroitement liée aux **transports routiers** (83% des dépenses générées par la consommation de produits pétroliers).

L'évolution des cours du pétrole de ces dernières décennies indique une volatilité élevée de ses prix, avec une certaine **tendance à la hausse**. Si une modification des modes de consommation de ce secteur n'est pas opérée, **la facture énergétique du territoire risque d'augmenter fortement**.

Notons que le prix du gaz naturel est indexé sur le prix du baril de pétrole et en subit les fluctuations, or le gaz est la troisième source de dépenses du territoire.

En €	Électricité	Gaz naturel	Produits Pétroliers	Biomasse	TOTAL
Résidentiel	37 104 815	7 091 892	7 469 008	2 859 570	54 525 284
Tertiaire	17 770 769	2 044 291	2 377 303	0	22 192 363
Industrie	145 150 271	7 561 943	2 171 299	0	154 883 514
Transport routier	0	0	76 873 271	0	76 873 271
Agriculture	299 659	0	3 392 944	0	3 692 603
TOTAL	200 325 514	16 698 126	92 283 824	2 859 570	312 167 034

Figure 14 - Synthèse des dépenses énergétiques en euros par secteur et par type d'énergie, Source : OREO 2017, Pégase

D'une manière générale, les prix de l'énergie suivent une courbe ascendante depuis ces 15 dernières années. La facture énergétique de l'Agglo Gard Rhodanien pourrait augmenter de près de 90 millions d'euros d'ici 2030 (+ 32%).

	Électricité	Gaz naturel	Produits pétroliers	Biomasse
Augmentation	+ 35%	+ 23%	+ 30%	+ 5%

Figure 15 - Scénario d'augmentation des prix de l'énergie à l'horizon 2030, Source : ARENE ROSE 2014

L'augmentation probable du prix des énergies aura un impact direct sur les ménages, les communes et sur l'activité économique de l'Agglomération.

6.2.2 Le pouvoir d'achat des ménages impacté

L'énergie est un poste important de consommation des ménages, puisqu'il représente en moyenne 8.4% de leurs dépenses en 2006 : 4.8% pour leur résidence et 3.6 % pour leur moyen de transport individuel⁹.

En 2017, les ménages de l'Agglomération paient en moyenne 1 827 € pour leurs dépenses d'énergie (logement et véhicule). Cette dépense pourrait augmenter de +33% à l'horizon 2030.

	2017	2030
€ / ménage (logement + véhicule)	1 827 €	2 384 €
€ / résidence principale	1 683 €	2 208 €

Figure 16 - Évolution de la facture énergétique par ménage et par résidence principale, Source : OREO 2017, Pégase

À titre de comparaison, en 2012, la dépense moyenne annuelle en énergie des ménages qui ne disposent que d'équipements individuels pour le chauffage et l'eau chaude de leur résidence principale est de 1 622 €¹⁰.

⁹ Les dépenses d'énergie des ménages depuis 20 ans, Insee 2010

¹⁰ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr>

La définition de la **précarité énergétique** est donnée par la loi Grenelle 2 : « Est en situation de précarité énergétique au titre de la présente loi une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ».

Les dépenses liées à la mobilité contribuent également à la précarité énergétique des ménages.

La précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux :

- Des ménages aux revenus modestes ;
- Des logements énergivores ;
- Le coût élevé de l'énergie.

Plus précisément, en France, sont considérés en précarité énergétique les ménages en situation de vulnérabilité énergétique, c'est-à-dire les ménages qui consacrent plus de 10% de leurs revenus aux dépenses énergétiques dans le logement.

Taux d'effort énergétique (TEE) = Est considéré en vulnérabilité énergétique un ménage dont l'ensemble des factures énergétiques représentent plus de 10% de son revenu disponible

Reste à vivre (RAV) = Revenus disponibles – Dépenses énergétiques – Autres dépenses contraintes

En 2016, le **taux de pauvreté** s'élevait à 16.5% sur l'Agglo Gard Rhodanien, soit un niveau inférieur au taux départemental (19.3%), mais **supérieur au taux national** (14%)¹¹. Ainsi, les ménages du territoire sont plus vulnérables économiquement que la plupart des autres ménages français. Par ailleurs, bien que l'Agglo Gard Rhodanien soit une communauté d'agglomération¹², seules cinq communes sont à proprement parler « urbaines » (plus de 2 000 habitants). Le reste du territoire est à dominante rurale, or l'**effort énergétique** des ménages est plus **élevé** en milieu rural qu'en zone urbaine : les logements sont plus grands (maisons individuelles), ce qui implique une plus grande consommation de chauffage ; et le domicile est souvent plus éloigné du lieu de travail, ce qui engendre des dépenses de carburant plus élevées.

Les ménages de l'Agglo Gard Rhodanien sont donc vulnérables à l'évolution des prix de l'énergie (chauffage et carburant). Une réflexion est à mener, dans le cadre du PCAET, afin d'éviter voire de réduire la précarité énergétique sur le territoire.

Notons enfin que sur le territoire, les locataires sont plus touchés par la **pauvreté** (taux de pauvreté de 33%) que les propriétaires (taux de 8%), or les locataires occupent 34.8% des résidences principales (dont plus de 10% de logements HLM). Ainsi, si les propriétaires sont à sensibiliser, il convient également de mobiliser les bailleurs sur la thématique de la précarité énergétique.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une activité économique locale et des ménages concernés par la hausse des prix de l'énergie (concurrence, précarité énergétique)

¹¹ Insee, RP 2017

¹² EPCI qui regroupe un ensemble de plus de 50 000 habitants, autour d'une ou plusieurs communes centres de 15 000 habitants

7 LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES LOCALES

Le territoire consomme avant tout des ressources énergétiques **épuisables** (énergies fossiles, électricité d'origine non renouvelable). La raréfaction de ces ressources, si elle participe à l'augmentation continue de leur coût, doit amener une réflexion sur le devenir énergétique du territoire et sur son développement.

La recherche de la sobriété énergétique et d'une diversification des sources d'énergies (mix énergétique) s'impose. D'autant que la production d'énergie renouvelable (EnR) contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre mais aussi à l'autonomie énergétique du territoire.

7.1 QU'EST-CE QUE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ?

7.1.1 Les énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont fournies par :

- Le vent (énergie éolienne)
- La chaleur de la terre (géothermie)
- L'eau (hydroélectricité)
- Le soleil (solaire photovoltaïque et solaire thermique)
- La biomasse (appareil de chauffage domestique, chaufferies)
- Les déchets (incinération, biogaz)

Par définition, elles se renouvellent après avoir été consommées et sont donc **inépuisables**.

Notons que la cogénération est la production conjointe de chaleur et d'énergie mécanique, généralement transformée en électricité, à partir d'une même source d'énergie (déchets, biomasse, etc.).

7.1.2 Une production régionale qui s'appuie sur l'hydroélectricité et le bois énergie

La production régionale d'énergie renouvelable en 2017 est d'environ 31 500 GWh : 51% de cette production est électrique et 49% est thermique.

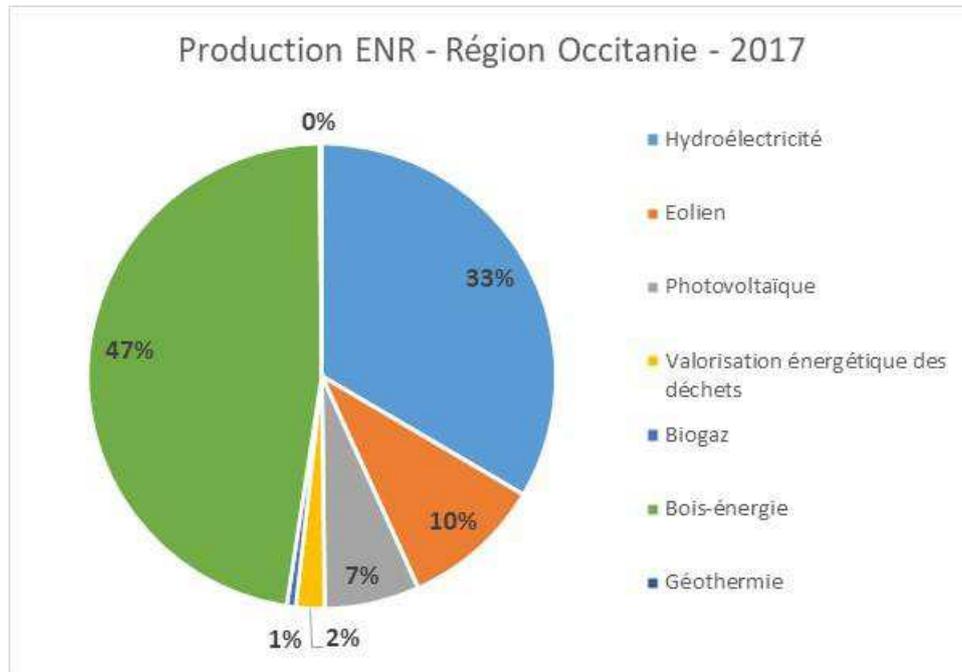


Figure 17 - La production d'électricité d'origine renouvelable en Occitanie en 2017, Source : OREO 2017

L'hydroélectricité et le bois-énergie sont les deux principales sources d'énergies renouvelables en région Occitanie.

7.2 UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES MARGINALE

En 2017, environ **79 GWh** d'énergies renouvelables ont été générés localement, ce qui correspond à **une couverture de seulement 3% des besoins énergétiques du territoire de l'Agglo Gard Rhodanien**.

	Puissance installée (MW) sur le territoire	Nombre d'installations recensées	Production (MWh) sur le territoire
Électricité d'origine renouvelable			
<i>Hydroélectricité</i>	0	0	0
<i>Éolien</i>	0.0	0	0
<i>Photovoltaïque (2018)</i>	19	1 014	15 873
<i>Cogénération incinérateurs</i>		0	0
Chaleur d'origine renouvelable			
<i>Chaufferies bois >= 50 kW</i>	0	0	0
<i>Consommation de bois énergie par les ménages</i>		5 953	63 546
	Sur le territoire	En région	Production (MWh) sur le territoire
<i>Valorisation de chaleur d'incinérateurs</i>	0	7	0
<i>Nombre d'installations biogaz</i>	0	33	
<i>Production géothermie</i>	0	44 476	

Figure 18 - La production d'énergies renouvelables locales : Sources : OREO 2017, ENEDIS 2018

80% de la production d'énergies renouvelables locales est d'origine thermique (bois énergie).

Le reste de la production d'énergies renouvelables locales est associé à la production électrique générée par les installations solaires photovoltaïques, pour 15 873 MWh produits en 2017.

Deux installations industrielles participent à près de la moitié de la production d'électricité photovoltaïque du territoire :

- La centrale solaire au sol de Cavillargues mise en service en 2015 et d'une puissance de 4.5 MWc est l'installation la plus importante (38% de la production territoriale) ;
- La seconde est une toiture photovoltaïque d'une puissance de 1.4 MWc gérée par l'opérateur Akuo sur les bâtiments de l'entreprise FM Logistic à Laudun-L'Ardoise.

Les autres installations sont essentiellement des installations individuelles en toiture.

Plusieurs installations viennent s'y ajouter, leurs mises en service a été effectuées en 2019. :

- La centrale photovoltaïque au sol localisée sur la commune de Saint-Etienne-des-Sorts, sur un ancien site pollué d'une surface de 9 ha, d'une puissance de 5 MWc, sa productivité est estimée à 8 200 MWh/an.
- L'installation de l'école de Saint-Alexandre sur des ombrières de parking et une centrale au sol d'une puissance totale de 0,5MWc. Nous estimons sa production ENR à 800 MWh/an.
- La centrale solaire de Tresques dans la zone d'activité de Bernon, d'une surface de 5,2Ha, sa puissance prévisionnelle était de 2,12 MWc et sa production de 2840 MWh/an.

- 12 580 panneaux solaires dans la commune de Gaujac, pour une puissance de 5,4MwC.

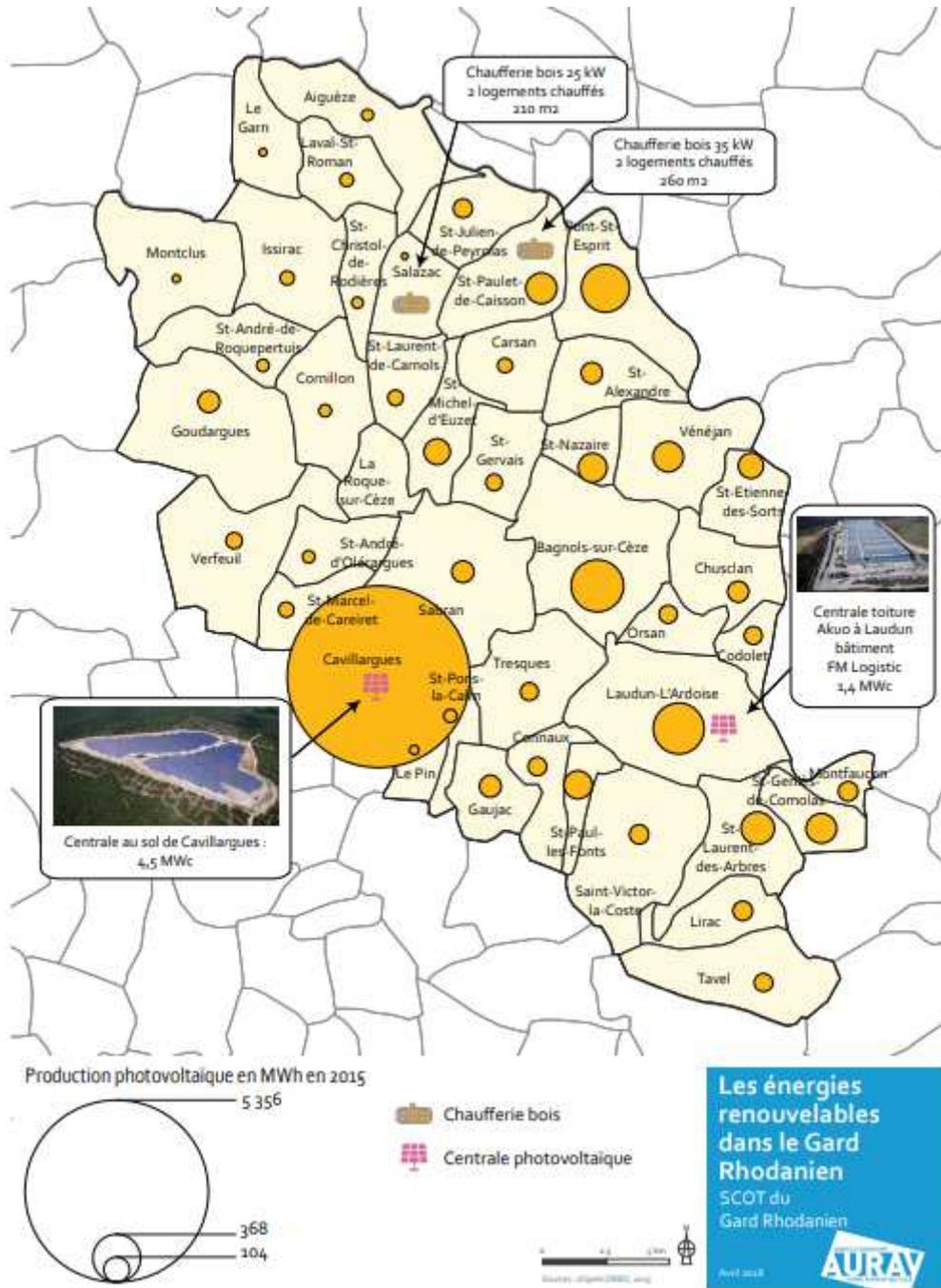


Figure 19 - La production locale d'énergies renouvelables, Source : AURAY 2018

7.1 DE NOMBREUX POTENTIELS À DÉVELOPPER¹³

7.1.1 La biomasse : une ressource locale abondante à valoriser

Qu'est-ce que la biomasse ?

« La fraction biodégradable des produits, déchets et résidus provenant de l'agriculture, y compris les substances végétales et animales, de la sylviculture et des industries connexes ainsi que la fraction biodégradable des déchets industriels et ménagers » (art. 29 de la Loi POPE 2005-781)

Les applications de la biomasse sont multiples : elle peut être utilisée comme combustible, matériau, matière première, carburant, etc.

Le développement de la valorisation de la biomasse constitue l'une des voies importantes choisies par l'Union européenne et la France pour participer à la maîtrise des consommations de ressources non renouvelables et lutter contre le changement climatique.

Les productions énergétiques régionales à partir de biomasse ne sont pas négligeables. Le bois issu essentiellement des massifs forestiers et la biomasse agricole présentent des potentiels intéressants sur le territoire (bois énergie et projets de méthanisation).

Le bois – énergie : une énergie thermique durable

En France, où la ressource est présente en quantité, comme sur le territoire local (**43% du territoire est couvert par la forêt**), le bois est la première source d'énergie renouvelable¹⁴.

Utiliser le bois comme énergie permet de substituer des consommations d'énergies fossiles (gaz, charbon ou fioul) dont les réserves s'épuisent. Le bois énergie contribue à la lutte contre l'effet de serre, car la combustion du bois est un processus peu émetteur de CO₂ sur l'ensemble du cycle du carbone. La gestion durable des forêts et du bocage permet en outre la préservation, l'entretien et le maintien de la biodiversité du patrimoine naturel.

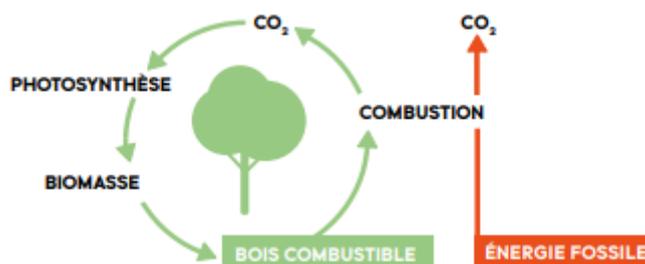


Figure 20 - Le cycle du carbone du bois énergie, Source : ADEME

¹³ Analyse en partie reprise du SCoT du Gard Rhodanien

¹⁴ En France métropolitaine, la récolte annuelle de bois est inférieure à l'accroissement biologique des forêts.

D'après l'ADEME (outil ALDO), la récolte théorique de bois pour la production énergétique est de près de 8 000 m³ par an à l'échelle de l'Agglomération.

Cette ressource est déjà en partie utilisée par les ménages du territoire (consommation individuelle, chaufferies collectives, etc.), ainsi **13% des besoins énergétiques du secteur résidentiel sont couverts par le bois – énergie.**

La biomasse agricole : vers une valorisation des déchets vitivinicoles

La viticulture est la production principale du territoire (75% de la SAU). La vinification engendre des résidus solides (marcs de raisin) et liquides (lies de vin et bourbes), appelés « sous-produits vinicoles ».

Un décret relatif à la valorisation des résidus de la vinification (18 août 2014) précise que les résidus vinicoles peuvent être valorisés par méthanisation, compostage, épandage ou par les distilleries.

Ce texte permet aux producteurs vinicoles de satisfaire à leur obligation d'éliminer la totalité des résidus de la vinification de plusieurs manières :

- En premier lieu, ils peuvent livrer à un distillateur, à un **centre de méthanisation** ou à un centre de compostage tout ou partie des marcs de raisin et des lies de vin obtenus.
- En second lieu, ils peuvent procéder sur leur exploitation à la méthanisation ou au compostage de tout ou partie des marcs de raisin.
- Enfin, les producteurs peuvent choisir de procéder, sur leur exploitation ou sur celle d'un tiers, à l'épandage de tout ou partie des marcs de raisin. Le droit préexistant au nouveau texte permettait déjà l'épandage et le compostage, en particulier pour les producteurs en agriculture biologique, pour répondre à leur besoin de matière organique compatible avec le mode de production biologique.

La valorisation résiduelle des déchets vitivinicoles, notamment vers la méthanisation, mérite d'être abordée dans le territoire du Gard Rhodanien qui comprend de nombreux terroirs viticoles.

Ainsi, dans ce contexte et à travers le Contrat de Transition Écologique – Clean Tech Vallée, l'agglomération du Gard rhodanien engage une **réflexion d'écologie industrielle territoriale**, pour accompagner les entreprises locales : mise en réseau, développement et mutualisation des synergies, ... Il s'agit pour l'intercommunalité de prendre part à la transition énergétique mais surtout de définir les conditions d'exploitation et de valorisation des ressources, d'un point de vue réglementaire mais également dans l'intérêt général en précisant que tous les flux sont concernés : matières, eau, énergie, ressources humaines, équipements... Une étude spécifique permettra de définir une stratégie et un plan d'actions de prospective et de dynamisation.

Les réseaux d'assainissement : un gisement de biomasse à valoriser

Le traitement des boues des stations d'épuration par méthanisation génère du biogaz qui peut être valorisé de trois manières différentes :

- Valorisation thermique ;

- Valorisation électrique par cogénération ou production alternée ;
- Utilisation sous forme de biocarburant (gaz naturel pour véhicules – GNV).

Le potentiel de production d'énergie renouvelable issue du biogaz produit par la méthanisation des boues est très important en France. La méthanisation est ainsi un procédé qui tend à se développer dans les collectivités et qui peut être étudié à l'échelle de l'Agglomération.

Les déchets : une ressource à exploiter

La valorisation énergétique des déchets est une des solutions pour répondre aux objectifs fixés par la loi de Transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) en complément de la lutte contre le gaspillage alimentaire et d'une politique de prévention forte (cf. Partie sur les déchets). En effet, la valorisation énergétique permet, dans le respect de la hiérarchie des modes de gestion des déchets, d'utiliser les déchets qui n'ont pu être recyclés ni valorisés sous forme de matière, comme source d'énergie renouvelables.

On peut distinguer deux types de valorisation énergétique :

- La **valorisation par traitement thermique** (incinération, co-incinération, pyrolyse et gazéification) ;
- La **valorisation** (électricité ou chaleur, voire carburant) **du biogaz** issu notamment des installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et de la méthanisation des déchets organiques.

La thématique des déchets s'inscrit également dans l'étude **Écologie Industrielle Territoriale** engagée par la communauté d'agglomération.

7.1.2 L'énergie solaire : un atout majeur pour le territoire

Le Gard Rhodanien fait partie des régions françaises au plus fort potentiel pour le développement de l'énergie solaire (thermique et photovoltaïque) – voir carte ci-après. L'exploitation du potentiel solaire du territoire représenterait une contribution non négligeable aux objectifs régionaux de production d'énergies renouvelables.

Un potentiel sur les zones d'activités

Le territoire dispose d'un potentiel intéressant en termes d'énergie photovoltaïque dans les espaces urbains, notamment dans les espaces dévolus aux activités économiques et industrielles (plus de 500 hectares de zones d'activités).

Le potentiel de production photovoltaïque en toiture et en ombrières photovoltaïques (parkings) mérite d'être étudié afin de cibler les meilleurs sites. Le développement de l'énergie solaire dans les zones d'activités intercommunales peut être porté directement par l'intercommunalité. En fonction des contraintes techniques et financières de faisabilité, un objectif de tendre vers l'autonomie électrique des zones d'activités peut être envisagé dans le territoire du Gard Rhodanien.

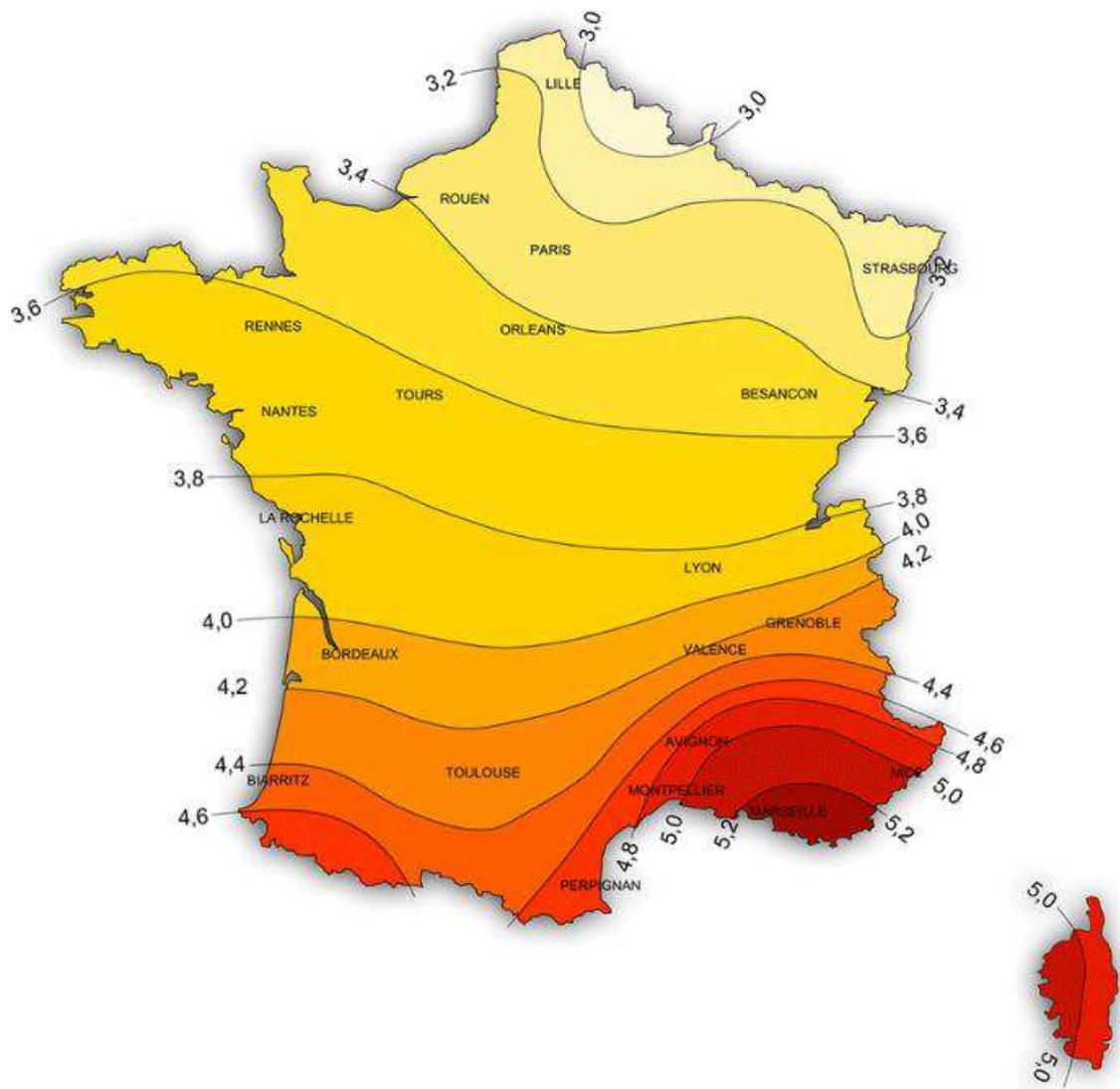


Figure 21 - Carte du potentiel solaire en France, Moyennes annuelles en KWh/m²/jour, Source : Atlas Européen du Rayonnement Solaire

Des projets de centrales photovoltaïques

Des projets de réalisation de centrales photovoltaïques existent dans le Gard Rhodanien. La réalisation et la mise en service de ces projets feraient passer la puissance installée du territoire à environ 42 Mwc (x 3 la puissance actuelle) pouvant répondre aux besoins d'environ 20 000 ménages.

Toutefois, à l'exception du projet de Laudun-L'Ardoise qui réinvestit une partie de l'ancien site d'Ugine (friche industrielle) et celui de Tresques, en cours d'aménagement sur le site d'une ancienne carrière, les projets de centrales photovoltaïques sont prévus dans des espaces naturels. Il convient donc de veiller à l'adéquation entre ces projets et les enjeux de préservation des espaces naturels et de la Trame Verte et Bleue. Il peut être aussi envisagé de mutualiser la production solaire avec d'autres activités comme l'apiculture, l'élevage ou l'agriculture afin d'optimiser cette consommation d'espace. En effet, de nombreuses centrales photovoltaïques permettent l'implantation de ruches, de plantes à fleurs, ou

de maraîchage entre les sillons de panneaux solaires. Certains opérateurs contractualisent aussi avec des éleveurs pour leur permettre de bénéficier des terrains pour l'activité pastorale.

COMMUNE	PUISSANCE EN MWC	SURFACE EN HA
Laudun-L'Ardoise	1.5	16
Tresques	2.12	5.2
Lirac	4.5	8.4
Gaujac	5.4	9.7
Saint Marcel de Careiret	4.4	7.8

Figure 22 - Les projets de centrale solaire au sol, Source : Gard Rhodanien 2018

7.1.3 L'industrie : un secteur à mobiliser

La récupération et la valorisation de la chaleur fatale issue de l'industrie constituent un potentiel d'économies d'énergie à exploiter dans le Gard Rhodanien où l'industrie est très présente.

Lors du fonctionnement d'un procédé de production ou de transformation, l'énergie thermique produite grâce à l'énergie apportée n'est pas utilisée en totalité. Une partie de la chaleur est inévitablement rejetée. C'est en raison de ce caractère inéluctable qu'on parle de « chaleur fatale », couramment appelée aussi « chaleur perdue ». Cependant, cette appellation est en partie erronée, car la chaleur fatale peut être récupérée.

La **récupération de la chaleur fatale** conduit à deux axes de **valorisation thermique** complémentaires :

- Une valorisation en interne, pour répondre à des besoins de chaleur propres à l'entreprise ;
- Une valorisation en externe, pour répondre à des besoins de chaleur d'autres entreprises, ou plus largement, d'un territoire, via un réseau de chaleur.

Au-delà d'une valorisation thermique, la chaleur récupérée peut aussi être transformée en **électricité**, également pour un usage interne ou externe.

Ainsi, les procédés industriels peuvent être mis en synergie : la chaleur récupérée sur un procédé peut servir à en alimenter un autre. Ils peuvent aussi constituer une source d'approvisionnement en chaleur pour un bassin d'activité industrielle, tertiaire ou résidentielle. Cette perspective est d'autant plus intéressante que l'optimisation énergétique et son rôle crucial dans la lutte contre le réchauffement climatique nécessitent une cohérence d'actions entre tous les acteurs.

7.1.4 Un potentiel éolien limité

Le SRCAE du Languedoc-Roussillon avait établi une synthèse des enjeux pour l'implantation d'éoliennes. L'essentiel du Gard Rhodanien est concerné par **des enjeux jugés forts** qui limitent fortement le développement des éoliennes :

- La contrainte du bruit par rapport aux habitations ;

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

- La présence du radar météorologique de Bollène et de Nîmes ;
- Les sensibilités paysagères et patrimoniales ;
- Les enjeux environnementaux.

Finalement, les zones potentielles pour le développement de l'éolien terrestre dans le Gard Rhodanien sont très réduites (essentiellement à l'Ouest).

Plusieurs projets éoliens ont été portés sur le territoire, dont un à Saint-Victor-Lacoste, mais ceux-ci n'ont pas pu encore aboutir et ont reçu des avis défavorables, notamment de l'État, au vu de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur le territoire.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Une très faible production d'énergies renouvelables locales
- Une production majoritairement tournée vers le bois – énergie (91%)
- Des potentiels multiples à exploiter (biomasse et solaire)

L'extension éventuelle ou l'implantation de nouveaux projets énergétiques devra être envisagée au regard de la sensibilité paysagère et environnementale du territoire.

8 LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ ET DE CHALEUR

L'essor des énergies renouvelables confère un rôle central au réseau de transport de l'énergie. La sécurité et la fiabilité de l'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable doivent être garanties par :

- Le raccordement de nouveaux sites de production ;
- La compensation de l'intermittence de ces énergies ;
- La mutualisation des productions pour réconcilier les disparités territoriales.

Cela doit être permis par le raccordement de ces énergies au réseau existant, mais aussi par le développement du réseau en amont.

Ainsi, la connaissance des réseaux de distribution d'énergie est devenue un véritable enjeu pour la mise en œuvre de la transition énergétique. C'est pour cette raison que la loi de transition énergétique pour une croissance verte demande aux collectivités territoriales de connaître leurs réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur en termes d'enjeux de distribution et de développement en associant les autorités organisatrices et les gestionnaires de réseaux concernés. Cette connaissance est fondamentale pour intégrer dans le développement des réseaux, des objectifs ambitieux en termes d'efficacité énergétique, de recours aux énergies renouvelables et de récupération et enfin, d'amélioration de la qualité de l'air.

Notons que chaque projet de développement d'énergies renouvelables d'envergure (PV, éolien, méthanisation) doit faire l'objet d'une étude approfondie sur sa capacité de raccordement aux réseaux d'énergie. Le choix de sa localisation est donc dépendant des infrastructures.

Les principaux réseaux de transport et de distribution de l'énergie sont les suivants :

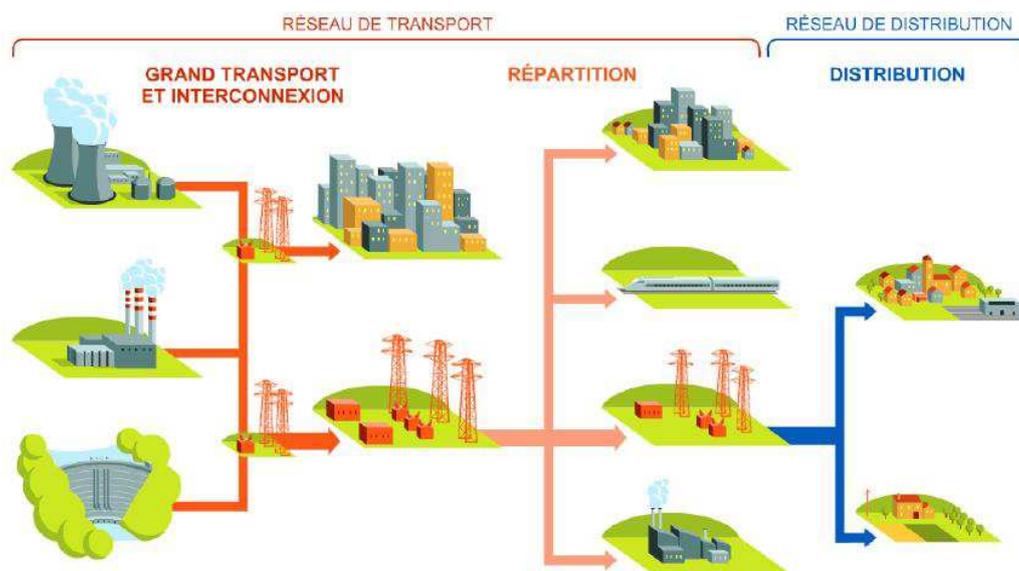
- Les réseaux de transport et de distribution de l'électricité ;
- Les réseaux de transport et de distribution du gaz naturel ;
- Les réseaux de chaleur (ou réseau de chauffage urbain).

Le territoire est desservi par les deux premiers types de réseaux (électricité et gaz naturel).

8.1 LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le réseau français d'acheminement de l'électricité est organisé en 2 niveaux :

- Un réseau de transport qui achemine l'électricité des centres de productions aux zones de consommations. RTE (Réseau de Transport d'Électricité) est en charge de ce réseau.
- Un réseau de distribution. La majorité du réseau de distribution du territoire est gérée par ENEDIS, en charge de l'entretien, du fonctionnement et du développement du réseau.



À ce titre, les Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (**S3REnR**), documents produits par RTE dans le cadre de la Loi Grenelle II, permettent d'anticiper et d'organiser au mieux le développement des EnR. Le S3REnR de la Région Languedoc-Roussillon a été approuvé en 2015.

Le territoire accueille plusieurs postes de production, distribution et de fourniture d'électricité ; ces postes se situent sur les communes de Bagnols-sur-Cèze, Sabran, Saint-Christol-de-Rodières, Saint-Geniès-de-Comolas, Saint-Nazaire et Tavel.

La puissance EnR qui y est déjà raccordée est de 13.7 MW (hors poste de Barjac ; (capareseau.fr au 27/08/2020).

8.2 LES RÉSEAUX DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION DU GAZ

En France, 98% du gaz naturel est importé¹⁵. Le gaz est importé et acheminé par plusieurs infrastructures gazières :

- Les réseaux de transport (nationaux et régionaux) qui permettent d'importer le gaz depuis les interconnexions terrestres avec les pays adjacents et les terminaux méthaniers ;
- Les installations de stockage de gaz qui contribuent fortement à la gestion de la saisonnalité de la consommation, à la flexibilité nécessaire, notamment pour équilibrer les réseaux de transport et à la sécurité d'approvisionnement ;
- Les terminaux méthaniers permettant d'importer du gaz naturel liquéfié (GNL) et de diversifier les sources d'approvisionnement en gaz naturel ;
- Les réseaux de distribution qui acheminent le gaz depuis les réseaux de transport jusqu'aux consommateurs finaux qui ne sont pas directement raccordés aux réseaux de transport.



Figure 25 - Le réseau de transport du gaz en France, Source : Commission de régulation de l'énergie 2019

¹⁵ Commission de régulation de l'énergie

En France, il existe :

- 2 gestionnaires de réseaux de transport (GRT) de gaz naturel : GRTgaz et TIGF ;
- 26 gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) de gaz naturel.

Près d'un tiers des communes de l'Agglomération sont desservies par le réseau de gaz GRDF.

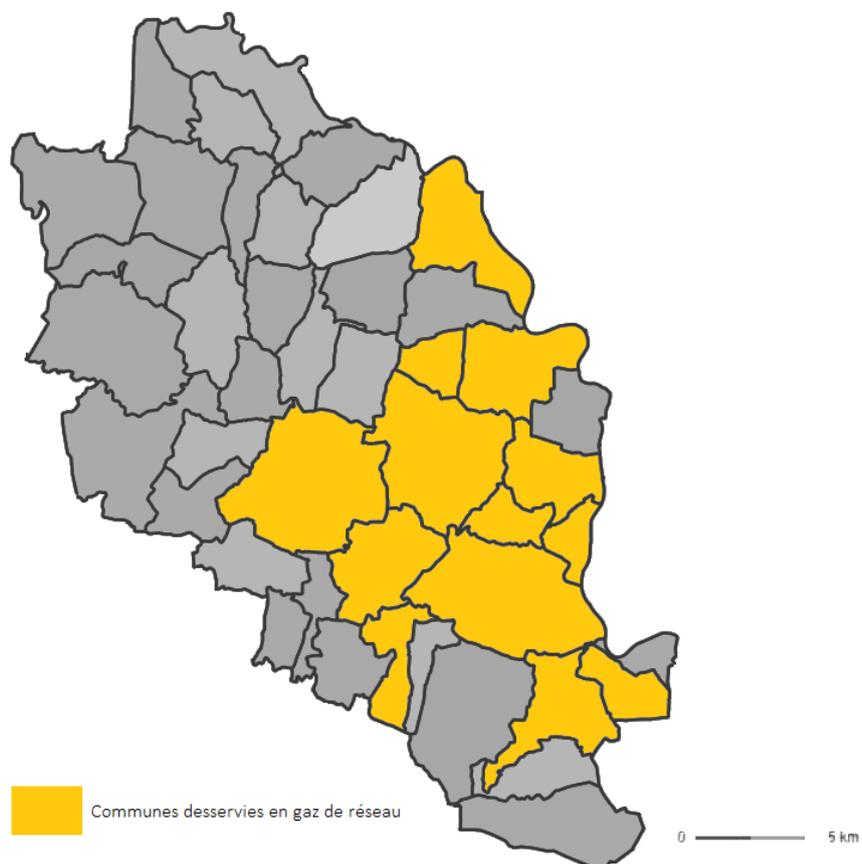


Figure 26 - Communes desservies par le réseau de gaz GRDF, Source : GRDF 2019

Laudun-L'Ardoise est la première commune consommatrice de gaz de réseau de l'Agglomération, notamment en raison de la présence d'activités industrielles sur son territoire.

Consommation de gaz par commune desservie et par secteur en 2017

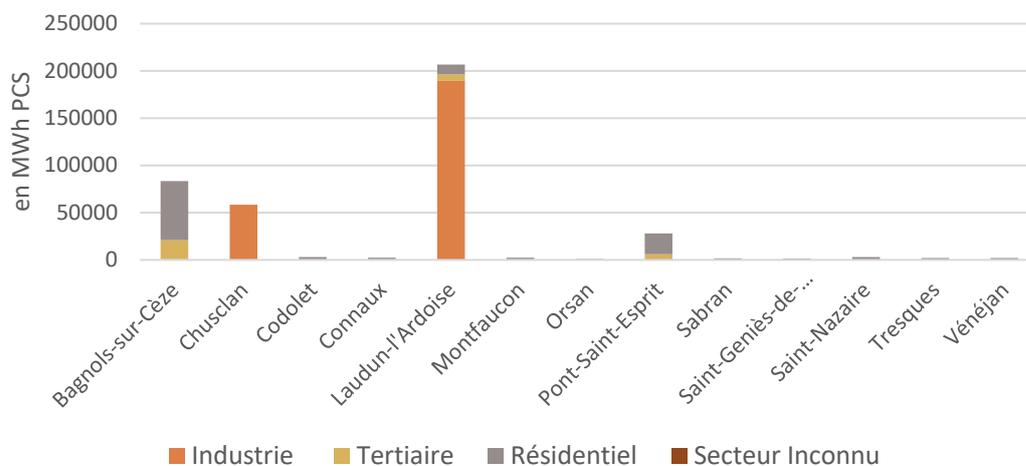


Figure 27 - Consommation d'énergies à la maille communale en 2017, en MWh PCS, Source : GRDF, TEREGA, GRTGAZ, ODRE, ORE

Si le gaz de réseau est consommé en priorité par les activités industrielles du territoire, le secteur résidentiel constitue le second poste de consommation de gaz naturel (chauffage des bâtiments).

Ces caractéristiques sont à prendre en compte dans le cadre du Plan Climat. La connaissance du réseau de gaz naturel conditionne l'injection à termes de gaz renouvelables (biogaz, biométhane, hydrogène renouvelables). Ces gaz verts doivent permettre de réaliser une transition énergétique locale en valorisant la ressource locale (déchets, boues de stations d'épuration, effluents d'élevage, etc.) en créant de la valeur et des emplois.

8.3 LES RÉSEAUX DE CHALEUR : UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

La chaleur produite par valorisation de l'énergie calorifique contenue dans le bois (**filière bois-énergie**), par **cogénération** (méthanisation des déchets ou boues de STEP) ou encore issue de l'industrie (**chaleur fatale**), va pouvoir couvrir tout ou partie des besoins en chauffage et eau chaude d'une ville.

La chaleur est alors distribuée via un **réseau de chaleur** localisé (souvent urbain).

Le SCoT du Gard Rhodanien encourage le développement de réseaux de chaleur collectifs utilisant les ressources de la filière bois énergie et biomasse dans les zones d'habitat les plus denses, les zones commerciales, parcs d'activités et grands équipements publics.

9 LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Les données présentées sont issues l'inventaire ATMO Occitanie pour l'**année de référence 2017**.

9.1 QUE SONT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?

L'analyse du bilan des émissions de gaz à effet de serre du territoire contribue à la définition des orientations stratégiques du volet atténuation. Cette analyse vise à identifier les principaux postes d'émissions du territoire et leurs potentiels de réduction. Le bilan global des émissions de gaz à effet de serre du territoire est présenté dans cette partie et sera détaillé dans l'analyse par secteur.

Il existe plusieurs gaz à effet de serre provenant de différentes sources. Parmi les principaux gaz à effet de serre nous retiendrons les plus importants : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O).

Les émissions de gaz à effet de serre peuvent avoir deux origines :

- Les émissions correspondant à l'usage d'énergies fossiles dans les consommations d'énergie (**émissions d'origine énergétique**) ;
- Les émissions de méthane (CH₄) et de dioxyde d'azote (NO₂) générées par un ensemble d'activités « **non énergétiques** » (activités agricoles et industrielles).

Leur impact sur le réchauffement climatique varie en fonction de leurs caractéristiques et de la durée du séjour dans l'atmosphère ; on parle de « pouvoir de réchauffement » du gaz. Par exemple, le méthane (CH₄) a un pouvoir de réchauffement 25 fois supérieur au dioxyde de carbone (CO₂) autrement dit, 1 tonne de méthane a le même impact sur le climat que 25 tonnes de CO₂. Le protoxyde d'azote (N₂O) a un pouvoir de réchauffement 298 fois supérieur au dioxyde de carbone. Pour faciliter l'analyse les émissions de gaz à effets de serre sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (tCO₂e).

9.2 DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LOCALES ESSENTIELLEMENT D'ORIGINE ÉNERGÉTIQUE GÉNÉRÉES PAR LA COMBUSTION D'ÉNERGIES FOSSILES

En 2017, les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont de l'ordre de **644 ktCO₂e**, soit environ 1% des émissions régionales.

98% des émissions du territoire sont des **émissions de dioxyde de carbone (CO₂)**, dues principalement à la combustion d'énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz naturel). Les émissions de gaz à effet de serre du territoire sont donc **principalement d'origine énergétique**.

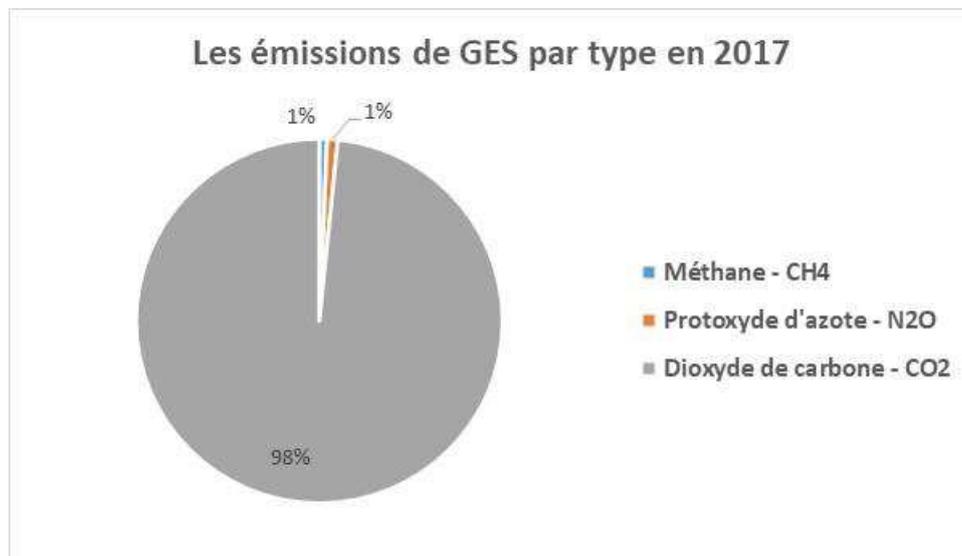


Figure 28 - Les émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2017, Source : ATMO 2017

Le secteur **industriel** est le principal émetteur de GES (56% ; 363 ktCO₂e), suivi par le secteur du **transport routier** en 2nde position (28% ; 180 ktCO₂e), puis le résidentiel (12% ; 75 ktCO₂e).

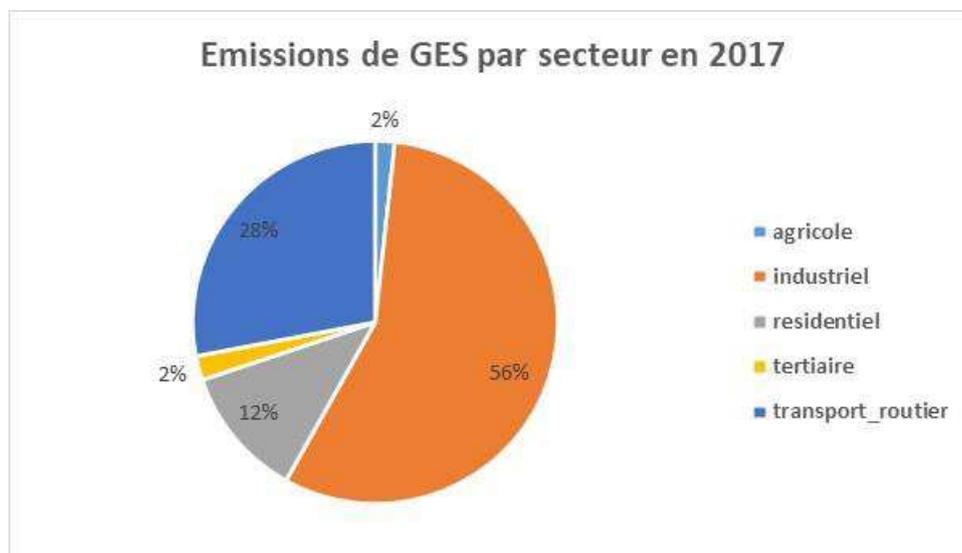


Figure 29 - Les émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2017, Source : ATMO 2017

Ceci s'explique par l'utilisation de combustibles fossiles (charbon, fioul, etc.) pour les procédés industriels et le chauffage des logements, ainsi que la consommation de carburant (produits pétroliers) associée à l'usage de véhicules motorisés.

2017	GES (tCO2e)
Agricole	11 102
Autres transports	106
Déchets	550
Industriel	362 645
Résidentiel	75 405
Tertiaire	13 847
Transport routier	179 963
TOTAL	643 619

Figure 30 - Les émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2017, Source : ATMO 2017

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Des émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique (liées aux besoins énergétiques des activités du territoire – mobilité, résidentielles, économiques, etc.)
- Des émissions de gaz à effet de serre essentiellement générées par la combustion d'énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel)
- Des émissions de gaz à effet de serre générées à environ 28% par les transports routiers (consommation de carburant)

10 LES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

10.1 LES ENJEUX DE LA QUALITÉ DE L'AIR

10.1.1 Les enjeux sanitaires

La qualité de l'air est un **enjeu majeur de santé publique**. Ses effets sur la santé sont avérés. Ils peuvent être immédiats ou à long terme (affections respiratoires, maladies cardio-vasculaires, cancers...). C'est notamment l'exposition chronique aux particules qui conduit aux effets et donc aux impacts les plus importants pour la santé.

Un nouveau modèle de qualité de l'air mis au point par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) confirme que **92% de la population mondiale vit dans des lieux où les niveaux de qualité de l'air ne respectent pas les limites** fixées par l'OMS.

Quelques **3 millions de décès par an** sont liés à l'exposition à la pollution de l'air extérieur. La pollution de l'air intérieur peut s'avérer tout aussi mortelle. En 2012, selon les estimations, 6,5 millions de décès (soit 11,6% des décès dans le monde) étaient associés à la pollution de l'air extérieur et à la pollution de l'air intérieur.

Il existe **trois voies de contamination chez l'homme** :

- La voie respiratoire : c'est la principale entrée pour les polluants de l'air ;
- La voie digestive : les polluants présents dans l'air retombent dans l'eau, sur le sol ou les végétaux et contaminent les produits que l'on ingère (ex. : pesticides, métaux lourds) ;
- La voie cutanée : elle reste marginale (ex. : éléments toxiques contenus dans certains insecticides).

Les polluants atmosphériques ont des **effets sur la santé** en fonction de :

- Leur taille : ils pénètrent d'autant plus profondément dans l'appareil respiratoire et sanguin que leur diamètre est faible ;
- Leur composition chimique : ils peuvent contenir des produits toxiques (ex. : métaux)
- La dose inhalée ;
- L'exposition spatiale et temporelle ;
- L'âge, l'état de santé, le sexe, les habitudes des individus (ex. : tabagisme).

Les polluants atmosphériques ont des effets :

- **Immédiats** (après une exposition de courte durée) : manifestations cliniques, fonctionnelles ou biologiques qui surviennent dans des délais rapides suite aux variations journalières des niveaux ambiants de pollution atmosphérique ;

- **À long terme** (après des expositions répétées ou continues tout au long de la vie) : les polluants de l'air favorisent la poursuite et/ou l'accroissement d'événements de santé, induisent une surmortalité et une baisse de l'espérance de vie.

10.1.2 Les enjeux environnementaux et financiers

Les polluants atmosphériques ont des **effets néfastes sur l'environnement** : les bâtis (salissures par les particules), les écosystèmes et les cultures (nécroses foliaires par l'ozone par ex.). Leur coût est évalué à plusieurs milliards d'euros.

Différentes études montrent que le coût non sanitaire de la pollution de l'air est significatif. En juillet 2015, une commission d'enquête du Sénat a estimé à *minima* son coût à **4 milliards d'euros par an**.

10.1.3 Les enjeux réglementaires

Le nouveau plan national de réduction des polluants atmosphériques prévu par la loi de transition énergétique de 2015 fixe les objectifs à atteindre en 2020, 2025 et 2030 par rapport à 2005.

OBJECTIFS par rapport à 2005	2020	2025	2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	-55%	-66%	-77%
Oxydes d'azote (NOx)	-50%	-60%	-69%
Composés organiques volatils (COVNM)	-43%	-47%	-52%
Ammoniac (NH ₃)	-4%	-8%	-13%
Particules fines (PM2, 5)	-27%	-42%	-57%
Particules fines (PM10)	Pas d'engagements sur les PM10		

Figure 31 - Objectifs de réduction fixés pour la France (exprimés en % par rapport à 2005), Source : Directive (EU) 2016/2284 du 16 décembre 2016

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE
Regu le 21/10/2021

10.2 LA POLLUTION ATMOSPHERIQUE SUR LE TERRITOIRE

Le détail des émissions de polluants atmosphériques à l'échelle de l'Agglo Gard Rhodanien s'appuie sur les données d'**ATMO Occitanie** produites pour l'**année de référence 2017**¹⁶.

Conformément à la réglementation en vigueur et selon l'arrêté du 4 août 2016 relatif aux PCAET, les émissions de polluants à prendre en compte sont les suivants : les NOx (les oxydes d'azote), PM10 et 2,5 (les particules en suspension à 10 microgrammes par m³ et inférieures à 2,5 microgrammes par m³), les COVNM (composés organiques volatils non méthaniques), le SO₂ (dioxyde de soufre) ainsi que le NH₃ (ammoniac).

Les émissions de polluants atmosphériques identifiés sur la Communauté d'agglomération sont principalement issues de l'industrie, du transport routier et du secteur résidentiel.

¹⁶ "Inventaire 2017 des émissions – ATMO Occitanie - ATMO_IRSV3.1_Occ"

10.2.1 Les composés organiques volatils, émis majoritairement par l'habitat et l'industrie

Les composés organiques volatils non méthaniques (ou COVNM) se caractérisent par leur grande volatilité et se répandent aisément dans l'atmosphère, les ateliers et les bureaux, entraînant ainsi des impacts directs et indirects sur les êtres vivants et l'environnement. Les COVNM regroupent une multitude de substances, qui peuvent être d'origine naturelle ou humaine. Les plus connus sont le butane, le toluène, l'éthanol (alcool à 90°), l'acétone et le benzène que l'on retrouve dans l'industrie, le plus souvent sous la forme de solvants organiques (par exemple dans les peintures ou les encres).

Les sources de COVNM sont très nombreuses. Les émissions sont dues à certains procédés industriels impliquant la mise en œuvre de solvants (chimie de base et chimie fine, parachimie, dégraissage des métaux, application de peinture, imprimerie, colles et adhésifs, caoutchouc, produits d'entretien, parfums et cosmétiques, etc.), ou n'impliquant pas de solvants (raffinage du pétrole, production de boissons alcoolisées, de pain, etc.). L'utilisation de combustibles dans des installations de combustion de l'industrie et du tertiaire contribue légèrement aux émissions. Cependant, les émissions de COVNM des petites installations de combustion individuelles au bois sont une source importante de COVNM. De plus, les forêts sont fortement émettrices.

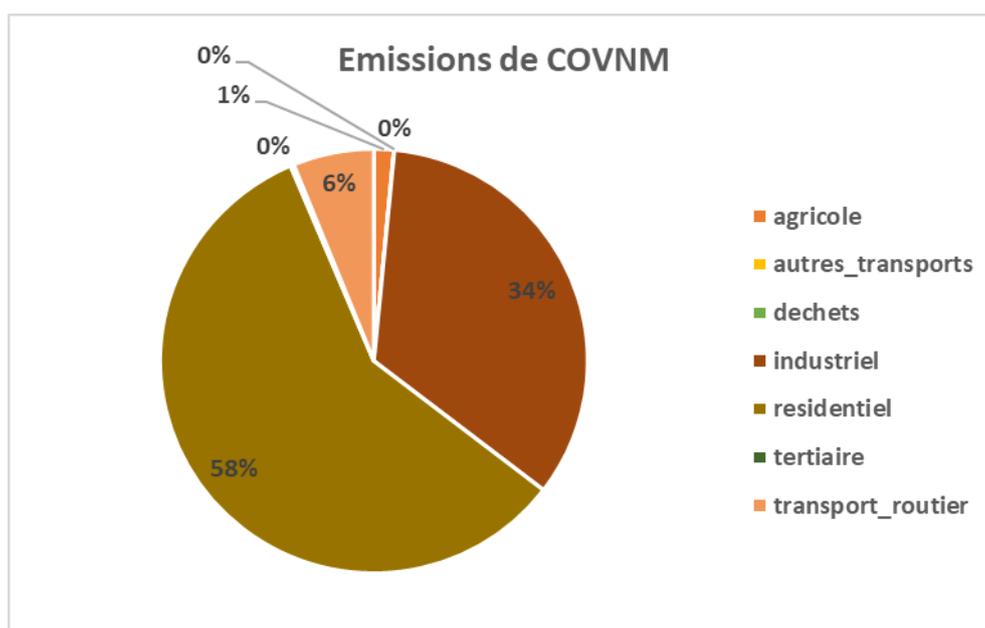


Figure 32 - Émissions de COVNM par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017

Les émissions de COVNM sur le territoire s'élèvent à **592 tonnes en 2017**. Si on peut observer des émissions résiduelles dues aux secteurs agricole et du transport routier, **la majorité des émissions est due au résidentiel (58%) et à l'industrie (34%)**.

10.2.2 Les oxydes d'azote, liés aux transports routiers

Les oxydes d'azote sont des gaz irritants pour les bronches. Ils augmentent la fréquence et la gravité des crises chez les asthmatiques et favorise les infections pulmonaires infantiles.

Les oxydes d'azote proviennent essentiellement de procédés fonctionnant à haute température et sont ainsi émis lors de la combustion de matière (chauffage, production d'électricité, moteurs des véhicules).

Les émissions de NOx sur le territoire s'élèvent à **968 tonnes en 2017** ; la principale source d'émissions étant le **transport routier** (59%), puis **l'industrie** (28%).

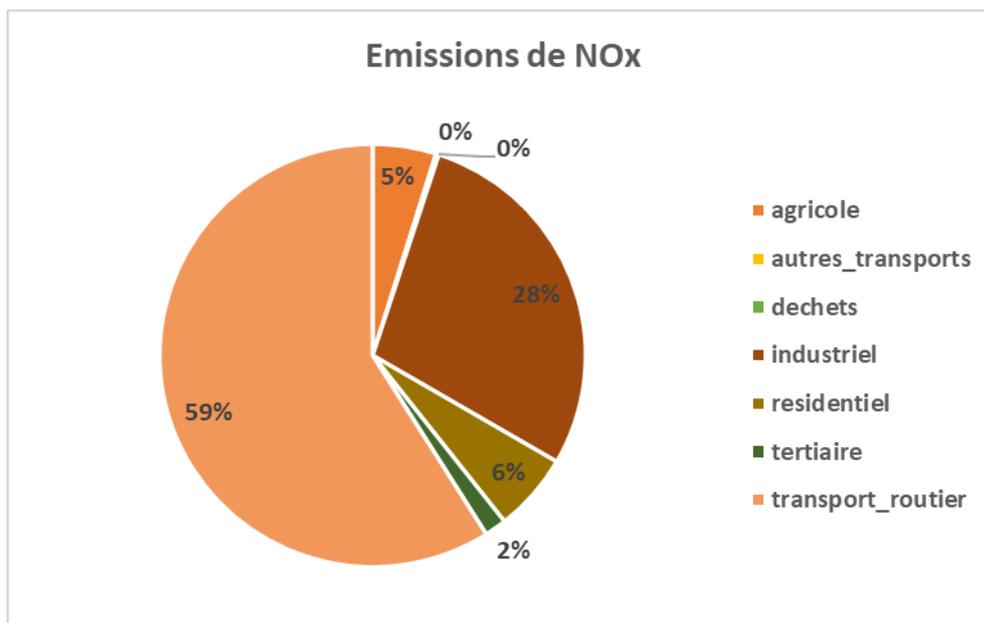


Figure 33 - Émissions de NOx par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017

10.2.3 Les particules en suspension, émises par l'industrie, l'habitat et les transports routiers

Les particules ou poussières en suspension (notées PM pour *Particulate matter*) sont classées en fonction de leur taille : les particules inférieures à 10 micromètres (PM 10) et les particules inférieures à 2,5 micromètres (PM 2,5). Les premières sont retenues au niveau du nez et des voies aériennes supérieures ; les deuxièmes pénètrent plus profondément dans l'appareil respiratoire.

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine pour les PM 10 sont les suivantes :

- 50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne par jour et à ne pas dépasser plus de 35 jours par an ;
- 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne annuelle.

Pour les PM 2,5 il n'y a pas de réglementation mais uniquement un objectif de qualité fixé par l'OMS à 25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ à ne pas dépasser plus de 3 jours par an et 10 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne par an.

Ces particules sont issues de toutes les combustions liées aux activités industrielles ou domestiques (chauffage au bois, etc.) et aux transports (moteurs, abrasion des freins, des pneus et des routes). Elles sont aussi émises par l'activité agricole (épandage, remise en suspension, travail du sol, etc.).

Les émissions de particules en suspension sur le territoire s'élèvent à **348 tonnes en 2017**. Le profil détaillé des émissions de PM10 et PM2.5 par poste sur le territoire de l'intercommunalité est présenté ci-après :

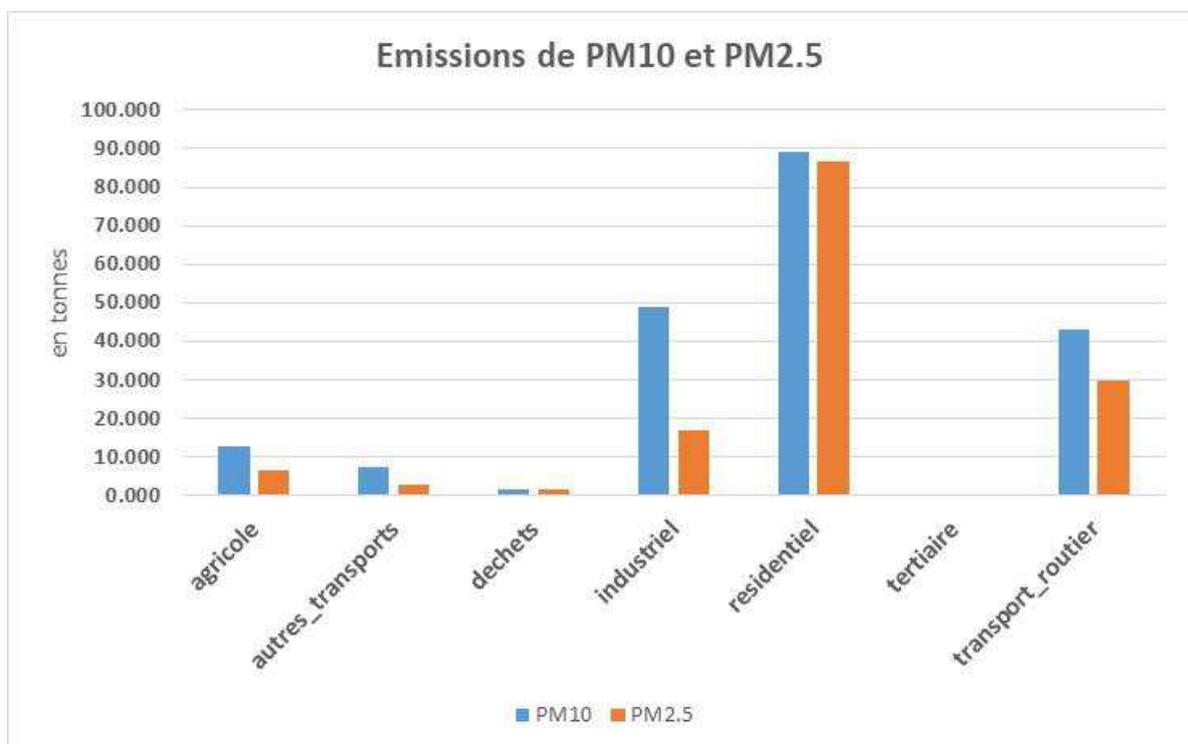


Figure 34 - Émissions de particules PM10 et PM2.5 par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017

Ainsi, sur le territoire, le principal secteur émetteur de particules en suspension est le **résidentiel**, suivi par le secteur industriel, celui du transport routier et l'agriculture.

10.2.4 Le dioxyde de soufre, émis essentiellement par les activités industrielles

Les rejets de dioxyde de soufre (SO₂) sont dus en grande majorité à l'utilisation de combustibles fossiles soufrés (charbon, lignite, coke de pétrole, fioul lourd, fioul domestique, gazole, etc.). Tous les utilisateurs de ces combustibles sont concernés. Quelques procédés industriels émettent également des oxydes de soufre ou SO_x (production de H₂SO₄, production de pâte à papier, raffinage du pétrole, etc.). Même la nature est émettrice de produits soufrés comme par exemple les volcans.

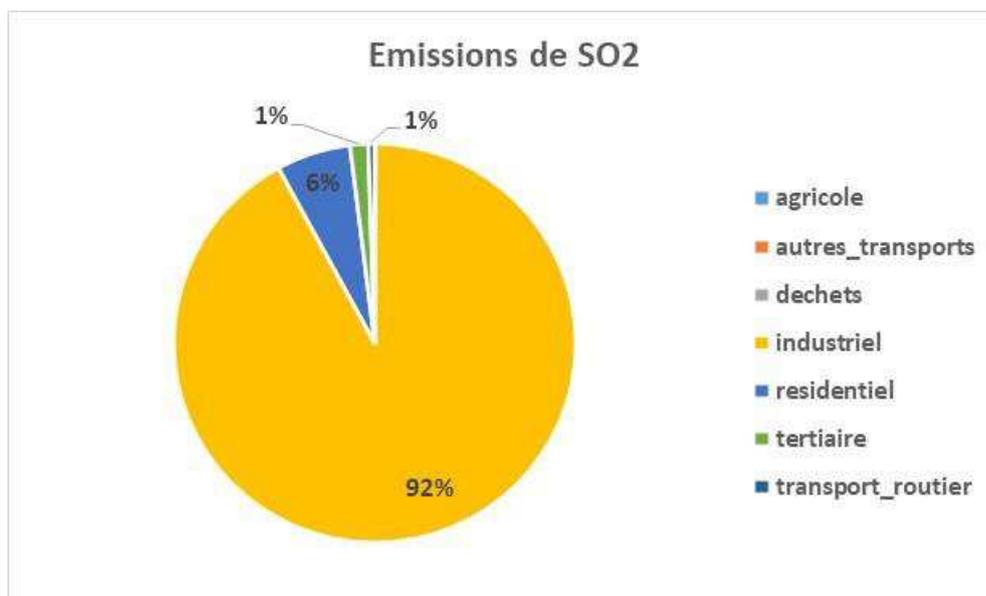


Figure 35 - Émissions de dioxyde de soufre par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017

Les émissions de dioxyde de soufre sur le territoire s'élèvent à **270 tonnes en 2017**. Le principal secteur émetteur sur le territoire est l'industrie (92%), suivi par le secteur résidentiel (6%). Dans une moindre mesure, les secteurs tertiaire (1%) et du transport routier (1%) sont également émetteurs.

10.2.5 L'ammoniac, fortement lié aux activités agricoles

L'ammoniac est présent dans de nombreux engrais utilisés dans les activités agricoles. Il est rejeté par les activités agricoles lors des épandages et du stockage des effluents d'élevage et d'épandage d'engrais minéraux. On le trouve également induit par l'usage de voitures équipées d'un catalyseur.

L'ammoniac participe à la formation de particules fines et à l'eutrophisation et à l'acidification des milieux (eaux et sols). Sa présence excessive en milieu naturel est non seulement nuisible à de nombreuses espèces végétales, mais elle est aussi dangereuse pour l'homme et l'animal. En effet, l'ammoniac est un gaz irritant qui s'avère toxique lorsqu'il est inhalé à des doses importantes.

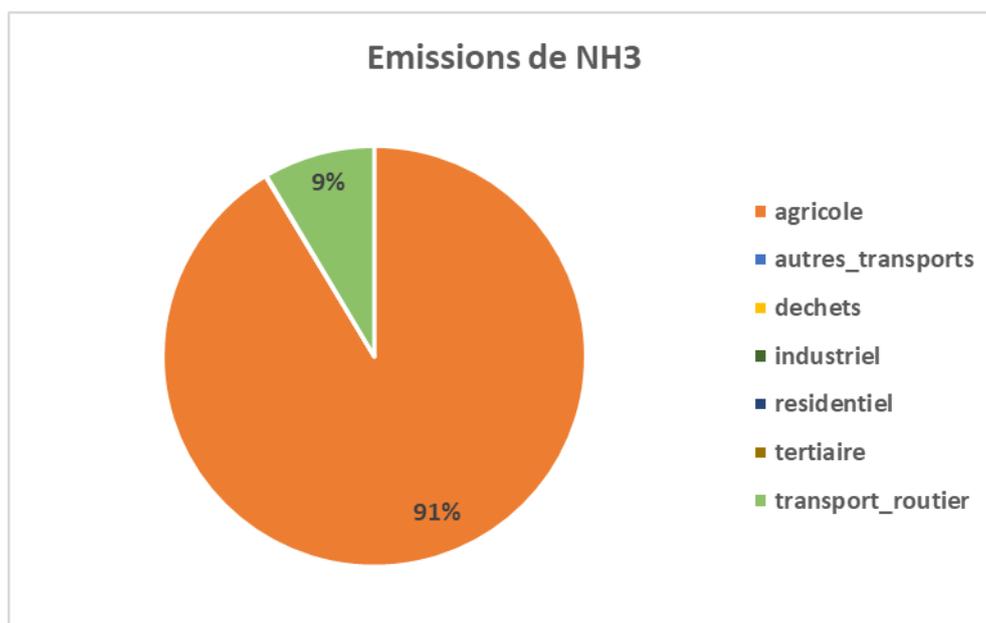


Figure 36 - Émissions d'ammoniac par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017

Les émissions d'ammoniac sur le territoire s'élèvent à **58 tonnes en 2017**. Le principal secteur émetteur est le **secteur agricole** (91%). Dans une moindre mesure, le secteur du transport routier émet également de l'ammoniac.

10.3 LE BILAN DES ÉMISSIONS DE POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Le tableau suivant fait état des **émissions de polluants atmosphériques** sur le territoire de la Communauté de d'agglomération du Gard Rhodanien pour **l'année de référence 2017**.

	NOX	PM10	PM2.5	COVNM	SO2	NH3
Agricole	46.5	12.9	6.4	8.9	0.1	53.1
Autres transports	2.1	7.5	3.0	0.2	0.0	0.0
Déchets	0.1	1.5	1.5	0.0	0.0	0.0
Industriel	274.3	48.8	17.0	200.7	248.5	0.0
Résidentiel	58.0	89.1	86.8	344.9	16.1	0.0
Tertiaire	16.2	0.4	0.4	1.5	3.9	0.0
Transport routier	570.5	43.0	29.9	36.3	1.4	4.9
TOTAL	967.7	203.2	144.8	592.4	270.1	58.1
CAGR - Émissions par habitant en kg (2017)	13	3	2	8	4	1
OCCITANIE – Émissions par habitant en kg (2016)	14	5	3			

Figure 37 - Bilan des émissions de polluants atmosphériques pour l'année de référence 2017, en t/an,
Source : ATMO Occitanie, 2017

Pour information, **les émissions de polluants atmosphériques suivent une tendance à la baisse** depuis 2010, avec un pic en 2013 et 2016, notamment pour le NOx et le SO2. Ces deux polluants sont principalement liés aux activités industrielles et aux transports routiers.

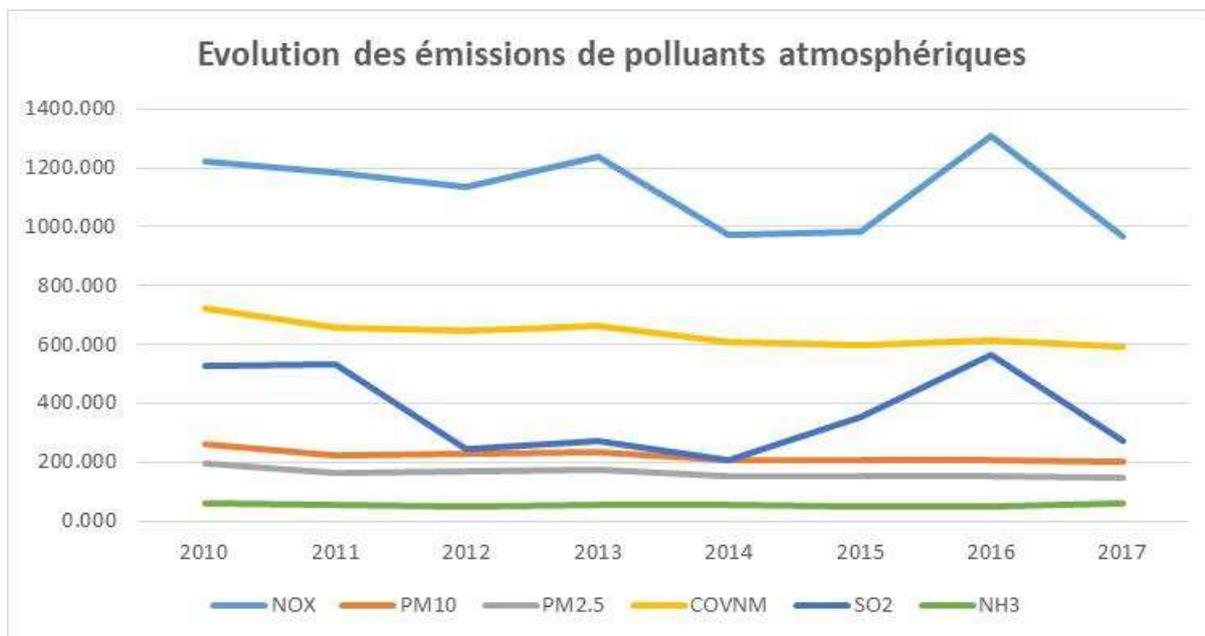


Figure 38 - Évolution du taux annuel d'émissions de polluants atmosphériques depuis 2010, en t/an,
Source : ATMO Occitanie, 2017

11 LA SÉQUESTRATION CARBONE

L'estimation de la séquestration carbone est obligatoire dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET (décret n°2016-849).

Le PCAET reconnaît la contribution des écosystèmes à travers l'introduction du concept de séquestration carbone. L'objectif est de mettre l'accent sur le service rendu par les forêts, les couverts végétaux et les sols, comme "puits carbone" dans le contexte du réchauffement climatique.

11.1 LE CYCLE DU CARBONE : DÉFINITION ET MÉTHODOLOGIE

11.1.1 Présentation du cycle du carbone

Le cycle du carbone est complexe. Il s'effectue essentiellement entre l'atmosphère, les couches superficielles du sol et des océans, et la biosphère (biomasse et nécromasse).

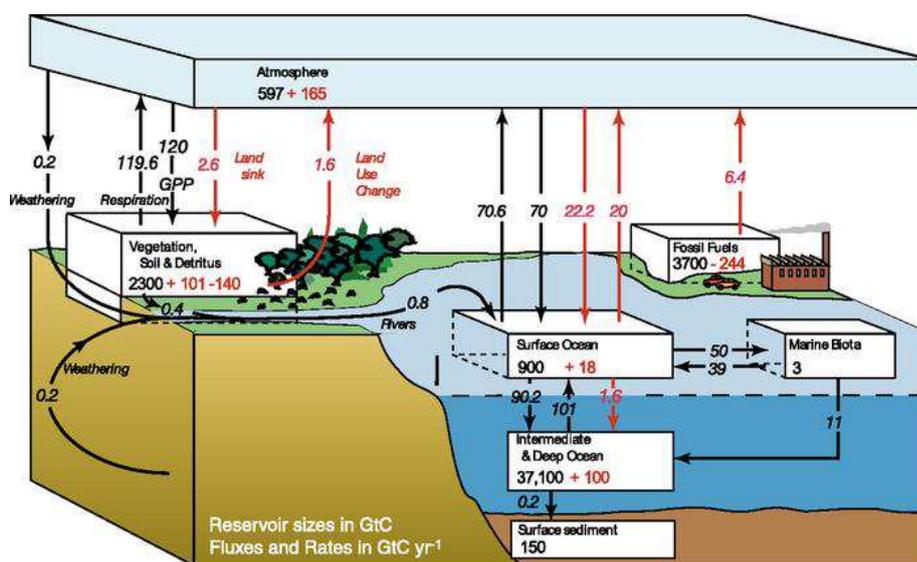


Figure 39 - Cycle du carbone à l'échelle planétaire. Source GIEC, 2007

À l'échelle globale, les sols et les forêts (y compris les produits issus du bois) stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, 3 à 4 fois plus de carbone que l'atmosphère.

Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influencer sur les émissions de gaz à effet de serre.

La **séquestration nette de dioxyde de carbone** (CO₂) est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs qui se traduit au final par une augmentation des stocks. L'estimation territoriale de ce flux se base sur les informations disponibles sur les changements d'affectation des sols (ex : artificialisation des

sols, déforestation), la dynamique forestière et les modes de gestion des milieux (ex : pratiques agricoles) qui modifient sur les stocks de carbone en place.

La séquestration carbone est un service écosystémique permettant la régulation du climat. En effet, stocker plus de carbone dans les sols présente un intérêt pour compenser les émissions anthropiques de CO₂ face au réchauffement climatique et pour la sécurité alimentaire car la présence accrue de matière organique améliore la structure physicochimique du sol, sa résistance à l'érosion et sa fertilité, donc le rendement des cultures.

11.1.2 La méthodologie mise en œuvre

D'un point de vue méthodologique, l'estimation des flux de carbone entre les sols, la forêt et l'atmosphère est sujette à des incertitudes importantes car elle dépend de nombreux facteurs, notamment pédologiques et climatiques. Trois éléments doivent être pris en compte pour estimer ces flux :

- Les changements d'affectation des sols ;
- Les modes de gestion des milieux (pratiques agricoles, modes de gestion sylvicole) ;
- Les stocks et flux dans les produits bois issus de la biomasse prélevée (bois d'œuvre en particulier).

Afin de déterminer la séquestration nette de CO₂ sur le territoire, l'**outil ALDO** développé par l'ADEME a été utilisé.

ALDO

L'outil délivre :

- L'état des stocks de carbone organique des sols, de la biomasse et des produits bois en fonction de l'aménagement du territoire (occupation du sol) ;
 - La dynamique actuelle de stockage ou de déstockage (c'est-à-dire le flux de CO₂ ou séquestration nette CO₂) liée aux changements d'affectation des sols, aux forêts et aux produits bois en tenant compte du niveau actuel des prélèvements de biomasse en forêt ;
 - Les potentiels de séquestration nette de CO₂ liés à diverses pratiques agricoles pouvant être mises en place sur le territoire
- ⇒ À noter que l'outil n'intègre pas des estimations des productions additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires ni les potentiels de développement de la séquestration de CO₂ dans les forêts.
- ⇒ D'autre part, les calculs utilisent des moyennes régionales (ex : stocks de carbone par ha dans les sols par région pédoclimatique, stocks de carbone par ha de forêt par grande région écologique) appliquée à l'échelle de l'EPCI, ainsi que des données nationales pour l'occupation des sols (**Corine Land Cover 2018**).
- ⇒ Enfin, les données Corine Land Cover sont peu précises à l'échelle de l'analyse (résolution de 25ha).

11.2 L'ESTIMATION DE LA SÉQUESTRATION CARBONE DU TERRITOIRE

11.2.1 L'occupation du sol

Le couvert du sol joue un rôle majeur dans le potentiel de séquestration carbone du territoire. Ce potentiel dépend directement de l'usage qui en ait fait : plus un sol, et les activités biologiques qui lui sont associées, sont préservés, plus ce potentiel est important.

D'après les données Corine Land Cover¹⁷, le territoire de l'Agglo Gard Rhodanien est majoritairement couvert d'espaces agricoles (cultures, vignes, vergers, etc.) et naturels (forêts, landes, etc.). Seuls 6% du territoire sont artificialisés (zones urbaines, voies de communications, etc.).

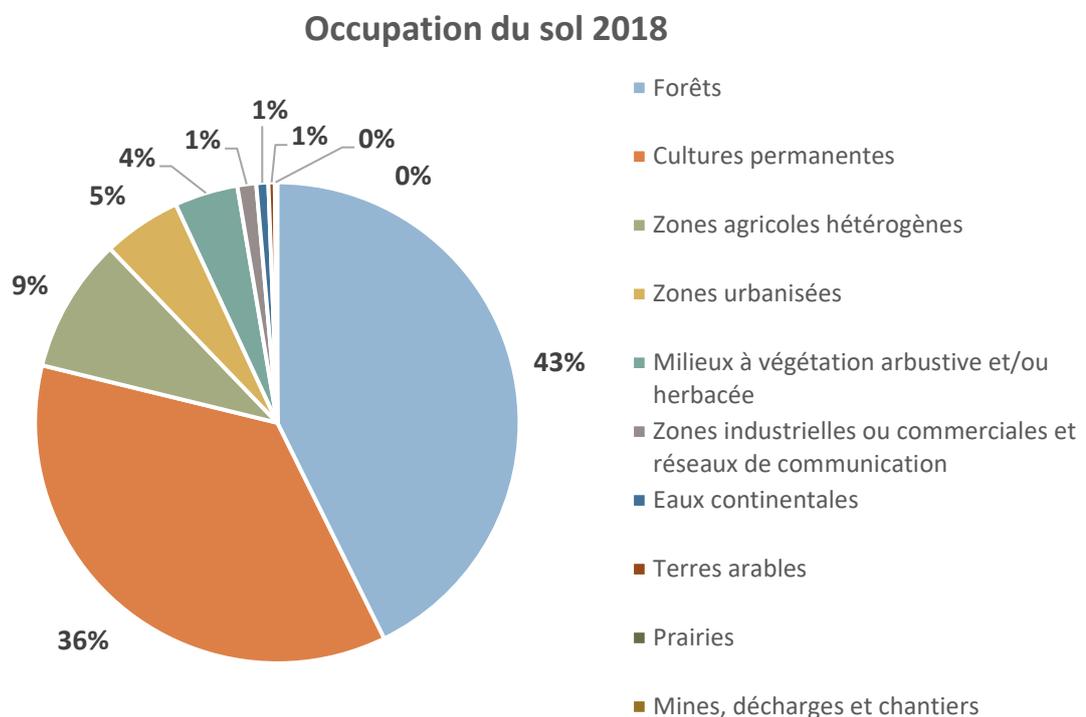


Figure 40 - Occupation du sol, 2018, Source : Corine Land Cover 2018

Les **espaces agricoles** (cultures permanentes, zones agricoles hétérogènes, terres arables) couvrent 28678 hectares, soit près de la moitié du territoire (46% du territoire). La **forêt** couvre quant à elle près de 26 886 hectares (43% du territoire). De par son couvert végétal, le territoire est propice au stockage du carbone.

¹⁷ Base de données européenne d'occupation biophysique des sols

11.2.2 L'estimation du stock de carbone du territoire

Quatre réservoirs de carbone ont été pris en compte :



Figure 41 - Les réservoirs de carbone existants, Source ADEME 2018

On estime le stock total de carbone du territoire à près de 18 468 ktCO₂e.

Répartition des stocks de carbone (hors produits bois) par occupation du sol de l'epci (%), 2018

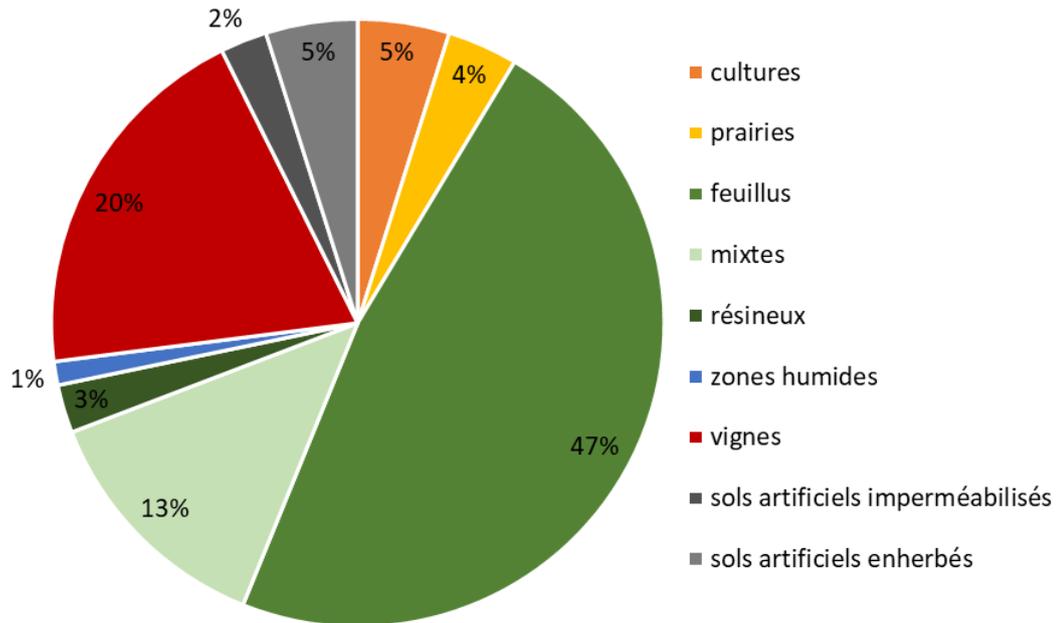


Figure 42 - Répartition des stocks de carbone (hors produits bois) par occupation du sol, Sources : Corine Land Cover 2018, ALDO ADEME 2018

Les **forêts** constituent le premier puits de carbone du territoire (64% du stock global). Leur capacité de stockage étant particulièrement élevée, si celles-ci sont bien entretenues, **elles sont à préserver et à valoriser**.

Les espaces agricoles (vignes, cultures, prairies) constituent le deuxième puits de carbone du territoire (20% du stock global).

11.2.3 Le changement d'affectation des sols

Toute modification de la distribution de l'occupation des sols et des pratiques agricoles et forestières conduit à une modification des stocks de carbone sur le territoire.

Entre 2012 et 2018, des flux de carbone ont été enregistrés sur le territoire du fait d'une variation du stock de carbone des sols, mais aussi du fait de l'évolution des stocks de produits bois sur le territoire. Le flux total de carbone enregistré sur le territoire est d'environ **65 ktCO₂e/an**.

Le flux est positif, ce qui indique que les sols du territoire séquestrent plus de carbone qu'ils n'émettent : les **surfaces forestières** ont une capacité de stockage qu'il convient de préserver et mettre en valeur.

Flux en milliers de tCO₂eq/an de l'epci, par occupation du sol,

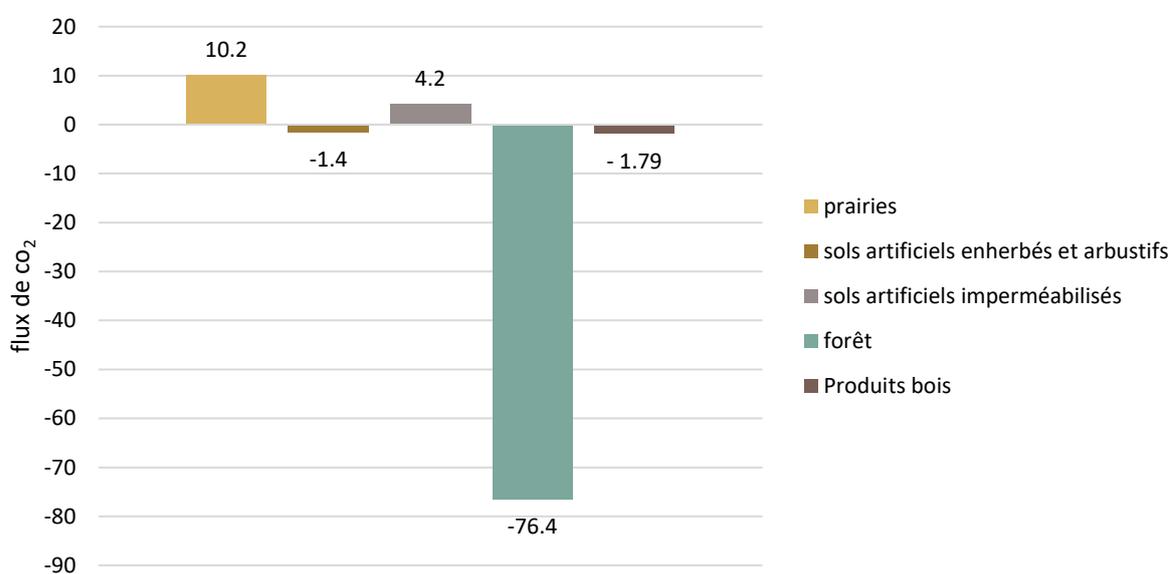


Figure 43 - Flux totaux de carbone par an par occupation du sol, en ktCO₂e/an, Source : Corine Land Cover 2018, Inventaire forestier 2012 – 2016, ALDO ADEME 2018

NB : Sur le graphique, une valeur négative correspond à une séquestration, une valeur positive à une émission vers l'atmosphère.

Si la forêt du territoire séquestre une part importante de carbone (- 76.4 ktCO₂e/an) tandis que la transformation de zones naturelles sont responsables de l'émission de près de +14.4 ktCO₂e/an : l'imperméabilisation, en induisant une transformation profonde des sols, porte atteinte à la biodiversité et diminue considérablement les stocks de carbone dans la végétation et les sols. Elle s'entend par l'urbanisation /imperméabilisation de sols mais aussi par la conversion de zones forestières en prairie (qui a ici le plus gros impact en termes d'émission)

Afin de maintenir, voire d'augmenter, le stock de carbone de son territoire, l'Agglo Gard Rhodanien doit veiller à préserver la qualité de ses sols, en limitant leur érosion et leur imperméabilisation et en promouvant des pratiques d'agroforesterie durable.

- ☞ Une étude de l'INRA¹⁸, commanditée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et l'ADEME : *Stocker du carbone dans les sols français : quel potentiel au regard de l'objectif 4 pour 1000 et à quel coût ?*, publiée en Juin 2019, propose une estimation du potentiel de stockage de carbone des sols agricoles et forestiers, en identifiant les pratiques qui permettraient d'accroître leur teneur en carbone organique et *in fine* à évaluer la contribution potentielle de ce levier à l'objectif de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre.

11.2.4 L'effet de substitution

L'effet de substitution est double :

- La substitution énergie : issue des forêts gérées durablement, le bois a un bilan carbone neutre et son utilisation en tant qu'énergie permet d'éviter des émissions de carbone fossile non renouvelable (charbon, fioul ou gaz naturel) ;
- La substitution concerne aussi les émissions évitées par l'usage du bois à la place de matériaux énergivores, dont la production et la transformation sont fortement émettrices de carbone (PVC, aluminium, béton).

L'outil ALDO offre une première approche du stockage carbone assuré par l'usage de bois d'œuvre (BE) et de bois d'industrie (BI).

Le stock de carbone dans les produits bois récoltés sur le territoire a été estimé théoriquement à partir des données de prélèvements moyens par composition et par Grande Région Écologique (IGN) et des données de la proportion de récolte de bois d'œuvre et de bois d'industrie à l'échelle de la Région (AGRESTE 2015).

Selon les approches, on estime que le stock de carbone des produits bois sur le territoire varie de 100ktCO₂ (répartition selon la récolte) à 500 ktCO₂ (répartition selon les habitants).

¹⁸ Institut National de la Recherche Agronomique

11.3 LES POTENTIELS D'AMÉLIORATION DE LA SÉQUESTRATION CARBONE

D'après l'AMS¹⁹ 2018, afin d'améliorer le stockage carbone d'un territoire, les leviers existants sont les suivants :

- Mener une gestion active et durable de la forêt :
 - Renforcer le cadre incitatif notamment pour la propriété privée afin d'avoir une gestion dynamique et durable ;
 - Améliorer la gestion sylvicole en prenant mieux en compte la préservation de la biodiversité ainsi que l'adaptation au changement climatique ;
 - Renforcer la lutte contre les aléas naturels (tempêtes, incendies, sécheresses, attaques phytosanitaires).
- Assurer la préservation des forêts et élaborer un plan d'afforestation :
 - Réduire drastiquement les déboisements ;
 - Développer le boisement par une gestion active d'enrichissement des boisements ; spontanés et par le boisement de terres dégradées et non utilisées.
- Développer l'utilisation du bois pour des usages à longue durée de vie et à fort potentiel de substitution :
 - Mobiliser plus de bois ;
 - Massifier le recours au bois dans la construction ;
 - Renforcer l'efficacité de l'usage des ressources biosourcées.
- Développer le recyclage et la valorisation énergétique des produits bois en fin de vie :
 - Favoriser l'économie de la réparation et de la réutilisation ;
 - Renforcer la collecte et la valorisation des déchets bois en phase ultime via des installations de production énergétique à haute valeur environnementale.

Afin de réduire sa dépendance aux énergies fossiles et de lutter contre le changement climatique, l'Agglo Gard Rhodanien peut s'appuyer sur la biomasse disponible sur son territoire, à la fois comme réservoir de carbone, matériau durable et source d'énergie.

Notons que toute politique de développement de l'usage de la biomasse dans la construction ou la production d'énergie, doit se baser sur le principe de l'équilibre global entre les émissions de CO₂ engendrées par l'exploitation (prélèvements) et/ou la combustion du bois et les quantités de CO₂ absorbées lors de la croissance des arbres correspondant à ce bois consommé.

Pour cela, la Communauté d'agglomération doit veiller à bien prendre en compte les thématiques carbone dans les référentiels de gestion durable de ses forêts, en prenant bien en compte les effets de substitution, et à bien suivre les flux de biomasse au sein du territoire, quels qu'en soient les usages.

¹⁹ Scénario énergie-climat-air de référence de la Stratégie nationale bas carbone (« avec mesures supplémentaires »)

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE

Regu le 21/10/2021

Les leviers actionnés par le SCOT pour répondre à cette problématique ont été décrits précédemment, notamment dans le cadre de la stratégie générale d'aménagement du territoire, avec la mise en place d'outils permettant de limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers qui sont des puits de carbone,

En effet, une croissance démographique qui se fait principalement en dehors des secteurs les plus densément peuplés, une offre de logements essentiellement pavillonnaire / maison individuelle, impliquent pour le territoire une pression urbaine importante qui s'exerce sur les espaces agricoles et naturels.

12 L'ANALYSE SECTORIELLE

Cette partie permet de prendre connaissance des consommations énergétiques et des émissions de GES et de polluants par secteur d'activités, ainsi que de leurs potentiels de réduction. Il s'agit d'un état des lieux détaillé, permettant de cibler les actions à mener dans le cadre de la transition énergétique et de la lutte contre les changements climatiques.

Une partie des éléments présentés est issue du Rapport de présentation du SCOT du Gard Rhodanien réalisé en 2019.

12.1 LE RÉSIDENTIEL

Cette analyse s'appuie sur les données Insee RP 2017 ainsi que sur le Programme Local de l'Habitat 2019 – 2024 de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien (se référer à ce document pour plus d'informations).

En 2017, la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien comptait 39 507 logements sur son territoire, soit près de 10% du parc de logements du département du Gard.

Le parc est composé à majorité de **résidences principales** (82.0%). Cela représente un levier d'action considérable : il est plus aisé de mobiliser les personnes vivant à demeure sur le territoire que les individus « de passage » ou y résidant quelques mois par an.

Le parc de logements est principalement occupé par des **propriétaires privés** (63.3%). De même que précédemment, ce chiffre représente un levier d'action considérable : il est généralement plus aisé de mobiliser les propriétaires que les **locataires**.

12.1.1 Les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

En 2017, les besoins énergétiques du secteur résidentiel s'élevaient à environ **489 GWh**, soit environ un cinquième des besoins du territoire (3^{ème} secteur consommateur d'énergie).

L'**électricité** est la principale énergie consommée (à 46%), suivie par les **énergies fossiles** (produits pétroliers et gaz naturel ; 42%) et le bois-énergie (13%).

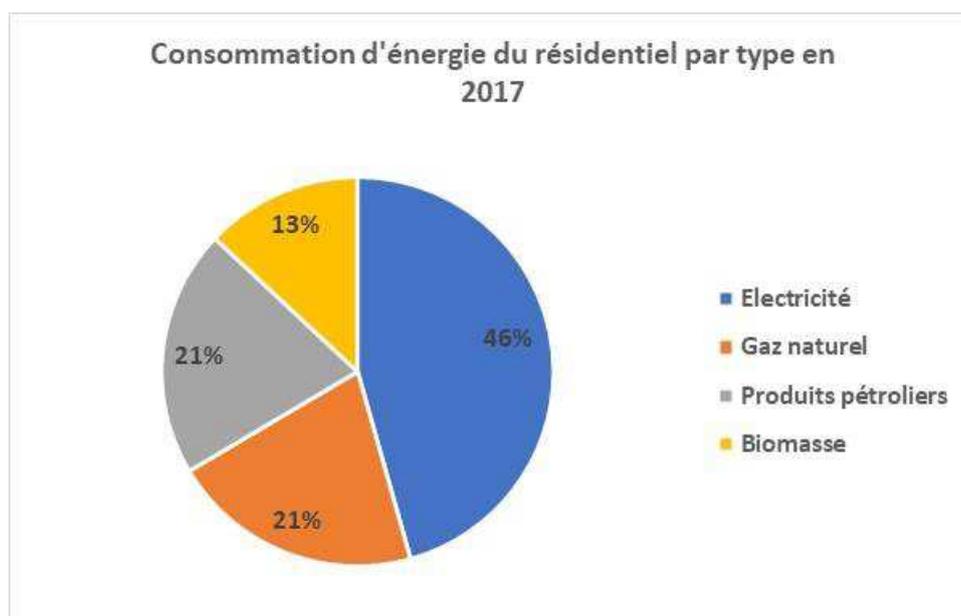


Figure 44 - Répartition par type d'énergie des consommations d'énergie du secteur résidentiel, Source : OREO 2017

Essentiellement **générées par la combustion d'énergie d'origine fossile**, le résidentiel est le 3^{ème} secteur émetteur de gaz à effet de serre (75 ktCO_{2e}).

Il est, en outre, le **premier émetteur de particules fines**, issues de la combustion de matière pour le chauffage, et de composés organiques volatils non méthaniques.

Dans le cadre du Plan Climat, il est donc essentiel de travailler à la réduction des besoins énergétiques des logements, et notamment **réduire la consommation de produits pétroliers utilisés pour chauffer les bâtiments**.

12.1.2 Un parc de logement segmenté

L'analyse du statut d'occupation, de la typologie et de la taille des résidences principales montre une nette segmentation du parc entre les villes de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit d'une part et les autres communes d'autre part.

Les communes de Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit se caractérisent ainsi par (en 2014) :

- Un **parc locatif** (privé et public confondus) très nettement supérieur à celui des autres communes : 56% des ménages de Bagnols-sur-Cèze (essentiellement du locatif social) et 43.5% des ménages de Pont-Saint-Esprit (essentiellement du locatif privé) sont locataires de leur logement. À elles seules, Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit concentrent 62% du parc locatif du territoire.
- Un **parc collectif important**, représentant près de 57% du parc de résidences principales de Bagnols-sur-Cèze (dont une grande partie du parc HLM) et 41% du parc de résidences principales de Pont-Saint-Esprit (en lien avec un parc ancien important). A l'inverse, le parc

collectif est très minoritaire sur les autres communes, le modèle pavillonnaire étant clairement le modèle dominant sur les plus petites communes.

- Un **parc de petits logements** proportionnellement plus importants. Bagnols-sur-Cèze et Pont-Saint-Esprit concentrent à elles seules 61% du parc de petits logements.

Un parc de résidences secondaires conséquent sur les secteurs touristiques

En 2017, le parc de **résidences secondaires** de l'Agglomération était de 3 030 logements, soit un taux de 7.7%, nettement inférieur à la moyenne départementale (13.1%). Il se concentre sur le secteur Nord du territoire (Vallée de l'Ardèche et de la Cèze), mais aussi sur quelques communes du secteur Ouest.

Cette spécificité doit être prise en compte dans le cadre du PCAET : les dispositifs d'incitation à la rénovation et à l'amélioration de l'habitat doivent être adaptés aux occupants et au rapport que ceux-ci entretiennent avec leur logement (loisirs, vacances).

Une problématique de vacance concentrée sur les centres urbains

10% du parc de logements du territoire est vacant (taux de vacance supérieur au taux départemental de 8.2%). Plus de la moitié des logements vacants sont concentrés sur les centres anciens des communes de Bagnols-sur-Cèze (30% du parc de logements vacants) et de Pont-Saint-Esprit (23% du parc). Ce parc augmente régulièrement.

Cela représente un enjeu dans le cadre du PCAET. Souvent ces logements (hors vacances rotationnelles) se trouvent vacants faute de repreneurs, du fait de dégradations trop importantes ou encore de difficultés de gestion. Des mesures peuvent être prises pour réhabiliter ces logements délaissés et les remettre sur le marché.

Finalement, cette diversité de situation doit être prise en compte dans le cadre du PCAET. Les solutions apportées aux consommations d'énergie et aux émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel doivent être adaptées à chaque cas de figure.

12.1.3 Des logements propices aux consommations d'énergie

Deux principaux critères influent sur les besoins en énergie des logements :

1. Les logements de grande taille impliquent une plus grande consommation de **chauffage** ;
2. L'année de construction d'une habitation est également une bonne indication pour repérer un **logement énergivore** : de manière générale, plus le logement est ancien plus il consomme (construction avant la réglementation technique et l'apparition de techniques d'isolation innovantes).

Ces critères sont à prendre en compte dans le cadre du PCAET pour identifier les sources et facteurs de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre du secteur résidentiel.

Les résidences principales du territoire (82.0% des logements du territoire) réunissent ces deux critères :

- Les résidences principales du territoire comptent en moyenne 4 à 5 pièces (voire plus) ;
- 68.2% des résidences principales ont été construites avant 1990 (plus d'un tiers sont même construites avant 1975).

LOG G1 - Résidences principales en 2017 selon le type de logement et la période d'achèvement

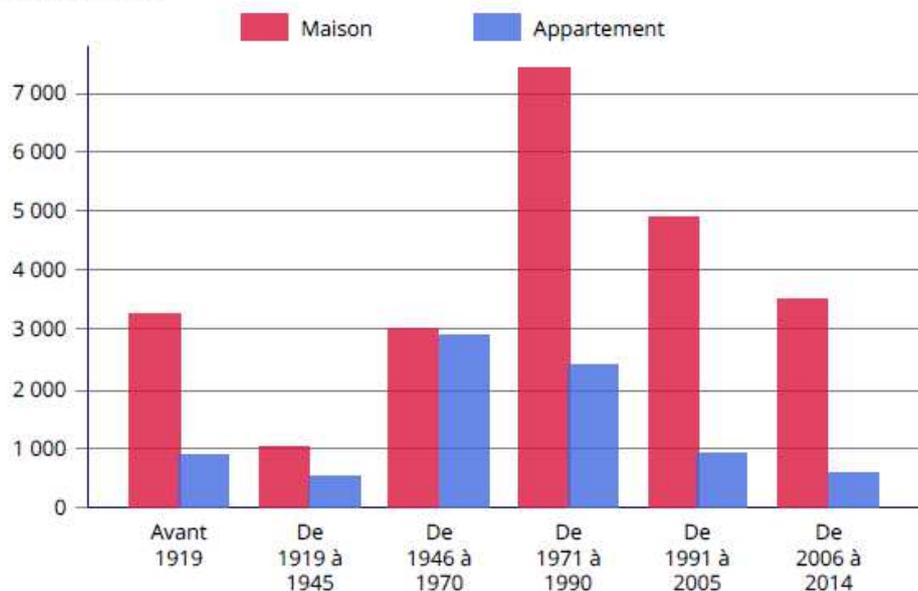


Figure 45 - Résidences principales selon la période d'achèvement, Source : Insee RP 2017

Notons que la 1^{ère} réglementation thermique (RT), imposant une limite maximale à la consommation énergétique des bâtiments neufs (chauffage, ventilation, climatisation, production d'eau chaude sanitaire et éclairage), n'est entrée en vigueur qu'en 1975.

Depuis les années 1970, le parc de logements de l'Agglomération ne cesse d'augmenter. Toutefois, depuis 10 ans, on observe une baisse continue de la construction neuve (crise financière de 2008). La production de logements sur le territoire est dominée par le logement individuel (particulièrement **consommateur d'énergie et d'espace**) : il représente 80% de la production sur la période 2006 – 2017, dont 63% d'individuel pur. La production est quasi-exclusivement de type individuel pur sur une grande majorité des communes rurales ou moyennes du territoire.

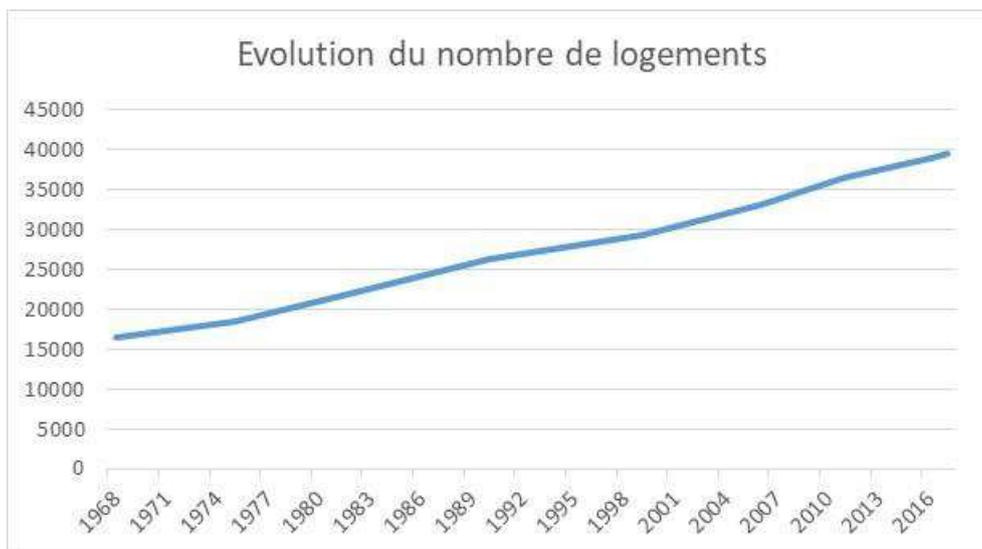


Figure 46 - Évolution du nombre de logements depuis 1968, Source : Insee RP 2017

Si ces nouveaux logements sont soumis à la RT, la dynamique de construction a pour conséquence **une consommation foncière importante** (phénomène de périurbanisation) et une banalisation des paysages urbains (généralisation des lotissements pavillonnaires).

Notons que récemment, on observe une reprise de la production en collectif, notamment sur les communes de Bagnols-sur-Cèze et de Pont-Saint-Esprit.

12.1.4 Des besoins en chauffage générateurs d'émissions de gaz à effet de serre

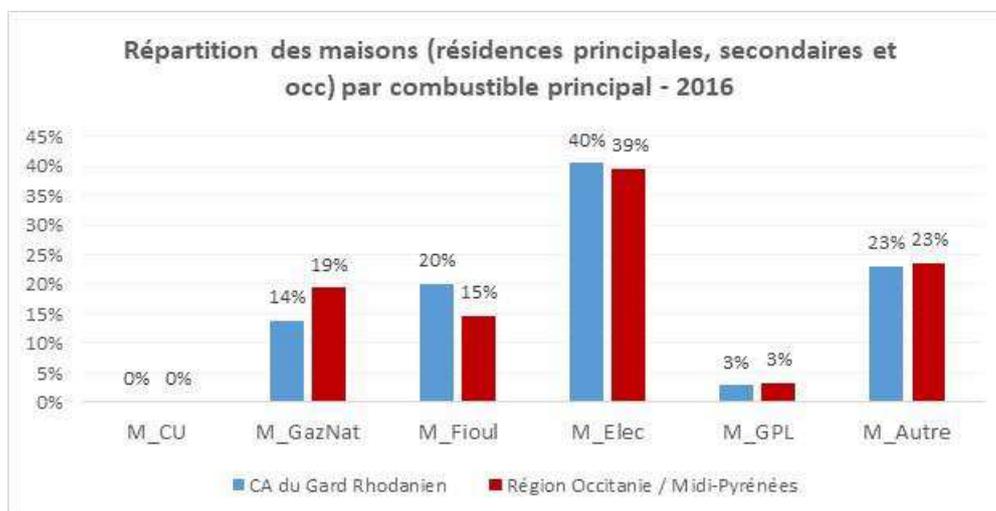


Figure 47 - Répartition des maisons en fonction de leur combustible de chauffage, Source : Insee 2016

Autres* : chauffage urbain, appartements chauffés au bois ou aux produits pétroliers (GPL, fioul)

Seul le bois – énergie (biomasse) utilisé pour le chauffage principal est comptabilisé. Par manque de données, les consommations de bois énergie en chauffage d'appoint ou d'agrément ne sont pas estimées.

Le **chauffage électrique** est privilégié par les habitants du territoire avec 40% des maisons concernées (39% à l'échelle régionale).

Les énergies d'origine fossile (34%) sont également fortement utilisées dans les résidences principales du territoire (chauffage au fioul et au gaz naturel).

Notons que le fioul reste une source d'énergie très prisée dans les milieux ruraux (énergie parmi les moins chères). Il constitue un réel enjeu en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) encourage d'ailleurs les propriétaires à remplacer spécifiquement ce type d'équipement par des sources moins carbonées.

Enfin, l'usage du bois est également présent sur le territoire (13% des besoins énergétiques du secteur). Cette source est principalement utilisée en maison individuelle (23% des maisons du territoire). Attention, si cette source d'énergie est considérée comme renouvelable, elle peut être source de pollutions de l'air liées à la combustion incomplète et à la libération de particules dans les foyers ouverts (composés organiques volatils). **L'installation de systèmes performants est ainsi indispensable.**

12.1.5 Une problématique financière

(cf. Partie sur les dépenses énergétiques)

Rappelons que l'un des grands enjeux de ce secteur est la vulnérabilité de la population face à la hausse des prix de l'énergie. Les dépenses liées aux besoins énergétiques des logements représentent un budget conséquent pour les ménages (près de 1 700€/an sur le territoire), pouvant générer des situations de **précarité énergétique**.

Pour lutter contre la précarité énergétique, l'État a mis à disposition des citoyens différents programmes. Ils ont un double objectif :

- Réduire la consommation d'énergie en optimisant la performance énergétique des logements et en fournissant par exemple, des aides pour réaliser des travaux permettant une économie d'énergie.
- Aider les citoyens modestes au paiement de leurs factures énergétiques.

Différentes aides sont disponibles pour combattre la précarité énergétique sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien : les certificats d'économie d'énergie (CEE), le chèque énergie ou tarifs sociaux de l'énergie, l'éco-chèque de la région Occitanie, MaPrimeRénov (anciennement le Crédit d'impôt pour la transition énergétique - CITE), l'éco-prêt à taux zéro (Eco-PTZ), les aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat), etc.

12.1.6 Les enjeux autour de l'habitat

FAIBLESSES / MENACES	ATOUTS / OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> - Des logements énergivores : une importante consommation d'énergies fossiles génératrice d'émissions de gaz à effet de serre - Une dynamique de construction qui favorise les logements individuels de grande taille - Des logements énergivores - Des ménages affectés par la précarité énergétique 	<ul style="list-style-type: none"> + L'utilisation du bois – énergie pour chauffer les logements (attention à la performance des systèmes de combustion) + Des dispositifs d'aide aux particuliers et de promotion de la rénovation énergétique (ex : PLH)
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> → La qualité et le niveau de vie des habitants → Le maintien des dispositifs de rénovation énergétique → Le développement de solutions alternatives aux énergies fossiles → La limitation de la fragmentation / urbanisation du territoire 	

12.2 LA MOBILITÉ

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien exerce la compétence Transport sur son territoire.

12.2.1 Les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre

Les transports routiers sont la **deuxième source de consommations d'énergie** du territoire (23% ; après l'industrie).

Toutefois, ceux-ci ne consomment que des produits pétroliers (carburants), ce qui explique qu'ils soient responsables de près **d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre du territoire**. C'est également un secteur important en termes d'émissions de polluants atmosphériques : oxydes d'azote et particules fines.

Ainsi, **le Plan Climat doit permettre de questionner l'organisation des transports du territoire et leurs modalités** (transports collectifs, transports moins carbonés, etc.).

12.2.2 Un territoire connecté

Situé à la croisée des corridors rhodanien et méditerranéen, le territoire du Gard Rhodanien s'inscrit dans un contexte régional et national avec la présence de nombreuses infrastructures majeures.

Notons que toute **la partie Ouest du territoire demeure enclavée**.

Le réseau routier

Le réseau routier du territoire est **particulièrement dense**.

Le Gard Rhodanien profite de sa situation de **carrefour autoroutier** entre les axes A9 et A7. Ce réseau permet une très bonne desserte vers Nîmes/Montpellier et Aix-en-Provence/Marseille, notamment grâce aux échangeurs de Roquemaure, Orange, Bollène et Remoulins.

Par ailleurs, le territoire est irrigué par un réseau de routes nationales (ex : N86, N580) et de routes secondaires (ex : D6), qui continue de se développer (projet de la Rhodanienne).

Le réseau ferré

Le territoire du Gard Rhodanien est traversé du Nord au Sud par une voie ferrée permettant de connecter Valence à Nîmes en passant par la rive droite du Rhône, ainsi que par la ligne à grande vitesse (LGV) Paris – Nîmes – Montpellier. **Ces lignes sont actuellement sans arrêt sur le territoire, mais il a été acté par les collectivités territoriales (Région, Agglomération) et la SNCF, la réouverture des gares de Pont-Saint-Esprit et de Bagnols-sur-Cèze à fin décembre 2021.**

La ligne de contournement de Nîmes et de Montpellier (CNM)

Une nouvelle LGV de contournement de Nîmes et de Montpellier (CNM), ligne à grande vitesse innovante et aux multiples connexions avec le réseau ferré existant, est désormais en service pour le fret. Elle est ouverte aux voyageurs depuis 2018.

Cette nouvelle ligne à grande vitesse entre Nîmes et Montpellier double la ligne classique dont le trafic est aujourd'hui saturé. Deux nouvelles gares lui sont réservées, ouvertes fin 2019 :

- La gare de Nîmes-Manduel-Redessan / Nîmes-Pont-du-Gard ;
- La gare de Montpellier Sud de France.

Le CNM est la première ligne à grande vitesse en France permettant à la fois la circulation de trains de marchandises et de trains voyageurs : une innovation qui ouvre de multiples possibilités, notamment pour accroître le transport de marchandises par fret ferré.

Le réseau fluvial

Le transport fluvial *via* le Rhône est historiquement développé sur le territoire. Aujourd'hui, le territoire possède des atouts pour **devenir un nœud fluvial majeur dans le couloir rhodanien**.

Trois ports sont installés le long du fleuve permettant le stockage et la logistique en lien avec l'économie du territoire (industrie, commerce, agriculture) :

- Le port de commerce du Pontet (Vaucluse) pour le vrac, aujourd'hui spécialisé dans les matériaux de construction et l'engrais ;
- Le port de Laudun-L'Ardoise qui bénéficie de possibilités de développement en lien avec le ferroviaire : le **projet de L'Ardoise ECO FRET** (projet de plateforme multimodale) va contribuer au renforcement de l'activité logistique et fluviale du Gard Rhodanien. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Contrat de Transition Écologique ;
- Le port de Courtine à Avignon, avec la présence de terrains de la CNR d'une surface de 70 ha destinés à une zone industrialo-portuaire et à une interface pour l'approvisionnement de l'agglomération avignonnaise. Ce port ne dispose aujourd'hui que d'une plate-forme peu utilisée.

Le tirant d'air du Rhône permet de charger 2 couches de containers entre Mâcon et Lyon, 3 couches entre Lyon et Avignon et 4 jusqu'à Fos/Mer. **Cette possibilité n'est cependant pas exploitée aujourd'hui, car les sites de traitement de containers sont absents sur le territoire.**

12.2.3 Des mobilités marquées par l'usage de la voiture

Si d'un point de vue logistique des alternatives au fret routier existent, pour les déplacements quotidiens la voiture reste le principal mode de transport.

D'importants flux liés aux déplacements domicile-travail

Le **bassin d'emploi du territoire est peu autonome** puisqu'il ne retient que les deux tiers de ses actifs résidant sur le territoire. Cette faible proportion s'explique par la répartition géographique de l'emploi et l'armature urbaine :

- Les flux domicile-travail internes de presque toutes les communes sont à destination de Bagnols-sur-Cèze qui concentre l'essentiel de l'offre d'emplois du territoire.
- Les actifs travaillant en dehors du territoire se dirigent majoritairement vers le bassin de vie d'Avignon (13.4% en 2014) et vers le Sud de la Drôme (9.6% en 2014).

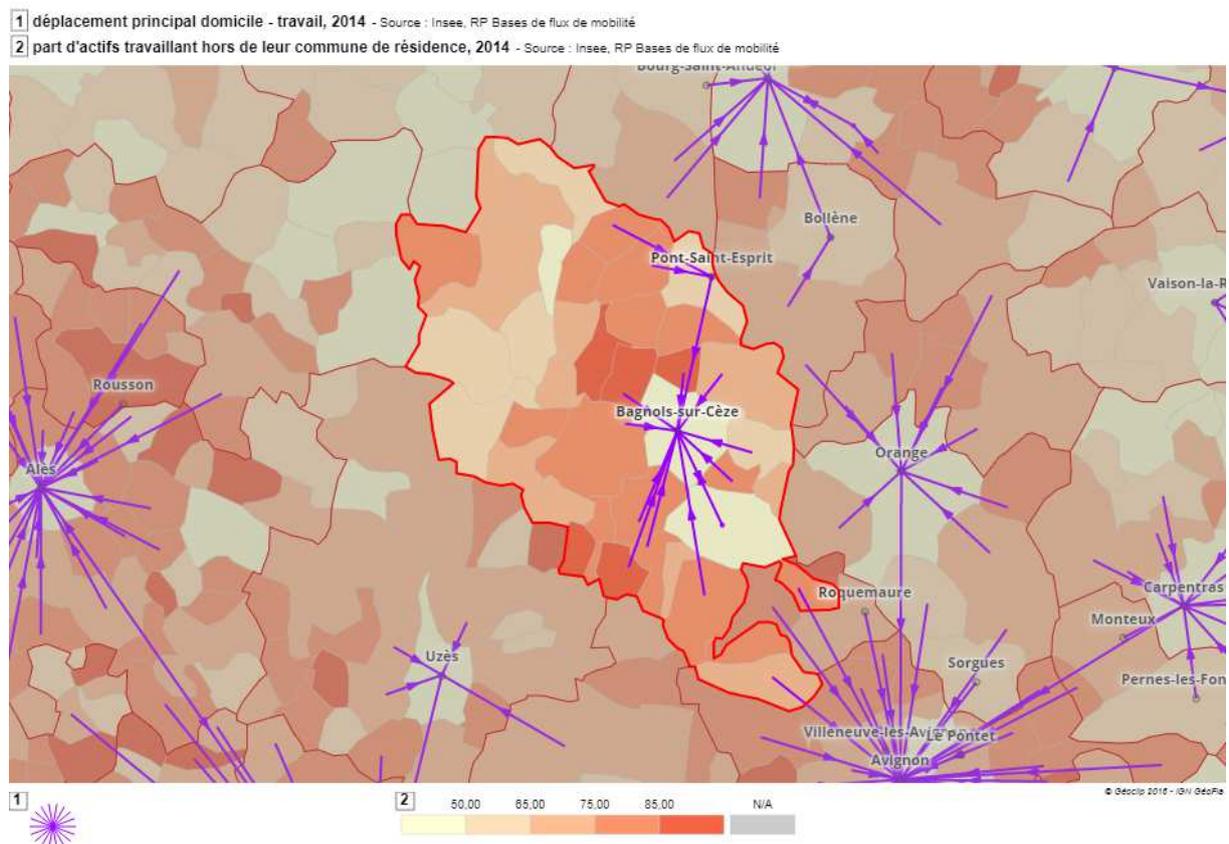


Figure 48 - Les flux d'actifs sur le territoire, Source : Insee RP 2016, Géoclip

Un usage prédominant de la voiture

L'analyse des taux de motorisation des ménages, en 2017, montre que le territoire du Gard Rhodanien est très marqué par l'usage de la voiture avec un **taux de motorisation de 89.9%** (Insee RP2017).

Sur le territoire, la **voiture individuelle est le mode privilégié de transport** des actifs pour se rendre au travail : 84.9% des actifs utilisent ce mode de déplacement.

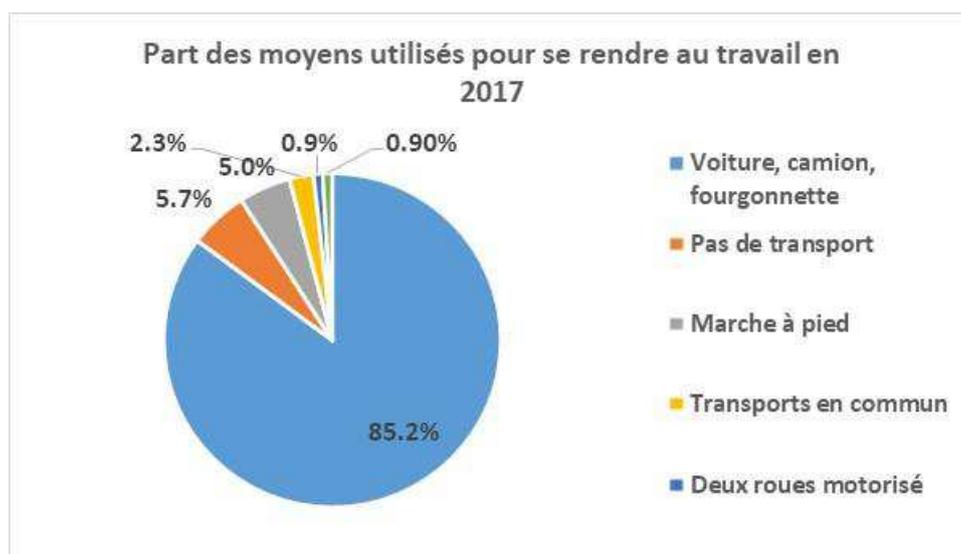


Figure 49 - Part des moyens utilisés pour se rendre au travail en 2017, Source : Insee, RP 2017

Ce phénomène traduit peu d'alternatives à la voiture pour les déplacements domicile-travail entre les communes du territoire.

Avec une part de 2.3%, les transports en commun peuvent sembler largement sous-utilisés sur le territoire. Néanmoins, au regard de l'offre relativement faible, il apparaît difficile d'envisager actuellement des parts modales supérieures. Cependant, l'analyse des navettes domicile-travail montre un potentiel important pour les transports en commun dans la partie Est du territoire.

Notons que la part de la marche à pied et du télétravail (pas de transport) s'élève à 10.7%. C'est d'autant plus vrai à Bagnols-sur-Cèze où 13% des actifs résidant dans la commune utilisent quotidiennement la marche pour se rendre au travail (échelle de proximité permise par la ville : concentration d'emplois et mixité fonctionnelle).

12.2.4 Les alternatives à la voiture individuelle thermique

Le développement des mobilités alternatives est un enjeu majeur pour limiter l'utilisation de la voiture individuelle thermique (*autosolisme*). Cet enjeu a notamment été soulevé dans le cadre du SCoT.

Les transports en commun

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien est autorité organisatrice de la mobilité sur son territoire depuis la loi NOTRe.

Sur le territoire du Gard Rhodanien, l'intégralité de l'offre en transport en commun est assurée par des transports routiers.

- Vingt-huit lignes de transport anciennement gérées par le Conseil Départemental du Gard (EDGARD), ont été transférées à l'Agglomération. Ces lignes sont principalement utilisées par les scolaires (fonctionnement du lundi au vendredi), bien que l'ensemble du réseau soit

accessible à tous les usagers du territoire. L'offre UGGO de l'agglomération est complétée par une navette urbaine gratuite à Bagnols-sur-Cèze, une ligne régulière de Montclus à Bagnols-sur-Cèze, trois lignes quotidiennes et gratuites pour les salariés à destination des zones d'activités (depuis janvier 2020), un service de transport solidaire.

- L'offre est complétée par deux lignes régionales (liO) : l'une reliant Pont-Saint-Esprit au Nord à Uzès et Nîmes au Sud en passant par Bagnols-sur-Cèze, et l'autre reliant Pont-Saint-Esprit au Nord à Avignon au Sud en passant par Bagnols-sur-Cèze.

La structure du réseau de transport en commun renforce la position centrale du pôle urbain de Bagnols-sur-Cèze, point nodal de l'ensemble des lignes. **La desserte en transport est inégale sur le reste du territoire** : si la partie Est possède un potentiel important pour la mise en œuvre de transports en commun performants, on relève un manque d'offres régulières vers l'Ouest.

L'offre ferroviaire : la réouverture de la ligne ferroviaire aux voyageurs en rive droite du Rhône

La répartition des déplacements domicile-travail révèle un enjeu fort de coordination des transports avec les territoires voisins (Grand Avignon, Orange et Bollène principalement).

Le territoire du Gard Rhodanien est traversé du Nord au Sud par une voie ferrée permettant de connecter Valence à Nîmes en passant par la rive droite du Rhône. Aujourd'hui utilisée uniquement pour le fret, il se pose la question de la réouverture de la ligne voyageurs (fermée depuis 1976) et des gares de Pont Saint-Esprit, Bagnols-sur-Cèze, L'Ardoise, Roquemaure, Villeneuve-lès-Avignon et Remoulins.

Au-delà de la desserte, il existe un enjeu important d'aménagement urbain autour des gares de Pont-Saint-Esprit et de Bagnols-sur-Cèze. Ce projet est inscrit aujourd'hui comme un chantier prioritaire de la Région Occitanie. La réouverture des gares de Pont Saint-Esprit et de Bagnols-sur-Cèze est prévue pour la fin de l'année 2021. Cette réouverture contribuera au désenclavement du Gard Rhodanien en connectant Bagnols-sur-Cèze à Avignon, le futur tramway d'Avignon fera la liaison entre Villeneuve-lès-Avignon et Avignon. **Cette réouverture favorisera le report modal de la voiture vers le train.**

Notons que la gare de Nîmes se situe à une cinquantaine de kilomètres de Bagnols-sur-Cèze. La gare d'Avignon TGV est quant à elle située à une quarantaine de kilomètres de la commune. Elles sont accessibles en bus depuis le territoire.

Le déploiement des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques

Le Syndicat Mixte d'Électrification du Gard (SMEG), en partenariat avec l'entreprise Révéo, a entrepris de déployer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble du département du Gard, espacées de moins de 30 kilomètres.

À ce jour, le Gard Rhodanien compte **32 bornes de recharge** « Révéo » réparties sur 14 communes. La plupart d'entre elles sont installées sur des parkings faciles d'accès (mairie, salle polyvalente, etc.). À cela s'ajoute la station de recharge développée par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) à Pont-Saint-Esprit. Cette station fait partie du corridor électrique déployé par la CNR.

Les modes doux, un potentiel pour les déplacements de courtes distances

La majorité des déplacements de la population s'organise dans un espace restreint et concerne davantage l'accès aux besoins de la vie quotidienne que les déplacements domicile-travail (30% des déplacements d'un ménage). **Les modes doux constituent une alternative crédible à la voiture et il est essentiel d'en structurer les cheminements au sein des communes du territoire.**

Sur le territoire de l'Agglomération, on recense quatre itinéraires modes doux structurants avec une vocation principale orientée vers le loisir, et la Via Rhôna, à proximité du territoire de l'autre côté du Rhône.

Par ailleurs, le territoire affiche un réel **potentiel pour le développement de la pratique du vélo**. Toutefois, le franchissement de certains axes très passants ou non aménagés dissuade fortement les usagers. **La sécurisation de ces points durs serait un véritable atout pour développer cette pratique.**

12.2.5 Les enjeux autour de la mobilité

FAIBLESSES / MENACES	ATOUS / OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> - Une forte dépendance à la voiture thermique individuelle - Des alternatives encore marginales / sous-utilisées localement 	<ul style="list-style-type: none"> + Des alternatives à valoriser (bus, train)
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> → Le développement d'alternatives à la voiture individuelle → Le développement d'alternatives au fret routier : gares fluviales et ferrées → L'amélioration de la qualité de vie 	

12.3 LES SECTEURS ÉCONOMIQUES

Le Gard Rhodanien est caractérisé par une économie historiquement productive tournée vers l'industrie et l'agriculture. L'économie **tend aujourd'hui à se tertiariser**.

L'activité économique est majoritairement située le long de la **vallée du Rhône**, portée par les trois principales polarités du territoire : Bagnols-sur-Cèze, Pont-Saint-Esprit et Laudun-L'Ardoise (Est du territoire).

En 2015, la majorité des établissements du territoire (71%) sont associés au **secteur tertiaire**, c'est-à-dire aux services et à l'administration publique.

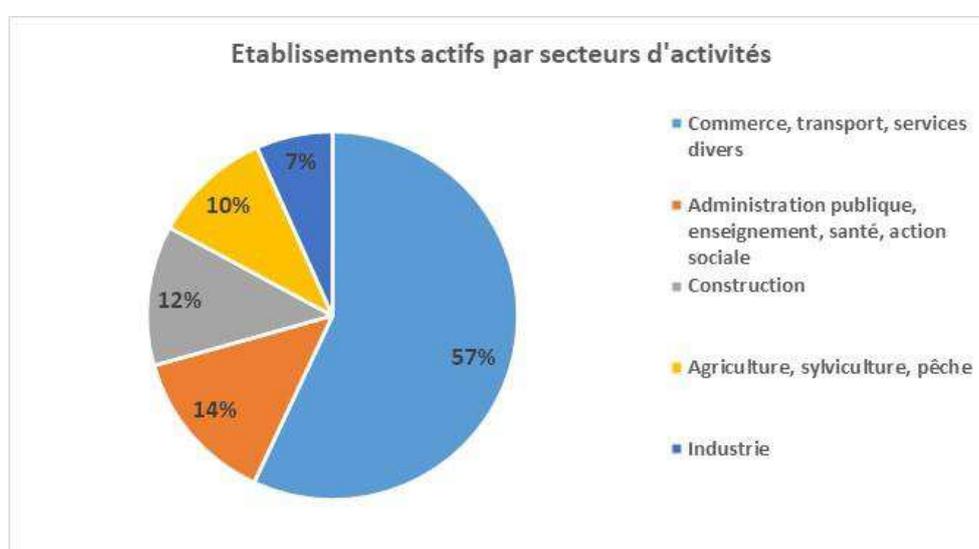


Figure 50 - Répartition des établissements actifs du territoire par secteurs d'activités, en 2015, Source : Insee RP 2017

Le principal enjeu pour le territoire est de poursuivre les efforts de redynamisation des centres villes (*Enjeux du SCOT*), qui perdent de leur attractivité au profit des zones d'activités périphériques :

- Conserver la diversité de l'économie et répondre aux besoins de l'ensemble des établissements et secteurs d'activités : industrie, artisans, grands ou petits commerces... ;
- **Définir une stratégie économique pour le territoire cohérente avec les objectifs de développement durable** : qualité urbaine, maîtrise de la consommation de foncier, développement des transports alternatifs à la voiture...

Si l'analyse par établissement met en avant le secteur tertiaire, l'analyse par emplois offre une vision plus précise du profil économique du territoire.

Par exemple, si peu d'établissements actifs (7%) relèvent du secteur industriel, **17% des emplois sont liés à l'industrie**. Ceci indique que d'importants établissements industriels, générateurs d'emplois, sont installés sur le territoire.

Le secteur tertiaire reste tout de même le premier secteur pourvoyeur d'emplois sur le territoire (plus de deux tiers des emplois du territoire).

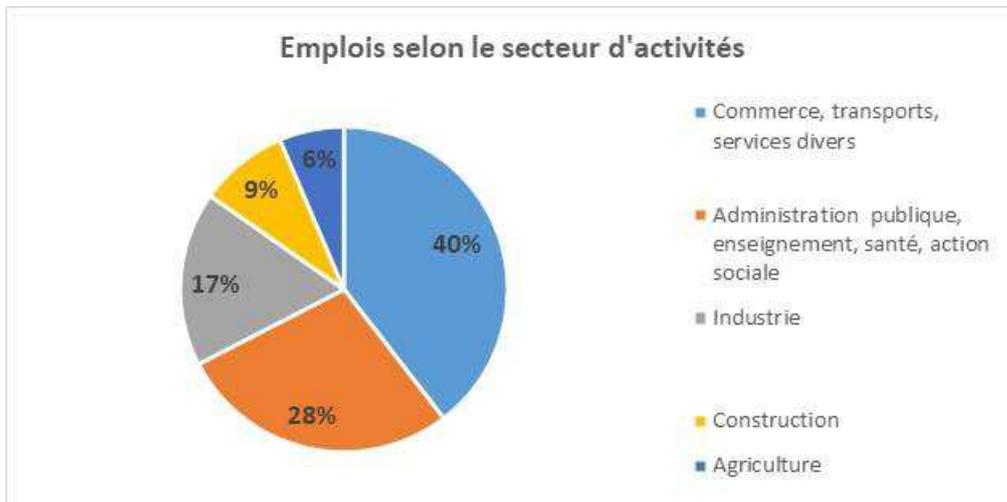


Figure 51 - Répartition des emplois selon le secteur d'activités en 2017, Source : Insee RP 2017

12.4 LE SECTEUR INDUSTRIEL

L'industrie est le premier poste de consommation d'énergie du territoire (1 151 GWh ; 48%) et d'émissions de gaz à effet de serre (363 ktCO₂e ; 56%).

L'industrie locale est particulièrement consommatrice d'électricité (873 GWh ; 76%) et de gaz naturel (224 GWh ; 19%). C'est également un important émetteur de polluants atmosphériques : dioxyde d'azote, protoxyde d'azote, composés organiques volatils.

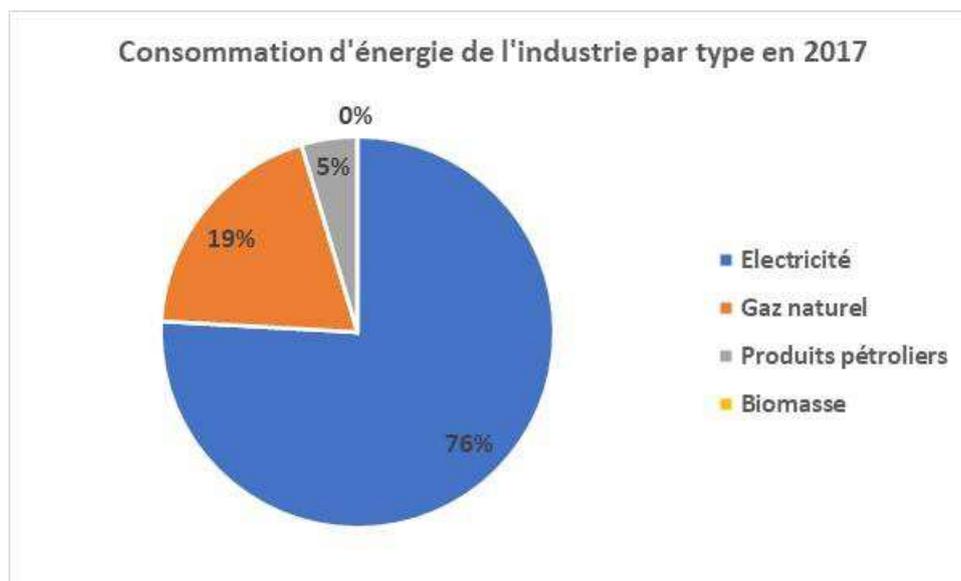


Figure 52 - Répartition par type d'énergie des consommations d'énergie du secteur industriel, Source : OREO 2017

12.4.1 Un secteur industriel d'importance

La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien est un territoire **historiquement marqué par l'industrie**.

Les entreprises de l'industrie (6.7% des établissements du territoire) représentent à elles seules 17.4% des emplois, ce qui est plus important qu'à l'échelle nationale (12.3%). L'écart est encore plus marqué en comparaison avec le Gard (10.5%) et la région Occitanie (10.2%).

Ce secteur s'appuie sur la **présence de grands groupes industriels** aux spécificités diverses : recherche nucléaire (1^{er} bassin industriel régional), démantèlement / assainissement et biochimie, industrie métallurgique, industrie agroalimentaire, etc.

Le territoire rassemble entre autres **deux pôles industriels régionaux** situés le long de la vallée du Rhône :

- Le pôle nucléaire de Marcoule qui englobe notamment la zone d'activité régionale (PRAE) Marcel Boiteux sur les communes de Chusclan et de Codolet ;
- Le pôle industriel Port L'Ardoise (Laudun-L'Ardoise) qui s'étend jusqu'à la zone d'activité régionale (PRAE) Lavoisier et intègre le projet de réinvestissement de la friche d'ArcelorMittal.

12.4.2 Des dispositifs pour permettre la transition du secteur industriel local

Le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation

Le **Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation** (SRDEII) doit permettre le développement pour le long terme d'une filière *Clean Tech* et *Green Tech*. Il s'agit de permettre l'épanouissement des activités liées aux énergies renouvelables, aux *Smart Grids* (réseaux de distribution d'électricité dits « intelligents »), aux secteurs de la chimie verte, de la rénovation énergétique des bâtiments, du recyclage des déchets et de la déconstruction.

Par son inscription dans le SRDEII, la Communauté d'agglomération (et plus largement de ses territoires voisins regroupant les industries de pointe dans ces domaines) porte l'ambition de constituer un pôle à la pointe de ces nouvelles filières, lequel n'existe pas à ce jour en région Occitanie. Cette inscription est par ailleurs indispensable au déblocage de fonds pour investir dans ces axes de développement.

Le Plan Climat du territoire doit prendre en compte la mise en œuvre du SRDEII sur le territoire et s'en inspirer.

Le programme Territoires d'industrie

Par ailleurs, le Gard Rhodanien bénéficie du programme « **Territoires d'industrie** » lancé par le gouvernement à l'occasion du Conseil national de l'industrie en novembre 2018. L'objet de ce programme est de redynamiser l'industrie française en aidant les territoires à forte dimension industrielle à développer ou renforcer leurs projets de territoire.

Parallèlement, le territoire se propose de réussir la reconversion de l'industrie en cohérence avec les enjeux liés à la transition écologique et énergétique : la mise en place du **Contrat de transition écologique** devrait permettre de remplir cet objectif.

12.4.3 L'industrie : un secteur à mobiliser

(cf. Partie 7.1.3)

12.4.4 Les enjeux autour des activités industrielles

FAIBLESSES / MENACES	ATOUTS / OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> - Un secteur particulièrement consommateur d'énergies (gaz et électricité) et émetteur de gaz à effet de serre / polluants atmosphériques 	<ul style="list-style-type: none"> + Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) : développement de filières <i>Clean Tech</i> et <i>Green Tech</i> + Contrat de transition écologique + Territoire d'industrie + Un levier pour la production d'énergies renouvelables
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> → Le maintien d'une activité industrielle dynamique et innovante → Le développement d'une industrie respectueuse de l'environnement → Le déploiement de solutions de production d'énergies renouvelables 	

12.5 LE SECTEUR AGRICOLE

L'activité agricole impacte peu le bilan énergétique (26 GWh ; 1%) et d'émissions de gaz à effet de serre (11 ktCO₂e ; 2%) du territoire, mais elle représente un enjeu territorial majeur tant en termes de **réduction des pollutions atmosphériques** (dues à l'usage d'intrants notamment), qu'en termes de **d'adaptation aux changements climatiques** (modification des rendements).

12.5.1 Un ancrage agricole fort

Les données présentées sont issues du dernier Recensement agricole de 2010 (recensement décennal de la base de données Insee RP 2017. La présentation reprend également le Rapport de présentation du SCOT qui est une reprise et une mise à jour du diagnostic réalisé en 2011 par Terres & Territoires et la Chambre d'agriculture 30.

Le territoire concentre, en 2016, environ **25 000 hectares** de surfaces agricoles²⁰, soit l'équivalent de **42%** de sa superficie totale. Les espaces agricoles sont structurés et concentrés dans les 4 plaines et vallées du territoire : Rhône, Tavel, Cèze et Ardèche.

L'**agriculture joue un rôle important sur l'emploi** (6.4% de la population active en 2016 contre 1.7% à l'échelle nationale), même si l'évolution du nombre « d'unités de travail annuel » diminue chaque année, avec une baisse de près de moitié en 30 ans.

12.5.2 La viticulture, une monoculture à enjeux

Le climat méditerranéen caractéristique du Gard façonne les paysages, la végétation naturelle et les cultures du territoire. À côté de la garrigue et de sa flore caractéristique (chêne, thym, buis, ciste, arbousier...), on retrouve la **vigne**, une culture pérenne emblématique.

La **viticulture** est la production principale du territoire (Côtes du Rhône) : elle occupe 75% de la SAU (2010). Céréales, arboriculture, maraîchage sont les autres productions végétales du territoire. Le cheptel du territoire est quant à lui composé d'environ 1 467 unités en 2010 (ovins et caprins essentiellement).

Orientation technico-économique	% de communes concernées
Viticulture (appellation et autre)	69%
Fruits et autres cultures permanentes	19%
Polyculture et polyélevage	10%
Maraîchage	2%

Figure 53 - Orientation technico-économique des communes, Source : Agreste 2010

²⁰ La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).

Basé sur une quasi monoculture, le territoire est soumis à un **enjeu de diversification**.

En effet, une diversification des cultures, au niveau des parcelles comme des territoires, apparaît comme un levier majeur pour accroître la durabilité des systèmes de production agricoles, en favorisant la réduction des intrants (eau d'irrigation, pesticides, engrais azoté), l'accroissement de l'hétérogénéité des mosaïques d'habitats ou la réduction des pertes de rendement liées aux retours trop fréquents des mêmes espèces. **La diversification permettrait, entre autres, de réduire la consommation d'énergie fossile et des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur agricole.**

12.5.3 Une ouverture vers la diversification agricole

Dans le cadre de sa compétence « développement économique » l'Agglomération soutient la diversification de l'agriculture sur son territoire.

L'Agglo Gard Rhodanien s'est engagée à **valoriser les productions locales** de son territoire et à sensibiliser ses concitoyens à une alimentation de qualité. Elle s'appuie en cela sur le Département du Gard, qui, dans le cadre de son action « Projet Alimentaire Territorial », labellisée par le Ministère de l'Agriculture, soutient le développement des projets agricoles et alimentaires Gardois et accompagne les territoires dans leur propre Projet Alimentaire Territorial.

Dans ce sens, un dépliant a été réalisé sur l'alimentation (hors viticulture) en y intégrant une **cartographie des producteurs et artisans locaux** ayant accepté d'y figurer. À destination des habitants du territoire mais également des touristes, ce dépliant permet de faire connaître les productions locales de bouche pratiquant la vente en circuits courts sur le Gard Rhodanien et de localiser leur exploitation sur une carte.

12.5.4 L'activité agricole face aux enjeux de demain

L'activité agricole locale est menacée par les aléas du changement climatique ; parmi eux des pluies cévenoles parfois meurtrières et des étés particulièrement secs (à l'image de la sécheresse des étés 2017 et 2019).

D'après l'étude CLIMATOR (étude à l'échelle nationale) réalisée par l'INRA, l'ANR et soutenue par l'ADEME, le changement climatique pourrait être à l'origine de modifications favorables pour le secteur agricole :

- L'opportunité de créer de nouvelles cultures, avec l'augmentation des températures ;
- Une accélération des rythmes phénologiques pourrait permettre d'éviter partiellement les stress hydriques accrus ce qui aura une incidence sur les rendements : cultures d'hiver, prairies et cultures pérennes ;
- Une réduction des jours de gels évitera des accidents en automne pour les cultures d'hiver.

Malgré cela, **le changement climatique, aurait avant tout une incidence sur la vulnérabilité de ces activités agricoles.** Ainsi, des modifications défavorables sont à prendre en compte :

- L'augmentation de la concentration atmosphérique en CO₂ aura un effet plus ou moins positif sur la croissance des plantes selon leur capacité à le valoriser ;
- La dégradation du déficit hydrique annuel pourra avoir un impact négatif sur les cultures notamment de blé tendre très sensibles aux stress thermiques et hydriques estivaux, et le maïs qui est une culture estivale particulièrement consommatrice d'eau (augmentation des besoins en eau d'irrigation) ;
- De même, le changement climatique aura un impact sur les cultures fourragères et les périodes de pâturage (pousse de l'herbe décalée) ;
- La réduction du nombre de jours de gel aura un impact sur la hausse de la productivité hivernale et de début de printemps. Ainsi, le changement climatique favorisera l'augmentation de la variabilité interannuelle des rendements l'été, notamment en prairies, de façon plus ou moins marquée selon la qualité des sols.
- Les changements climatiques auront un effet direct sur les animaux d'élevage (fortes chaleurs notamment) : besoins en eau accrus, besoins en surfaces ombragées, impacts sur la reproduction, décalage des horaires de traite, etc.
- Plus spécifiquement sur la vigne, perte de rendement, mais aussi affaiblissement des ceps et détérioration des arômes, font partie des conséquences éventuelles de la sécheresse accrue, pour cette culture qui s'accommode généralement bien d'un stress hydrique modéré. Historiquement interdite pour les appellations AOC, l'irrigation de la vigne fait l'objet d'un décret assouplissant ses conditions de mise en œuvre (septembre 2017). À ce jour, sur le département du Gard, 15% de la surface des vignes est irriguée (environ 8 000 ha). L'étude « Eau et climat 3.0 » menée à l'échelle départementale évalue des besoins en irrigation supplémentaires. À titre de comparaison, l'Italie irrigue 26% de la vigne, l'Espagne 21%.

Dans tous les cas de figure, une adaptation des variétés et des pratiques culturales devra s'opérer sur le territoire : anticipation sur les ravageurs et sur le choix de cultures plus résistantes à la variabilité du climat, essences adaptées à des climats plus chauds, etc.

La Chambre d'agriculture du Gard mène, avec le soutien financier de L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, un projet dont le but est d'accompagner les exploitants vers la meilleure adaptation possible au changement climatique. Dans le cadre de ce projet, la Chambre d'agriculture du Gard a rejoint le **collectif ClimA XXI** (Climat et Agriculture au XXIème siècle). Il s'agit d'un outil de prospective déployé nationalement qui permet de décrire l'évolution climatique attendue au XXIème siècle à partir de projections climatiques de type GIEC (modèles).

Cela permet d'analyser la faisabilité des productions agricoles départementales sous influence du changement climatique afin de proposer des adaptations au niveau des exploitations.

Notons que les agriculteurs gardois tendent déjà à améliorer leurs pratiques culturales (réduction des traitements phytosanitaires, diminution du désherbage chimique au profit de l'enherbement des parcelles, etc.) pour protéger leur santé, protéger l'environnement, répondre aux attentes sociétales en agriculture conventionnelle comme en agriculture biologique. Ainsi, le Gard est le 3e département AB de France avec 800 exploitations.

12.5.5 L'agriculture, vectrice d'une production énergétique verte

La valorisation résiduelle des déchets vitivinicoles, notamment vers la méthanisation, est un levier à exploiter localement pour produire une énergie locale et durable.

(cf. Partie 7.1.1)

12.5.6 Les enjeux autour des activités agricoles

FAIBLESSES / MENACES	ATOUTS / OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> - Un manque de diversification des pratiques agricoles (monoculture) - Un secteur confronté aux aléas climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> + Un secteur à forte valeur ajoutée : un terroir dynamique et réputé + Un facteur d'attractivité territoriale + Des projets en faveur des productions durables et locales + Un gisement méthanisable à valoriser dans le cadre de la production d'énergie renouvelable
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> → Le maintien d'une activité agricole de qualité → La diversification des pratiques agricoles → L'adaptation des pratiques aux évolutions climatique → Le maintien des paysages agricoles emblématiques → Le développement de filières locales et durables → Le déploiement de solutions de production d'énergies renouvelables 	

12.6 LE SECTEUR TERTIAIRE

Le bilan énergétique du secteur tertiaire (168 GWh ; 7%) est marqué par l'importante consommation d'électricité (64%) et d'énergies fossiles (produits pétroliers et gaz naturel ; 36%), caractéristique de besoins en chauffage et en énergie de fonctionnement (équipements).

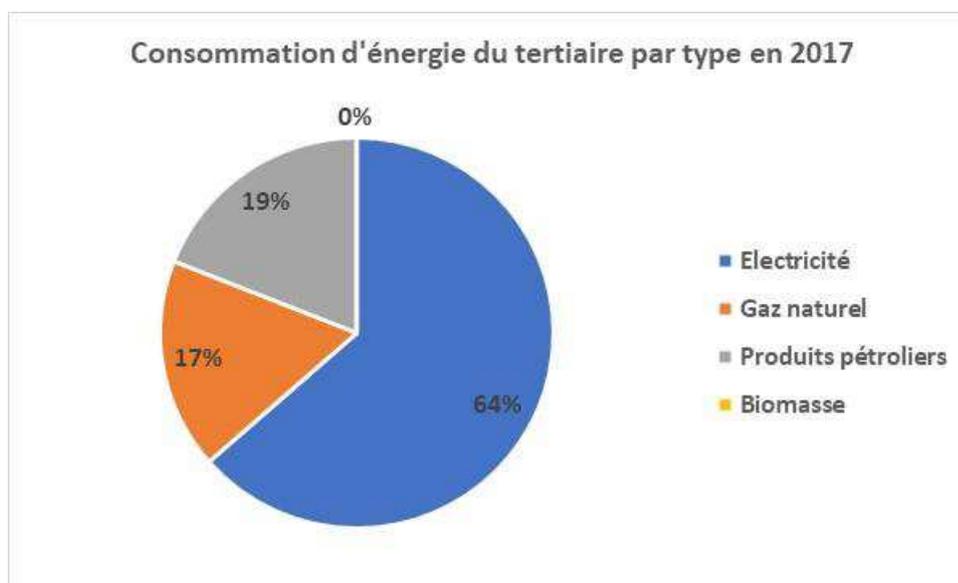


Figure 54 - Répartition par type d'énergie des consommations d'énergie du secteur tertiaire, Source : OREO 2017

Si l'électricité est la première énergie consommée, c'est la consommation **d'énergies fossiles** qui génère **le plus d'émissions de gaz à effet de serre**. Il convient donc de veiller à diminuer la dépendance du secteur à ce type d'énergies.

À noter que le secteur tertiaire est l'un des secteurs qui émet le moins de polluants atmosphériques.

12.6.1 La tertiarisation de l'activité économique locale

L'activité sur le territoire est de plus en plus tertiarisée. Le commerce, associé au transport et aux services, représente près de 40% des emplois (la moitié se situant dans la ville centre de Bagnols-sur-Cèze).

La catégorie « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » représente près d'un tiers des emplois (28%). Ces emplois sont plus nombreux, sans surprise, dans les trois principaux centres administratifs : Bagnols-sur-Cèze, Laudun-L'Ardoise et Pont-Saint-Esprit.

12.6.2 Des pôles commerciaux de rayonnement régional situés à proximité du Gard Rhodanien

Le territoire du SCOT du Gard Rhodanien accueille 2 130 établissements commerciaux (incluant l'hôtellerie et la restauration), ce qui représente environ 30 commerces pour 1 000 habitants. Les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) représentent 51 600 m² de surface de vente pour 72 875 habitants en 2014, soit une densité commerciale d'environ 700 m²/1 000 habitants. Cette densité est inférieure à la moyenne nationale (environ 1 000 m²/1 000 habitants).

Cette activité commerciale est à replacer dans un contexte de concurrence avec les voisins Nîmois et Avignonnais. En effet, le territoire du Gard Rhodanien est loin de disposer d'une armature commerciale équivalente à celle du bassin de vie d'Avignon. Il n'en reste pas moins relativement bien équipé globalement. Et c'est ce qui explique que **l'activité commerciale soit la troisième activité la plus pourvoyeuse d'emplois** du territoire.

12.6.3 Des commerces de proximité à conforter dans les zones rurales

Le petit commerce courant représente 260 commerces sur le territoire (SCoT), dont près des deux tiers concernent du commerce alimentaire. Plus de la moitié de ces commerces sont concentrés sur les trois polarités principales, et 15 communes paraissent particulièrement dépourvues (aucun ou 1 commerce courant recensé) : Carsan, La Roque-sur-Cèze, Sabran, Laval-Saint-Roman, Saint-Laurent-de-Carnols, Saint-Paul-les-Fonts, Vénéjan, Issirac, Saint-Christol-de-Rodières, Salzac, Saint-Alexandre, Le Pin et Saint-André-d'Olérargues.

Consciente de l'importance à la fois économique et sociale de la présence des commerces de proximité, l'Agglo Gard Rhodanien a souhaité se doter des compétences nécessaires pour mener à bien les actions nécessaires au soutien de ses activités en territoire rural.

Ainsi, afin de lutter contre la désertification en milieu rural et pallier aux manques, la Communauté d'agglomération travaille aujourd'hui sur le projet de **soutenir l'ouverture de points de vente multiservices dans ses villages**. Ce projet vient en appui des filières courtes puisque l'approvisionnement des points de vente se fera prioritairement par les producteurs locaux.

Cet enjeu est majeur dans le cadre du Plan Climat : assurer la proximité des services et des commerces permet, entre autres, de limiter les déplacements motorisés et de soutenir une économie locale responsable.

12.6.4 Une activité touristique à adapter

Le territoire dispose d'une très grande variété d'activités et de pôles d'attractivité touristiques, répartis sur l'ensemble du territoire et s'adressant à tout type de public :

- Des activités dites de **tourisme vert** pour tout public – De par la beauté de ses grands paysages (grands massifs boisés et terres viticoles), le territoire du Gard Rhodanien jouit d'un cadre de vie qualitatif qui fonde le socle de l'attractivité touristique. La qualité de ce socle paysager,

auquel s'ajoute la présence de grands cours d'eau (Rhône, Cèze et Ardèche) offrent diverses possibilités de pratique d'activités en lien avec la nature (visites de sites naturels, activités sportives de plein air, activités nautiques, itinéraires de randonnée).

- Des activités tournées vers **le patrimoine et l'œnotourisme** – Le territoire bénéficie également d'un patrimoine bâti, historique et culturel de grande qualité. L'ensemble de ces éléments est source d'intérêt et d'attractivité touristique, en particulier pour les personnes avides de culture et de patrimoine. Les éléments les plus emblématiques du territoire sont : les sites romains, les châteaux et les monuments, les villages labellisés « plus beaux villages de France » (Montclus, La Roque sur Cèze, Aiguèze), les musées, les caves viticoles (labellisation AOP viticole).

Si aujourd'hui, la clientèle accueillie reste très locale, venant essentiellement du Gard et des départements limitrophes, le territoire souhaite développer son attractivité (SCoT Gard Rhodanien). **Ce développement doit être accompagné d'une gestion des pressions qui s'exercent sur l'environnement, socle du développement touristique : la ressource en eau, les espaces naturels, les paysages, l'agriculture...**

12.6.5 Les enjeux autour des activités tertiaires

FAIBLESSES / MENACES	ATOUS / OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> - Un secteur consommateur d'énergie - La prépondérance des zones commerciales dans l'offre de service locale - Une activité touristique potentiellement génératrice de méfaits pour l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> + Un secteur pourvoyeur d'emploi + Le soutien au développement de commerces/services de proximité
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> → La maîtrise des consommations d'énergie → Le maintien de commerces/services de proximité → Le développement d'une activité touristique respectueuse du territoire 	

12.7 LES DÉCHETS

Depuis sa création en janvier 2013, la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien s'investit dans la prévention et la valorisation des déchets.

- La prévention et le traitement des déchets ;
- Un projet de Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Elle exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence « collecte » et « traitement » des déchets, suite à la dissolution du SITDOM du Gard rhodanien au 31 décembre 2016 (syndicat de traitement).

12.7.1 Les données clés concernant la production de déchets sur le territoire

Les données sont issues de l'étude de préfiguration du Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire de 2018.

En 2016, le territoire a produit 625.6 kg / habitant de **Déchets ménagers et assimilés (DMA)** se répartissant de la façon suivante :

- 295 kg/hab./an d'OMR (Ordures ménagères résiduelles) ;
- 27.4 kg/hab./an de verre ;
- 14.6 kg/hab./an de papiers graphiques ;
- 20.7 kg/hab.an d'emballages.

Le ratio des OMA (Ordures ménagères et assimilées) est de 352.6 kg/hab./an.

Par ailleurs, le ratio de déchets collectés en déchetterie (hors gravats) est de **273 kg/hab./an.**

On constate une **baisse du taux d'enfouissement** (de 25 à 23 % en moyenne entre 2014 et 2015) **au profit de la valorisation matière (29 %) et organique (48 %).**

Voici la répartition du tri des déchets par matières (en tonnes) :

PAPIER	TEXTILE	VERRE	VEGETAUX
Un ratio de 14.6 kg/hab./an	Ce flux suit la filière de relais Provence ou part en enfouissement énergétique	Le tonnage du verre est toujours en augmentation.	Ce flux est en augmentation dû aux conditions climatiques et à l'interdiction de brûler
1019	224	1916	8613

DDS (Déchets diffus spécifique)	DEA (Déchets d'activité économique)	EMR (Emballages Ménagers Recyclables)	D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)
Le traitement se fait essentiellement par incinération	Ce flux suit une filière de recyclage ou de valorisation en CSR	La performance de collecte et de 14.6 kg/hab./an	Ce flux est collecté sur toutes les déchetteries
53	720	1449	485

12.7.2 Un territoire engagé dans la réduction et la valorisation des déchets produits localement

Le territoire du Gard rhodanien a mis en place depuis de nombreuses années des actions de valorisation et de prévention des déchets ménagers. Ces actions ont démarré durant le **programme local de prévention des déchets**, animé par le syndicat de traitement de 2010 à 2015.

Depuis 2010, le territoire a engagé de nombreuses actions dans la valorisation et la prévention des déchets comme :

- La mise en place du compostage individuel et collectif ;
- La mise en place des différentes filières REP (responsabilité élargie du producteur) ;
- La mise en place de l'extension des consignes de tri sur les emballages ;
- La collecte en porte-à-porte des papiers de bureau (mairies et établissements scolaires).

Fin 2015, le syndicat est devenu lauréat du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage

Le Territoire zéro déchet, zéro gaspillage

À travers des appels à projets « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage », le Ministère de l'Environnement en partenariat avec l'ADEME, repère et accompagne les collectivités territoriales telle que l'Agglomération du Gard Rhodanien, désireuses de s'engager dans une véritable démarche de prévention, de réutilisation et de recyclage de leurs déchets.

L'Agglomération a fait le choix de se lancer dans une telle démarche, de définir et de mettre en place des programmes d'actions s'inspirant d'un cahier des charges précis. Ces actions s'inscrivent sur une

durée de 3 ans et cette démarche est participative : elle mobilise l'ensemble des parties prenantes, à savoir les associations, les entreprises, les citoyens, les administrations, les commerces, etc.

Le Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire

En tant que lauréate « Territoire zéro déchets zéro gaspillage », l'Agglomération a souhaité continuer et développer les actions phares de ce projet, notamment en termes de compostage.

De plus, de nouvelles actions ont été identifiées, qui inscrivent le projet dans une **démarche d'économie circulaire** :

- ~~La mise en place d'une organisation pérenne de la filière Réemploi sur le territoire, suite à l'étude de faisabilité en cours de réalisation ;~~
- Des actions contre le gaspillage alimentaire aussi bien dans les ménages qu'en milieu scolaire ;
- La mise en place de nouvelles actions éco-exemplaires (compostage, tri du papier, papier recyclé, etc.)
- Une approche différente auprès des entreprises afin d'améliorer la prévention et la valorisation des DAE ;
- La réalisation d'une étude sur la tarification incitative sur le territoire de l'Agglomération ;
- Les projets de collecte de papiers de bureaux (réponse à l'appel à projet Ecofolio) et de mise en place de l'extension de consignes de tri des plastiques et des petits métaux (réponse à l'appel à projet Eco Emballages) ;
- La création de sacs en tissus réutilisables à destination des commerces de proximité et auprès de leurs clients afin de créer un changement de comportement (action menée suite à la suppression des sacs plastiques à usage unique).

12.7.3 Les enjeux autour de la production et du traitement des déchets

FAIBLESSES / MENACES	ATOUTS / OPPORTUNITES
<ul style="list-style-type: none"> - Disparité milieu rural / milieu urbain - Une augmentation des déchets due à l'augmentation de la population en juillet et août 	<ul style="list-style-type: none"> + L'amélioration des pratiques de traitement des déchets + Un territoire engagé (plusieurs programmes d'actions de prévention, de réduction et de valorisation des déchets)
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> → La réduction de la production de déchets → La valorisation systématique des déchets produits → La poursuite des engagements du territoire 	

13 LA VULNÉRABILITÉ DU TERRITOIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La vulnérabilité d'un territoire est définie par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) comme étant le degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté par les effets du changement climatique. La vulnérabilité peut être naturelle, économique ou sociale. À titre d'illustration, en cas de période de forte chaleur (exemple d'aléa), la vulnérabilité d'un territoire sera fonction :

- De son degré d'exposition à une vague de chaleur (en fonction de sa localisation et de ses caractéristiques physiques) ;
- De ses caractéristiques socio-économiques telles que la présence de populations fragiles (plus de 75 ans par exemple) ;
- De sa capacité d'adaptation (systèmes de prévention en place, accès aux équipements d'urgence...).

Dans un premier temps, une analyse des tendances climatiques actuelles et futures sera proposée. Ensuite et afin d'évaluer la vulnérabilité du territoire d'étude, une analyse des impacts du changement climatique sur le territoire, permettant de mettre en évidence les atouts et contraintes locales renforçant ou atténuant les effets prévisibles, est proposée.

En s'appuyant sur les spécificités du territoire, le diagnostic de vulnérabilité va interroger la sensibilité des activités et des milieux naturels face à l'exposition au changement climatique.

13.1 L'ÉVOLUTION DU CLIMAT SUR LE TERRITOIRE

Cette analyse présente la synthèse des tendances d'évolution potentielle sur le territoire, et non prévisionnelle. Ces évolutions s'appuient sur des hypothèses du GIEC qui présentent des degrés d'incertitudes plus ou moins importants. Les évolutions climatiques et leurs impacts sur le territoire sont à interpréter avec prudence.

13.1.1 Les observations du GIEC

En 2018, le GIEC a publié un rapport spécial d'analyse des tendances et prévisions mondiales sur les changements climatiques : « Réchauffement climatique de 1.5°C ». Ce rapport a été commandé au GIEC à la suite de la COP 21. Il a pour objectif d'estimer les conséquences d'un réchauffement de 1.5°C ou de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

Les conclusions de ce rapport à l'échelle mondiale sont les suivantes :

- Une augmentation de +1°C par rapport à 1850 ;
- Une augmentation probable de + 1.5°C entre 1850 et 2030-2050 si rien n'est fait.

Notons que les engagements actuellement pris par les États sur leurs émissions, même s'ils sont tenus, mènent à un réchauffement de 3°C à 4°C d'ici la fin du siècle.

Quelles conséquences ?

- ⊗ Hausse rapide des températures favorisant les événements climatiques extrêmes (fortes chaleurs, fortes précipitations, cyclones, sécheresses) ;
- ⊗ Altération de la biodiversité et des écosystèmes (acidification des océans, extinction d'espèces, etc.) ;
- ⊗ Vulnérabilité des populations et des activités économiques (perte de rendement agricole, pénuries d'eau, augmentation de la mortalité et des maladies, exposition aux risques et à la pauvreté, raréfaction des ressources vitales comme l'eau, etc.).

13.1.2 Le climat du territoire²¹

Le territoire s'inscrit dans le climat méditerranéen dit « franc ».

« Le **climat méditerranéen** occupe une bande d'une petite centaine de kilomètres autour de la mer éponyme, depuis les Pyrénées jusqu'au Var. Au-delà, dans les Alpes maritimes, le méditerranéen se rétrécit à tel point qu'il finit par ne plus apparaître que ponctuellement au sein des vallées alpines. En revanche, ce type s'élargit en Camargue, au passage du Rhône dont il investit la vallée jusque dans la Drôme. Le rebord oriental du Massif central, en Ardèche, est également affecté par ce climat. Les caractères climatiques sont très tranchés, plus que dans chacun des sept précédents climats. Les températures annuelles sont élevées, associées à des jours froids rarissimes et des jours chauds fréquents. L'amplitude interannuelle est élevée (plus de 17°C entre juillet et janvier) tandis que ces caractères sont très stables d'une année à l'autre. Le rapport très élevé entre précipitations d'automne et précipitations d'été (> 6) est le caractère principal de ce climat. Le cumul annuel des précipitations est faible avec un été aride mais un hiver plutôt bien arrosé malgré un faible nombre de jours de pluie. Ces caractères sont également stables d'une année à l'autre ».

²¹ Daniel Joly, Thierry Brossard, Hervé Cardot, Jean Cavailhes, Mohamed Hilal et Pierre Wavresky, « Les types de climats en France, une construction spatiale », Cybergeo : European Journal of Geography. URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/23155> ; DOI : 10.4000/cybergeo.23155

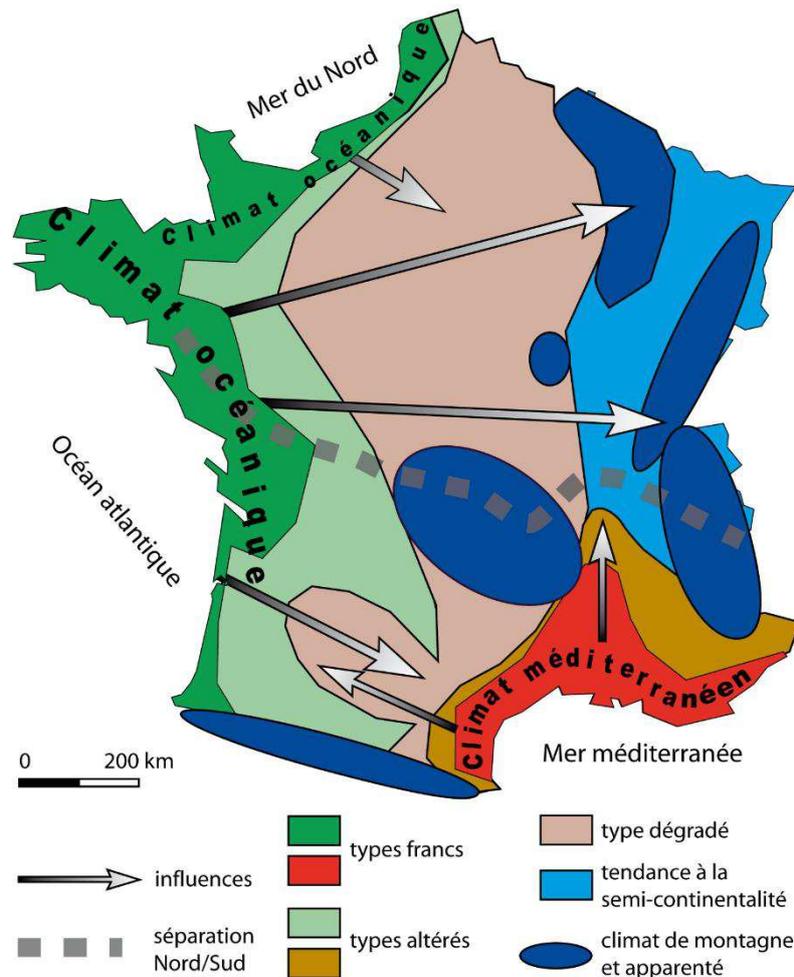


Figure 55 - Schéma synthétique de l'espace des climats, Source : Joly D., Brossard T., Cardot H., Cavailles J., Hilal M., Wavresky P.

13.1.3 L'évolution du climat actuel

Pour témoigner de l'évolution récente du climat, des indicateurs relatifs à la température de l'air, aux précipitations et au vent sont commentés.

Les mesures ont été effectuées à la station météorologique de Nîmes-Courbessac.

Une évolution des températures

La figure suivante illustre l'évolution annuelle de l'écart de la température moyenne à la normale 1961 – 1990 (moyenne des températures moyennes sur une période de 30 ans). Le graphique révèle un net réchauffement depuis 1959, et ce tant en été qu'en hiver. Sur la période 1959-2009, la tendance observée sur les températures moyennes annuelles est de **+0,3 °C par décennie**. Les trois années les plus chaudes depuis 1959 en Languedoc Roussillon, 2011, 2014 et 2015, ont été observées au XXI^{ème} siècle.

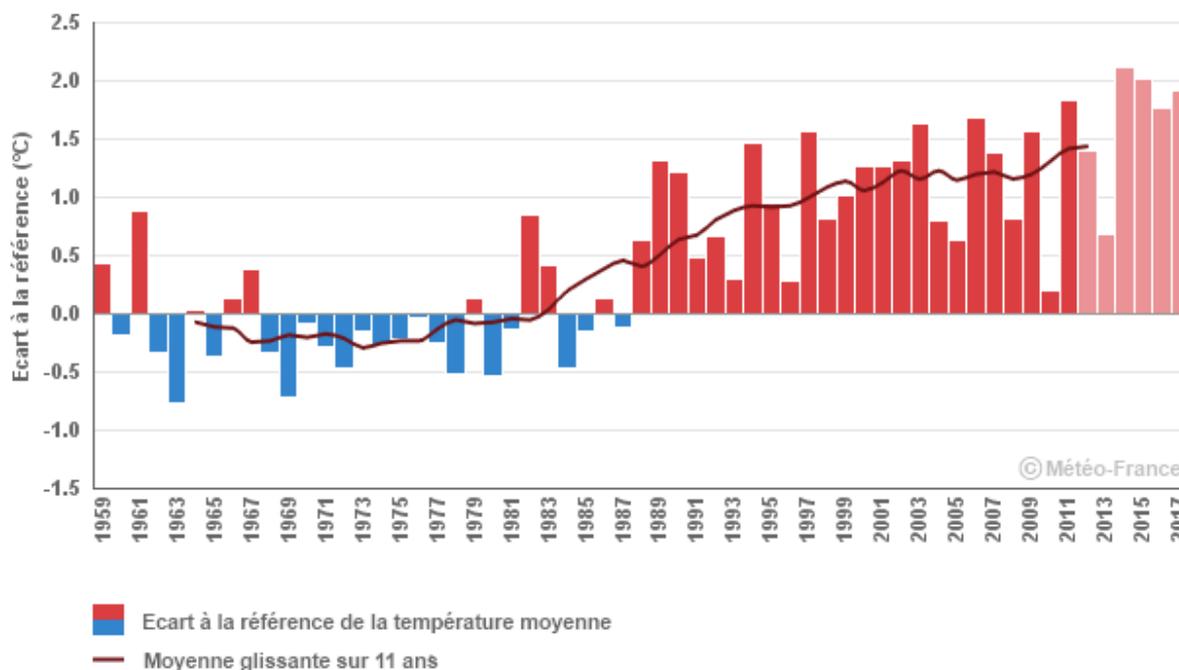


Figure 56 - Températures moyennes annuelles à Nîmes-Courbessac, Source Météo France

- En Languedoc Roussillon, le nombre annuel de journées chaudes est très variable d'une année sur l'autre, mais aussi selon les endroits : les journées chaudes sont plus fréquentes lorsqu'on s'éloigne du relief et de la mer Méditerranée. Sur la période 1961-2010, la région Languedoc Roussillon présente une forte augmentation du nombre de journées chaudes, de l'ordre de 6 à 7 jours par décennie. Les années 2003, 2009, 2011 et 2017 apparaissent aux premières places des années ayant connu le plus grand nombre de journées chaudes.
- En Languedoc Roussillon, le nombre annuel de jours de gel est très variable d'une année sur l'autre, mais aussi selon les endroits : les gelées sont rares sur le littoral et plus fréquentes à l'intérieur des terres. En cohérence avec l'augmentation des températures, le nombre annuel de jours de gel diminue. Sur la période 1961-2010, l'évolution observée en région Languedoc Roussillon est de l'ordre de 0 à -1 jours par décennie. L'année 2014 a été l'une des années les moins gélives observées sur la région depuis 1959, aux côtés de 1982.

Une évolution des précipitations

Comme le montre le diagramme suivant, qui représente les anomalies des cumuls annuels de 1959 à 2017 par rapport à la moyenne des précipitations sur 30 ans (1961-1990), les précipitations annuelles sont en baisse depuis 1959 sur le territoire. Le cumul annuel des précipitations reste lui très variable d'une année à l'autre.

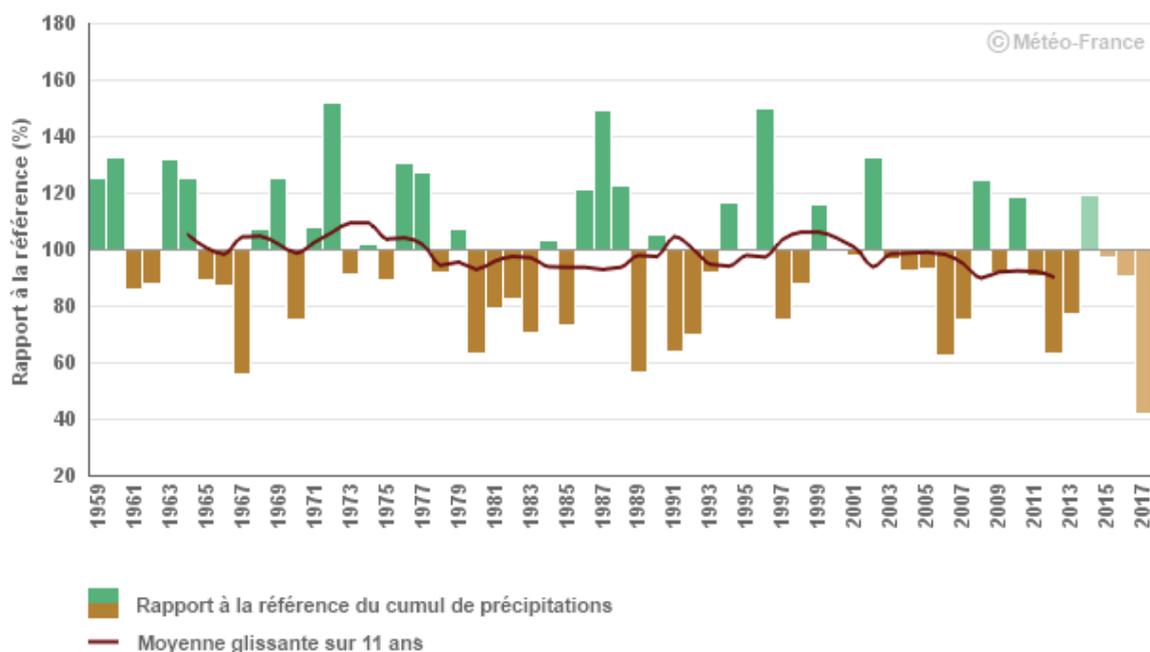


Figure 57 - Cumul annuel de précipitations par rapport à la période de référence 1961 - 1990 à Nîmes-Courbessac, Source Météo France

13.1.4 Tendances climatiques futures

Afin d'anticiper les évolutions prévisibles du changement climatique, des scénarios climatiques sont produits et réactualisés par le GIEC. À l'échelle mondiale et dans la trajectoire la plus pessimiste (celle qui se produira si nous n'agissons pas en limitant nos émissions de gaz à effet de serre), les températures pourraient augmenter **jusqu'à +5,5°C**. Dans ce scénario, les vagues de chaleur qui arrivent aujourd'hui une fois tous les 20 ans pourraient doubler ou tripler de fréquence. Le message des scientifiques ne laisse pas de place au doute quant au sens de ces évolutions même s'il existe encore des incertitudes sur leur ampleur.

Il faut rappeler que les modèles climatiques numériques utilisés pour se projeter à la fin du XXI^{ème} siècle sont des programmes informatiques qui, à partir des équations de la mécanique des fluides et de la thermodynamique, simulent l'évolution des paramètres météorologiques pour les futures décennies. À cette échéance, il ne s'agit pas d'une prévision du temps au jour le jour, mais de tendances à long terme induites par certaines hypothèses au premier rang desquelles figurent les scénarios socio-économiques.

À l'incertitude liée aux scénarios RCP s'ajoute l'incertitude intrinsèque des modèles. Pour prendre en compte cette dernière, une technique appelée « multi-modèles » est désormais privilégiée. L'objectif est de mettre en évidence la dispersion des résultats de modèles indépendants pour définir les avenir climatiques possibles, ce qui conduit à donner comme résultat non pas une valeur, mais une fourchette de valeurs considérées comme les plus probables.

Sur le territoire régional, voici les tendances d'évolution du climat enregistrées pour le XXI^{ème} siècle :

- Poursuite du réchauffement au cours du XXI^{ème} siècle en Languedoc Roussillon, quel que soit le scénario ;
- Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre **4°C à l'horizon 2071-2100** par rapport à la période 1976-2005 ;
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXI^{ème} siècle, mais des contrastes saisonniers ;
- Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario ;
- Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXI^{ème} siècle en toute saison.

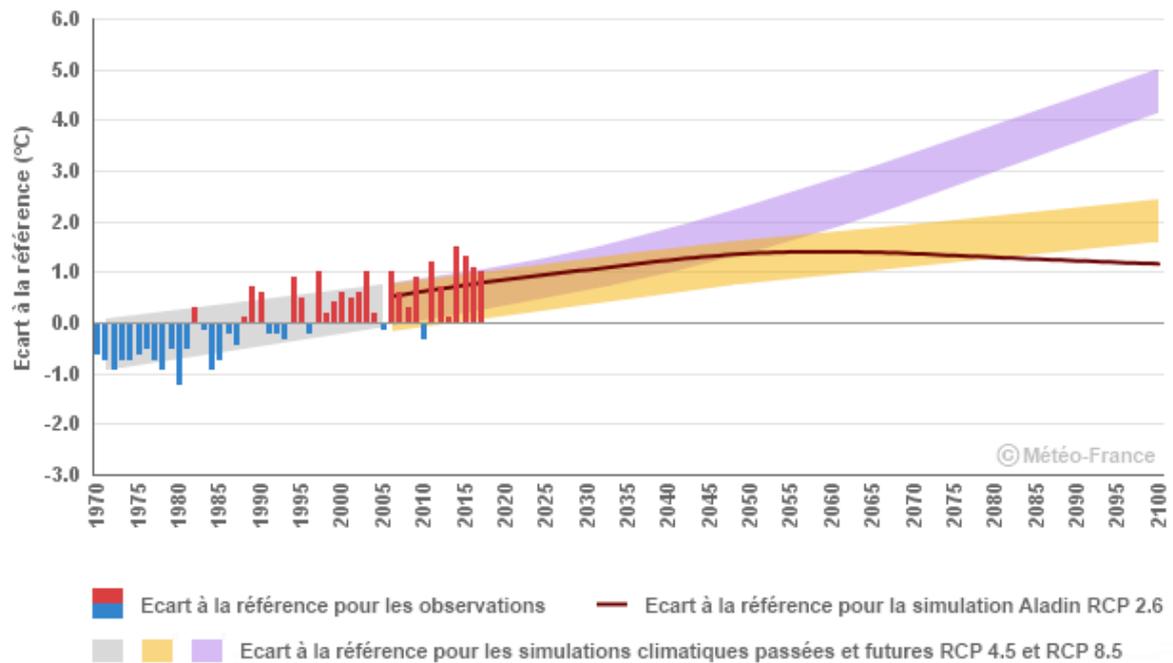


Figure 58 - Température moyenne annuelle en Languedoc Roussillon par rapport à la référence 1976 - 2005, Source : Météo France

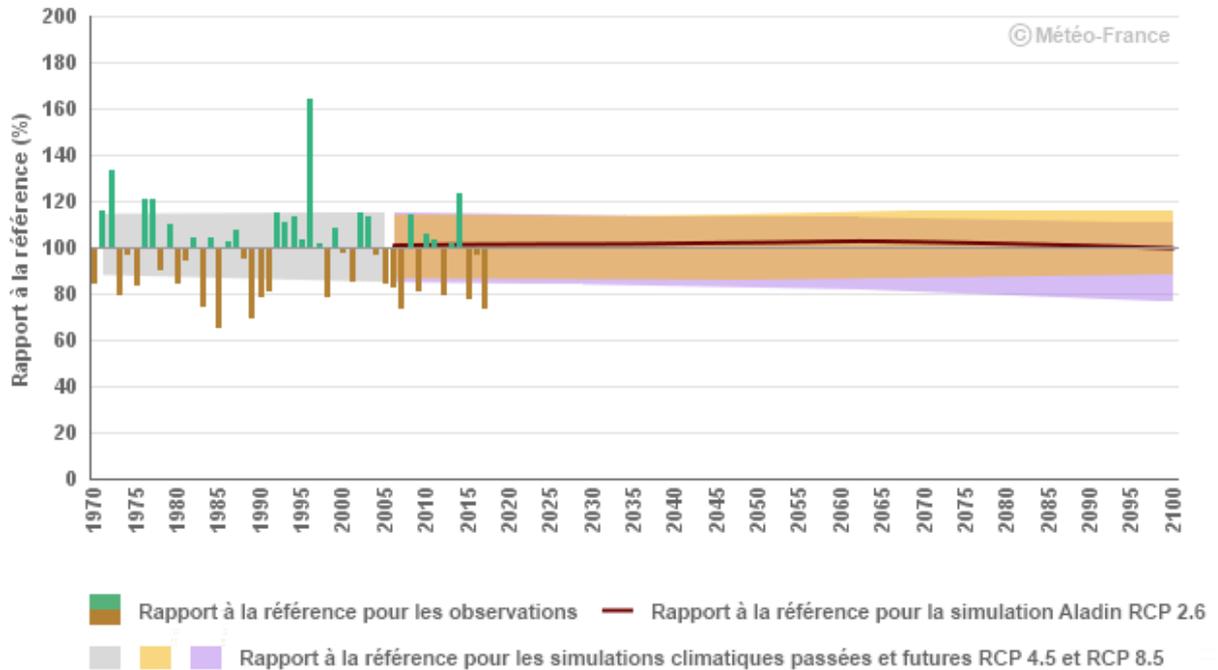
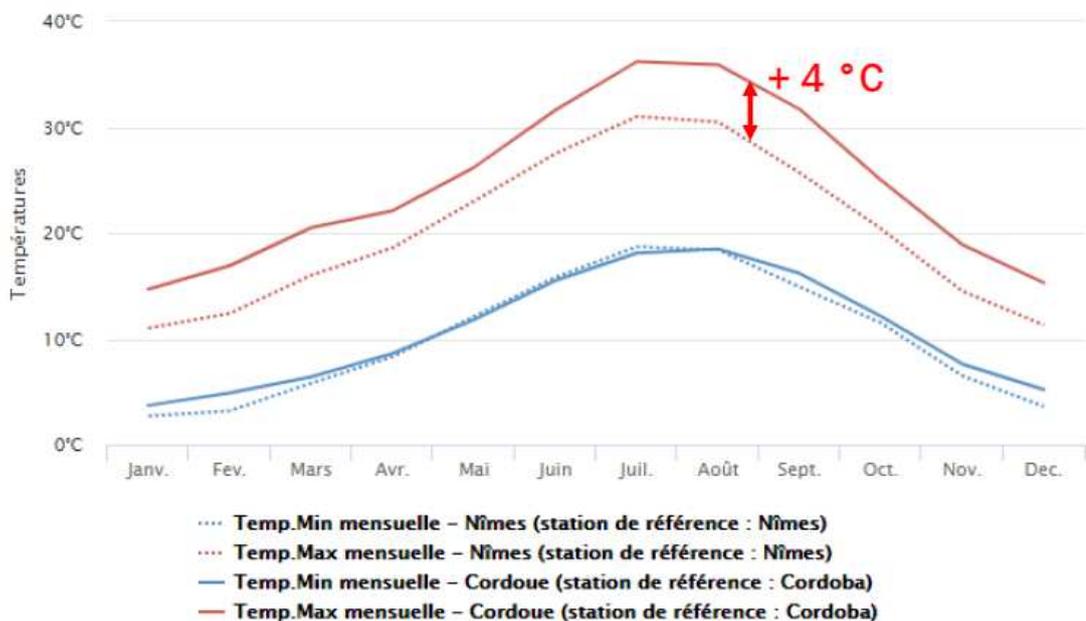


Figure 59 - Cumul annuel des précipitations en Languedoc Roussillon par rapport à la référence 1976 - 2005, Source Météo France

À l'échelle du département du Gard, une étude sur l'eau et l'adaptation au changement climatique montre les évolutions en température, au long de l'année.



Une comparaison a été faite par le Département du Gard sur l'augmentation des températures attendues entre la ville de Nîmes et la ville de Cordoue (Andalousie, Espagne). L'étude montre que le Gard pourrait atteindre les mêmes températures que dans le sud de l'Espagne, à l'horizon 2050.

13.2 LES VULNÉRABILITÉS CLIMATIQUES LOCALES

L'analyse de la vulnérabilité d'un territoire aux effets du changement climatique est la première étape pour la définition et la construction d'une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique, constituant un volet stratégique de la démarche d'élaboration du volet Plan Climat Énergie Territorial. L'analyse de la vulnérabilité de la CA Gard Rhodanien permet de mettre en évidence :

- Les premiers éléments de connaissance disponibles à l'échelle du territoire, afin de pouvoir sensibiliser et mobiliser les acteurs sur cette problématique climatique et les impacts observés localement ;
- Les axes de sensibilité potentiels sur les activités économiques locales, sur les ressources naturelles et sur les populations.

Dans le cadre du présent diagnostic de vulnérabilité de l'Agglo Gard Rhodanien, différents secteurs et thématiques seront étudiés à l'aune des impacts du changement climatique dont voici la répartition suivante :

SUR LES MILIEUX NATURELS	Ressource en eau Risques Naturels Biodiversité, Forêts
SUR L'AMENAGEMENT ET LE CADRE BATI	Urbanisme, cadre bâti et infrastructures Risques sanitaires et cadre de vie
SUR LES ACTIVITES ECONOMIQUES	Activités agricoles et viticoles Activités touristiques, Activités industrielles et tertiaires

13.3 LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES MILIEUX NATURELS

L'impact du changement climatique sur le territoire varie en fonction des différents scénarios tendanciels pris en compte. Étant donné les incertitudes de ces derniers, il convient donc de les interpréter avec précaution.

13.3.1 La ressource en eau

Le réchauffement sur le territoire d'environ +0,5°C par décennie (par rapport à aujourd'hui, d'après le GIEC) et les impacts qui lui sont associés auront invariablement des conséquences sur la qualité de l'eau disponible pour les consommations humaines. L'augmentation en intensité des précipitations hivernales et automnales pourrait aggraver la pollution de l'eau, dans la mesure où ces précipitations emmèneraient avec elles davantage de polluants vers les aquifères souterrains, et ce d'autant plus que l'érosion associée à des précipitations intenses rend ces substances plus mobiles.

Le changement climatique est responsable de l'augmentation des besoins en eau, en conséquence d'un cumul saisonnier d'évapotranspiration potentielle (ETP) supérieur et de l'augmentation du stress hydrique pour la flore et les sols.

En ce qui concerne la sécheresse, la baisse des précipitations est généralement accompagnée d'une baisse des débits des cours d'eau locaux en étiages, laissant place au rallongement des périodes d'étiage impactant ainsi la mise à disposition de la ressource en eau. Selon l'hypothèse de l'étude AERMC des étiages du Rhône, l'augmentation des épisodes de sécheresse pourrait mener à une baisse de -30% à l'étiage à l'horizon 2060. De plus, le niveau de recharge des nappes va continuer de baisser.

Le réseau hydrographique du territoire particulièrement riche, et actif appartient à 3 bassins versants différents :

- La Cèze
- Le Rhône
- Ardèche

Des besoins en eau à adapter

L'accès à l'eau s'avère aujourd'hui indispensable pour de nombreuses cultures, car elle permet de réduire une grande partie des effets négatifs du climat méditerranéen (ex : déficit hydrique, vent fort et asséchant). D'après l'étude « Eau et climat 3.0 »²², environ 80% de la production viticole gardoise commercialise des volumes importants nécessitant des besoins en eau indispensables.

Aujourd'hui, une très grande partie du territoire agricole n'est desservie par aucun réseau d'irrigation collectif. Toutefois, certains agriculteurs (arboriculteurs, céréaliers, maraîchers...), afin de sécuriser leur production, prélèvent de l'eau directement dans les cours d'eau ou par forages dans les nappes

²² Étude « Eau et climat 3.0 » eau et adaptation au changement climatique par le Département du Gard

d'accompagnement. Excepté le Rhône, ces ressources en eau sont limitées et peu sécurisées et ne permettent pas une irrigation à grande échelle.

À terme, dans un contexte de changement climatique, **des conflits d'usage relatifs à cette ressource risquent de se multiplier** : les besoins agricoles et les besoins domestiques ou encore industriels en augmentation entreront en contradiction.

Qualité de l'eau

La valorisation des effluents viticoles est soumise aux contraintes techniques et réglementaires (teneur en potassium élevée, charge organique incompatible, encadrement de l'irrigation avec les effluents par l'ICPE, redevance pollution Agence de l'Eau...)

Quantité d'eau disponible

L'étude départementale « Eau et Climat 3.0 » présente 3 solutions techniques principales envisagées pour augmenter la ressource en eau du territoire :

- Forage d'eaux souterraines (« Puiser l'eau qui est sous nos pieds ») : 2 projets envisagés sur le territoire d'étude, dont un à Bagnols-sur-Cèze
- Extension du Réseau Hydraulique Régional (RHR – « Faire venir l'eau qui est tangente au territoire avec adduction depuis le Rhône ») : 2 nouvelles prises au Rhône envisagées sur le territoire d'étude
- Retenues d'eau par « bassines » (« Retenir l'eau qui descend des montagnes et de la pluie ») en lien avec les exploitations viticoles et agricoles

Ces solutions seront ensuite priorisées en intégrant une analyse socio-économique et les spécificités locales, pour construire une stratégie départementale et sélectionner des projets démonstrateurs.

13.3.2 La biodiversité et les forêts

Le changement climatique concerne tous les espaces naturels, même les espaces naturels qui possèdent des écosystèmes uniques. Les impacts de l'érosion de la biodiversité sont et seront très importants dans le futur. La question de l'adaptation de la biodiversité et des milieux naturels ne se réduit pas qu'à un indicateur climatique. Beaucoup d'autres variables influent sur l'évolution des milieux et en premier lieu l'action de l'homme. Ces derniers (pressions sur la ressource en eau, artificialisation des sols, pollution des milieux) sont plus impactant que les effets directs du climat (augmentation de la température, modification de la pluviométrie). Sur le territoire, ces pressions sur la biodiversité continuent d'augmenter et le facteur changement climatique aggrave les effets.

Un territoire aux espaces naturels remarquables

Le territoire est couvert par de nombreux espaces naturels remarquables recensés au sein d'inventaires naturalistes et scientifiques nationaux et internationaux.

Le territoire présente ainsi :

- 6 sites Natura 2000 (directives Habitats et Oiseaux) – Sites désignés pour protéger un certain nombre d’habitats et d’espèces représentatifs de la biodiversité européenne.
- 17 Zones Naturelles d’Intérêt Écologique Faunistique et Floristique ZNIEFF (dont 10 de type I – secteurs de grand intérêt écologique et 7 de type II – grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes) ayant de par les milieux aquatiques ou humides (gorges, rivières, ripisylves, fleuve, etc.), mais également des milieux forestiers, rupestres voire agricoles.
- L’Espace Naturel Sensible (ENS) Les Gorges de la Cèze

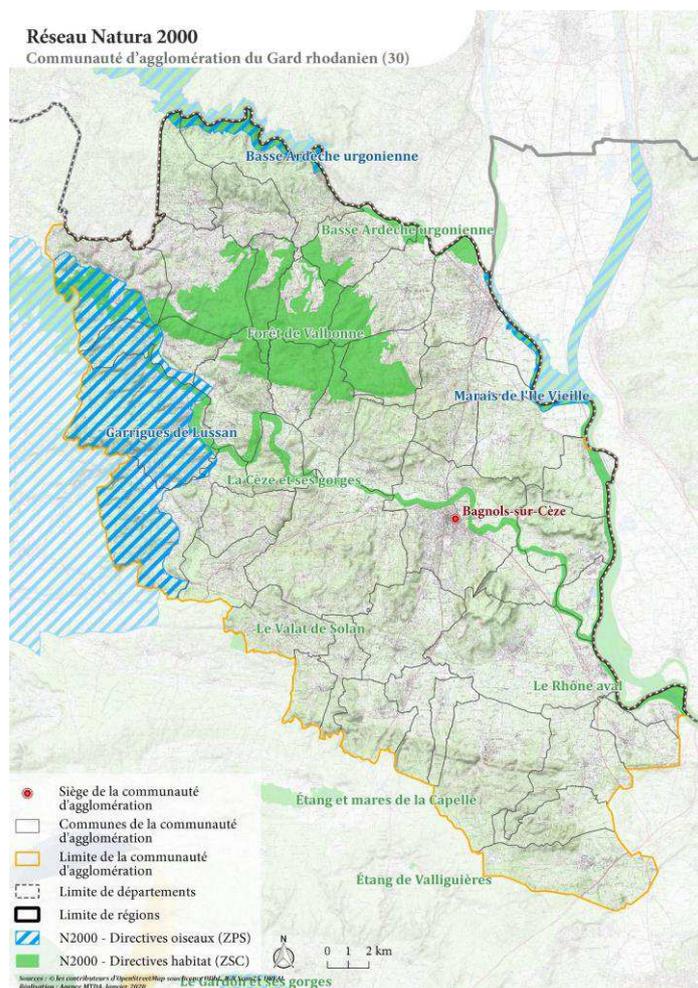


Figure 60 - Carte des sites Natura 2000

D’après le SCoT Gard Rhodanien, certains sites Natura 2000 sont aujourd’hui menacés en termes de qualité des eaux, d’hydromorphologie et de régime hydrologique. Le changement climatique représente un facteur aggravant, avec l’augmentation en fréquence et en intensité des phénomènes extrêmes (sécheresses ou inondations).

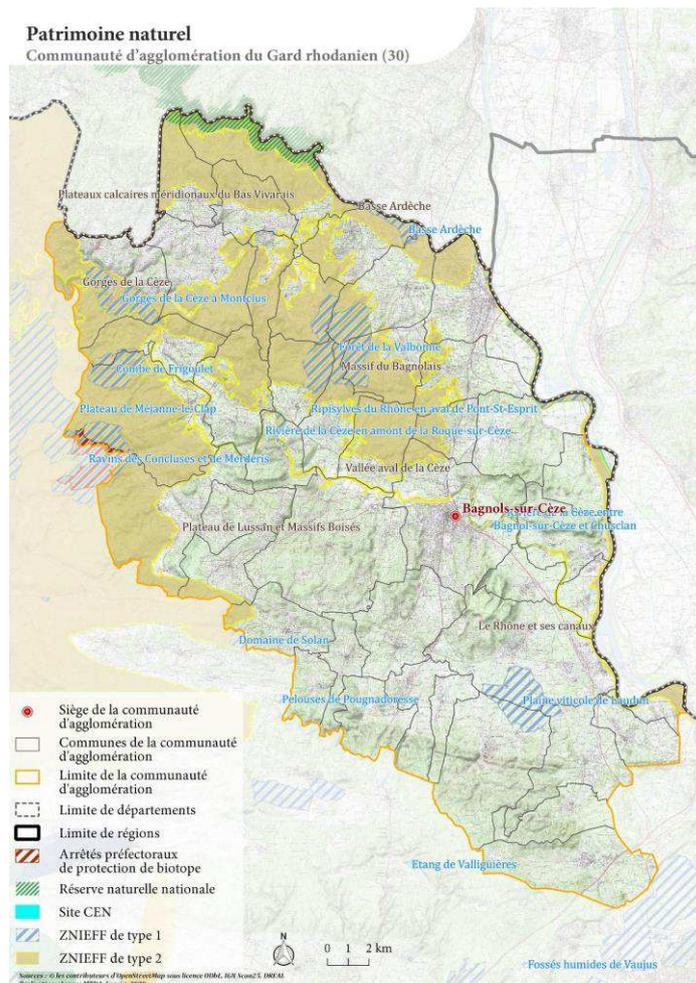


Figure 61 - Carte des ZNIEFF de type I et II

Le territoire présente des ZNIEFF réparties dans la majorité nord-ouest du territoire, ce qui augmente sa vulnérabilité vis-à-vis des phénomènes extrêmes (inondations ou sécheresses).

Des espèces animales protégées par les Plans Nationaux d'actions

Un Plan National d'actions définit une stratégie sur 5 à 10 ans afin de protéger des espèces menacées. Le territoire de l'Agglo Gard Rhodanien est concerné un PNA afin de protéger les espèces suivantes :

- Aigle de Bonelli ;
- Outarde canepetière ;
- Pie grièche à tête rousse ;
- Pie grièche méridionale ;
- Chiroptères ;
- Odonate ;
- Loutre ;
- Lézard ocellé.

Le changement climatique influencera de manière variable différentes composantes :

- Le déplacement et la dispersion des espèces

- La modification de la phénologie : évolution des dates de floraison (débourrement plus précoce de certaines essences) perturbant les cycles biologiques de la faune associée ;
- Des phénomènes de modification de la reproduction / nidification de la faune et/ou de réduction des populations (extinctions locales, synchronisation biologique).

Ainsi, la préservation de la biodiversité du territoire passe aussi bien par la protection des espaces naturels que par la prise en compte d'une nature plus ordinaire dans l'aménagement et la gestion des espaces urbains et périurbains à proximité des zones agricoles, notamment pour le territoire du Gard Rhodanien duquel la population augmente davantage que la moyenne nationale (+56 % entre 1968 et 2016 contre +31 % pour la France).

Le territoire du Gard Rhodanien dispose de nombreux espaces naturels. Les espaces boisés représentent près de la moitié (43%) de la superficie totale pour 63384 ha. Cela montre l'importance de la forêt qui représente un puits carbone important sur le territoire, afin de séquestrer les émissions de CO₂ générées notamment par le trafic routier, l'industrie, le résidentiel et le petit tertiaire. De plus, avec une forêt gérée durablement, le bois-énergie permettrait de couvrir 18% des besoins énergétiques du territoire avec 8 000 m³ de bois.

La trame verte et bleue

La prise en compte des milieux naturels, de la faune et de la flore ne doit pas se limiter aux espèces et espaces naturels protégés et/ou remarquables. Doit également être prise en compte la nature ordinaire. L'ensemble de ces éléments est inclus dans la trame verte et bleue (TVB) qui est constituée de l'ensemble des continuités écologiques du territoire.

La Trame verte et bleue est une mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural.

Les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques identifiés sur le territoire sont ainsi recensés et mis en valeur.

Concernant la trame aquatique, les nombreuses zones humides ainsi que les cours d'eau (Cèze, Tave, Malaven, Nizon et l'Arnavé) représentent un fort intérêt écologique en termes de biodiversité.

À propos de la trame forestière, le territoire recense 16 corridors écologiques forestiers ouverts à préserver, renforcer ou restaurer (Cf : carte Trame Verte et Bleue).

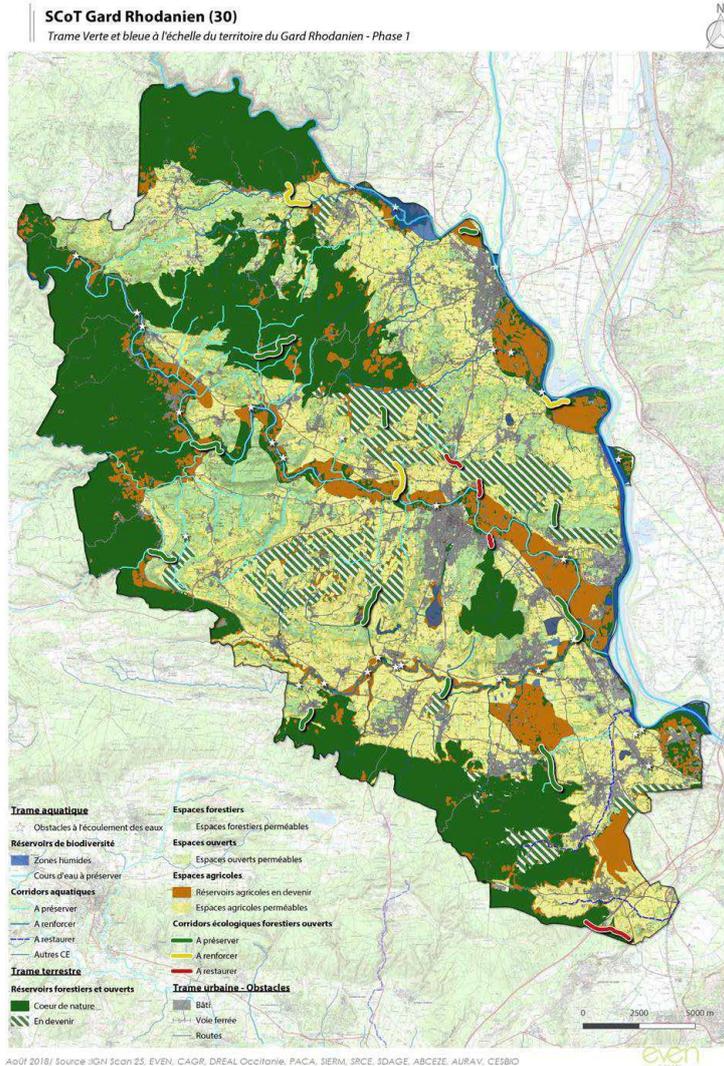


Figure 62 - Trame Verte et Bleue de l'Agglo Gard Rhodanien (source : SCoT du Gard-Rhodanien)

13.3.3 Les risques naturels

Quatre types de risque naturel sont identifiés sur le territoire : inondation, feux de forêt, séisme et mouvement de terrain. L'ensemble des communes de l'intercommunalité est concerné par les trois premiers risques.

Les inondations

Le territoire est très exposé à des événements météorologiques automnaux extrêmes et répétés, tels que les événements dévastateurs de 2002. À l'exception du Rhône, les bassins versants y présentent des crues rapides (type cévenol ou méditerranéen) entraînant un risque élevé.

Le territoire est soumis à plusieurs types de risque inondation :

- Les crues torrentielles (crues rapides avec des vitesses d'écoulement importantes en raison de précipitations extrême). C'est le risque identifié le plus dangereux sur le territoire, en particulier pour l'Ardèche et la Cèze.
- Le ruissellement des eaux pluviales (observables dans les zones karstiques, très présentes sur le territoire, en cas de saturation des exutoires naturels). C'est un autre enjeu majeur en termes d'adaptation climatique vis-à-vis de l'urbanisation, de la protection civile et des rejets en milieux naturels.
- L'érosion des berges lors des crues (crues lentes). Le Rhône est d'avantage concerné par ce type de crues, mais également par le 2 types de risques d'inondation précités.

Le débordement des cours d'eau peut s'avérer particulièrement extrême, notamment pour la Cèze ayant connu une crue centennale à Bagnols-sur-Cèze (débit de 3 300 m³/s en 2002).

Le Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn), réalisé par l'État, vise à caractériser les zones soumises à des risques naturels et à réglementer l'aménagement du territoire dans ces zones. Ce PPRn se traduit localement par des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi). Il y en a 6 dont 2 qui s'appliquent sur plusieurs communes :

- Le PPRi du bassin de la Cèze (47 communes)
- Le PPRi bassin du Rhône-Cèze-Tave (9 communes).

Les communes de Bagnols-sur-Cèze, Lirac, St-Geniès-de-Comolas et Montfaucon disposent de leur PPRi.

D'autres outils existent et doivent continuer à être mis en œuvre pour renforcer la gestion du risque sur le bassin Rhône-Méditerranée :

- Outils d'information : DDRM (Dossier Départemental sur les Risques Majeurs) et Porter à Connaissance (PAC) réalisés tous deux par l'État ; DICRIM (Dossier Communal d'Information sur les Risques Majeurs, à réaliser par le maire dans les 2 ans après approbation d'un PPR) ; Information Acquéreur-Locataire (IAL) ;
- Outils relatifs à la gestion de crise : dispositif ORSEC réalisé par les Préfets, et Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) à réaliser par les communes dans les 2 après approbation d'un PPR ; Plans de Continuité d'Activité pour les entreprises ou les services publics, mise en place de mesure de sécurité dans les campings et parcs résidentiels de loisirs implantés dans les zones à risques est également en cours, etc.

Le risque de mouvements de terrain

Les mouvements de terrain peuvent être de quatre types :

- Les affaissements et les effondrements. Les affaissements sont des dépressions topographiques en forme de cuvette dues au fléchissement lent et progressif des terrains de couverture. Le risque est surtout concentré sur les ouvrages. Les effondrements sont des ruptures des appuis ou du toit d'une cavité souterraine, se propageant jusqu'en surface de manière plus ou moins brutale ;
- Les éboulements et les chutes de pierre et de blocs ;

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE

Regu le 21/10/2021

- Les glissements de terrain : déplacement lent d'une masse de terrain cohérente le long d'une surface de rupture ;
- Les retraits-gonflements des sols argileux : liés aux variations des teneurs en eau du terrain.

Ce risque concerne un peu plus de la moitié du territoire (55 % des communes).

Dans un contexte de changement climatique, la problématique de retrait gonflement des argiles serait particulièrement impactée. En effet, les phénomènes de retrait-gonflement sont dus à des variations de volumes d'eau dans les sols qui se traduisent par des mouvements différentiels de terrain. La nature du sol constitue un facteur de prédisposition prédominant dans le mécanisme de retrait-gonflement : seules les formations géologiques présentant des minéraux argileux (infiltrations) sont sujettes à ce phénomène.

Les deux paramètres importants sont les précipitations et l'évapotranspiration puisqu'ils contrôlent les variations en teneur en eau dans la tranche superficielle du sol.

Les phénomènes météorologiques exceptionnels constituent donc le principal facteur de déclenchement du phénomène de retrait-gonflement, les variations de teneur en eau du sol étant dues à des variations climatiques saisonnières. La profondeur de terrain affectée par les variations saisonnières de teneur en eau dépasse rarement 1 à 2 m sous nos climats tempérés, mais peut atteindre 3 à 5 m lors d'une sécheresse exceptionnelle, ou dans un environnement défavorable (végétation proche).

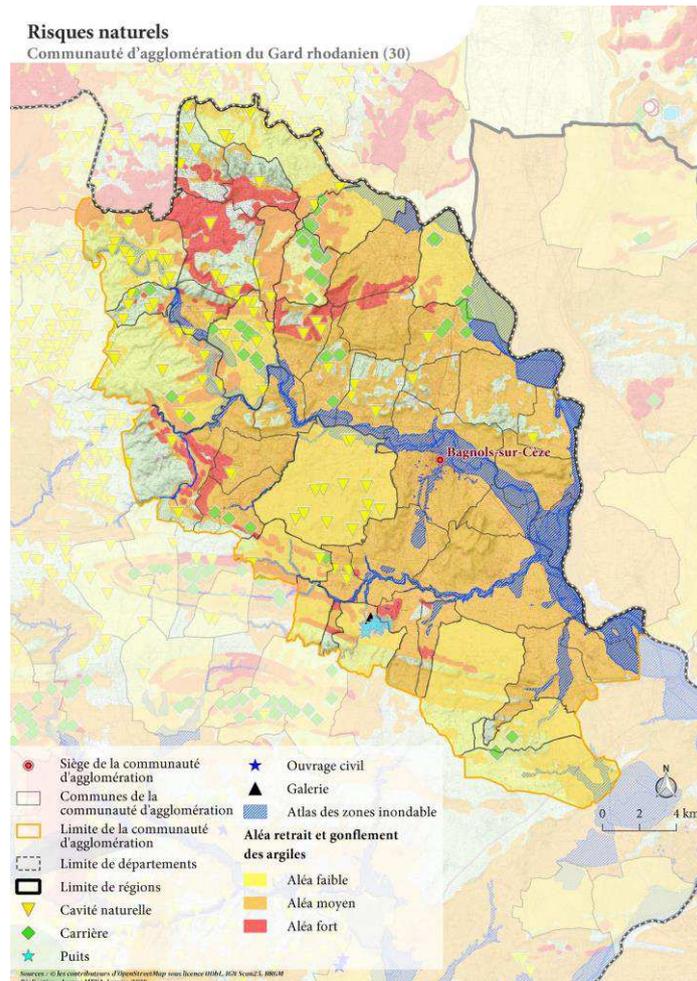


Figure 63 - Risques inondation et mouvement de terrain

Le risque feu de forêt

Les feux peuvent se présenter sous plusieurs formes :

- Feux de sol : matière organique du sol, faible vitesse de propagation ;
- Feux de surface : strates basses de la végétation, propagation par rayonnement ou convection ;
- Feux de cimes : partie supérieure des arbres, couronne de feu libérant généralement de grandes quantités d'énergie, grande vitesse de propagation et forte intensité (surtout par vent fort et conditions sèches).

Les facteurs aggravants sont de différentes natures :

- Climatique : des vents forts, la sécheresse et les fortes chaleurs ;
- Topographique : des massifs souvent non isolés les uns des autres, un relief tourmenté qui accélère le feu à la montée ;
- Anthropique : embroussaillage des zones rurales, urbanisation étendue, fréquentation croissante, zones habitées au contact direct de l'espace naturel, etc.

AR PREFECTURE

030-200034692-20211011-DEL113_2021-DE

Regu le 21/10/2021

Un incendie de forêt est défini lorsque le feu concerne une surface minimale de 0,5 hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. Considérant ceci, toutes les communes sont concernées par le risque feu de forêt.

Les feux de forêts représentent donc une menace pour la sécurité des personnes, mais aussi pour le patrimoine naturel et paysager. Par ailleurs, la perte de la forêt suite à un incendie occasionne des effets indirects par la disparition des services écosystémiques qu'elle joue habituellement (érosion des sols, ruissellement des eaux, etc.).

13.4 LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR L'AMÉNAGEMENT ET LE CADRE DE VIE

13.4.1 L'urbanisme, le cadre bâti et les infrastructures

Le Plan Local de l'Habitat du territoire 2019-2024 présente comme enjeux majeurs la requalification du parc privé ancien, son adaptation au vieillissement de la population, la lutte contre la précarité énergétique. Ainsi, le territoire a identifié de réels besoins en matière d'amélioration du confort thermique des logements (13 000 maisons individuelles pour 41% du parc principal construites avant la RT1974) et de lutte contre l'habitat indigne (1 900 logements déclarés potentiellement indignes dont 25% sur la commune de Bagnols-sur-Cèze).

Les infrastructures ainsi que les bâtiments du territoire devront répondre à la fois aux besoins des populations, ainsi qu'à la question de l'adaptation au changement climatique, ce qui en fait un secteur à grands enjeux. La très longue durée de vie des bâtiments et des infrastructures nécessite parfois des mises à niveau et des améliorations notamment sur les équipements (chauffage, climatisation, accessibilité, isolation...). C'est un secteur qui doit se moderniser aussi souvent que possible. Enfin, la planification du territoire, l'aménagement des espaces doit également prendre compte des évolutions climatiques probables de demain.

13.4.2 Les risques sanitaires et la qualité de vie

Les effets du changement climatique sont transversaux avec l'ensemble des thématiques abordées plus haut (profil énergétique, émissions de GES, focus sectoriel, qualité de l'air, risques, ressource en eau et adaptation au climat).

Le changement climatique fait peser des risques importants sur la santé des populations, avec une vulnérabilité accrue sur 2 facteurs principaux sur le territoire :

- L'augmentation des maladies infectieuses et des allergies
- Les impacts liés à la dégradation de la ressource en eau

Si la qualité de l'air est plutôt bonne sur le territoire, il existe une pollution à l'ozone dont les moyens de lutte pourraient être explorés plus en détail.

Une attention particulière doit être apportée aux personnes âgées, aux enfants et aux personnes dont la santé est fragile. Les conditions climatiques extrêmes (canicules notamment), ainsi que les catastrophes naturelles (incendies, inondations) vont avoir un effet immédiat sur leur santé.

Sur le territoire de l'Agglo Gard Rhodanien, environ 1/4 de la population a 60 ans et plus²³ (26% pour le département et la région).

²³ Données INSEE 2017

Les variations de températures

Un des impacts les plus importants du changement climatique sur la santé est celui lié à la hausse des températures et surtout aux épisodes de canicules. En effet, ces épisodes de chaleur extrême peuvent demander une adaptation physiologique dépassant les capacités de certains groupes vulnérables, par exemple les enfants en bas âge, les personnes âgées et les gens dont la santé est déjà fragile. La surmortalité liée à ces épisodes a ainsi augmenté ces dernières années (déshydratation, hyperthermie, coup de chaleur).

Tout comme les épisodes de canicule en périodes estivales, des épisodes de grands froids peuvent être dangereux pour les populations les plus vulnérables. Cependant, avec le changement climatique les épisodes de grands froids se font de plus en plus rares.

Le développement des maladies

Autre bouleversement, le changement climatique et son influence sur la qualité de l'air (à long terme) pourrait impacter la santé des populations. Il pourrait aggraver les maladies cardio-vasculaires, respiratoires et favoriser l'évolution des allergies et des cancers. En effet, les vagues de chaleur sont en général accompagnées de niveaux élevés de pollution.

Le réchauffement climatique aura également un impact sur la recrudescence des pollens et des risques allergiques liés. Le climat est également impliqué dans l'apparition, le développement et la transmission des maladies infectieuses, ainsi on notera l'apparition déjà observée de nouvelles maladies vectorielles (paludisme, chikungunya...), alimentaires, zoonoses, hydriques et respiratoires. Si les modalités régionales du phénomène de changement climatique, son ampleur et sa rapidité notamment, sont sujettes à de grandes incertitudes, les experts en santé publique conçoivent aisément que les cycles de circulation des agents pathogènes et allergènes puissent être affectés par les variations du climat.

L'épidémie du Covid-19 témoigne de l'impact socio-économique d'une crise sanitaire mondiale. Alors que les Coronavirus sont communs chez les animaux sauvages (en particulier chez les chauves-souris et les oiseaux), les pressions humaines sur la biodiversité favorisent l'émergence de maladies infectieuses de type Covid-19 et augmentent le risque de catastrophes sanitaires.

Bilan des impacts

Constat	Impacts à anticiper
Un cadre de vie fragile	Augmentation des événements affectant la qualité de vie des populations : confort thermique altéré (lors des canicules notamment), vulnérabilité des infrastructures face aux risques naturels (inondations, incendies), etc.
Une population à protéger	Augmentation des événements affectant la santé publique : canicules, apparition d'espèces vectrices de nouvelles maladies, etc.

13.5 LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

13.5.1 L'activité agricole face aux changements climatiques

La viticulture est une filière particulièrement sensible au moindre dérèglement climatique. **Les changements climatiques auront des répercussions importantes sur le secteur viticole** Gardois qui sera confronté à une remise en cause potentiellement radicale (ex : avancée du calendrier viticole, modification de la singularité et de la spécificité du vin, recrudescence des maladies, modification de la répartition géographique des vignobles).

Les vignes ne seront pas les seules affectées par le changement climatique. Déjà menacée par les aléas climatiques (pluies cévenoles parfois meurtrières et des étés particulièrement secs), l'activité agricole dans sa globalité sera impactée par les changements à venir.

Si d'après l'étude CLIMATOR²⁴, le changement climatique pourrait être à l'origine de modifications favorables pour le secteur agricole (création de nouvelles cultures, accélération des rythmes phénologiques, réduction des jours de gel), **le changement climatique accentuerait avant tout la vulnérabilité des activités agricoles.**

Des modifications défavorables sont à prendre en compte :

- L'augmentation de la concentration atmosphérique en CO₂ aura un effet plus ou moins positif sur la croissance des plantes selon leur capacité à le valoriser ;
- La dégradation du déficit hydrique annuel pourra avoir un impact négatif sur les cultures notamment de blé tendre très sensibles aux stress thermiques et hydriques estivaux, et le maïs qui est une culture estivale particulièrement consommatrice d'eau (augmentation des besoins en eau d'irrigation) ;
- De même, le changement climatique aura un impact sur les cultures fourragères et les périodes de pâturage (pousse de l'herbe décalée) ;
- La réduction du nombre de jours de gel aura un impact sur la hausse de la productivité hivernale et de début de printemps. Ainsi, le changement climatique favorisera l'augmentation de la variabilité interannuelle des rendements l'été, notamment en prairies, de façon plus ou moins marquée selon la qualité des sols.
- Les changements climatiques auront un effet direct sur les animaux d'élevage (fortes chaleurs notamment) : besoins en eau accrus, besoins en surfaces ombragées, impacts sur la reproduction, décalage des horaires de traite, etc.

Dans tous les cas de figure, une adaptation des variétés et des pratiques culturelles devra s'opérer sur le territoire : anticipation sur les ravageurs et sur le choix de cultures plus résistantes à la variabilité du climat, essences adaptées à des climats plus chauds, etc.

²⁴ Étude à l'échelle nationale réalisée par l'INRA, l'ANR et soutenue par l'ADEME

Une activité agricole déjà soumise à de nombreuses pressions

Dans le Gard, la démographie continue d'augmenter, en parallèle de l'artificialisation des surfaces (augmentation de près de 30% entre 2018 et 2050, Source : Étude « Climat 3.0 »). Ainsi en lien avec l'artificialisation des sols (urbanisation, plateformes logistiques, infrastructures routières), la Surface Agricole Utilisée (SAU) continue de baisser. Si les surfaces toujours en herbe, vignes et légumes frais ont tendance à rester stables, ce n'est pas le cas des céréales et vergers qui ont tendance à baisser. A l'inverse, l'évolution apparaît positive pour les fourrages et légumes secs.

L'urbanisation du territoire et particulièrement le mitage des terres, c'est-à-dire l'implantation d'affectations non agricoles au cœur de l'espace agricole, est un critère néfaste pour l'activité agricole, car il perturbe et menace le maintien d'une agriculture de proximité (nombreuses réglementations interdisant aux agriculteurs certaines pratiques dans le voisinage d'occupations de type résidentiel, problèmes d'accès et/ou d'allongement des temps de parcours...).

Ce mitage est d'autant plus problématique lorsque le territoire est occupé et investi par des particuliers non issus du monde agricole. Cette forme urbaine morcelle littéralement le territoire agricole, le fragilise et peut conduire à un déclin de l'agriculture.

Les communes de Pont-Saint-Esprit, Tresques ou Bagnols-sur-Cèze apparaissent en effet très concernées par ce phénomène de mitage.

Bilan des impacts

Au même titre que l'alimentation, le sol et l'eau sont devenus des enjeux cruciaux du XXI^e siècle pour l'agriculture méditerranéenne. Le sol est une ressource non renouvelable ; de ce fait, l'artificialisation des sols (voir partie « consommation de l'espace ») représente une menace irréversible. En sus des effets négatifs de l'imperméabilisation, ce sont de multiples fonctions tant agronomiques qu'écologiques qui ne peuvent plus être assurées. L'irrigation, quant à elle, apparaît, sinon comme une condition, du moins comme un facteur prépondérant de développement et de professionnalisation de l'agriculture locale. Le réchauffement climatique et le retour à la diversité culturelle ne feront qu'amplifier les besoins : des cultures nécessiteront d'être irriguées alors que ce n'était pas le cas par le passé par exemple.

Cependant, l'irrigation semble insuffisante seule. Des techniques innovantes sont à développer ou historiques à se réapproprié en parallèle pour s'adapter (taille et gestion de la végétation, fertirrigation, gestion de l'enherbement, orientation et localisation...). La fertirrigation est une pratique permettant d'appliquer de l'engrais à sa culture par le biais d'un système d'irrigation. L'avantage de cette pratique est que l'eau et l'engrais sont donc apportés simultanément dans la culture.

Un développement urbain non contrôlé ou bien encore la spéculation foncière sont autant de paramètres qui mettent en péril le maintien d'une agriculture dynamique et durable. C'est pourquoi il est fondamental de veiller à ne pas déstructurer le foncier des exploitations en place et à leur permettre de développer leur activité.

L'activité agricole a dû s'adapter à ce climat qui s'avère très favorable la majeure partie de l'année, mais aussi contraignant (forte variabilité des précipitations, déficit hydrique en été, épisodes pluvieux automnaux fréquents et violents, vent fort et asséchant, etc.).

13.5.2 Les activités touristiques

Le tourisme est un des atouts majeurs du territoire, avec sur le département du Gard environ 16 000 emplois (6.4% de l'emploi total du département) générant des retombées économiques évaluées à 970 millions d'euros de chiffre d'affaires, pour une fréquentation annuelle d'environ 1.5 million de touristes²⁵.

Une étude réalisée par le MEEDM²⁶ a permis de caractériser l'importance qu'accordent les touristes aux prévisions météorologiques ainsi que les impacts futurs du changement climatique dans leur choix de destination. Contrairement aux idées reçues, le climat n'apparaît qu'en 4^{ème} position des facteurs influant sur le choix d'une destination touristique. L'enquête a également montré que les températures considérées comme maximales (températures au-delà desquelles le climat est jugé comme trop chaud) sont de l'ordre de 33/34°C. Concernant le logement des vacanciers, le camping est la forme d'hébergement pour laquelle le climat est jugé le plus important.

D'après les données INSEE 2016, 66% des places d'hébergement sont en camping sur le territoire intercommunal. Ce type d'hébergement principal est également celui pour lequel les risques d'annulation sont les plus élevés.

Le territoire de la Communauté d'agglomération est marqué par un potentiel touristique autour du tourisme familial de nature et principalement lié à un positionnement au cœur de destinations d'envergure « à moins d'une heure ». Les axes de développement de l'offre de tourisme s'orientent notamment au travers de la création d'offres d'itinérance en lien avec les sites remarquables à proximité et une montée en qualité des prestations via la labélisation. Tourisme fluvial, œnotourisme, tourisme vert et patrimonial constituent les principaux leviers de développement de la fréquentation du territoire.

Le développement touristique risque ainsi d'accroître les pressions anthropiques sur l'environnement. Globalement, les effets attendus du changement climatique sur le tourisme sont les suivants :

- La baisse de la qualité et la disponibilité de l'eau
- La baisse de fréquentation pour les destinations les plus éloignées de sites remarquables
- Un impact négatif des fortes chaleurs estivales sur le tourisme en zone urbaine, où l'inconfort thermique est accentué par l'effet îlot de chaleur urbain

L'élargissement de l'offre de tourisme, et par conséquent de la fréquentation touristique, doivent prendre en considération les enjeux autour de la préservation de la ressource en eau en quantité et en qualité (soutenir les débits des cours d'eau en étiage par ex.), des déplacements en mobilité douce (aménager des itinéraires cyclo-touristiques, ...).

²⁵ Gard Tourisme, INSEE

²⁶ MEEDM – Météorologie, climat et déplacements touristiques : comportements et stratégies des touristes

13.6 SYNTHÈSE DES IMPACTS LOCAUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'étude « Eau et climat 3.0 » évoque 2 scénarii : un scénario « Opportuniste » (ou laisser-faire) et un scénario « Reconquête ». Les différences principales entre les 2 scénarii se trouvent premièrement au niveau de la sanctuarisation des terres agricoles, laissant près de 50% de SAU vignes en plus à l'horizon 2050 pour le scénario « Reconquête ». Pour ce dernier, l'étalement urbain est davantage contenu avec une nouvelle manière de concevoir les projets urbains (petits immeubles collectifs, désartificialisation, infiltration, zones de fraîcheur) et un développement de la nature en ville afin de réduire le risque incendie.

Le tableau ci-dessous confronte les 2 scénarios aux conséquences socio-économiques sur le département du Gard :

Conséquences	Scénario « Opportuniste »	Scénario « Reconquête »
Besoins AEP pour 877 000 habitants	73 Mm ³ /an (+ 11 Mm ³ /an par rapport à 2015)	65 Mm ³ /an (+ 3Mm ³ /an par rapport à 2015)
Surfaces consommées pour accueillir 140 000 habitants	8 000 ha	7 000 ha
Pertes économiques	Perte de 140 M€/an de CA	Perte de 40 M€/an de CA
Emploi	Perte d'environ 1000 emplois directs	Gain d'environ 900 emplois directs
Tourisme agricole	Baisse pouvant atteindre 8% de la fréquentation, du CA et des emplois	Maintien probable de la fréquentation et de sa répartition, du CA et des emplois

14 TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Nombre de sinistres naturels de 1980 à 2010, Source : Munich Re 2011.....	5
Figure 2 - Schéma de l'effet de serre, Source : Groupe de travail au deuxième rapport d'évaluation du GIEC 1996.	6
Figure 3 - Trajectoire des émissions de GES en France 1990-2050, Source : SNBC révisée, Ministère de la transition écologique et solidaire 2019	11
Figure 4 - Synthèse du scénario d'objectifs régionaux présenté dans le projet de SRCAE, Source : SRCAE Languedoc Roussillon	15
Figure 5 - Objectifs de réduction des consommations d'énergie, Source : Scénario REPOS Région Occitanie 2017	15
Figure 6 - Articulation des outils de planification, Source : CEREMA 2017.....	21
Figure 7 - Articulation des outils de planification à compter du 01/04/2021.....	22
Figure 8 - La Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, Source : CAGR.....	28
Figure 9 - Evolution de la population de l'Agglo Gard Rhodanien entre 1968 et 2017, Source : Insee 2017.....	30
Figure 10 - Tableau de synthèse du bilan énergétique du territoire, Source : OREO 2017	38
Figure 11 - Répartition sectorielle des consommations énergétiques du territoire, Source : OREO 2017	39
Figure 12 - Répartition par type d'énergie des consommations d'énergie du territoire, Source : OREO 2017.....	40
Figure 13 - Répartition des dépenses énergétique par type d'énergie, Source : OREO 2017, Pégase.....	41
Figure 14 - Synthèse des dépenses énergétiques en euros par secteur et par type d'énergie, Source : OREO 2017, Pégase	42
Figure 15 - Scénario d'augmentation des prix de l'énergie à l'horizon 2030, Source : ARENE ROSE 2014	42
Figure 16 - Evolution de la facture énergétique par ménage et par résidence principale, Source : OREO 2015, Pégase	42
Figure 17 - La production d'électricité d'origine renouvelable en Occitanie en 2017, Source : OREO 2017	45
Figure 18 - La production d'énergies renouvelables locales : Sources : OREO 2017, ENEDIS 2018.....	46
Figure 19 - La production locale d'énergies renouvelables, Source : AURAY 2018.....	47
Figure 20 - Le cycle du carbone du bois énergie, Source : ADEME.....	48
Figure 21 - Carte du potentiel solaire en France, Moyennes annuelles en kWh/m ² /jour, Source : Atlas Européen du Rayonnement Solaire.....	51
Figure 22 - Les projets de centrale solaire au sol, Source : Gard Rhodanien 2018.....	52
Figure 23 - Le réseau électrique du territoire, Source : capareseau.fr	56
Figure 24 - Capacités d'accueil pour le raccordement aux réseaux de transport et de distribution des installations de production d'électricité du territoire, Source : capareseau.fr au 27/08/2020.....	56
Figure 25 - Le réseau de transport du gaz en France, Source : Commission de régulation de l'énergie 2019.....	57
Figure 26 - Communes desservies par le réseau de gaz GRDF, Source : GRDF 2019	58
Figure 27 - Consommation d'énergies à la maille communale en 2017, en MWh PCS, Source : GRDF, TEREGA, GRTGAZ, ODRE, ORE.....	59
Figure 28 - Les émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2017, Source : ATMO 2017.....	61
Figure 29 - Les émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2017, Source : ATMO 2017.....	61
Figure 30 - Les émissions de gaz à effet de serre du territoire en 2017, Source : ATMO 2017.....	62
Figure 31 - Objectifs de réduction fixés pour la France (exprimés en % par rapport à 2005), Source : Directive (EU) 2016/2284 du 16 décembre 2016	64
Figure 32 - Emissions de COVNM par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017	66
Figure 33 - Emissions de NOX par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017	67
Figure 34 - Emissions de particules PM10 et PM2.5 par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017.....	68
Figure 35 - Emissions de dioxyde de soufre par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017.....	69
Figure 36 - Emissions d'ammoniac par secteur d'activité, Source ATMO Occitanie, 2017.....	70
Figure 37 - Bilan des émissions de polluants atmosphériques pour l'année de référence 2017, en t/an, Source : ATMO Occitanie, 2017.....	71

Figure 38 - Evolution du taux annuel d'émissions de polluants atmosphériques depuis 2010, en t/an, Source : ATMO Occitanie, 2017	72
Figure 39 - Cycle du carbone à l'échelle planétaire. Source GIEC, 2007	73
Figure 40 - Occupation du sol, 2018, Source : Corine Land Cover 2018	75
Figure 41 - Les réservoirs de carbone existants, Source ADEME 2018.....	76
Figure 42 - Répartition des stocks de carbone (hors produits bois) par occupation du sol, Sources : Corine Land Cover 2018, ALDO ADEME 2018	76
Figure 43 - Flux totaux de carbone par an par occupation du sol, en ktCO ₂ e/an, Source : Corine Land Cover 2018, Inventaire forestier 2012 – 2016, ALDO ADEME 2018	77
Figure 44 - Répartition par type d'énergie des consommations d'énergie du secteur résidentiel, Source : OREO 2017	82
Figure 45 - Résidences principales selon la période d'achèvement, Source : Insee RP 2017	84
Figure 46 - Evolution du nombre de logements depuis 1968, Source : Insee RP 2017.....	85
Figure 47 - Répartition des maisons en fonction de leur combustible de chauffage, Source : Insee 2016	85
Figure 48 - Les flux d'actifs sur le territoire, Source : Insee RP 2016, Géoclip.....	90
Figure 49 - Part des moyens utilisés pour se rendre au travail en 2017, Source : Insee, RP 2017.....	91
Figure 50 - Répartition des établissements actifs du territoire par secteurs d'activités, en 2015, Source : Insee RP 2017.....	94
Figure 51 - Répartition des emplois selon le secteur d'activités en 2017, Source : Insee RP 2017	95
Figure 52 - Répartition par type d'énergie des consommations d'énergie du secteur industriel, Source : OREO 2017	96
Figure 53 - Orientation technico-économique des communes, Source : Agreste 2010	99
Figure 54 - Répartition par type d'énergie des consommations d'énergie du secteur tertiaire, Source : OREO 2017	103
Figure 55 - Schéma synthétique de l'espace des climats, Source : Joly D., Brossard T., Cardot H., Cavailles J., Hilal M., Wavresky P.	111
Figure 56 - Températures moyennes annuelles à Nîmes-Courbessac, Source Météo France.....	112
Figure 57 - Cumul annuel de précipitations par rapport à la période de référence 1961 - 1990 à Nîmes-Courbessac, Source Météo France.....	113
Figure 58 - Température moyenne annuelle en Languedoc Roussillon par rapport à la référence 1976 - 2005, Source : Météo France.....	114
Figure 59 - Cumul annuel des précipitations en Languedoc Roussillon par rapport à la référence 1976 - 2005, Source Météo France	115
Figure 60 - Carte des sites Natura 2000	119
Figure 61 - Carte des ZNIEFF de type I et II.....	120
Figure 62 - Trame Verte et Bleue de l'Agglo Gard Rhodanien (source : SCoT du Gard-Rhodanien).....	122
Figure 63 - Risques inondation et mouvement de terrain	125

Annexe 7 Convention Plan Avenir Montagne Ingénierie



CONVENTION Avenir MONTAGNES INGÉNIERIE Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes n°2021-002 INGE / année 2021

Année : 2021
Programme Avenir Montagnes ingénierie
Programme 364 « Cohésion » de la mission « Plan de Relance »

Maître d'ouvrage : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

Montant de Subvention : **120 000,00 euros**

Ordonnateur de la Dépense : Monsieur le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes - SGAR
Comptable Assignataire : Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques Auvergne-Rhône-Alpes

- Vu la loi organique n° 2001-692 du 01 août 2001 relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 ;
- Vu la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, modifiée notamment par la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu l'instruction n°SER/202106/16694 de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales et de Monsieur le Secrétaire d'État en charge de la Ruralité relative au lancement de la vague 2021 du programme Avenir Montagnes ;
- Vu l'instruction relative à la « Mise en œuvre du programme Avenir Montagnes Ingénierie – Déploiement de l'appui aux 30 premiers territoires sélectionnés » pour l'année 2021 ;
- Vu la demande présentée le 18 août 2021 par Mme Sylvie PAVLISTA, Présidente du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes ;
- Vu les avis favorables rendus dans le cadre du processus de sélection prévu par l'instruction n°SER/2021-06/16694 susvisée concernant la demande formulée ;

20, avenue de Ségur - 75007 Paris - Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.cohesion-territoires.gouv.fr

Il a été convenu ce qui suit :

ENTRE

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes, n° SIRET 20007579400012, représenté par sa présidente Sylvie PAVLISTA en qualité de maître d'ouvrage de l'opération, ci-après désigné « le maître d'ouvrage »

d'une part,

ET

L'État représenté par Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central, ou son représentant

d'autre part,

AINSI QUE

La Banque des Territoires,

Préambule

En application de l'article L. 1231-2-1 du code général des collectivités territoriales, sans préjudice des compétences dévolues aux collectivités territoriales et à leurs groupements et en articulation avec ces collectivités et groupements, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a pour mission, en tenant compte des particularités, des atouts et des besoins de chaque territoire, de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales et leurs groupements mentionnés à l'article L. 5111-1 du présent code dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets, notamment en faveur de l'accès aux services publics, de l'accès aux soins dans le respect des articles L. 1431-1 et L. 1431-2 du code de la santé publique, du logement, des mobilités, de la mobilisation pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les quartiers urbains en difficulté, de la revitalisation, notamment commerciale et artisanale, des centre-ville et centres-bourgs, de la transition écologique, du développement économique ou du développement des usages numériques. À ce titre, elle apporte un concours humain et financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements.

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'État et les collectivités locales. En son sein, partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne la réalisation de leurs projets de développement. À ce titre, elle souhaite renforcer son appui aux acteurs du territoire, pour mieux répondre à leurs besoins. La Banque des Territoires s'est fixée comme objectifs de contribuer activement au développement de territoires plus durables, plus attractifs, plus inclusifs et plus connectés. Par son action, elle vise à offrir à tous les territoires un cadre de vie durable ainsi que des leviers de développement

2

économique favorisant l'attractivité et la cohésion sociale et territoriale. Elle accompagne les acteurs des territoires dans la construction et la mise en œuvre de leurs projets d'avenir grâce à une large palette d'offres et de solutions : accompagnement amont et ingénierie, conseil, financement en fonds propres et en dette long terme, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés, gestion de mandats publics, exploitation.

Contexte

Avenir Montagnes Ingénierie constitue le volet d'accompagnement des territoires en ingénierie du plan Avenir Montagnes présenté le 27 mai 2021 par Monsieur le Premier ministre qui a pour ambition de construire, en lien étroit avec les acteurs des territoires de montagne confrontés à des défis structurels liés au réchauffement climatique et accentués par la crise sanitaire, un modèle touristique à la fois plus diversifié, résilient et durable.

Ce programme, financé par le Plan de Relance, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et co-financé par la Banque des Territoires (BDT), accompagnera une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition. En complément des autres programmes interministériels pilotés par l'ANCT (Petites villes de demain, Action cœur de ville, etc.), Avenir Montagnes Ingénierie leur apportera un appui opérationnel et sur-mesure, afin d'élaborer, réorienter ou conforter une stratégie de développement touristique résiliente et durable.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales, économiques et environnementales, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Son objectif est de démontrer concrètement les transitions possibles vers de nouveaux modèles de tourisme, plus diversifié, résilient et durable, puis, de mutualiser et partager les expériences inspirantes. Il doit ainsi permettre d'accélérer la transition du modèle du tourisme en montagne pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions développées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Dans le cadre du plan France Relance, il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Avenir Montagnes Ingénierie appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Avenir Montagnes Ingénierie est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme : les ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, Atout France, France Mobilités, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou encore l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble des territoires de massif. Il est décliné et adapté localement.

Le maître d'ouvrage a dûment exprimé la candidature de son territoire au programme Avenir Montagnes Ingénierie, après en avoir validé le contenu avec les collectivités territoriales concernées et impliquées, communes et/ou communautés de communes et/ou autres établissements publics de coopération intercommunale selon le cas, et tel qu'indiqué dans la délibération ou le projet de délibération fourni au dossier. Le maître d'ouvrage a également dûment exprimé les motivations et engagements qu'il prend pour son territoire, en accord avec les collectivités territoriales concernées et impliquées précitées, dans le dossier de candidature comprenant la fiche de présentation du territoire, le courrier d'engagement du maître d'ouvrage ainsi que la délibération ou le projet de délibération afférent, un addendum complétant la fiche de présentation du territoire et un annuaire des contacts recensés pour le suivi du projet. Le dossier de candidature constitue la pièce contractuelle de la présente convention. Le maître d'ouvrage certifie l'exactitude de la pièce contractuelle et s'engage à respecter et mettre en œuvre son contenu.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Avenir Montagnes Ingénierie a pour objet d'acter l'engagement du maître d'ouvrage et de l'État dans le programme Avenir Montagnes Ingénierie.

La présente convention engage le maître d'ouvrage à élaborer, réorienter, conforter et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de transition écologique. Il devra être conforme aux objectifs du programme Avenir Montagnes, vers un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable.

La convention prévoit pour le maître d'ouvrage :

- le financement, sur une base forfaitaire de 60 000 euros par an pendant deux ans, par l'État, d'un chef de projet dédié au programme par territoire sélectionné, pour accompagner la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet de développement vers un tourisme plus durable, plus résilient et plus diversifié. La Banque des Territoires mettra à disposition en complément, pour chaque chef de projet, un accompagnement méthodologique au management pour accélérer la mise au point et l'organisation du projet, par l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié ;

- un soutien en ingénierie, par un accès direct à une offre thématique apportée par les partenaires du programme, comme la Banque des Territoires, France Mobilités ou Atout France (dont des outils d'aide à la décision comme les diagnostics de perspective d'enneigement), pour leur fournir les moyens de définir et mettre en œuvre leur projet, en conformité avec les objectifs du programme ;

- l'accès à la communauté « Avenir Montagnes » afin de favoriser le partage d'expériences entre territoires et entre massifs, sous la forme d'un club des territoires sélectionnés et d'une plateforme mise en place par l'ANCT.

La présente convention a pour objectif :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation du territoire bénéficiaire du projet, du comité de projet prévu par l'article 4 de la présente convention, et les moyens dédiés par le maître d'ouvrage ;
- de définir le fonctionnement général entre les parties, et le suivi des engagements de chacune d'elles ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la transition touristique ;
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec les futurs contrats territoriaux de relance et de transition écologique qui ont été ou seront conclus entre l'État, les collectivités territoriales concernées et impliquées précitées et les éventuels autres partenaires. Le maître d'ouvrage s'engage à intégrer ou solliciter l'intégration de la présente convention dans les différents contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) dont dépend son territoire, en lien avec les collectivités territoriales précitées.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- l'État s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre au niveau national et au niveau du massif ; (ii) à mobiliser ses services chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la présente convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles (iv) à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés.
- le maître d'ouvrage s'engage (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ; (ii) à ne pas engager de projet qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- la Banque des Territoires s'engage à (i) mobiliser au bénéfice de chaque territoire bénéficiaire un accompagnement au management de projet sous la forme de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiées à des prestataires retenus dans le cadre d'un appel d'offre ; (ii) à faire bénéficier les territoires retenus d'expertises techniques sur des thématiques et enjeux spécifiques de transition territoriale ; (iii) à cofinancer la mise en place d'outils d'aide à la décision par le traitement des données.

5

En outre, les autres partenaires financiers du programme Avenir Montagnes (l'ANCT, la Banque des territoires, les différents ministères, Atout France, France Mobilités, le CEREMA) se sont engagés au niveau national à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par le maître d'ouvrage ou les collectivités concernées et impliquées ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation du Territoire bénéficiaire

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en œuvre l'organisation décrite dans la pièce contractuelle de la présente convention.

Il s'engage également à :

- désigner un pilote de projet référent et installer un Comité de projet dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention ;
- mettre en place des relations partenariales renforcées avec les collectivités territoriales concernées et impliquées précitées et leurs services respectifs ;
- recruter un chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie qui assurera le suivi du projet. L'attribution d'un cofinancement sur deux ans du poste par l'État, via une aide forfaitaire de 60 000 euros par an, engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre des missions et recrutement sur profil tels que précisés en annexe 1 « rôle et missions de référence du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie ». Le chef de projet rend notamment compte de ses travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de projet, de manière au moins semestrielle. Des clauses suspensives telles que précisées dans l'article 6, pourront conduire à un remboursement par le maître d'ouvrage ;
- mettre en place une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de transition touristique du territoire ;
- présenter des engagements financiers des projets au commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central et aux délégués territoriaux de l'ANCT dans les départements concernés par le projet ;
- utiliser des méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre ;
- intégrer des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet ;
- associer la population et les acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet ;
- communiquer autour des actions à chaque étape du projet .

6

Article 4. Comité de projet

Le maître d'ouvrage veille à installer un comité de projet qui, validant le projet de territoire, est présidé par la personne qualifiée dont les coordonnées sont indiquées au sein de l'addendum fournie dans la pièce contractuelle de la présente convention.

L'État représenté par Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central et/ou le commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central et/ou les délégués territoriaux de l'ANCT concernés par le périmètre du projet ou leurs représentants y participe également.

La Banque des Territoires est invitée et représentée.

Les Conseils régionaux et les Conseils départementaux concernés par le territoire du projet, y sont invités.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit à une échelle technique, c'est-à-dire en associant à minima les représentants techniques du maître d'ouvrage et des collectivités territoriales concernées et impliquées précitées à minima de façon trimestrielle ; ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet. Il se réunit de façon formelle au moins une fois par an ou sur demande du commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central.

Le cas échéant, il sera recherché et précisé l'articulation avec la gouvernance de démarches préexistantes.

Article 5. Modalités d'engagement et de versement de l'aide forfaitaire de l'État

L'État accorde une aide de 120 000,00 € (en toutes lettres : cent-vingt mille euros) au maître d'ouvrage pour la réalisation du projet prévu par la présente convention qui se matérialisera notamment par le recrutement d'un chef de projet dédié sur deux ans.

Cette somme sera imputée sur les crédits du Programme programme 364 « Cohésion » de la mission « Plan de Relance » - domaine fonctionnel 364-07 - Activité 036407080001 - Avenir Montagnes Ingénierie, délégués par la direction générale des collectivités locales (DGCL) au niveau de chaque UO interrégionale référente sur la base du nombre de territoires sélectionnés par massif.

La présente convention, une fois signée par Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet Coordonnateur de Massif Central ou son délégataire, vaut engagement de la dépense qui sera versée, sous réserve de la disponibilité des crédits, comme suit :

- la première moitié de cette aide forfaitaire, soit 60 000 € (soixante mille euros) sera versée pour la première année à la signature de la présente convention Avenir Montagnes Ingénierie signée ;
- la seconde moitié de cette aide forfaitaire, soit 60 000 € (soixante mille euros) sera versée dans les deux mois suivants le début d'exécution de la seconde année de l'opération sous réserve de la production d'un rapport annuel portant sur la première année et adressé à Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central ; ce rapport devra expliciter les actions menées et faire le bilan des résultats de la première année.

7

Les règlements seront versés sur le compte bancaire ouvert à la Banque de France, Trésorerie Le Vigan, au nom de :

Titulaire du compte: PETR Causses et Cévennes

IBAN : FR28 3000 1006 00E3 0600 0000 067

BIC : BDFEFRPPCCT

Article 6. Clauses suspensives au paiement de l'aide forfaitaire pour le recrutement d'un chef de projet

Le maître d'ouvrage devra démontrer l'effectivité du recrutement du chef de projet qui est de sa responsabilité, dans le respect du cadrage du rôle et de ses missions tels que précisés en annexe 1. Pour ce faire le territoire adressera à Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central dans les meilleurs délais et dans un délai de six mois au plus à partir de la signature de la présente convention, le Curriculum Vitae du chef de projet retenu, son contrat de travail, ainsi que sa fiche de poste.

Le maître d'ouvrage devra rembourser intégralement l'aide forfaitaire perçue si le chef de projet n'est pas recruté ou si une promesse de signature n'a pas été signée dans un délai de six mois après signature de la convention, si l'expérience et/ou le profil du recruté n'est manifestement pas en adéquation avec la mission et tel que défini en annexe 1, ou encore si les rapports d'activité attendus ne sont pas produits.

Article 7. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de trente (30) mois maximum, à compter de la date de sa signature. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée du maître d'ouvrage, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'État représenté par Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central, sur proposition du commissaire à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif central.

En particulier dans le cas où le maître d'ouvrage de la présente convention estime que l'opération mise en œuvre risque d'être inachevée à la date fixée ci-dessus, il devra obligatoirement, avant cette date, solliciter auprès du Préfet coordonnateur du Massif Central une prorogation de la durée de l'action

Durant ce même calendrier d'exécution de la présente convention, le maître d'ouvrage peut mobiliser les offres des différents partenaires financiers ou techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

Un rapport de fin de mission, à la fin de deuxième année, devra également être produit et envoyé à Monsieur le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet coordonnateur du Massif central.

Article 8. État des lieux et stratégie de transition touristique

La pièce contractuelle de la présente convention décrit notamment :

- l'évolution et la situation du territoire
- le projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la transition touristique

8

- les éléments clés du projet de développement touristique visé ; il s'agit nécessairement d'un projet de transition touristique vers un tourisme toutes saisons, durable et résilient, proposant une stratégie de transition touristique cohérente avec les actions en cours définissant les actions à engager ou proposant des pistes en vue de les définir dans le cadre de l'accompagnement apporté par la présente convention
- les modalités de gouvernance de pilotage, de suivi du projet et de prise en compte de l'intégration des habitants dans le projet d'offre touristique
- les besoins estimés en ingénierie qui pourront s'affiner dans le cadre de l'accompagnement apporté par la présente convention (financement, études, animation, formation, etc.) et, auxquels le cas échéant l'offre de services des partenaires du programme pourra répondre autant que possible.

Le maître d'ouvrage s'engage à se conformer à la pièce contractuelle de la présente convention et à mettre en œuvre son contenu.

Article 9. Contrôle

Le maître d'ouvrage, bénéficiaire de la convention, a l'obligation de se soumettre à tout contrôle de l'autorité de gestion, qu'il s'agisse d'une vérification des pièces ou d'une visite sur place. Il s'engage à fournir à l'administration, sur simple demande de celle-ci, tous renseignements sur les éléments techniques et comptables et les résultats de l'opération réalisée.

Le bénéficiaire s'engage à conserver les pièces jusqu'à la date limite à laquelle peuvent intervenir les contrôles, soit 10 ans à partir du versement du solde.

Article 10. Responsabilité

L'aide financière apportée par l'État à cette opération ne peut entraîner sa responsabilité à aucun titre, que ce soit pour un quelconque fait ou risque, préjudiciable au bénéficiaire ou à un tiers, pouvant subvenir en cours d'exécution.

Article 11. Recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

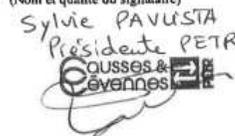
Annexes

Les documents suivants sont annexés à la convention spécifique et en font partie intégrante :

Annexe 1 : Rôle et missions du chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie

Convention établie en 3 exemplaires originaux, à Lyon le

Le maître d'ouvrage
(Nom et qualité du signataire)
Sylvie PAVUSTA
Présidente PETA
Causses & Cévennes



Pour la Banque des Territoires
Occitanie



Christine PUJOL-NOËL
Directrice Territoriale Gard et Lozère

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes
Préfet coordonnateur du Massif central,

Pascal MAILHOS

CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS
Direction Régionale Occitanie
Immeuble Oz'one
181, Place Ernest Granier - CS 59023
34065 MONTPELLIER CEDEX 2

ANNEXE 1 – RÔLE ET MISSION DU CHEF DE PROJET AVENIR MONTAGNES INGÉNIERIE

Ce document présente le rôle du chef de projet Avenir Montagnes et en détaille les missions. Il vise à accompagner les territoires sélectionnés dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être affiné en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chaque territoire, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle du chef de projet Avenir Montagnes

Ce poste dédié et créé dans le cadre du programme permettra d'accompagner la conception, la mise en œuvre, le pilotage et le suivi du nouveau projet de développement vers un tourisme plus diversifié, durable et résilient. Les enjeux liés aux partenariats financiers, la consolidation du projet en lien avec le CRTE, la communication et la concertation avec les habitants sont inclus dans le périmètre du poste.

Tout au long du déploiement du programme Avenir Montagnes, le chef de projet est le chef d'orchestre du projet, par le pilotage et l'animation du projet territorial. Il coordonne la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définit les besoins en ingénierie et coordonne la mobilisation des offres de service. Il appuie et conseille les instances décisionnelles du territoire engagées dans le projet. Il entretient des liens étroits avec les partenaires locaux, (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés, ainsi qu'avec le commissariat de massif du territoire (ou en Corse avec le délégué territorial de l'ANCT). Il bénéficie de la communauté Avenir Montagnes pour se former, s'inspirer et partager ses expériences.

Il est recommandé que le chef de projet soit positionné à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Le poste de chef de projet devra être créé pour mener le projet de territoire et devra ainsi correspondre à l'échelle retenue. Il est également souhaité des liens étroits entre le chef de projet et le pilote du programme désigné par le territoire qu'il appuiera dans sa mission. Ce pilote sera le référent direct et le superviseur du chef de projet.

Missions du chef de projet Avenir Montagnes

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et le(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le pilote référent du programme et le commissariat de massif (ou en Corse le délégué territorial de l'ANCT), stabiliser les intentions politiques et partenariales et formaliser le projet global de transition touristique, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires pour les thématiques pertinentes suivantes : diagnostics approfondis et accompagnements aux transitions touristiques et écologiques, valorisation de la biodiversité comme atout de développement local, rénovation et transformation du parc d'hébergements touristiques et de loisirs, développement des mobilités durables du premier ou du dernier kilomètre, développement et promotion touristique des communes thermales, diversification agricole et développement d'une offre d'agro-tourisme, valorisation de la ressource

11

forestière en appui au tourisme, développement d'une offre pleine nature diversifiée, sécurisation des activités en montagne, appui juridique et conflits d'usage, appui aux séjours de découverte en montagne, sensibilisation et formation ;

- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme Avenir Montagnes Ingénierie ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinées à être contractualisées ou l'objet d'avenants (projet de territoire, programmation, conventions diverses, ...).

Mettre en œuvre un programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires du territoire ;
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions global ;
- Mettre en œuvre et animer les offres de service retenues pour le territoire (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Suivre le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels concourant à l'avancement du projet ;
- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ;
- Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants et des usagers et des partenaires locaux.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges ;
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques.

12

Financement et recrutement du poste de chef de projet Avenir Montagnes Ingénierie :

Le recrutement du poste dédié de chef de projet est de la responsabilité du territoire de montagne sélectionné dénommé dans la convention « le maître d'ouvrage ».

Le co-financement sur deux ans d'un poste de chef de projet par l'État (via une aide forfaitaire de 60 000 euros par an), dans le cadre du programme Avenir Montagnes Ingénierie, est conditionné au respect du rôle et des missions présentés ci-dessus, et sous réserve d'être totalement dédié à une démarche de transition des territoires vers un tourisme sobre et diversifié (ETP à 80 % à minima).

L'APEC pourra apporter ses conseils et un accompagnement dans le processus de recrutement du chef de projet, aux territoires sélectionnés qui souhaitent en bénéficier : (i) publier et mettre en visibilité une offre attractive ; (ii) rencontrer des candidats présélectionnés ; (iii) renforcer leur attractivité auprès de candidats potentiels en valorisant leur territoire et les missions confiées à leur chef de projet.

La Banque de Territoires mobilisera, via l'accès à un marché d'assistance technique spécifiquement dédié, un appui méthodologique en management de projet à destination des chefs de projets pour les accompagner dans leur mission.

Une plateforme nationale sera développée par l'ANCT pour mettre en réseau les territoires et partager les expériences. Elle sera un lieu de communication de l'offre d'évènements (webinaires, formations, rencontres), et surtout, un lieu de partage et d'échange.

Annexe 8 Convention d'initialisation CRTE



CONVENTION D'INITIALISATION

DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

ENTRE

L'État

Représenté par Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement du Vigan, Saadia TAMELIKECHT.

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Causses et Cévennes

Représenté par sa Présidente, Sylvie PAVLISTA, autorisée à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30/06/2021.

La Communauté de communes du Piémont Cévenol

Représenté par son Président, Fabien CRUVEILLER, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30/06/2021.

PREAMBULE

La relance économique de notre pays est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs publics. Tandis que des moyens exceptionnels sont mobilisés tant au niveau européen qu'à l'échelle nationale, la réussite de la relance passe également par une forte mobilisation des collectivités territoriales.

Le Gouvernement propose aux collectivités du « bloc communal » une nouvelle méthode de contractualisation avec les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Ces nouveaux contrats engagent les cosignataires sur la durée des mandats exécutifs locaux. Ils sont ouverts à l'ensemble des territoires intéressés, à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités.

La présente convention précise la méthode de travail définie par les signataires, en identifiant les besoins d'ingénierie ou d'assistance technique que nécessitera la préparation du CRTE et sa mise en œuvre. La convention permet aussi aux cosignataires de s'accorder sur une première série d'actions

concrètes de relance, en amont de la signature du CRTE, afin de soutenir sans attendre les actions prêtes à démarrer.

Les cosignataires s'accordent pour que ce futur CRTE du PÉTR Causses et Cévennes et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol prenne en compte les objectifs du projet du territoire approuvé le 12 avril 2019 pour le PÉTR Causses et Cévennes et le 26 juillet 2017 pour la Communauté de Communes du Piémont Cévenol ainsi que les orientations des documents de planification et de programmation suivants :

- SCoT du PÉTR Causses et Cévennes en cours d'élaboration
- SCoT de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol en cours d'élaboration
- PCAET de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Dans la perspective de la signature du CRTE, les cosignataires s'engagent à travers ce protocole à partager l'information nécessaire à une vision commune des enjeux du territoire, en termes de développement économique, d'environnement, de cohésion sociale et territoriale. Les quatre grandes transitions (écologique, démographique, économique et numérique) seront développées dans le cadre de ce contrat, en y intégrant une approche transversale et cohérente des politiques publiques concernées, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, d'économie, d'emploi, d'agriculture et d'aménagement numérique, avec une double approche transversale de transition écologique et de cohésion territoriale. A ce titre, les actions engagées dans le cadre de ce contrat sont respectueuses de l'environnement, en limitant notamment fortement le recours au foncier et en respectant les équilibres en ressources et en biodiversité.

Plus particulièrement, les signataires souhaitent construire ce CRTE autour des grands principes suivants :

- Le CRTE devra favoriser les projets communaux de relance et de transition écologique. Les signataires partagent une forte volonté d'associer les maires des communes de leur territoire.
- Les signataires s'engagent à respecter une équité de traitement des territoires. Par le suivi du retour de l'instruction des projets bénéficiaires, le comité de pilotage précisé à l'article 5 du présent document en sera le garant.
- Les signataires partagent une forte volonté d'associer la société civile à la construction puis à la mise en œuvre du CRTE. Chaque territoire associera ses propres instances de participation au projet.
- Les signataires s'engagent à faire connaître le dispositif sur leur territoire afin que tous les porteurs de projet aient la même chance d'en bénéficier.

En concertation avec les différents partenaires, d'autres lignes directrices pourront émerger d'ici la signature du CRTE.

Conclu d'ici le 31/12/2021 et pour la durée restante des mandats municipaux et intercommunaux, le CRTE doit permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'Etat, et le cas échéant, d'autres partenaires, pour mettre en œuvre leur projet de territoire.

Ce contrat « intégrateur » conclu entre des co-financeurs et maîtres d'ouvrage à l'échelle d'un bassin de vie, aura vocation à associer de nombreuses parties prenantes à sa préparation et à son suivi. Une attention particulière sera portée à l'association de représentants de la société civile.

Le CRTE restera un outil souple. Il sera régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constituera le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'Etat et les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des territoires, Action logement, caisses de protection sociale dont la Caisse d'allocations familiales...), ainsi que la région et le département, s'ils souhaitent s'y associer.

ARTICLE 1^{ER} : LES MESURES DE RELANCE EN AMONT DE LA SIGNATURE DU CRTE

Cette première partie de la convention d'initialisation vise à définir l'accord entre d'une part, l'Etat, et le cas échéant d'autres financeurs, et d'autre part, le territoire, sur les financements d'ores et déjà alloués pour la relance ou susceptibles de l'être en amont du CRTE. Il est rappelé que la signature de cette convention d'initialisation n'obère pas la candidature du territoire à un appel à projet ou à manifestation d'intérêt en cours dans le cadre de France relance. Ce volet relance aura vocation à être intégré au sein du CRTE.

Des projets développés par des collectivités du périmètre du CRTE sont subventionnés dans le cadre du dispositif DSIL Rénovation énergétique des bâtiments publics et relèvent donc du futur CRTE du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. En voici la liste :

Maitre d'ouvrage	Projet	Subvention allouée
Communauté de communes du Piémont cévenol	Rénovation de la médiathèque de Saint Hippolyte du Fort	11 060 €
Communauté de communes du Piémont cévenol	Rénovation énergétique du siège de la communauté	7 140 €
Avèze	Isolation du toit et des combles de l'école communale	2 941 €
Corconne	Rénovation énergétique de la bibliothèque	2 160 €
Corconne	Rénovation énergétique de l'école maternelle, classe n°1	8 308 €
Corconne	Rénovation énergétique de l'école maternelle, classe n°2	9 164 €
Corconne	Rénovation énergétique de l'agence	4 775 €

	postale	
Corconne	Rénovation énergétique du foyer communal	83 342 €
Corconne	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	4 125 €
Fressac	Pose d'une pompe à chaleur à l'école, à la mairie et au logement communal	11 374 €
Liouc	Pose de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal	13 725 €
Peyrolles	Rénovation énergétique du logement communal	18 481 €
Puechredon	Isolation thermique du logement communal	16 720 €
Saint Théodorit	Rénovation thermique de la salle polyvalente	9 174 €
Saint André de Majencoules	Pose de panneaux photovoltaïques et de ballons thermodynamiques sur la toiture du préau du château communal	25 076 €
Saint André de Majencoules	Pose de panneaux photovoltaïques et de ballons thermodynamiques à l'école élémentaire de pont d'Hérault	7 771 €
Total		235 336 €

Des projets développés par des collectivités du périmètre du CRTE sont subventionnés dans le cadre de la DETR 2021 et relèvent donc du futur CRTE du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol. En voici la liste :

Type de projet	Collectivité	Nom du projet	Subvention allouée
Bâtiment communal	Aulas	Rénovation énergétique sur 2 bâtiments communaux, tranche 1/2	10 997,42 €
Bâtiment communal	Aumessas	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : ancienne gare et poste, école, la Cure, Charmilles – tranche 1/2	29 358,05 €
Bâtiment communal	Avèze	Rénovation des sanitaires du camping municipal et des aires de loisirs	9 711,00 €
Bâtiment communal	Bragassargues	Aménagement intérieur/extérieur de la mairie	17 247,80 €
Bâtiment communal	Bréau-Mars	Rénovation énergétique de la toiture de la salle polyvalente avec pose de panneaux photovoltaïques	8 471,80 €
Bâtiment communal	Canaules et Argentières	Création d'un café / multiservices de village	19 430,00 €
Bâtiment communal	Cardet	Réhabilitation de l'ancienne école des Mas pour la transformer en cantine scolaire	36 992,83 €
Bâtiment communal	Cognac	Travaux de réfection et de remise en état de 2 bâtiments communaux : toiture de la Nisado et toilettes publiques	10 105,60 €
Bâtiment communal	Lanuejols	Rénovation énergétique du centre de formation	5 496,80 €
Bâtiment communal	Le Vigan	Acquisition et démolition du bâtiment Météo France en prévision de la construction de la gendarmerie	39 200,00 €
Bâtiment communal	Lédignan	Rénovation thermique et énergétique du presbytère	2 333,00 €
Bâtiment communal	Logrian-Florian	Remplacement de la chaufferie fioul par une chaufferie bois énergie	4 410,00 €
Bâtiment communal	Mandagout	Amélioration énergétique d'un logement communal et mise en place de panneaux photovoltaïques	10 530,00 €

Bâtiment communal	Maruejols Les Gardon	Construction d'un préau à l'école communale	14 700,00 €
Bâtiment communal	Orthoux Sérignac Quilhan	Restauration intérieure de l'église Notre-Dame de la Nativité à Orthoux	10 720,00 €
Bâtiment communal	Saint André de Valborgne	Rénovation énergétique de 8 bâtiments communaux	44 099,00 €
Bâtiment communal	Saint Sauveur Camprieu	Rénovation partielle et isolation du bâtiment scolaire	15 438,80 €
Sécurisation de la voirie	Lédignan	Sécurisation du chemin piétonnier d'accès au groupe scolaire et au collège	12 398,10 €
Sécurisation de la voirie	Cros	Création d'une voirie communale au lieu dit « Crouzet »	6 196,50 €
Sécurisation de la voirie	Le Vigan	Requalification de l'avenue Jean Jaurès et du parvis de la cité scolaire – tranche 3/3	324 180,00 €
Sécurisation de la voirie	Saint Jean de Crieulon	Réaménagement et mise en sécurité de la traversée du village RD35 – tranche 3/3	64 275,90 €
Espaces publics	Carnas	Réfection du mur de Massargues	11 221,80 €
Espaces publics	Cassagnoles	Création d'un plateau sportif avec réaménagement de la cour et réfection de la façade de l'école communale	13 724,00 €
Espaces publics	Gailhan	Extension et réhabilitation du cimetière communal	11 892,60 €
Espaces publics	Molières-Cavaillac	Aménagement d'une aire de loisirs et de tourisme – Plaine de Cavaillac	10 759,00 €
Espaces publics	Monoblet	Création d'un équipement sportif	55 312,60 €
Espaces publics	Lanuejols	Aménagement de la place du village – tranche 2/2	47 900,00 €
Espaces publics	Les Plantiers	Sécurisation et remise en état de la plage aménagée et de l'accessibilité du plan d'eau	2 786,35 €
Espaces publics	Sauve	Aménagement urbain avec la création d'un théâtre de verdure incluant un city park et un skate park destiné	69 000 €

		l'accueil des associations et des écoles	
Espaces publics	Saint Nazaire des Gardies	Embellissement du cimetière	3 481,80 €
Espaces publics	CC du Piémont Cévenol	Eclairage du stade communal « La Glacière » de Quissac	12 731,20 €
Espaces publics	Saint André de Majencoules	Agrandissement et aménagement du cimetière communal à Saint André de Majencoules	21 830,00 €
Achat matériel de débroussaillage	Aumessas	Outils de débroussaillage	11 169,60 €
Réseaux AEP	Alzon	Remise aux normes du captage du Caylaret	8 635,20 €
Réseaux AEP	SIAEP Corconne Liouc Brouzet	Sécurisation des puits de captage et distribution eau potable	4 484,20 €
Réseaux AEP	Bréau Mars	Rénovation du réseau intérieur du château d'eau des Fals	3 976,00 €
Assainissement	Cardet	Raccordement des eaux usées du quartier des Arnaseaux et route des Cévennes – tranche 2/2	107 600 €
Assainissement	Val d'Aligoual	Raccordement du hameau de la Peyre au réseau d'assainissement	52 568,45 €
Assainissement	SIVOM du Pays Viganais	Remise en état du réseau d'assainissement collectif et du poste de relevage sur les communes de Mandagout et du Vigan	6 000 €
Assainissement	SIVOM du Pays Viganais	Réhabilitation des réseaux d'eaux usées à la suite des intempéries septembre 2020 – boulevard des châtaigniers – commune du Vigan	4 953,00 €

D'autres projets développés sur le territoire sont susceptibles d'être intégrés dans le volet Relance du CRTE. Ces projets sont soit en attente de financements pour démarrer, soit encore à l'étude mais avec l'objectif d'une livraison au plus tard fin 2022. Une liste non exhaustive figure en annexe 1 du présent document.

ARTICLE 2 : LE RECENSEMENT DES DISPOSITIFS CONTRACTUELS OU PROGRAMMES EN COURS

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Sur un périmètre identique au CRTE ou plus large :
 - o Contrat Territorial Occitanie CTO
 - o Contrats Grand Site Occitanie / Pyrénées Méditerranée : Cévennes
 - o LEADER GAL Cévennes
 - o Guichet Rénov'Occitanie
- Sur le territoire du PETR Causses et Cévennes uniquement :
 - o Contrat de Transition Ecologique CTE
 - o Appel à projets du Massif Central Défi Démographique
 - o Bourg Centre Occitanie : Le Vigan
 - o Petites Ville de Demain : Le Vigan
 - o Contrats Grand Site Occitanie / Pyrénées Méditerranée : Cirque de Navacelles – Lodève – Pays Viganais
 - o Appel à projets du Massif Central Pôle Nature
- Sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol uniquement :
 - Contrats ou démarches portés par la Communauté de communes du Piémont Cévenol :
 - o PST (en cours)
 - o Dématérialisation ADS (lancement avant fin 2021)
 - o PAT (dossier déposé)
 - o ORT en lien avec PVD (à venir)
 - Contrats ou démarches portés par la Communauté de communes du Piémont Cévenol et des communes membres :
 - o Contrat Bourg centre Quissac en cours
 - o Contrat Bourg centre St Hippolyte du Fort en cours
 - o Contrats Petites Villes de demain Quissac et St Hippolyte du Fort (contractualisation en cours)
 - o GSO Sauve

ARTICLE 3 : L'APPUI EN INGENIERIE POUR ELABORER ET SUIVRE LE CRTE

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE.

Un recensement des besoins plus précis sera réalisé d'ici la signature du CRTE, mais les signataires s'entendent dès cette convention pour assurer le co-financement de cet appui en ingénierie.

L'ADEME, agence de la transition écologique, est résolument engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Ainsi elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques. Dans ce cadre elle a été fortement impliquée aux cotés des services de l'Etat dans la définition et la mise en œuvre des Contrats de Transition Ecologique (CTE) et maintenant dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Afin d'aboutir à une vision claire d'un projet de transition écologique à l'échelle du territoire ainsi qu'à sa mise en œuvre, l'ADEME propose de soutenir la démarche selon les modalités suivantes :

- 30k€ d'aide annuelle sur 3 ans pour le financement d'un poste de chargé de mission CRTE mutualisé
- 2k€ pour le financement des frais de création de poste (ordinateur, matériel...)
- 20k€ sur 3 ans pour le financement des frais de communication et autres prestations externes

D'autre part, le préfet, délégué territorial de l'Agence nationale de cohésion des territoires, pourra s'engager à mobiliser les ressources proposées pour l'appui en ingénierie (recrutement de chefs de projets pour la durée du mandat, assistance à maîtrise d'ouvrage, aide au montage de projet, assistance technique, mécénat de compétences, échanges d'expériences et formation notamment au travers de l'Agence nationale de cohésion des territoires, du CEREMA ou de tout autre opérateur), au bénéfice de l'intercommunalité-PETR et/ou de ses membres. Une demande d'appui en ingénierie a été adressée à l'ANCT par le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de Communes du Piémont Cévenol le 2 juin 2021.

Enfin, les signataires s'engagent à s'entendre sur la répartition d'un éventuel reste à charge à financer le cas échéant.

ARTICLE 4 : CONSTRUCTION DU FUTUR CRTE

Les signataires s'accordent pour élaborer un futur contrat de relance et de transition écologique qui sera constitué :

- D'une première partie explicitant les objectifs partagés de politiques publiques ;
- D'une deuxième partie consacrée aux programmes d'action opérationnels envisagés sur la durée du contrat ;
- D'une troisième partie (ou annexes financières) détaillant les financements attribués et engagés.

9

Le CRTE sera accompagné d'un protocole financier annuel qui précisera les contributions de l'Etat et des différents partenaires locaux dans la mise en œuvre de ces actions.

L'Etat s'engagera, au travers du CRTE, à faciliter l'accès à l'ensemble des programmes de financement disponibles dans une logique intégratrice. Les soutiens financiers octroyés proviendront en premier lieu des mesures du Plan de relance mais également des crédits de droit commun (notamment après 2022) et des crédits contractualisés au sein du contrat Etat-régions ou inscrits dans des programmations exceptionnelles.

Un accès sera facilité aux dispositifs intégrés au sein des programmes opérationnels européens (en lien avec les Régions autorités de gestion des PO Feder-Fse) et des programmes spécifiques confiés à des opérateurs nationaux ou au secrétariat général à l'investissement.

L'Etat recensera dans le contrat, les sources de financement des actions qu'il pourra mobiliser, soit directement, soit au travers de ses différents opérateurs et programmes. Il précisera les conditions d'accès à ces différentes sources de financement des projets. Il mobilisera de manière adaptée les dotations spécifiques de soutien aux projets territoriaux des communes composant l'intercommunalité (FNADT, DETR, DSIL, DSIL « relance », DSIL « rénovation thermique »).

Le volet financier du CRTE assure la complémentarité de l'action des acteurs publics et privés impliqués sur le territoire, en respectant les règles de répartition des compétences et de participation minimale des maîtres d'ouvrage, dans une logique de subsidiarité.

ARTICLE 5 : ROLE ET COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE

Un comité de pilotage est mis en place, sous la coprésidence du Préfet et des Président(e)s du PETR Causses et Cévennes et de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, ou de leurs représentants. Des comités techniques chargés de préparer les différents axes et programmes opérationnels du CRTE pourront être réunis en amont.

Le comité de pilotage évalue l'avancement du contrat et de son exécution. Il procède à l'ensemble des modifications ou compléments à apporter au contrat durant sa phase de mise en œuvre.

Le préfet de département, délégué territorial de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, sera responsable, au nom de l'Etat, de la préparation et du suivi du CRTE. Il en facilitera la bonne exécution et assurera la relation avec le préfet de région et les services régionaux de l'Etat compétents. Il facilitera l'intervention complémentaire des opérateurs nationaux et organismes financeurs.

L'évaluation des actions, de leur mise en œuvre et de leurs effets, constituera un élément clé du pilotage du contrat. L'avancement des actions et leurs impacts pourront être évalués à partir d'indicateurs définis en commun par les signataires. Ces indicateurs pourront permettre d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies locales et nationales de développement économique, transition écologique et de cohésion territoriale.

Le comité de pilotage sera chargé de définir les critères de suivi et d'évaluation au fur et à mesure de la validation des nouvelles actions intégrées au CRTE.

Plus particulièrement, il est rappelé que les signataires s'engagent à respecter une équité de traitement des territoires. Par le suivi du retour de l'instruction des projets bénéficiaires, le COPIL en sera le garant.

10

Le COPIL aura aussi pour mission d'identifier les opérations prêtes à démarrer dans le cadre de la relance et de valider les fiche-actions lorsque les projets sont jugés mûrs et que les financements associés sont connus.

Les concernant, le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de Communes du Piémont Cévenol proposent la représentativité suivante dans le Comité de Pilotage du CRTE :

- 3 représentants du PETR Causses et Cévennes
- 2 représentants de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol
- 1 représentant du Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes
- 1 représentant des instances participatives de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Cette liste sera complétée par les représentants désignés par l'Etat, les signataires du contrat et les partenaires du projet, dont l'ADEME.

ARTICLE 6 : CREATION D'UN COMITE DES PARTENAIRES OU D'UNE INSTANCE EN TENANT LIEU

Il est rappelé que les signataires partagent une forte volonté d'associer la société civile à la construction puis à la mise en œuvre du CRTE.

Dans la phase de préparation du CRTE puis son exécution, les signataires s'engagent à associer à leurs travaux les représentants des institutions suivantes :

- **Le Conseil de développement du PETR Causses et Cévennes** : conformément à l'article L. 5741-1 du CGCT, le Conseil de développement territorial du PETR Causses et Cévennes réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire. Le conseil de développement est composé de 29 représentants de la société civile du territoire, nommés par le conseil syndical du PETR.
- **L'Espace de Vie Sociale de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol**

Les signataires s'accordent sur l'importance de la concertation avec les acteurs du territoire. L'élaboration et le suivi du contrat de relance et de transition écologique fera l'objet d'une association des membres du comité des partenaires. Les modalités concrètes de cette association pourraient être définies par le comité de pilotage.

Un bilan de l'état d'avancement du contrat de relance et de transition écologique sera présenté et débattu au sein du comité des partenaires, chaque année.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Les signataires de la convention d'initialisation s'engagent à renforcer leurs communications respectives autour des ambitions de ce nouveau cadre contractuel et de la mise en œuvre du contrat.

Pour chacun des projets bénéficiant de financements du plan de relance, la communication réalisée par les différentes parties prenantes fera apparaître le logo France relance avec la charte graphique définie par le Service d'information du gouvernement (SIG).

Il est enfin rappelé que les signataires s'engagent à faire connaître le dispositif sur leur territoire afin que tous les porteurs de projet aient la même chance d'en bénéficier.

Fait à Le Vigan, le 07 juillet 2021.

La Sous-Préfète de l'arrondissement du Vigan

Saadia TAMELIKECHT

Le Président de la Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Fabien CRUVEILLER

La Présidente du PETR Causses et Cévennes

Sylvie PAVLISTA

Annexe 1 – Recensement des projets susceptibles d'intégrer le CRTE – Volet Relance

Des projets développés sur le territoire sont susceptibles d'être intégrés dans le volet Relance du CRTE. Ces projets sont soit en attente de financements pour démarrer, soit encore à l'étude mais avec l'objectif d'une livraison au plus tard fin 2022. En voici une liste non exhaustive :

Sur le territoire du PETR Causses et Cévennes :

Contrat / programme en cours	Lieu	Maître d'ouvrage / Porteur	Nom du projet	Thématique
	Arre	Commune d'Arre	Requalification de la route Basse	Aménagements urbains et paysagers
	Arre	Commune d'Arre	City Stade	Jeunesse et Sports
	Aulas	Commune d'Aulas	Rénovation énergétique ancienne Filature : Moyen de chauffage économique au vu de la superficie du bâtiment sur 3 étages qui seront prochainement occupés. Chemin du Vigan, Aulas	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Aulas	Commune d'Aulas	Rénovation énergétique Mairie / Ecole Réduction des coûts financiers de chauffage au fioul et électrique par l'isolation de la toiture	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Aulas	Commune d'Aulas	Rénovation énergétique Maison Valat Réduction surcoût financier en chauffage électrique, diminution des déperditions par isolation extérieure, remplacement des menuiseries, remplacement des chauffages électriques plus performants Logement en centre ville, chemin de la Montade, Aulas	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Blandas	CC du Pays Viganais	Requalification des belvédères de Blandas	Tourisme
	Bréau-Mars	Commune de Bréau-Mars	Rénovation de la toiture de la salle polyvalente avec installation de panneaux photovoltaïque	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

13

	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Création d'une maison France Services	Santé / Cohésion sociale / Logement
	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Acquisition de VTT électriques dans le cadre du pôle nature 4 saisons	Tourisme
	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Etude de définition d'une stratégie touristique à l'échelle de la CC CAC-TS	Tourisme
	CC CAC-TS	CC CAC-TS	Phase 3 du bouclage des sentiers de randonnée (secteur Est de la CC CAC-TS)	Tourisme
	CC Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Développement des activités de pleine nature sur la CC Pays Viganais	Tourisme
CTE	Lasalle	Commune de Lasalle	Diagnostic thermique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	Lasalle	Commune de Lasalle	Isolation de 24 villas municipales	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
BCO	Le Vigan	Commune du Vigan	Requalification et aménagement des bords de l'Arre	Aménagements urbains et paysagers
	Le Vigan	Commune du Vigan	Requalification boulevard des Cévennes pour l'accessibilité de la nouvelle gendarmerie et parking visiteur	Aménagements urbains et paysagers
BCO	Le Vigan	Commune du Vigan	Requalification du Boulevard des Châtaigniers, de l'Avenue Jean Jaurès et réaménagement du Parc des Châtaigniers	Aménagements urbains et paysagers
	Le Vigan	Commune du Vigan	Création d'un parc de jeux dans le quartier des Chataigniers	Aménagements urbains et paysagers
CTE	Le Vigan	Union Forestière Viganaise	Modernisation du site de production et diversification des activités	Développement économique
	Le Vigan	CC du Pays Viganais	Création d'un pôle d'enseignement supérieur au Vigan	Jeunesse et Sports
BCO	Le Vigan	CC du Pays Viganais	Rénovation des équipements sportifs communautaires	Jeunesse et Sports

14

	Le Vigan	Ressorcerie du Pont / Rd'Evolution	Création d'un tiers lieu à la Ressorcerie du Pont	Santé / Cohésion sociale / Logement Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	Le Vigan	Weldom Le Vigan	Rénovation thermique et énergétique du magasin	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Les Plantiers	Commune des Plantiers	Création d'un cabinet de télé-médecine à l'EHPA	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Mandagout	Commune de Mandagout	Rénovation thermique du logement communal	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Mandagout	Commune de Mandagout	Rénovation de la toiture de la salle communale avec installation de panneaux photovoltaïque	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	PETR C&C	PETR C&C	Réalisation d'un plan global de déplacements sur le territoire du PETR C&C	Mobilités
CTE	PETR C&C	CCI du Gard	Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	PETR C&C	EDF	Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'Energie	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	PETR C&C	Enedis	Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	PETR C&C	PETR C&C	Recrutement d'un chargé de mission pour l'animation de la filière bois et la réalisation d'une charte forestière	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Peyrolles	Commune de Peyrolles	Installation d'un pylone de téléphonie mobile et aménagement du chemin d'accès en DFCl	Numérique

15

	Saint André de Valborgne	Commune Saint André de Valborgne	Rénovation énergétique des bâtiments communaux : réfection de la toiture de la mairie et installation de photovoltaïque en toiture, remplacement des menuiseries des bâtiments communaux.	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	Saumane	CC CAC-TS	Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Soudorgues	Commune de Soudorgues	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Trèves	Commune de Trèves	Chèvrerie de Trèves	Agriculture
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Réfection du réseau d'assainissement de la Pieyre	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Traitement des eaux parasites	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Création de toilettes publiques à ND de la Rouvière	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	SIA L'Espérou	Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées à l'Espérou	Aménagements urbains et paysagers
CTE	Val d'Aigoual	CC CAC-TS	Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons	Développement économique
	Val d'Aigoual	CC CAC-TS	Construction d'une écurie à Prat Peyrot	Jeunesse et Sports
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Rénovation du toit de la mairie et isolation	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

16

Sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol :

Contrat / programme en cours	Lieu	Maître d'ouvrage / Porteur	Nom du projet	Thématique
	Quissac	Commune de Quissac	Agrandissement maison du terroir	Développement économique
	Quissac	Commune de Quissac	Réhabilitation et création de 3 logements à la maison du garde barrière	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Quissac	Commune de Quissac	Réhabilitation et création de 2 logements à l'ancienne cure	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Quissac	Commune de Quissac	Réhabilitation et extension médiathèque	Culture
	Quissac	Commune de Quissac	Réhabilitation des toitures de 3 bâtiments communaux	Patrimoine bâti
	Quissac	Commune de Quissac	Requalification de l'espace Genre	Aménagements urbains et paysagers
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Réhabilitation Salle des Fêtes - Création salle culturelle Amélioration énergétique de l'ensemble du bâtiment	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Amélioration thermique du bâtiment de l'école maternelle Rachel Cabane	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Fressac	Commune de Fressac	PAC pour remplacement chaudière fioul	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	St-Félix-de-Pallières	Commune de St-Félix-de-Pallières	Rénovation ancienne Poste (bistrot/chambres d'hôtes/épicerie/lieu d'activité culturelle et associative)	Développement économique
	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Création d'une nouvelle salle du conseil + sécurisation des archives	Patrimoine bâti
	Cognac	Commune de Cognac	Rénovation et création de deux logements au premier étage de la mairie	Santé / Cohésion sociale / Logement

17

	Monoblet	Commune de Monoblet	Aménagement et équipement d'une boulangerie	Développement économique
	Monoblet	Commune de Monoblet	Amélioration énergétique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Quissac	Commune de Quissac	Aménagements des abords de la piscine dont Jardins d'enfants	Aménagements urbains et paysagers
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Aménagement du parvis de la Chapelle St André	Aménagements urbains et paysagers
	St-Félix-de-Pallières	Commune de St-Félix-de-Pallières	Aménagement de l'espace public autour de la mairie	Aménagements urbains et paysagers
	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Sécurisation de l'accès à la mairie et à un appartement par la création d'un mur de soutènement pour organiser le stationnement - aménagement de la place de la mairie	Aménagements urbains et paysagers
	St Nazaire des Gardies	Commune de St Nazaire des Gardies	Projet d'aménagement de la place communale	Aménagements urbains et paysagers
	Quissac	Commune de Quissac	Requalification du quartier historique de Vièle Phase 2	Aménagements urbains et paysagers
	Quissac	Commune de Quissac	Requalification du quartier historique de Vièle Phase 3	Aménagements urbains et paysagers
	Monoblet	Commune de Monoblet	Création d'un aménagement sportif	Jeunesse et Sports
	Cros	Commune de Cros	Mise en sécurité de la traversée du village	Mobilités
	Cros	Commune de Cros	Création d'un chemin communal carrossable pour desservir le hameau de Crouzet	Mobilités
	Cros	Commune de Cros	Remise en état des ponts submersibles de Baumel et Moulin de Cardy	Mobilités
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Rénovation éclairage public	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

18

	Maruéjols-les-Gardons	Commune de Maruéjols-les-Gardons	Rénovation de l'éclairage public, avec passage aux LEDES. Projet qui vient d'être retenu par le SMEG. Estimation : 70 points lumineux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Carnas	Commune de Carnas	Enfouissement des réseaux avec passage aux LEDES	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Mise en discrétion des réseaux électriques basse tension, éclairage public et Telecom le long de la RD 982 en même temps que la réhabilitation des réseaux AEP et eaux usées suite au SDAEP (Durfort)	Aménagements urbains et paysagers
	Cros	Commune de Cros	Schéma directeur AEP (y compris travaux préalables indispensables à l'établissement du SDAEP)	Aménagements urbains et paysagers
	Cros	Commune de Cros	Installation de dispositifs de traitement par UV de l'eau distribuée	Aménagements urbains et paysagers
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Renouvellement d'une part importante du réseau AEP et la mise en place d'une télésurveillance du réseau	Aménagements urbains et paysagers
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Réseau d'irrigation : des investissements vont être nécessaires pour permettre une adaptation au nouveau contexte climatique et à une demande d'eau brute de la part de l'agriculture qui augmente.	Aménagements urbains et paysagers
	St Félix de Pallières	Commune de St Félix de Pallières	Projet alimentaire au Domaine du Montaud	Agriculture
	Cardet	Commune de Cardet	« Réhabilitation de l'ancienne école des mas »	Jeunesse et Sports
	CCPC	CCPC	Réhabilitation de la piscine intercommunale de Quissac	Jeunesse et Sports
	CCPC	CCPC	PLPDMA	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	CCPC	CCPC	Tarification incitative	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

19

Annexe 2 – Recensement des projets susceptibles d'intégrer le CRTE – Autres Volets

Le PETR Causses et Cévennes et la Communauté de Piémont Cévenol ont recensé sur leur territoire un certain nombre de projets répondant aux enjeux du CRTE, hors volet Relance. Ces projets, répondant aux enjeux du territoire, sont soit prévus sur le mandat municipal, soit en cours d'études.

Cette liste non exhaustive est amenée à évoluer en fonction des retours des porteurs de projets et des critères de choix et de priorisation retenus par les signataires d'ici à la signature du CRTE.

20

Sur le territoire du PÉTR Causses et Cévennes :

Contrat / programme en cours	Lieu	Maître d'ouvrage / Porteur	Nom du projet	Thématique
	Aulas	Commune d'Aulas	Rénovation énergétique salle Polyvalente Réduction des coûts de chauffage électrique Lascours, Aulas	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	CC du Pays Viganais	CC du Pays Viganais	Prolongement de l'itinéraire cyclable V85 sur le territoire communautaire	Mobilités
	Lasalle	Commune de Lasalle	Création d'espaces culturels au Temple	Culture
	Lasalle	Commune de Lasalle	Transformation du bâtiment communal des Glycines	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Lasalle	Commune de Lasalle	Création d'une maison en partage en lien avec la maison de retraite	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Lasalle	Commune de Lasalle	Création d'une zone de baignade sécurisée sur le village	Tourisme
	Le Vigan	CC du Pays Viganais	Réhabilitation et rénovation énergétique de la piscine du Vigan	Jeunesse et Sports
	Le Vigan	CC du Pays Viganais	Réhabilitation et rénovation énergétique groupe scolaire Jean Carrière et restauration collective	Jeunesse et Sports
CTE/BCO	Le Vigan	CC du Pays Viganais	Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan	Mobilités
BCO	Le Vigan	Commune du Vigan	Réhabilitation d'immeubles vacants et insalubres en centre ancien	Santé / Cohésion sociale / Logement

21

	Le Vigan	Commune du Vigan	Création d'une production et d'un réseau de chaleur pouvant alimenter le château d'Assas, le Bourilhou, la piscine et le groupe scolaire Jean Carrière (même unité de lieu)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	Le Vigan	Super U Le Vigan	Réalisation d'ombrières sur le parking du Super U du Vigan	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Les Plantiers	Commune des Plantiers	Création d'un espace de coworking	Développement économique
	PETR C&C	PETR C&C	Réalisation de parcours VTT avec bouclage, lien avec les hébergeurs, mise à disposition de services	Tourisme
	PETR C&C	CC du Pays Viganais	Conception et réalisation d'une déchetterie innovante, intégrant l'économie circulaire et la participation citoyenne, en relai de l'actuelle déchetterie de Mollères-Cavaillac.	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Saumane	Commune de Saumane	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
CTE	Soudorgues	Commune de Soudorgues	Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Trèves	Commune de Trèves	Réhabilitation de l'école	Jeunesse et Sports
	Trèves	Commune de Trèves	Chaufferie plaquettes	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Remplacement de la station d'épuration	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Etude du ruissellement pluvial au Mas du Ronc	Aménagements urbains et paysagers
	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Déplacement / reconstruction de la pharmacie hors zone inondable en lien avec la requalification du centre ville	Santé / Cohésion sociale / Logement

22

	Val d'Aigoual	Commune de Val d'Aigoual	Requalification des hébergements du Mouretou – phase 2 : aménagement d'un lieu d'accueil et d'hébergement touristique durable (bois local, station pêche...)	Tourisme
	Val d'Aigoual	SIA L'Espérou	Requalification de la halle de l'Espérou en salle polyvalente, salle de conférence...	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
Contrat / programme en cours	Lieu	Maitre d'ouvrage / Porteur	Nom du projet	Thématique
	Vic-le-Fesq	Commune de Vic-le-Fesq	Rénovation de 2 appartements	Santé / Cohésion sociale / Logement
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Rénovation bâtiment mairie	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Travaux école élémentaire Fernand Léonard	Jeunesse et Sports
	Puechredon	Commune de Puechredon	Isolation thermique du bâtiment communal	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Pompignan	Commune de Pompignan	Remplacement des fenêtres du bâtiment Mairie	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Cognac	Commune de Cognac	Création de 5 logements dans l'ancienne colonie de vacances NISADO, le dernier pavillon à réhabiliter	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Maruéjols-lès-Gardon	Commune de Maruéjols-lès-Gardon	Isolation par l'extérieur du bâtiment de l'école (Maruéjols-lès-Gardons)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Aigremont	Commune d'Aigremont	Nouvelles mairie + bibliothèque : construction d'un bâtiment durable aux normes environnementales	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

23

			actuelles et aux normes PMR	
	Cros	Commune de Cros	Achat outillage moins polluant pour entretien espace communal	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Aigremont	Commune d'Aigremont	Création d'un théâtre de verdure et d'un parcours de santé	Jeunesse et Sports
	Quissac	Commune de Quissac	Requalification de la friche Martin	Aménagements urbains et paysagers
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Requalification de la Place du Plan	Aménagements urbains et paysagers
	Quissac	Commune de Quissac	Création d'une piste Cyclable Avenue du maréchal Juin (Collège)	Mobilités
	Cros	Commune de Cros	Réfection et "recalibrage" chemin communal du Merle à La Rouvière	Mobilités
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Desserte du quartier de SINGLA (Voiries 200 000 € - Réseaux 250 000 € - Acquisitions foncières 140 000 € - Etudes et Moe 60 000 € (Déplacement réseau Département)	Mobilités
	St-Hippolyte-du-Fort	Commune de St-Hippolyte-du-Fort	Rénovation éclairage public	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Rénovation de l'éclairage public (passage aux LED) dans certaines rues de la commune (à préciser)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Cros	Commune de Cros	Remplacement éclairage public	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Pompignan	Commune de Pompignan	Remplacement de l'ensemble des points lumineux de l'éclairage public de la commune. Projet porté avec le SMEG (montant sur 3 ans)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

24

	Cros	Commune de Cros	Remise en état des seuils sur le Vidourle	Aménagements urbains et paysagers
	Cros	Commune de Cros	Extension du réseau d'AEP sur la Haute Vallée du Vidourle	Aménagements urbains et paysagers
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	AEP : nouvelle tranche de travaux entre La Gardiolle et le réservoir communal	Aménagements urbains et paysagers
	CCPC	CCPC	Eco parc des Garrigues - ZAE / PV / Hydrogène – (études en cours)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	CCPC	CCPC	Extension ZA SHF par tranches	Développement économique
	CCPC	CCPC	Immobilier d'entreprises	Développement économique
	CCPC	CCPC	Maisons France Service & Conseiller numérique	Numérique / Santé / Cohésion sociale / Logement
	CCPC	CCPC	Pôle Intercommunal de Services à St Hippolyte du Fort	Santé / Cohésion sociale / Logement
	CCPC	CCPC	Création de la déchèterie de Lédignan en substitution de celle de St Bénézet (sélection AMO)	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	CCPC	CCPC	Boucles cyclo et extension sentiers randonnées (nouveau cartoguide)	Mobilités / Tourisme
	CCPC	CCPC	Actions mobilités	Mobilités
	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	Requalification centre village	Aménagements urbains et paysagers
	Carnas	Commune de Carnas	Création trottoirs et parkings	Mobilités
	Carnas	Commune de Carnas	Réhabilitation mairie	Patrimoine bâti

25

	Cassagnoles	Commune de Cassagnoles	Rénovation bâtiments communaux et création parking	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti
	Cognac	Commune de Cognac	Rénovation temple	Patrimoine bâti
	Corconne	Commune de Corconne	Réhabilitation centre-ville et réhabilitation remise en salle polyvalente + cantine...	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti
	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Requalification traversée du village	Aménagements urbains et paysagers
	Gailhan	Commune de Gailhan	Requalification traversée du village	Aménagements urbains et paysagers
	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Revitalisation centre-ville et rénovation bâtiments dont foyer	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti
	Fressac	Commune de Fressac	Parking + atelier et garage à côté mairie	Aménagements urbains et paysagers
	Gailhan	Commune de Gailhan	Aménagement place autour mairie et extension foyer	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti
	Liouc	Commune de Liouc	Création foyer/maison communale	Patrimoine bâti
	Maruéjols-lès-Gardon	Commune de Maruéjols-lès-Gardon	Création locaux services techniques et aménagements piétonniers	Patrimoine bâti / Mobilités
	Pompignan	Commune de Pompignan	Création parking	Aménagements urbains et paysagers / Mobilités
	Savignargues	Commune de Savignargues	Création parking	Aménagements urbains et paysagers / Mobilités
	Quissac	Commune de Quissac	Aménagements RD 999 dans traversée village	Mobilités
	Savignargues	Commune de Savignargues	Aménagement place foyer et aménagement local technique	Aménagements urbains et paysagers / patrimoine bâti

26

	St-Jean-de-Crieulon	Commune de St-Jean-de-Crieulon	Finalisation requalification traversée village	Aménagements urbains et paysagers
	Lédignan	Commune de Lédignan	ZA	Développement économique
	Liouc	Commune de Liouc	Eco parc des Garrigues	Développement économique
	Canuales-et-Argentières	Commune de Canuales-et-Argentières	Petit collectif mixte : logements, services et équipements	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Cognac	Commune de Cognac	Services techniques à la Mouleyrette	Patrimoine bâti
	Fressac	Commune de Fressac	Construction 1 ou 2 logements communaux	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Logrian-Florian	Commune de Logrian-Florian	1 logement social dans un bâtiment à rénover	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Maruéjols-lès-Gardon	Commune de Maruéjols-lès-Gardon	1 logement dans le temple	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Monoblet	Commune de Monoblet	1 logement pour boulanger	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Quissac	Commune de Quissac	ZAC + projets en centre-ville	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Remise en état et valorisation chemin des Huguenots	Tourisme
	Corconne	Commune de Corconne	Acquisition et réhabilitation moulin à huile + aire camping-cars	Tourisme
	Logrian-Florian	Commune de Logrian-Florian	Projet café citoyen, collaboratif	Développement économique
	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	Projet café citoyen, collaboratif	Développement économique
	Canuales-et-Argentières	Commune de Canuales-et-Argentières	Café multiservices avec opérateur 1000 cafés	Développement économique

27

		Argentières		
	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	Café multiservices avec opérateur 1000 cafés	Développement économique
	Cros	Commune de Cros	Café	Développement économique
	Lédignan	Commune de Lédignan	Créer une résidence en partage pour personnes âgées	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Liouc	Commune de Liouc	Créer un cimetière	Aménagements urbains et paysagers
	Monoblet	Commune de Monoblet	Extension salle culturelle	Culture
	Quissac	Commune de Quissac	Espace de coworking	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Sauve	Commune de Sauve	Espace de coworking	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Quissac	Commune de Quissac	Maison de retraite – caserne des pompiers	Santé / Cohésion sociale / Logement
	Liouc	Commune de Liouc	Parcours sportif, aire de jeux	Jeunesse et Sports
	Sauve	Commune de Sauve	Résidence d'artistes	Culture
	Gailhan	Commune de Gailhan	Aire de jeux	Jeunesse et Sports
	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	City stade	Jeunesse et Sports
	Cassagnoles	Commune de Cassagnoles	City stade	Jeunesse et Sports
	Cognac	Commune de Cognac	City stade	Jeunesse et Sports

28

	Durfort et St Martin de Sossenac	Commune de Durfort et St Martin de Sossenac	City stade	Jeunesse et Sports
	Fressac	Commune de Fressac	City stade	Jeunesse et Sports
	Logrian-Florian	Commune de Logrian-Florian	City stade	Jeunesse et Sports
	Pompignan	Commune de Pompignan	City stade	Jeunesse et Sports
	St Jean de Crieulon	Commune de St Jean de Crieulon	City stade	Jeunesse et Sports
	Bragassargues	Commune de Bragassargues	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Conqueyrac	Commune de Conqueyrac	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Monoblet	Commune de Monoblet	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Corconne	Commune de Corconne	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Sauve	Commune de Sauve	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Quissac	Commune de Quissac	Projet parc PV	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Brouzet-lès-Quissac	Commune de Brouzet-lès-Quissac	Projet parc PV + élevage	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Canaules-et-Argentières	Commune de Canaules-et-Argentières	Projet parc PV sol et toitures	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Liouc	Commune de Liouc	Projet parc PV sol et toitures	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie

29

	Carnas	Commune de Carnas	Projet parc PV toiture	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Cassagnoles	Commune de Cassagnoles	Hydroélectricité	Transition écologique / Rénovation énergétique / Energie
	Cardet	Commune de Cardet	Extension réseau EU	Aménagements urbains et paysagers
	Carnas	Commune de Carnas	Extension capacité StEp	Aménagements urbains et paysagers
	Fressac	Commune de Fressac	Nouvelle StEp	Aménagements urbains et paysagers

30

Annexe 3 – Recensement des contrats et programmes en cours

I) Le CTE du PETR Causses et Cévennes

Signé le 4 février 2020, le CTE du PETR Causses et Cévennes est porté par le PETR avec un engagement très important du Conseil de Développement.

Il a été construit autour de 4 priorités:

- l'information des habitants et des entreprises,
- la transition énergétique,
- les mobilités
- l'appui aux projets durables des entreprises.

Le CTE a pour ambition d'engager le territoire dans la transition écologique et énergétique. Il constitue un outil pour faire avancer les projets dans ce domaine et mobiliser les aides financières disponibles.

Le CTE comprend un certain nombre d'action dont le tableau suivant fait un point d'avancement à date. Ce bilan sera à actualiser d'ici la signature du CRTE.

Ces actions ou les projets en découlant pourront figurer dans le CRTE.

Description du projet	Porteur du projet	Avancement
Mise en place d'une politique territoriale d'animation de la transition écologique	PETR Causses et Cévennes	Action reportée sur le CRTE et étendue au territoire du CRTE
Information et conseils aux habitants pour diminuer leurs consommations énergétiques	ENEDIS	Objectif de démarrage: organiser 3 réunions d'information avant fin 2020 dans 3 communes du PETR (report pour cause de second confinement).
Appui aux acteurs du territoire sur la Maîtrise de la Demande d'Energie	EDF	Suivi des projets du territoire par 2 référents EDF (1 pour les entreprises privées et 1 pour les collectivités). Besoin de clarification des critères permettant l'octroi de Certificats d'Economie d'Energie (CEE).
Inventaire territorial des installations de productions de chaleur des collectivités locales	CCI du Gard	Démarrage de l'action par une sensibilisation de plusieurs communes. Des études sont en cours ou ont été réalisées par la CCI du Gard dans les communes suivantes : Alzon, Aulas, Aumessas, Avèze, Blandas, Campestre-et-Luc, Le Vigan, Mandagout, Rogues, Causses-Bégon, Lasalle et Trèves. Des bâtiments de la CCPC ont aussi été étudiés.
Etude de faisabilité pour la	Commune de Lasalle	Etude réalisée par la CCI. Projet en cours de

mise en place d'un réseau de chaleur au bois		réorientation.
Construction d'un hangar de stockage de plaquettes de bois à Saumane	CC Causses Aigoual Cévennes	Etude du projet en cours. MOE à lancer et plan de financement à boucler
Installation d'un parc photovoltaïque avec une coopérative citoyenne	Commune Soudorgues	Réorientation vers un projet d'ombrières avec panneaux photovoltaïques et sur des équipements photovoltaïques en toiture à redéfinir avec l'ADEME.
Requalification des bâtiments de la station de ski de Prat-Peyrot dans le cadre du Pôle nature 4 saisons	CC Causses Aigoual Cévennes	Contact pris avec EDF pour définir en amont les travaux d'isolation donnant droit à des CEE. Lancement de la consultation pour la Maîtrise d'œuvre en début d'année 2021.
Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal routier au Vigan	CC du Pays Viganais	Etude de faisabilité en cours, travaux prévus 2023-2024
Plan global de déplacement	PETR Causses et Cévennes	Possibilité de la faire réaliser en 2021/2022 en interne sous réserve de moyens humains (stagiaire, VTA, appui ANCT...)
Modernisation du site de production et diversification des activités	Union Forestière Viganaise	Investissements non encore réalisés en raison de la crise du Covid. Instruction du dossier en cours par la Région Occitanie.
Rénovation thermique et énergétique du magasin	Weldom Le Vigan	DP déposée
Remplacement du système de stockage et de séchage des oignons	Coopérative Origine Cévennes	Investissements réalisés grâce à un partenariat financier très important avec EDF. TERMINE

II) **Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie – Le Vigan**

La commune du Vigan est par ailleurs lauréate des dispositifs **Petites Villes de Demain et Bourg Centre Occitanie**.

Le dispositif Bourg Centre Occitanie prévoit les actions suivantes. Les partenaires s'accorderont sur l'opportunité d'en intégrer certaines dans le CRTE.

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL	2018	2019	2020	2021	AVANCEMENT 2021
AXE 1 / Moderniser les centralités majeures et notamment les fonctions différenciantes quant à la qualité de vie					
ACTION 1.2.	Projet 1.2.1. : Création d'une maison de la musique et de la danse dans le bâtiment des Orantes				Fait
	Projet 1.2.2. : Etude et mise en œuvre du schéma des équipements sportifs et de loisirs				En cours
	Projet 1.2.3. : Rénovation des équipements sportifs communautaires				En cours
AXE 2 / Poursuivre la politique d'ouverture et d'ancrage de la Ville dans son environnement					
ACTION 2.1.	Projet 2.1.1. : Ouverture de la ville sur l'Arre				En cours
ACTION 2.2.	Projet 2.2.1. : Etude et mise en place d'un PEM Routier				En cours

33

AXE 3 / Rendre la Ville plus durable par des actes de réinvestissements forts et démonstrateurs					
ACTION 3.1.	Projet 3.1.1. : Requalification du Boulevard des Châtaigniers, de l'Avenue Jean Jaurès et réaménagement du Parc des Châtaigniers				En cours
ACTION 3.2.	Projet 3.2.1. : Réhabilitation d'immeubles vacants et insalubres en centre ancien				En cours

III) **Bourg centre - St Hippolyte du Fort :**

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL	2019	2020	2021
AXE 1 / Qualifier le cadre de vie			
ACTION 1.1 Renforcer la qualité des aménagements urbains et favoriser les mobilités douces	Projet 1.1.1 : Création d'un parc vélo à proximité de la médiathèque		
	Projet 1.1.2 : Aménagement paysagers du chemin du PAVILLON		
	Projet 1.1.3 : Aménagement d'une aire de co-voiturage		
AXE 2 / Renforcer l'attractivité du cœur de ville			
ACTION 2.1 Qualifier et revitaliser le centre historique	Projet 2.1.1 : Aménagement de la place BERTHEZENE		
	Projet 2.1.2 : Requalification des espaces du Cours GAMBETTA (marché)		
	Projet 2.1.3 Aménagements des espaces autour de l'ancienne caserne et de la place de la Mairie		
ACTION 2.2 Développer l'offre en logements et valoriser le patrimoine bâti	Projet 2.2.1 : réflexion sur l'acquisition de l'ancien hôtel du Cheval Blanc		
	Projet 2.2.2 : mise en œuvre d'un document de prescriptions architecturales pour la protection et la valorisation du patrimoine bâti		
AXE 3 / qualifier l'offre de services aux entreprises et à la population permanente et touristique			

34

ACTION 3.1 Qualifier les équipements existants	Projet 3.1.1 : Qualification de la Zone d'Activités Economique LES BATAILLES			
	Projet 3.1.2 : Réhabilitation des locaux de l'espace multi-accueil et de services			
	Projet 3.1.3 : Rénovation de la salle des fêtes			
ACTION 3.2 Renforcer la qualité de l'offre touristique	Projet 3.2.1 Parcours découverte du patrimoine			

IV) **Bourg centre - Quissac :**

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
AXE 1 Une ville active				
Fiche action 1.1. <i>Créer de l'emploi productif</i>	1.1.1. Étude sur les nouvelles fonctions des friches (industrielles, agricoles, médicales).			
	1.1.2. Création d'une ZAE (Zone d'Activités Economiques).			
AXE 2 Une ville accueillante				
Fiche action 2.1. <i>Créer des équipements publics structurants</i>	2.1.1. Création d'un groupe scolaire avec cuisine de production dans le cadre du dispositif NOWATT			
	2.1.2. Réhabilitation de la piscine intercommunale			
	2.1.3. Création d'une Maison des associations			
Fiche action 2.2. <i>S'engager pour un urbanisme durable</i>	2.2.1. Réhabilitation du quartier historique de Vièle			
	2.2.2. Réflexion sur la création d'îlots de fraîcheur			
	2.2.3. Création de pistes cyclables urbaines			
Fiche action 2.3. <i>Encourager l'implantation d'équipements touristiques</i>	2.3.1. Réhabilitation de l'ancienne gare en vue de l'installation d'un restaurant gastronomique			

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Axes stratégiques	Maître d'ouvrage	Projet	Descriptif / Objectif	Coût global estimatif	Calendrier prévisionnel	Phasage oui/non
1. Environnement et écologie						
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Ville de Pont Saint Esprit	Réalisation des bassins de rétention de Larignier	Création de bassins de rétention préconisés dans le cadre du zonage pluvial	2 083 333 € HT	Travaux sur la période 2021 - 2026 DUP : 3 ans Etude environnementale et dossier d'autorisation : 2 ans	non
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Laudun (village) / Station d'épuration	Station d'épuration (STEP) en surcharge hydraulique Réalisation d'une extension afin d'améliorer la situation	à estimer	2021-2022	
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Saint-Julien de Peyrolas / Nouveau forage des Baumasses	Répondre aux nouveaux besoins en eau potable de la commune	150k€	2022	
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	maillage définitif avec St Laurent de Carnols	Secourir la commune de Saint-Michel d'Euzet en eau potable en période estivale	50 k€	2022	
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	forage Saint-Michel d'Euzet	Répondre aux nouveaux besoins en eau potable de la commune	150k€	2022	
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	forage Cavillargues	Répondre aux nouveaux besoins en eau potable de la commune	100k€	2022	
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	forage Saint-Pons la Calm	Répondre aux nouveaux besoins en eau potable de la commune	150k€	2022	
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Travaux seuil Chusclan	Araser le seuil retenant l'eau de la Cèze afin de laisser passer les poissons lors de leur migration sans pour autant impacter le fonctionnement du forage fournissant en eau potable la commune	500k€	2022	
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Saint Etienne des Sorts / Traitement Manganèse	Améliorer la qualité de l'eau potable distribuée en éliminant le manganèse	150k€	2022/2023	
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Maillage entre Le Garn et Laval-Saint-Roman	Secourir la commune de Laval-Saint-Roman lors de manque d'eau	à estimer	2023/2024	
Protéger l'eau, la faune et la flore en limitant les pollutions et les prélèvements abusifs	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Pont-Saint-Esprit / Station d'épuration	Station d'épuration (STEP) vieillissante et en surcharge hydraulique Déconstruction totale de la STEP et reconstruction d'une nouvelle STEP sur la même parcelle	6,5 millions	2023-2025	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Remplacement de la chaudière de l'école primaire	Remplacement de la chaudière de l'école primaire et mise aux normes du local chaudière	30 000	Au plus tôt en fonction obtention subvention / dotations	non

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Ville de Pont Saint Esprit	Travaux de rénovation du parc d'éclairage public	La commune de Pont-Saint-Esprit s'engage dans une opération de travaux de rénovation de son parc d'éclairage public. Cette opération comprend : <ul style="list-style-type: none"> • La sécurisation mécanique et électrique des installations d'éclairage public et des installations connexes ; • Le renouvellement et la rationalisation du patrimoine d'éclairage public avec un passage systématique à la technologie LED ; • Le remplacement des éclairages sportifs par de la technologie LED ; • L'amélioration et la sécurisation des conditions de circulation, les déplacements nocturnes et les liaisons inter-quartiers. 	2 150 000 € HT	Début des travaux octobre 2021 . Fin des travaux juin 2024	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Installation de panneaux photovoltaïques sur le CCL la réduction des consommations	Installation de panneaux photovoltaïques sur la couverture du CLL afin de produire de l'énergie électrique pour réaliser notamment de l'autoconsommation électrique pour le chauffage et rafraichissement.	56 000	2021/2022	non
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Ville de Pont Saint Esprit	Rénovation de la cazerne	Rénovation énergétique du bâtiment : rénovation de la toiture	600 000 € HT	Travaux sur la période 2021 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Ville de Pont Saint Esprit	Rénovation énergétiques équipements scolaires Jules Ferry et Jean Jaurès	Rénovation énergétique	470 833 € HT	Travaux sur la période 2021 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Ville de Pont Saint Esprit	Restauration et mise en accessibilité de l'hôtel de ville	Rénovation énergétique du bâtiment et mise en accessibilité	En cours de chiffrage	Travaux sur la période 2021 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint-Paulet-de-Caisson	Mise aux normes bâtiments	Salle de réunion et logement dans l'ancien presbytère	110 000 €	2022	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Montfaucon	Numérisation actes état civil	Dématérialiser les registres d'état civil		2022	non
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	CleanTech Vallée	Mener une réflexion sur la possible implantation de l'hydrogène sur le territoire	Etudier les besoins d'usage dans un objectif de mettre en place une production d'hydrogène sur le territoire	20 000 € la 1ère année	2022	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	CleanTech Vallée	Etudier la mise en place de nouvelle filières émergentes d'énergie renouvelables	Au-delà de l'hydrogène, d'autres filières pourront être étudiées notamment des filières de déchets fermentescibles pour la méthanisation (marc de raisin, paille de Camargue, cannes de Provence ...)	10 000 € la 1ère année	2022	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	CleanTech Vallée	Programme d'actions de l'association CTV, opérateur de la transition écologique	Coordonner et piloter l'ensemble des actions de l'association Cleantech Vallée et à développer des projets complexes.	50 000 € / an	2022 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	EDF	Réhabilitation du site EDF Aramon	Le projet vise à reconvertir le site de la centrale thermique d'Aramon et à constituer un site de démonstration des ambitions, en accueillant notamment le booster de la CTV	Fond propre	2022 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Edf Renouvelable	Parc PV EDF Renouvelable	Implantation de la tranche 2 d'une centrale photovoltaïque sur une partie inondable du site de la centrale thermique d'EDF à Aramon	Fond propre	2022 - 2026	oui

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	CleanTech Vallée	Programme territorial de développement du photovoltaïque	Mettre en place sur le territoire un programme pluriannuel et ambitieux d'animation, de facilitation et d'accompagnement des projets photovoltaïques	50 000 € / an	2022 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	CleanTech Vallée	Programme Renov Occitanie	un dispositif d'accompagnement des particuliers et des collectivités (notamment communes) dans une démarche de rénovation énergétique de leur patrimoine bâti	50 000 € / an	2022 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	CMA du Gard	Eco Défis	Informier et sensibiliser les artisans sur les actions développement durable	10 000 € / an	2022 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Accompagner le projet de territoire & le réinterroger par le prisme du paysage et de la transition écologique	Mise en synergie par une dynamique de reconversion industrielle pour la valorisation les portes d'entrée du territoire	60 000 € / an	2022 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	CleanTech Vallée	Valoriser et diffuser les bonnes pratiques des entreprises sur le transport	Poursuivre le travail engagé par la CTV (fresque de la mobilité) et identifier les entreprises menant des actions sur leur problématique fret	30 000 € / an	2022 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	CleanTech Vallée	Animation d'un guichet unique pour la rénovation des bâtiments à destination des entreprises de 5 à 100 salariés	Animation de la dynamique territoriale locale à destination des entreprises en créant un service à leur destination	30 000 € / an	2022 - 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Ville de Bagnols sur Cèze	Refecion du réseau d'éclairage public	La Ville continue de déployer son programme de réfection du réseau d'éclairage urbain vers un système led permettant de diviser par 4 la consommation d'énergie.	300 000 € HT	2022 - 2026	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Aménagement des vestiaires du CLL et rénovation énergétique de cet espace	Aménagement de l'espace situé au Nord de la salle 3 pour mettre au normes PMR les vestiaires / douches du Centre Lucien Laville Améliorer l'isolation, réduire les consommations énergétiques de l'espace vestiaires	56 400	Travaux : 2022 / 2023	non
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Codolet	Rénovation énergétique de la salle polyvalente	Réfection toiture isolation	150 000 €	2ème semestre 2022 Année 2023	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Codolet	Rénovation énergétique des bâtiments industriels	Isolation par l'extérieur	500 000 €	2ème semestre 2022 Année 2023	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Codolet	Rénovation énergétique du foyer communal	Isolation par l'extérieur Isolation des combles	100 000 €	2ème semestre 2022 Année 2023	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Codolet	Rénovation énergitique du foyer communal	Remplacement portes et fenêtres	25 000 €	2ème semestre 2022 Année 2023	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Amélioration énergétique des bâtiments communaux et mise aux normes (mairie, salle des remparts, bibliothèque / mairie / ateliers municipaux / ancienne perception)	Mise aux normes de l'installation électrique, mise en place d'une alarme incendie et rénovation globale des locaux avec amélioration énergétique des locaux et accessibilité PMR : salle des remparts / bibliothèque / mairie / ateliers municipaux / ancienne perception	280 000	2022 à 2026	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Amélioration énergétique de l'espace d'accueil du CLL	Isolation en toiture du toit terrasse et reprise de l'étanchéité, Menuiseries extérieures avec double vitrage	55 000	Isolation étanchéité : 2023 Menuiseries : 2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Eclairage et Passage en LED des 3 terrains de tennis extérieurs	Eclairage et Passage en LED des 3 terrains de tennis extérieurs	25 000	2023 / 2024 /2025	oui

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Rénovation de l'éclairage public avec le Passage en LED	Passage en Led de plus de cents points lumineux à décharge et mise en place d'horloges astronomiques	57 000	2023/2024/2025/2026	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Aménagement du lavoir Centre Village en Salle d'exposition	Isolation sous toiture, mise en place de menuiseries extérieures à double vitrage, mise en place d'éclairage basse consommation, mise en place d'un système de chauffage, travaux de second œuvre : sols, murs, plafond	70 000	2025	non
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Rénovation et amélioration énergétique des vestiaires du Stade de Foot	Mise aux normes de l'installation électrique, mise en place d'une alarme incendie et rénovation globale du bâtiment du stade avec amélioration énergétique des locaux et accessibilité PMR	335 000	2025/2026/2027	?
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Connaux	Amélioration énergétique et mise aux normes de l'école maternelle	Remplacement du système de chauffage Mise en place d'un fonctionnement par horloge pour optimiser les consommations Mise en place d'une ventilation double flux intégrant une gestion des flux par sonde CO2 Remplacement global de l'éclairage par de l'éclairage à LED Isolation par l'intérieure et mise en place d'isolation des plafonds et des menuiseries par du double vitrage	241 000	à définir en fonction de l'obtention de subventions	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint André d'Olérargues	Isolation/Rénovation énergétique de bâtiments communaux (mairie, salle communale)	Améliorer le confort et réduire la consommation énergétique des bâtiments	A déterminer	2022 - 2026	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint Christol de Rodières	Rénovation énergétique bâtiments communaux	Sont compris dans les bâtiments communaux, la salle du Conseil, couloir et salle de repos des agents communaux ainsi que logements communaux attenants à la Mairie. Isolations toitures, changement huisseries, changement chauffages, VMC, isolation cave	30 000 € HT	fin 2021/2022	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint Christol de Rodières	Projet de mise en place de panneaux photovoltaïques sur toiture mairie	Louer la grande toiture de la Mairie pour y placer des panneaux photovoltaïques	dossier en cours d'étude	2023/2024	non
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint Christol de Rodières	Projet de création d'une ombrière avec panneaux photovoltaïques parking communal	Créer une ombrière sur le parking du village, à proximité du futur café communal	En projet, étude non effectuée à ce jour	2025/2026	non
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint Gervais	Restructuration de la Mairie, des anciens locaux de l'école communale et de leurs abords	Accès PMR Mairie (étage->rdc) Transfert accueil et secrétariat - Remise en état du bâtiment - Isolation des murs - Dé-imperméabilisation des abords mairie	300 000 €	Fin 2022 Début 2023	non
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint André de Roquepertuis	Rénovation énergétique de la Mairie	Isolation extérieure sur 2 façades Isolation des combles Amélioration du système de chauffage : climatisation réversible	29 287 € HT	2ème trimestre 2022	non
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint-Victor-la-Coste	Rénovation énergétique des logements communaux	Equiper les logements de fenêtres double vitrage et changer les systèmes de chauffage existant par des pompes à chaleur Air-Air	50 000 € HT	2022 - 2023	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint-Victor-la-Coste	Rénovation énergétique du DOJO	Changement des vitrages	20 000 € HT	2022 - 2023	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint-Victor-la-Coste	Rénovation des éclairages existants suite à l'étude en cours	Rénovation et réfection du réseau d'éclairage public urbain vers un système d'éclairage à LED sur la durée du mandat	300 000 € HT	2022 - 2026	oui

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Saint-Victor-la-Coste	Réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment scolaire et d'une étude de faisabilité concernant un projet de chaudière bois	Remplacer la chaudière fioul existante par une chaudière bois?étude d'opportunité effectuée avec la CCI et la CLEANTECH VALLEE	320 000 € HT	2023	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Vénéjan	Ateliers municipaux Production ENR + requalification entrée de village ZA Passadouire	Il s'agit de rénover (plaques amiante) et d'étendre la toiture des ateliers municipaux pour offrir 540m2 de panneaux photovoltaïques sur bâtiments et ombrières, avec côté Sud au début de la zone d'activité Passadouire une requalification de l'entrée du village.	280 000 €	2022/2023	non
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Vénéjan	Rénovation thermique et énergétique Ecole	L'objectif étant de réduire la consommation énergétique des bâtiments. Améliorer la qualité de l'air. Confort d'été, confort d'hiver éclairage.	300 000 €	2022/2023	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Vénéjan	Rénovation thermique et énergétique Mairie + accessibilité	L'objectif étant de réduire la consommation énergétique des bâtiments. Améliorer la qualité de l'air Rendre la mairie accessible	300 000 €	2023/2024	oui
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Commune de Verfeuil	Rénovation énergétique	Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux	250 000 € HT	2022 - 2024	
Réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique du territoire	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Mise en place d'une Gestion Electronique du Courrier (GEC)	La gestion électronique du courrier permettra d'optimiser de façon numérique le traitement quotidien des correspondances internes et externes (courriers entrants et sortants). Cela constitue un axe de modernisation des services impactant positivement la vie quotidienne des citoyens et leurs relations avec l'administration locale	30 000 € TTC la 1ère année et 4 000€ de coût de fonctionnement annuel	2ème trimestre au 4ème trimestre 2022	
limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire	CleanTech Vallée	Engagement d'une démarche territoriale d'économie circulaire et d'Ecologie Industrielle Territoriale	Initier une démarche d'économie circulaire et d'EIT sur les territoires	20 000 € / an	2022 - 2026	oui
limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire	Commune de Saint Gervais	Propreté / Environnement	Aménager un lieu de stockage déchets verts et un lieu de recyclage (containers)	30 000 €	2023	non
limiter la production de déchets et les valoriser sur le territoire	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Réhabilitation de la déchetterie de Laudun	Mise en conformité et réhabilitation du site : voirie (enrobé, équipements, clôtures, portail), réseaux secs et humides, plate-forme végétaux.	500 000 € HT	2022	non
Accompagner l'agriculture dans les nouvelles contraintes climatiques	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Développement et soutien de l'activité agricole	Identifier et mobiliser le foncier disponible pour développer une production agricole « nourricière » et soutenir l'installation	A chiffrer	2022 - 2026	
2. Qualité de vie et de services						

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Connaux	Construction cantine bioclimatique et aménagements divers pour création d'un espace "péri-scolaire"	Construction bioclimatique d'un réfectoire et d'une cuisine adaptés au besoin. Restauration bioclimatique et rénovation énergétique de l'actuelle espace cantine ainsi que l'aile ouest de l'école primaire. Végétalisation et dégoudronnage de l'espace périscolaire ainsi créé.	800 000	2022 : Etudes et financement 2023 : Travaux construction 2024/2025 : Rénovation 2025/2026 : Aménagements des extérieurs – dégoudronnage et végétalisation	oui
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Montfaucon	Borne tactile	Affichage légal à l'extérieur de la mairie		2022	non
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Sabran	étude et mise en œuvre de signalétique sur l'ensemble du territoire communal	Créer et harmoniser la signalétique sur tout le territoire communal	12 000 € étude / mise en place signalétique = coût à définir	2022-2023	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Saint-Nazaire	Rénovation de la Bibliothèque	Transformation ancienne cantine en bibliothèque pour répondre à l'étude bâtiminaire de 2013 et l'accessibilité nécessitant son transfert.	environ 80 000 € HT	2023	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Saint-Nazaire	Aménagement de la place publique (Village)	Destruction de l'ancienne école et bibliothèque en raison de la dangérosité des bâtiments, Aménagement du foncier de l'ancienne école en place publique, Construction de halles couvertes pour le marché et autres évènements ainsi qu'un local associatif pour matériel (tables et bancs,,,) et salle de réunion ainsi qu'une buvette extérieure + passerelles handicapées +murs de clôture + destruction,	environ 450 000 € HT	2024	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Saint-Victor-la-Coste	Aménagement RD 101 - Traversée du village	Rénovation et sécurisation des voies routières et création d'un cheminement piéton, Rénovation de l'éclairage urbain (passage en LED)	800 000 € HT	Fin 2022	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Tavel	Rénovation ODG Syndicat Viticole	Revalorisation des locaux du syndicat AOG Tavel	270 000 €	2021/2022	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Saint-Paulet-de-Caisson	Acquisition terrain	Pour la construction d'une halle polyvalente	en cours d'estimation	2022-2023	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Saint-Paulet-de-Caisson	Halle polyvalente	Construction d'une halle polyvalente	en cours d'estimation	2023	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Saint-Paulet-de-Caisson	Maisons des associations	Réaménagement d'un ancien bâtiment en maison des associations	en cours d'estimation	2023	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Saint-Paulet-de-Caisson	Extension vestiaires des stades	Extension de deux vestiaires des stades (football)	150 000 €	2023	

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Vénéjan	Création d'une boulangerie-épicerie	Réaménagement d'une ancienne habitation bénéficiant d'une situation à proximité du centre du village et en bordure de la départementale Aménagement de l'espace extérieur pour augmenter l'offre de stationnement, pour réorganiser le marché hebdomadaire du samedi	575 675 € TTC	2021 : Etudes 2022 : Travaux	non
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Verfeuil	Création d'une cantine scolaire avec un espace relais	Depuis la crise sanitaire, la cantine a été déplacée dans la salle des fêtes. En plus de l'espace de restauration pour les scolaires, un espace d'attente pour consultation / téléconsultation sera créé	500 000 € HT	2022 - 2026	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Verfeuil	Remise en service Atelier relais	remettre en service l'ancien presbytère déclaré atelier relais en 1990, avec création d'une entrée, rénovation du système de chauffage afin de mettre des bureaux à disposition des entreprises	150 000 € HT	2022 - 2026	
Soutenir la vitalité des communes rurales	Commune de Saint Laurent de Carnols	Construction logement pour accueillir une MAM 95m2 + 2 logements de 80m2 + garages municipaux	répondre à un besoin de garde d'enfants dans la vallée de la Cèze, à une demande récurrente de locations, libérer des places de stationnement pris par les véhicules de la Mairie sur la place	Dépenses d'investissement : TOTAL HT 765 000 € 2 logements type P3 : 224 000 € MAM : 142 500 € Garages : 70 000 € Aménagement extérieur VRD : 180 000 €	Juin 2021 - Juin 2022	
Développer la qualité de vie	Ville de Bagnols sur Cèze	Aménagement du parvis des Escanaux	En lien avec la reconstruction de la salle de spectacle de la Pyramide et considérant la globalité du complexe sportif attenant (Stade Léo Lagrane et Piscine Guy Coutel), le projet de rénovation des Escanaux (NPNRU) prévoit l'aménagement d'un espace public desservant les différents équipements et assurant la liaison douce avec le parc Marcel Paanol en direction du centre-ville.	1 500 000 € HT	Définition du projet au stade PRO DCE = 2022 Travaux 2023-2024	
Développer la qualité de vie	Ville de Bagnols sur Cèze	Aménagement du site des Cèdres	Situé en entrée de Ville et à proximité immédiate du Pôle d'Echange Multimodal de la Gare, le site des Cèdres a été libéré par la démolition d'une résidence de 110 logements sociaux. Dans le cadre du NPNRU des Escanaux, il fait l'objet d'un projet de requalification en un espace public attractif présentant plusieurs vocations : une nouvelle porte d'entrée vers le quartier, un espace de loisirs agrémenté en entrée de Ville, le départ d'un maillage doux le long de l'avenue de la Mayre ainsi qu'un stationnement relais vers le centre-ville.	1 375 404 € HT	Définition du projet stade PRO DCE = 2023 Travaux = 2024-2025	
Développer la qualité de vie	Ville de Bagnols sur Cèze	Requalification de la place Bertin Boissin	Dans le cadre de l'opération de revitalisation territoriale (ORT) portée par la ville dans le cadre d'Action Cœur de Ville (ACV), les places publiques ceinturant le centre piéton et faisant la connexion avec les entrées de Ville occupent une place stratégique. A l'image de la requalification de la place Jean Jaurès située au Nord, la place Bertin Boissin située à l'Est va être entièrement reconfigurée afin de recomposer la place de chacun : véhicules, piétons, modes doux, restaurateurs... Ces travaux sont associés à des modes constructifs modernes et sobres prenant en compte les enjeux du réchauffement climatique (îlots de chaleur, désimperméabilisation des sols, sobriété énergétique).	1 190 695 € HT	Travaux : 2022-2023	

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Développer la qualité de vie	Ville de Bagnols sur Cèze	Reconversion de la friche commerciale de Carcaixent	Située en centre-ville, l'ilot de Carcaixent comprenant la friche commerciale Intermarché fait aujourd'hui l'objet d'un projet immobilier global et mixte comprenant : des cellules commerciales, un cabinet médical, 80 logements privés de type Résidence Séniors ainsi que la construction d'un nouvel Hôtel de Ville. Une phase de démolition / commercialisation est menée par la Ville via une Concession d'Aménagement.	1 035 172 € HT (démolition - viabilisation) coût de construction global estimé à 18M€ à ce stade.	Travaux : 2022 - 2024	
Développer la qualité de vie	Ville de Pont Saint Esprit	Extension du cimetière	Extension du cimetière	En cours de chiffrage	Travaux sur la période 2021 - 2026	non
Développer la qualité de vie	Commune de Saint Christol de Rodières	Création d'un logement communal	Dans un bâtiment situé place de l'église acheté par la commune en 2015 où deux logements existent déjà à l'étage. Création d'un nouveau logement au rez de chaussée. Rénovation de cet espace et création d'un logement basse consommation	45 000€ HT	fin 2021/2022	oui
Développer la qualité de vie	Commune Saint Etienne des Sorts	traversée du village RD138	Rénovation, sécurisation et aménagement	A finaliser	2024	
Développer la qualité de vie	Commune de Saint Julien de Peyrolas	Numérisation actes état civil	Registre état civil pour permettre aux administrés de consulter	à chiffrer	2022	
Développer la qualité de vie	Commune de Saint Julien de Peyrolas	Connexion fibre pour école	Installation du cablage et la mise aux normes pour l'accès à la fibre à l'école de St Julien de Peyrolas dans le cadre du plan de relance "école numérique" (tableaux interactifs, vidéo projecteurs interactifs et tablettes numériques)	8 000,00	2022	
Développer la qualité de vie	Commune de Saint Michel d'Euzet	Démolition d'un bâtiment existant pour reconstruction de 4 logements et 3 locaux commerciaux	L'opération consiste en la réhabilitation en partenariat avec Logis Cévenol de l'immeuble communal (ex-maison BRUNEL) situé sur la placette portant sur l'aménagement de 4 logements et 3 locaux commerciaux afin de revitaliser le cœur du village. Les locaux commerciaux seront financés par la commune.	243 196 € HT 291 835 € TTC	PC : 26/12/2019 Début des travaux : janvier 2022 Fin des travaux : 2023	
Développer la qualité de vie	Commune de Saint-Victor-la-Coste	Installation de caméras de vidéo surveillance	Equiper la commune d'une dispositif de video surveillance	80 000 € HT	2022	
Développer la qualité de vie	Commune de Tavel	Reconstruction des locaux du stade	Rénovation du bâtiment	à finaliser	2023/2024	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Ville de Bagnols sur Cèze	Rénovation des salles annexes du centre culturel	Des salles dites "salles annexes" sont associées à la salle de spectacle la Pyramide. Il s'agit d'espaces mis à disposition des associations locales pour y mener des activités variées. Ces salles feront l'objet d'un projet de rénovation ou de reconstruction suite à la livraison du nouveau centre culturel en cours de travaux.	600 000 € HT	2024	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Ville de Bagnols sur Cèze	Reconstruction de la Salle de spectacle la Pyramide	Démolition- Reconstruction de la salle de spectacle la Pyramide pour un nouvel équipement culturel moderne et sobre sur un plan énergétique. Cet équipement d'envergure (jauge de 700 places) se trouve au cœur du quartier des Escanoux et contribue ainsi à la réussite du projet de rénovation du quartier (NPNRU).	4 092 700 € HT	démolition réalisée au 2ème trimestre 2021 début reconstruction : 1er trimestre 2022 - durée des travaux = 16mois	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Connaux	Extension du Centre Lucien Laville - office	Extension du Centre Lucien Laville pour la création d'un office et ainsi rendre autonome l'espace pouvant être loué séparément de l'espace "sportif"	232 000	2022 : PAS/APD/PRO/PC/PC et études préalables et études préalables 2023/2024 : DCE et travaux	non
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Connaux	Rénovation de l'ancienne Gendarmerie	Rénovation globale y compris amélioration énergétique du bâtiment pour créer une véritable maison des associations	480 000	2025/2026 voire 2027	non

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Connaux	Aménagement du skate parc	Ajout de modules sur la dalle du skate parc et aménagements des extérieurs	20 000	2026	non
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Cornillon	Création d'un city park, d'un pumptrack et d'aires de jeux	Attractivité à la population jeune du territoire	284 011 €	2022	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Cornillon	Caserne des pompiers	Cet équipement permettrait de desservir les communes de la vallée de la Cèze et environnantes afin de diminuer les délais d'intervention	Non estimé	2023 à 2026	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Goudargues	Création d'un espace sportif intergénérationnel et d'un skate park	Le projet consiste à apporter au territoire de la vallée de la Cèze une diversification d'outils pour un accueil sportif et intergénérationnel afin d'offrir à ses habitants la possibilité d'accéder gratuitement au sport santé	191 078 €	sept-22	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Montfaucon	Extension groupe scolaire	Adapter le groupe scolaire à l'évolution démographique de la commune	800 000 € HT	2021/2022	oui
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Montfaucon	Padel	Aménager un padel	40 000 € HT	2022	oui
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Montfaucon	Auvent médiathèque	Aménager un auvent en toile sur le pourtour extérieur	120 000 € HT	2021	oui
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Ville de Pont Saint Esprit	Restauration de l'escalier monumental Saint-Pierre Tranches optionnelles 1 et 2	Créer la liaison entre les quais du Rhône et la ville et ainsi rouvrir la circulation par l'escalier aux piétons.	Tranche optionnelle 1 : 667 166 € HT – 800 600 € TTC Tranche optionnelle 2 : 727 867 € HT – 873 441 € TTC	Réalisation des tranches optionnelles 1 et 2 à compter du 1er trimestre 2022 pour une durée de 15 mois	oui
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Ville de Pont Saint Esprit	Construction d'une gendarmerie	Répondre aux besoins du territoire	COÛT DU FONCIER : 306 850 € CONCOURS MOE BORNAGE DIVERS : 33 083,80 € AMO-CT-CSPS-MOE : 441 816,14 €	Début des travaux en septembre 2021 Durée des travaux : 18 mois	non
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Ville de Pont Saint Esprit	Travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Eglise Saint-Saturnin	Etude et travaux pour la mise en accessibilité de l'église Saint-Saturnin : Etude et réalisation d'une rampe le long de la façade sud qui permettrait l'accès PMR par la porte latérale de l'église.	Dépenses d'investissement Coût de la Maîtrise d'oeuvre : 4 000 € HT Coût prévisionnel des travaux : 40 000 € HT	Mission maîtrise d'oeuvre : juin 2021 Appel d'offre travaux : juin/juillet 2022.	non
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Ville de Pont Saint Esprit	Rénovation des toitures de l'Eglise Saint-Saturnin	Restauration et entretien du patrimoine	170 000 € HT	Travaux sur 2022 / 2023	Oui
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Ville de Pont Saint Esprit	Rénovation du Prieuré Saint-Pierre	Restauration du fronton, du clocher et de la porte à minima	236 000 € HT	Travaux sur la période 2021 - 2026	oui
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Sabran	Sauvegarde et conservation d'un immeuble protégé au titre des monuments historiques (chapelle Sainte Agathe et vestiges du château de SABRAN)	restaurer la chapelle et ses abords - stabiliser l'état des autres édifices pour les maintenir dans leurs états actuels et éliminer le risque de chutes de pierres, sécuriser le site (ex. : barrières adaptées) et le valoriser (ex. ; signalétique).	Non défini à ce jour : des chiffrages sont en cours	2022-2026	

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint André d'Olérargues	Création aire multisports	Offrir un équipement multisport à destination de l'ensemble de la population du territoire (jeunes, adultes) dans le cadre scolaire, associatif et en accès libre.	A déterminer	2022 - 2026	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune Saint Etienne des Sorts	Création d'un Padel	Création d'un Padel	50 000 €	2023	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint Christol de Rodières	Création d'un café communal	Construction d'un bâtiment neuf à basse consommation énergétique avec matériaux recyclés et/ou écologiques. Objectif : créer du lien sur la commune	dossier en cours d'étude avec aide du CAUE	2023/2024	non
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint Gervais	Restructuration bâtiments annexes	Créer une salle de réunion destinée aux associations - Déplacer la bibliothèque	60 000 €	2025	non
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint Julien de Peyrolas	Création aire de jeux et jardins potagers	Pour permettre aux élèves de l'école de St Julien de Peyrolas, aux enfants en crèche ou confiés aux assistantes maternelles, les aires de jeux seront disponible pour tous les enfants venant sur notre commune. Les jardins potagers seront élaborés dans un projet éducatifs pour sensibiliser le jeune public.	45 000,00	2022	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint Julien de Peyrolas	Nouvelle mairie	Construction d'une nouvelle mairie afin que les locaux soient accessibles pour tout public	800 000,00	2022	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint Julien de Peyrolas	Equipement pour la nouvelle mairie	Parc informatique et mobiliers de bureaux	100 000,00	20203	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint Julien de Peyrolas	Création aire de camping-car	Proposer un accueil pour toutes personnes voulant se stationner avec un véhicule de tourisme	70 000,00	2025	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint Julien de Peyrolas	Création d'un skate-parc/Punk-parc	Permettre au public de pratiquer l'activité sportive adéquate au parc	80 000,00	2025	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint Laurent des Arbres	Rénovation du groupe scolaire Charles Odoyer	Rénovation de l'école maternelle, de l'école élémentaire et son extension et de la cantine (voir fiche détaillée)	1 200 000 € HT	2022/2023	Non défini
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint Marcel de Careiret	Création d'une aire de jeux pour les enfants et adolescents	Développement local / lien social	A chiffrer	2024	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint-Nazaire	Construction Cantine	Construction nouvelle cantine pour mise aux normes et agrandissement afin de répondre à l'accroissement du nombre d'élèves + une petite salle d'art associative.	environ 450 000 € HT	2023	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint-Victor-la-Coste	Rénovation toiture et clocheton de la chapelle de Mayran	Restauration et entretien du patrimoine	A chiffrer	Fin 2022 - 2023	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint-Victor-la-Coste	Extension du réfectoire cantine et des dortoirs de l'école maternelle	Adapter les locaux au nombre d'enfants	A chiffrer	2023	

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Commune de Saint-Victor-la-Coste	Construction d'une bibliothèque type médiathèque	Pouvoir accueillir les enfants de l'école et les adultes du village dans un lieu adapté à la fréquentation avec un équipement moderne	A chiffrer	2024	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	réhabiliter une ancienne école et effectuer le transfert d'un multi-accueil de 30 places et augmenter sa capacité d'accueil à 40 places.	Augmenter le nombre de places d'accueil en multi-accueil sur la commune de Bagnols-sur-Cèze	1 320 000 €	Phase instruction (MO, PC...) : 8 mois jusqu'en août 2022 Phase travaux : 12 mois jusqu'en août 2023	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	construire sur la commune de Tavel une nouvelle crèche en remplacement de celle existante, logée dans des locaux inadaptés (ancienne trésorerie de Tavel), exigus et vétuste, à la capacité d'accueil de 25 places	Augmenter le nombre à 40 places d'accueil en multi-accueil sur la commune de Tavel, qui bénéficiera également aux communes voisines	2 240 000 €	Ouverture septembre 2023	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Musée Albert André	Projet de restructuration du musée actuel pour une mise en valeur et sécurisation des collections et une meilleure accessibilité des lieux	14 000 000 €	2021/2026	
Offrir à tous les moyens de s'épanouir sur le territoire	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Mise en valeur du patrimoine autour de la Romanité	Mise en valeur des sites Antiques du territoire (Signalétique, aménagement, visites..) Mise en place d'un "Pays d'Art et d'Histoire" Développement de supports de visites (Guides...)	A définir	2023 à 2026	Oui
Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap	Commune de Saint Julien de Peyrolas	Rénovation église, foyer socio-éducatif et bureau de poste	Mise en accessibilité tout public de l'église, du foyer socio-éducatif et du bureau de poste	58 000,00	2022	
Accompagner et faciliter le vieillissement de la population et des personnes en situation de handicap	Commune de Tavel	Maisons en partage	Offre de logements adaptés aux seniors et personnes en situation de handicap	à finaliser	2024/2025	
Garantir à tous un accès à des soins médicaux de qualité	Commune de Cavillargues	Création d'une maison de santé pluriprofessionnelle	la création d'une MSP sur la commune de Cavillargues est tout à fait justifiée. Ce projet semble même indispensable si l'on se projette à moyen terme (départ du Dr Argoud, locaux insalubres et/ou inadaptés des professionnels de la commune...).	entre 1 764 500 € et 2 000 000 €	2022 : o Demandes de subventions, o Achat du terrain, o Réalisation des travaux et des aménagements, fin 2023 : ouverture maison de santé	
Accueillir et protéger les plus fragiles	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	RESAVI	Soutenir l'accompagnement et la prise en charge des victimes de violences conjugales			
3. Mobilités et déplacements						

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Ville de Bagnols sur Cèze	Aménagement d'une passerelle pour modes doux au dessus de la Cèze	En dédoublement du Pont de Cèze (circulation VL et PL), la Ville mène un projet d'aménagement d'un pont dédié aux modes doux. Il sera connecté au reste du réseau cyclable déployé par la Communauté d'agglomération et la Ville sur le territoire.	A chiffrer		
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Ville de Bagnols sur Cèze	Déploiement du plan guide cyclable	En complémentarité avec le pan vélo de l'agglomération, la Ville de Bagnols-sur-Cèze a défini en 2021 un plan guide d'aménagement de voie douces sur l'ensemble du territoire de la commune. La Ville prévoit un budget de 100 000€ par an pour déployer ce plan cyclable pour 2021-2026.	600 000 € HT	2022-2026	
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Ville de Pont Saint Esprit	Requalification de la rue des CAPUCINS	Répondre aux préconisations du plan de circulation. Répondre aux besoins d'Urbanisation d'un quartier en développement	MOE : 94 000 € HT Travaux : en cours d'estimation	Désignation du maitre d'oeuvre au 1er semestre 2022. Travaux 2023/2024	non
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Ville de Pont Saint Esprit	Création des voiries desservant le site de l'Hôtel-Dieu	Création des voiries permettant de desservir le site de l'Hôtel-Dieu Favoriser la mobilité douce Répondre aux préconisations du plan de circulation. Répondre aux besoins d'urbanisation d'un quartier en développement	MOE : 65 000 € HT Travaux : en cours d'estimation	Désignation du maitre d'oeuvre au 1er semestre 2022. Travaux 2023/2024	oui
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Ville de Pont Saint Esprit	Création des voiries de desserte du collège	Création des voiries permettant de desservir le futur collège (Capacité 720 élèves) réalisé par le Département du Gard - Livraison été 2025	Coût à minima : 589 950 € HT	Désignation du maitre d'oeuvre au 1er semestre 2023. Travaux 2024/2025	non
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Ville de Pont Saint Esprit	Aménagement de la place de la République et ses franges	Restructuration du coeur de ville	2 766 400 € HT	Travaux à compter de 2024/2025	non
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Ville de Pont Saint Esprit	Aménagement de l'allée Jean Jaurès	Restructuration du coeur de ville	1 176 000 € HT	Travaux à compter de 2024/2025	non
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Ville de Pont Saint Esprit	Finaliser la phase 3 de l'avenue Général de Gaulle	Faire la jonction entre les travaux de l'entrée de ville RD 6086 réalisés et réceptionnés en 2021 avec la restructuration du coeur de ville et donc l'aménagement de la place de la République	693 380 € HT	Travaux à compter de 2024/2025	non
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Commune de Saint Geniès de Comolas	Aménagement de l'entrée du village route de Bagnols sur Cèze	Aménagement avec mise en place de pistes cyclables favorisant les déplacements doux permettant la jonction avec la PRAE Lavoisier et le futur PEM de Laudn L'Ardoise. Création de 3 arrêts de bus et d'une aire de co-voiturage place du 19 mars équipée d'une borne de recharge pour les véhicules électriques. Elargissement des fossés favorisant l'écoulement des eaux de pluie et plantation de haies	1 705 630,85 € HT	Fin 2022	Oui / 3 tranches
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Mairie de Saint-Paulet-de-Caisson	Chemin doux	Création d'un chemin doux (piétons/vélos) entre Saint-Paulet-de-Caisson et Pont-Saint-Esprit	en cours d'estimation	2024	

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Commune de Saint Gervais	Déplacements doux	Créer des chemins non motorisés / des sentiers piétons ou de randonnée	25 000 €	2024 / 2025	non
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Commune de Saint Gervais	Voirie communale	Réorganiser et améliorer la sécurité et la circulation dans le village	300 000 €	2024 / 2025 / 2026	non
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Commune de Tavel	Aménagement RD4 - Traversée du village	Sécurisation, cheminement doux et amélioration du cadre de vie	540 000 €	2021/2022	
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Commune de Tavel	Aménagement voirie route Romaine et rue des Lauzes	Sécurisation, cheminement doux et amélioration du cadre de vie	à déterminer	2023/2024	
Faciliter les connexions et les déplacements entre villes et villages et recréer des centralités attractives	Commune de Tavel	Reprise et aménagements de voirie Vacquières / lotissements	Sécurisation, cheminement doux et amélioration du cadre de vie	à déterminer	2025/2026	
Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements	CleanTech Vallée	Développement des véhicules propres dans les flottes de véhicules professionnelles, publiques et privées	Développer des véhicules propres dans les flottes de véhicules professionnels publiques et privées	30 000 € / an	2022 - 2026	oui
Promouvoir des mobilités propres et limiter les déplacements	AVERE	Sensibilisation véhicules électriques	formations de sensibilisation à la mobilité électrique (programme ADVENIR sur 3 ans) pour 3 cibles : élus/acteurs locaux, professionnels de l'immobilier, grands publics/étudiants.	10 000 € / an	2022 - 2026	oui
Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur	SNCF / Région Occitanie	réouverture rive droite du Rhône au trafic voyageurs	réouverture aux circulations voyageurs sur la section de ligne entre Pont-Saint-Esprit et Nîmes		2022 - 2026	
Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur	Commune Saint Etienne des Sorts	Halte Fluviale	création	non estimé	2024	
Faciliter les déplacements / la mobilité sur le territoire et vers l'extérieur	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	PEM LAUDUN-L'ARDOISE	Projet dans le cadre de la réouverture Rive Droite du Rhône	Non estimé	2025/2026	
4. Economie et emploi						
Développer l'offre de formation, en cohérence avec les besoins du territoire	CleanTech Vallée	La formation comme levier de changement	répondre aux besoins des industriels aux différentes phases : maintien et développement des compétences, recrutement, innovation et évolution des compétences et des qualifications	30 000 € / an	2022-2026	oui
Accompagner les porteurs de projets et la création d'entreprises et d'emplois	CleanTech Vallée	Renforcer le pool d'entreprises de la CTV – Programme Impulsion	Le programme d'accompagnement de la résilience permettrait de favoriser la reprise de l'activité des entreprises du territoire et d'impulser une trajectoire de transition écologique soutenue par le plan de relance	50 000 € / an	2022 - 2026	oui

Maquette financière pluri-annuelle CRTE Gard rhodanien 2022-2026

Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire	CleanTech Vallée	Développement de la notoriété de la CleanTech Vallée	Faire du territoire une référence nationale dans le domaine des cleantech	50 000 € / an	2022 - 2026	oui
Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire	CleanTech Vallée	Programme d'accélération Booster	Programme d'accélération de croissance proposé aux startups et aux entreprises matures qui développent un projet à potentiel dans le domaine des cleantech	350 000 € / an	2022-2026	oui
Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Développer de nouvelles zones d'activités économiques	Il s'agit de proposer une offre d'accueil foncière aux entreprises exogènes et endogènes	4 millions €	2022/2023 : étude foncière permettant de trouver du foncier disponible (action inscrite au contrat Territoire d'Industrie) 2024 : choix de la zone à développer 2025/2026 : études préparatoires	Oui
Soutenir l'expérimentation et l'innovation des entreprises du territoire	CYCLIFE	Implantation d'une nouvelle unité de découpage et d'entreposage des composants métalliques démantelés de centrales en exploitation	Etendre les activités de traitement et de valorisation des matières et déchets d'origine nucléaire.	60 millions €	Action inscrite au Contrat de Transition Ecologique	Oui
Soutenir la structuration de filières agro-alimentaires locales	CleanTech Vallée	Accompagner l'agriculture dans la transition écologique	Mise en place d'une démarche d'innovation pour accompagner l'agriculture dans sa transformation écologique	20 000 € / an	2022 - 2026	oui
Soutenir la structuration des acteurs économiques locaux	CleanTech Vallée et CA du Gard rhodanien	Economie circulaire - Actions pédagogiques auprès des entreprises	Animer le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire	30 000 € / an	2022 - 2026	oui
Développer un tourisme durable	Ville de Pont Saint Esprit	Aménagement d'une promenade sur la digue	Création d'une promenade le long de la digue du Rhône favorisant les déplacements mode doux avec la mise en sens unique des quais de Luynes	310 000 € HT	Travaux sur la période 2021 - 2026	oui
Développer un tourisme durable	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Développement espace VTT labellisé FFC	Création d'un réseau de sentiers VTT, labellisé FFC. 1000KM de sentiers, du vignoble de Tavel aux Gorges de l'Ardèche	70K€	Phase 1 : 2021 Phase 2 : Eté 2022 Phase 3 : Eté 2023	OUI
Développer un tourisme durable	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Création d'une application mobile Provence Occitane	Application mobile permettant aux habitants et aux touristes de bénéficier de toute l'information touristique du territoire : Agenda, réservations, visites...	A définir	2023	Non
5. Gouvernance et citoyenneté						
Créer une gouvernance politique et citoyenne	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Conseil de développement	Accompagner la création d'un conseil de développement ou autres formes de participation citoyenne		2021	
Faciliter les mutualisations entre les collectivités	Communauté d'agglomération du Gard rhodanien	Hôtel d'Agglomération	Etudier l'opportunité de la création d'un Hôtel d'Agglomération			